entreprises du gouvernement du Québec

1985-1986

états financiers

Volume publié sous l'autorité du ministre des Finances

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

92-00302/

ISSN 0383-3801
ISBN 2-550-16579-9
Dépôt légal — 2e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec

Il me fait plaisir de présenter cette publication groupant les états financiers des entreprises du gouvernement du Québec.

Même si les états financiers de ces entreprises sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour faciliter l'examen et l'analyse de leur situation financière et de leurs résultats d'opération.

Le ministre des Finances,
Gérard D. Levesque

Québec, avril 1987

TABLE DES MATIÈRES

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche	Commerce extérieur et Développement technologique	1986-03-31	7
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	1985-12-31	13
Centre de recherche industrielle du Québec	Industrie et Commerce	1986-03-31	21
Centre québécois de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur	Enseignement supérieur et Science	1986-03-31	26
Centre québécois de valorisation de la biomasse	Enseignement supérieur et Science	1986-03-31	30
Centre québécois pour l'informatisation de la production (CQIP)	Enseignement supérieur et Science	1986-03-31	34
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Ministre délégué à l'Administration	1985-12-31	38
Commission d'appel en matière de lésions professionnelles	Justice	1986-03-31	65
Commission de la santé et de la sécurité du travail	Travail	1985-12-31	68
Commission des normes du travail	Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1986-03-31	78
Commission des services juridiques	Justice	1986-03-31	82
Corporation d'hébergement du Québec	Santé et Services sociaux	1986-03-31	92
Curateur public (Le)	Finances	1985-12-31	*
Fondation pour le développement de la science et de la technologie	Enseignement supérieur et Science	1985-08-15	100
Fonds d'aide aux recours collectifs	Justice	1986-03-31	103
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1986-03-31	107
Fonds de la recherche en santé du Québec	Santé et Services sociaux	1986-03-31	111
Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche	Enseignement supérieur et Science	1986-05-31	115
Hydro-Québec	Énergie et Ressources	1985-12-31	120
Institut de recherche et d'information sur la rémunération	Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1986-03-31	133
Institut national de productivité	Industrie et Commerce	1986-03-31	136
Institut québécois de recherche sur la culture	Affaires culturelles	1986-03-31	139
Institut québécois du cinéma	Affaires culturelles	1986-03-31	145
Loto-Québec	Finances	1986-03-31	149
Madelipêche Inc.	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1985-12-31	155
Musée d'art contemporain de Montréal	Affaires culturelles	1986-03-31	162
Musée de la civilisation	Affaires culturelles	1986-03-31	166
Musée du Québec	Affaires culturelles	1986-03-31	170
Office de la construction du Québec	Travail	1985-12-31	174

TABLE DES MATIÈRES (suite)

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1986-06-30	201
Office des autoroutes du Québec	Transports	1986-03-31	204
Office du crédit agricole du Québec			
Financement agricole	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1986-03-31	208
Financement forestier	Énergie et Ressources	1986-03-31	213
Radio-Québec	Communications	1985-08-31	217
Raffinerie de sucre du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1986-03-31	224
Régie de l'assurance automobile du Québec	Transports	1985-12-31	229
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	Finances	1985-12-31	237
Régie de l'assurance-maladie du Québec	Santé et Services sociaux	1986-03-31	241
Régie des assurances agricoles du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1986-03-31	245
Régie des installations olympiques	Ministre délégué aux Services et Approvisionnements	1985-10-31	251
Régie des rentes du Québec	Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	1986-03-31	261
Sidbec	Industrie et Commerce	1985-12-31	270
Société d'aménagement de l'Outaouais	Affaires municipales	1986-03-31	281
Société de cartographie du Québec	Énergie et Ressources	1986-03-31	288
Société de développement de la Baie James	Affaires municipales	1985-12-31	294
Société de développement des coopératives	Industrie et Commerce	1986-03-31	301
Société de développement des industries de la culture et des communications	Affaires culturelles	1986-03-31	309
Société de développement industriel du Québec	Industrie et Commerce	1986-03-31	315
Société de la Maison des sciences et des techniques	Enseignement supérieur et Science	1986-03-31	324
Société de la Place des Arts de Montréal	Affaires culturelles	1985-08-28	328
Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec — REXFOR	Énergie et Ressources	1986-03-31	333
Société des alcools du Québec	Industrie et Commerce	1986-03-29	341
Société des établissements de plein air du Québec	Loisir, Chasse et Pêche	1986-05-31	347
Société des traversiers du Québec	Transports	1986-03-31	355
Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec — SEREQ	Éducation	1986-01-31	362
Société d'habitation du Québec	Affaires municipales	1985-12-31	367
Société du Grand Théâtre de Québec	Affaires culturelles	1985-08-31	376
Société du Palais des congrès de Montréal	Tourisme	1986-03-31	381
Société du parc des expositions agro-alimentaires	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1985-12-31	387

TABLE DES MATIÈRES (suite)

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Société du parc industriel du Centre du Québec	Industrie et Commerce	1986-03-31	390
Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel	Industrie et Commerce	1986-03-31	396
Société du port ferroviaire de Baie-Comeau — Hauterive	Transports	1985-12-31	400
Société générale de financement du Québec	Industrie et Commerce	1985-12-31	404
Société générale du cinéma du Québec	Affaires culturelles	1986-03-31	411
Société immobilière du Québec	Ministre délégué aux Services et Approvisionnements	1986-03-31	415
Société Inter-Port de Québec	Industrie et Commerce	1986-03-31	423
Société nationale de l'amiante	Énergie et Ressources	1986-03-31	429
Société québécoise d'assainissement des eaux	Environnement	1986-03-31	437
Société québécoise des transports	Transports	1985-12-31	444
Société québécoise d'exploration minière — SOQUEM	Énergie et Ressources	1986-03-31	455
Société québécoise d'information juridique — SOQUIJ	Justice	1986-03-31	463
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires — SOQUIA	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1986-03-31	467
Société québécoise d'initiatives pétrolières — SOQUIP	Énergie et Ressources	1986-03-31	475
Université du Québec	Enseignement supérieur et Science	1986-05-31	484

* Les états financiers du Curateur public, n'étant pas disponibles au moment de la préparation de ce volume, n'y sont pas incorporés.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

L.R.Q., c. A-7.1

BILAN
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
FONDS DES OPÉRATIONS		
Encaisse et dépôts à terme	327 390 $	350 343 $
Débiteurs et intérêts courus	18 143	1 647
Frais payés d'avance	11 400	2 553
	356 933	354 543
Immobilisations (note 3)	97 766	103 929
	454 699 $	458 472 $
FONDS DES SUBSIDES		
Encaisse et dépôts à terme (note 8)	13 471 178 $	8 322 922 $
Prêts temporaires aux promoteurs	202 893	
Débiteurs et intérêts courus	114 842	81 881
Dû par le fonds des opérations	837	
	13 789 750	8 404 803
Aide financière aux promoteurs (note 4)	5 276 885	1 967 768
	19 066 635 $	10 372 571 $
PASSIF		
FONDS DES OPÉRATIONS		
Fournisseurs et frais courus	86 420 $	103 460 $
Dû au fonds des subsides	837	
	87 257	103 460
Excédent	367 442	355 012
	454 699 $	458 472 $
FONDS DES SUBSIDES		
Avances du gouvernement du Québec (note 5)	16 000 000 $	8 000 000 $
Excédent	3 066 635	2 372 571
	19 066 635 $	10 372 571 $

ENGAGEMENTS (note 7)
ÉVENTUALITÉ (note 8)

Pour le Conseil d'administration,

Gilles Bergeron
Robert Paul Lasnier

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

FONDS DES OPÉRATIONS
REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
DÉPENSES (note 6)		
Traitements	670 264 $	444 867 $
Communications	65 355	88 658
Services	137 946	250 186
Autres	172 887	180 055
	1 046 452	963 766
REVENUS		
Intérêts sur dépôts	17 882	94 644
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 028 570	869 122
Subvention de gestion du gouvernement du Québec	1 041 000	1 041 000
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	12 430	171 878
EXCÉDENT AU DÉBUT	355 012	183 134
EXCÉDENT À LA FIN	367 442 $	355 012 $

FONDS DES SUBSIDES
REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec		2 000 000 $
Intérêts sur dépôts	745 924 $	372 571
Intérêts sur prêts temporaires aux promoteurs	10 255	
	756 179	2 372 571
DÉPENSES		
Pertes sur aide financière aux promoteurs	61 788	
Autres	327	
	62 115	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	694 064	2 372 571
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 372 571	
EXCÉDENT À LA FIN	3 066 635 $	2 372 571 $

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

FONDS DES OPÉRATIONS
ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses	12 430 $	171 878 $
Amortissement des immobilisations	30 789	32 622
	43 219	204 500
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(41 546)	35 680
Fonds générés par les activités d'exploitation	1 673	240 180
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(24 626)	(107 974)
(DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	(22 953)	132 206
ENCAISSE ET DÉPÔT À TERME AU DÉBUT	350 343	218 137
ENCAISSE ET DÉPÔT À TERME À LA FIN	327 390 $	350 343 $

FONDS DES SUBSIDES
ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	694 064 $	2 372 571 $
Variation des autres actifs à court terme hors liquidités	(236 691)	(81 881)
Fonds générés par les activités d'exploitation	457 373	2 290 690
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Aide financière aux promoteurs	(3 309 117)	(1 967 768)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avances du gouvernement du Québec	8 000 000	8 000 000
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	5 148 256	8 322 922
ENCAISSE ET DÉPÔT À TERME AU DÉBUT	8 322 922	
ENCAISSE ET DÉPÔT À TERME À LA FIN	13 471 178 $	8 322 922 $

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objets

L'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche est une corporation constituée par une loi spéciale. L'Agence a pour objets de promouvoir l'innovation technologique et de contribuer à la mise en valeur des résultats de la recherche dans des applications industrielles ou commerciales susceptibles d'avoir des retombées économiques au Québec. Elle favorise, à ces fins, la concertation entre les milieux de la recherche et les milieux industriels.

L'Agence peut accorder son aide financière au moyen de subventions, de prêts, d'avances avec ou sans intérêts, de garanties ou de participations à des sociétés en commandite. Elle peut, en outre, accorder son aide financière suivant tout autre moyen autorisé par le gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

Mobilier et équipement	20 %
Matériel informatique	30 %

Aide financière aux promoteurs

L'aide financière offerte aux promoteurs est comptabilisée comme actif au fonds des subsides et couvre les dépenses admissibles déterminées par règlement. Elle ne porte aucun intérêt pour la période de recherche et de développement.

Lorsqu'un projet résulte en un bien ou un service nouveau ou amélioré et qui est commercialisé, l'aide financière est majorée d'un montant égal à l'intérêt composé annuellement au taux variable prévu par règlement et est remboursable au complet à l'Agence par une redevance sur le montant des ventes brutes des biens, des services ou procédés résultant du projet.

Lorsque le résultat d'un projet est négatif, l'aide financière accordée est alors considérée non récupérable et est inscrite aux dépenses du fonds des subsides.

3. Immobilisations

	1986			1985
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	100 756 $	38 538 $	62 218 $	66 749 $
Matériel informatique	68 170	32 622	35 548	37 180
	168 926 $	71 160 $	97 766 $	103 929 $

4. Aide financière aux promoteurs

	1986	1985
Projets commercialisés		
Prêts avec redevances	79 536 $	
Projets de recherche et de développement		
Prêts avec redevances	5 099 634	1 923 924 $
Subventions avec redevances	48 715	43 844
Participations dans des sociétés en commandite	49 000	
	5 276 885 $	1 967 768 $

Aucune provision pour pertes n'est inscrite pour les projets de recherche et de développement même s'il est admis que certains de ces projets ne résulteront pas en un bien ou un service nouveau ou amélioré et qui sera commercialisé. Dans ce contexte, ces prêts, subventions et participations seront ultérieurement inscrits aux dépenses du fonds des subsides.

5. Avances du gouvernement du Québec

Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables annuellement selon les disponibilités des revenus provenant du fonds des subsides et à la demande du gouvernement.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

6. Dépenses

	1986	1985
Traitements		
Salaires et avantages sociaux	534 284 $	323 286 $
Prêts de services	135 980	121 262
Autres		319
	670 264 $	444 867 $
Communications		
Déplacements et représentation	35 835 $	42 845 $
Déménagements		16 369
Postes — messageries	5 998	3 610
Téléphone	12 101	11 347
Publicité	11 421	14 487
	65 355 $	88 658 $
Services		
Analyse de projets	54 027 $	158 005 $
Comptabilité	11 250	10 782
Contentieux	4 244	10 368
Relations publiques et recrutement	54 985	46 373
Frais d'assemblées du conseil d'administration	11 249	20 142
Autres	2 191	4 516
	137 946 $	250 186 $
Autres		
Loyer et aménagements	100 788 $	109 151 $
Location d'équipement	2 433	2 947
Entretien	7 408	1 285
Fournitures de bureau	18 052	33 761
Amortissement — mobilier et équipement	15 554	16 688
Amortissement — matériel informatique	15 235	15 934
Autres	13 417	289
	172 887 $	180 055 $

7. Engagements

En sus de l'aide financière versée aux promoteurs, il existe au 31 mars 1986 des engagements d'aide financière de 10 705 943 $ approuvés par le conseil d'administration, dont 9 925 033 $ couvrent des ententes signées avec les promoteurs en date des états financiers.

8. Éventualité

Au 31 mars 1986, l'Agence garantit sous forme de cautionnement et de lettre de crédit des emprunts bancaires au montant de 929 178 $ en faveur de certains promoteurs. Aucune provision n'est inscrite concernant cette éventualité. Un dépôt à terme au montant de 2 000 000 $ est affecté à l'exécution éventuelle de ces garanties.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

L.R.Q., c. A-7.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations et du fonds des subsides de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche au 31 mars 1986 ainsi que les états des revenus et dépenses et de l'excédent et les états de l'évolution de la situation financière du fonds des opérations et du fonds des subsides de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstance

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Agence au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 3 juillet 1986

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

BILAN CUMULÉ

au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Placements (notes 3 et 4)		
Obligations	13 703 463	13 084 435
Actions et valeurs convertibles	5 025 444	4 570 443
Financements hypothécaires	1 257 922	1 175 885
Investissements immobiliers (note 5)	317 825	273 178
Valeurs à court terme	1 799 223	641 284
	22 103 877	19 745 225
Revenus de placements courus et à recevoir	386 321	383 122
Autres éléments d'actif	53 181	20 001
	22 543 379	20 148 348
PASSIF		
Emprunts hypothécaires	61 845	17 736
Autres éléments de passif	91 647	62 198
	153 492	79 934
AVOIR DES DÉPOSANTS (note 6)		
Fonds général	14 213 375	12 860 736
Fonds particuliers	8 176 512	7 207 678
	22 389 887	20 068 414
	22 543 379	20 148 348

Pour le Conseil d'administration,

Jean Campeau
Claude Legault

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES CUMULÉS
de l'année terminée le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	1 500 986	1 441 758
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	210 479	178 290
Intérêts sur financements hypothécaires	143 736	138 078
Revenus d'investissements immobiliers	26 297	26 345
Intérêts sur valeurs à court terme — net	188 041	146 377
	2 069 539	1 930 848
Gains et pertes à la vente de placements	626 731	147 694
Autres revenus	269	265
	2 696 539	2 078 807
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 8)	16 158	13 104
Soldes des revenus	2 680 381	2 065 703
Intérêts sur dépôts à vue et à terme — net	20 559	32 583
Revenu net	2 659 822	2 033 120
Gains et pertes à la vente de placements virés à la réserve générale (note 7)	380 885	106 291
Revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation	2 278 937	1 926 829

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ACTIVITÉS FINANCIÈRES CUMULÉES
de l'année terminée le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Revenus de placements	2 069 539	1 930 848
Gains et pertes à la vente de placements	626 731	147 694
Autres revenus	269	265
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	37 180	(59 822)
	2 733 719	2 018 985
UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES		
Augmentation nette des placements		
Obligations	619 028	1 156 858
Actions et valeurs convertibles	455 001	1 006 851
Financements hypothécaires	82 037	275
Investissements immobiliers	44 647	7 197
Valeurs à court terme	1 157 939	(188 221)
	2 358 652	1 982 960
Retrait net des déposants	358 909	22 921
Frais d'administration	16 158	13 104
	2 733 719	2 018 985

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985

1. Constitution et activités

La Caisse de dépôt et placement du Québec, corporation au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre C-2).

Fonds général

Le fonds général est une caisse commune pouvant recevoir des dépôts à vue et à terme ainsi que des dépôts à participation. Les détenteurs de dépôts à participation se partageaient l'actif net du fonds général au 31 décembre dans les proportions suivantes:

	1985		1984	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Régie des rentes du Québec	14 324 770	79,0	12 102 386	80,7
Régie de l'assurance automobile du Québec	3 792 331	20,9	2 886 306	19,2
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	13 597	0,1	12 167	0,1
	18 130 698	100,0	15 000 859	100,0

Fonds particulier

Les fonds particuliers ont chacun un seul déposant qui y effectue exclusivement des dépôts à participation. Les différents fonds particuliers sont:

Fonds 301
À l'usage du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics — niveau syndicable — administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 302
À l'usage du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics — niveau non-syndicable — administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 303
À l'usage des Régimes particuliers administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 304
À l'usage du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 311
À l'usage du Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec — participants actifs — administré par l'Office de la construction du Québec.

Fonds 312
À l'usage du Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec — participants retraités — administré par l'Office de la construction du Québec.

Fonds 313
À l'usage du Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec — contributions complémentaires — administré par l'Office de la construction du Québec.

Fonds 330
À l'usage de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Portefeuilles spécialisés

Tous les fonds peuvent souscrire des unités de participation dans des portefeuilles spécialisés qui constituent des caisses communes dans lesquelles sont regroupés des placements d'une même catégorie. Au 31 décembre 1985, seul un portefeuille spécialisé d'immeubles était opérationnel. Celui-ci a été constitué le 1er octobre 1985 au moment du transfert des éléments d'actif immobiliers détenus à cette date par le fonds général. L'avoir net et le revenu net du portefeuille spécialisé d'immeubles au 31 décembre 1985 se partageaient comme suit:

	Nombre d'unités	%
Fonds général	248 120	74,2
Fonds particulier 301	61 500	18,4
Fonds particulier 302	14 700	4,4
Fonds particulier 330	10 000	3,0
	334 320	100,0

2. Conventions comptables

Les états financiers cumulés de la Caisse de dépôt ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) États financiers cumulés

Les états financiers cumulés de la Caisse de dépôt comprennent les comptes du fonds général et des fonds particuliers et les états financiers sommaires afférents sont présentés sous forme de renseignements complémentaires. Ils comprennent également les comptes du portefeuille spécialisé d'immeubles.

b) Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires, les investissements immobiliers ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Les actions, les valeurs convertibles et les terrains sont comptabilisés au prix coûtant.

c) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achat et de vente de placements sont comptabilisées en date de règlement.

d) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

e) Intérêts sur valeurs à court terme — net

Ce poste comprend les intérêts gagnés sur les valeurs à court terme, les frais d'intérêt sur les emprunts et les gains et pertes de change sur les devises étrangères.

f) Immobilisations

Les achats de matériel et d'équipement sont imputés aux frais d'administration à l'exception des frais reliés à l'acquisition du matériel téléphonique, informatique et de bureautique, qui sont capitalisés depuis le 1er janvier 1984 et amortis selon leur durée de vie utile. Les frais occasionnés par l'emménagement dans de nouveaux locaux en 1982 sont amortis pendant une période de 10 ans. Les frais reliés aux améliorations locatives sont amortis selon la durée du bail.

g) Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif à court terme en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan. Les placements à long terme sont convertis aux taux en vigueur aux dates des opérations respectives ou à la contre-valeur fixée par des contrats à terme. Les revenus sont convertis au taux moyen en vigueur durant les exercices trimestriels.

h) Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le biais du fonds général et imputés aux divers fonds au prorata de l'actif pondéré de chacun.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

3. Placements
(valeur de réalisation — en milliers de dollars)

	1985	1984
Obligations	14 541 922	12 850 307
Actions et valeurs convertibles	6 821 373	5 395 630
Financements hypothécaires	1 269 880	1 155 024
Investissements immobiliers	372 877	338 995
Valeurs à court terme	1 797 712	642 038
	24 803 764	20 381 994

4. Placements - titres étrangers
(en milliers de dollars canadiens)

	1985		1984	
	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Valeur comptable	Valeur de réalisation
Obligations	1 377 791	1 430 679	1 232 918	1 257 914
Actions	308 653	410 305	148 061	148 561
Valeurs à court terme	6 686	6 686	905	907
	1 693 130	1 847 670	1 381 884	1 407 382

La position de change relative aux placements en obligations et en valeurs à court terme est couverte par des contrats à terme dont la valeur à l'échange s'élevait à 1 443 072 800 dollars canadiens au 31 décembre 1985 (1984, 1 276 122 900 $).

5. Investissements immobiliers
(en milliers de dollars)

	1985	1984
Terrains et bâtiments détenus directement par les fonds	46 988	273 178
Terrains et bâtiments détenus par le biais du portefeuille spécialisé d'immeubles*	270 837	
	317 825	273 178

* Les fonds souscrivent des unités de participation du portefeuille et participent à l'avoir net et au revenu net de celui-ci proportionnellement au nombres d'unités détenues

6. Avoir des déposants
(en milliers de dollars)

	1985	1984
Créances envers les déposants		
Dépôts à vue	48 194	45 322
Dépôts à terme	28 000	125 000
Intérêts sur dépôts à vue et à terme	791	1 737
Revenu net à verser	607 474	521 503
	684 459	693 562
Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
Dépôts à participation	21 705 428	18 958 453
Réserve générale (note 7)		416 399
	21 705 428	19 374 852
	22 389 887	20 068 414

Les dépôts à vue et à terme constituent une créance des déposants à l'égard de la Caisse de dépôt et portent intérêt.

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net d'un fonds. La valeur d'une unité de participation à la fin de chaque exercice trimestriel est établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net d'un fonds, divisée par le nombre total d'unités en cours à cette date. À la clôture de l'exercice trimestriel d'un fonds, le revenu net est attribué aux détenteurs de dépôts à participation. Au début du trimestre qui suit, ce revenu net est versé aux comptes de dépôts à vue des déposants.

7. Réserve générale
La réserve générale, constituée uniquement au fonds général, se composait des gains et des pertes à la vente de placements et de l'écart entre la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées. Le 31 décembre 1985, conformément aux règlements de la Caisse de dépôt, le solde de la réserve accumulée à cette date a été distribué aux détenteurs d'unités de dépôts à participation et le produit de la distribution a été versé aux déposants sous forme de dépôts à participation du fonds.

8. Frais d'administration
(en milliers de dollars)

	1985	1984
Traitements et avantages sociaux	7 269	6 735
Déplacements	342	299
Services professionnels	2 148	1 094
Gestion de créances hypothécaires	1 496	1 516
Manutention et garde de valeurs	1 032	591
Assurances	257	143
Locaux	1 297	1 255
Matériel et équipement	495	351
Papeterie et fournitures de bureau	133	118
Documentation et information	381	395
Communications	556	346
Amortissement des immobilisations	752	303
	16 158	13 146
Déduire :		
Frais imputés aux portefeuilles à gestion distincte		42
	16 158	13 104

9. Chiffres comparatifs
Certains chiffres du bilan de 1984 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 1985.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES DES FONDS
BILAN
au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

FONDS GÉNÉRAL

	1985	1984
ACTIF		
Placements		
Obligations	9 829 083	9 363 863
Actions et valeurs convertibles	2 442 877	2 113 578
Financements hypothécaires	479 179	488 453
Investissements immobiliers	221 860	269 075
Valeurs à court terme	1 229 679	624 755
Dépôts à vue au fonds général		
	14 202 678	12 859 724
Revenus de placements courus et à recevoir	260 313	265 446
Autres éléments d'actif	42 406	19 984
	14 505 397	13 145 154
PASSIF		
Dépôts à vue et à terme	310 128	369 258
Revenus à verser aux déposants	344 113	328 439
Emprunts hypothécaires		30 333
Autres éléments de passif	55 318	52 941
	709 559	780 971
AVOIR DES DÉTENTEURS DE DÉPÔTS À PARTICIPATION	13 795 838	12 364 183
	14 505 397	13 145 154

REVENUS ET DÉPENSES
de l'année terminée le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	1 055 088	1 021 705
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	103 286	85 012
Intérêts sur financements hypothécaires	54 386	54 076
Revenus d'investissements immobiliers	24 328	24 119
Intérêts sur valeurs à court terme — net	160 325	142 308
Intérêts sur dépôts au fonds général		
	1 397 413	1 327 220
Gains et pertes à la vente de placements	380 885	106 291
Autres revenus	210	119
Total des revenus	1 778 508	1 433 630
DÉPENSES		
Frais d'administration	9 553	7 640
Intérêts sur dépôts à vue et à terme — net	48 204	68 481
REVENU NET	1 720 751	1 357 509

VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS
au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

Obligations	10 348 708	9 096 536
Actions et valeurs convertibles	3 406 507	2 555 322
Financements hypothécaires	463 440	462 022
Investissements immobiliers	287 006	335 276
Valeurs à court terme	1 228 594	625 510
Dépôts à vue au fonds général		
	15 734 255	13 074 666

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES DES FONDS
BILAN
au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

FONDS PARTICULIERS									
301	302	303	304	311	312	313	330	Total 1985	Total 1984
1 810 804	448 364	12 492	10 484	312 882	146 886	19 762	1 082 790	3 844 464	3 720 571
1 349 897	346 960	7 167	2 369	282 879	111 644	4 186	476 847	2 581 949	2 456 866
147 517	43 098			332 105	144 884	13 078	98 596	779 278	700 029
61 697	14 700			120	1 641		15 580	93 738	4 103
153 708	37 985	960	1 466	108 041	25 388	12 764	225 384	565 716	16 529
111 993	15 998	639	38	14 775	7 623	47	43 617	194 730	198 936
3 635 616	907 105	21 278	14 357	1 050 802	438 066	49 837	1 942 814	8 059 875	7 097 034
59 956	14 895	395	309	15 586	5 573	733	33 115	130 564	119 946
1 150	500			898	354		500	3 402	16
3 696 722	922 500	21 673	14 666	1 067 288	443 993	50 570	1 976 429	8 193 841	7 216 996
117 346	28 793	757	459	34 915	15 166	1 471	68 015	266 922	197 009
4 325	2 134	14	6	3 118	396	146	7 190	17 329	9 318
121 671	30 927	771	465	38 033	15 562	1 617	75 205	284 251	206 327
3 575 051	891 573	20 902	14 201	1 029 255	428 431	48 953	1 901 224	7 909 590	7 010 669
3 696 722	922 500	21 673	14 666	1 067 288	443 993	50 570	1 976 429	8 193 841	7 216 996
211 763	49 335	1 405	1 079	39 971	15 510	2 211	123 795	445 069	420 052
54 984	13 216	270	119	11 793	4 658	204	21 950	107 194	93 278
17 136	5 038			39 528	17 131	405	11 391	90 629	86 227
1 152	275						187	1 614	
6 897	3 075	70	79	3 231	967	447	13 192	27 958	4 233
14 528	2 471	99	48	2 206	2 331	789	4 837	27 309	35 734
306 460	73 410	1 844	1 325	96 729	40 597	4 056	175 352	699 773	639 524
100 335	35 005	609	573	27 637	11 967	1 087	66 633	245 846	41 403
9	1			7	37		3	57	147
406 804	108 416	2 453	1 898	124 373	52 601	5 143	243 988	945 676	681 074
2 657	705	14	9	1 420	377	39	1 384	6 605	5 464
404 147	107 711	2 439	1 889	122 953	52 224	5 104	242 604	939 071	675 610
2 007 815	483 828	13 615	11 518	335 547	155 008	20 811	1 134 284	4 162 426	3 753 772
1 798 167	441 243	8 708	2 841	374 872	147 800	4 995	633 089	3 411 715	2 840 306
151 479	44 322			342 350	149 737	13 183	102 161	803 232	706 094
61 165	14 599			75	1 250		12 431	89 520	3 720
153 586	37 955	980	1 465	107 971	25 382	12 756	225 194	565 289	16 528
111 993	15 998	639	38	14 775	7 623	47	43 617	194 730	198 936
4 284 205	1 037 945	23 942	15 862	1 175 590	486 800	51 792	2 150 776	9 226 912	7 519 356

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-2

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan cumulé des fonds de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses cumulés et l'état des activités financières cumulées de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers cumulés présentent fidèlement la situation financière de ces fonds au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats de leurs opérations et de leurs activités financières de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 février 1986

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-8

BILAN

au 31 mars 1986

	1986	1985 (note 8)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse		1 238 740 $
Dépôts à terme et intérêts courus		4 743 003
Débiteurs	2 110 784 $	2 565 630
Versements sur prêts aux employés à recevoir en deçà d'un an (note 3)	71 946	
Travaux en cours	1 585 854	1 058 178
Frais payés d'avance	196 752	269 838
	3 965 336	9 875 389
PRÊTS AUX EMPLOYÉS (note 3)	106 131	
IMMOBILISATIONS (note 4)	30 667 125	21 103 537
FRAIS REPORTÉS	324 212	
	35 062 804 $	30 978 926 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	766 576 $	
Créditeurs et frais courus	3 123 156	2 730 066 $
Dépôts et avances:		
Travaux en cours	438 960	1 266 097
Autres	209 215	189 215
	4 537 907	4 185 378
AVOIR	30 524 897	26 793 548
	35 062 804 $	30 978 926 $

ÉVENTUALITÉ (note 7)

Pour le Conseil d'administration,

Denis Poussart
Guy Bertrand, ing.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT	26 793 548 $	21 219 666 $
Excédent des dépenses sur la contribution et les revenus	(5 832 239)	1 044 730
Inscription à l'actif des acquisitions d'immobilisations	10 861 091	5 200 065
Radiation de l'actif des aliénations d'immobilisations	(1 297 503)	(670 913)
SOLDE À LA FIN	30 524 897 $	26 793 548 $
Représenté par:		
Investissements dans les immobilisations	30 667 125 $	21 103 537 $
Fonds financés par les opérations courantes	(142 228)	
Fonds disponibles pour les opérations courantes		5 690 011
	30 524 897 $	26 793 548 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985 (note 8)
DÉPENSES (note 5)		
Direction générale	134 167 $	128 816 $
Secrétariat	146 487	474 161
Valorisation et affaires internationales	827 994	593 792
Personnel et communications	1 249 482	1 155 622
Développement corporatif et finances	1 689 691	1 444 070
Information industrielle et technologique	2 725 722	2 227 004
Vice-présidence opérations Ste-Foy	9 875 731	8 305 570
Vice-présidence opérations Montréal	6 417 496	4 673 765
Relocalisation	537 553	
	23 604 323	19 002 800
Acquisitions d'immobilisations	10 861 091	5 200 065
Produit des aliénations d'immobilisations	(1 062 812)	(387 754)
	33 402 602	23 815 111
REVENUS		
Travaux facturés	9 381 504	8 009 282
Intérêts sur dépôts bancaires	597 624	1 061 716
Autres	91 235	58 843
	10 070 363	9 129 841
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	23 332 239	14 685 270
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 6)	17 500 000	15 730 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LA CONTRIBUTION ET LES REVENUS	5 832 239 $	(1 044 730)$

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objets

Le Centre, constitué par loi spéciale est une corporation au sens du Code civil et a pour objets la recherche en sciences appliquées, la mise au point de produits, procédés et appareils industriels ainsi que la collection et la diffusion de l'information et de renseignements d'ordre technologique et industriel.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses; cependant, ces immobilisations sont quand même reflétées à l'actif et à l'avoir à leur coût d'origine et elles ne sont pas amorties.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont constitués des services rendus non facturés à la fin de l'exercice et sont inscrits au moindre des coûts encourus ou des montants récupérables en vertu des contrats.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des coûts récupérables de certains services rendus et sont imputés aux opérations en fonction des redevances basées sur les ventes du client. Les frais non récupérés à la fin du contrat sont virés aux opérations.

3. Prêts aux employés

Au cours de l'exercice, le Centre a instauré un programme d'incitation à l'achat de micro-ordinateurs à l'intention de ses employés. Ce programme prévoit un prêt sans intérêt d'un maximum de 4 000 $ remboursable par retenue sur le salaire avec échéance n'excédant pas le 31 décembre 1988.

Prêts consentis au 31 mars 1986	178 077 $
Versements à recevoir en deçà d'un an	71 946
	106 131 $

4. Immobilisations

	1986	1985
Terrains et bâtiments	18 724 921 $	11 735 828 $
Équipement de laboratoire	9 582 961	7 732 380
Mobilier de bureau	1 640 136	1 355 202
Mobilier de laboratoire	204 465	94 570
Équipement audio-visuel	195 632	133 978
Roulant	32 949	51 579
Équipement téléphonique	286 061	
	30 667 125 $	21 103 537 $

5. Dépenses par nature

	1986	1985
Traitements et avantages sociaux	15 104 364 $	12 625 318 $
Autres frais du personnel	615 944	422 808
Frais de déplacement	791 185	727 213
Fournitures	3 125 231	1 874 834
Location de services	1 668 614	1 531 712
Énergie, taxes et autres	1 668 309	1 310 302
Entretien des bâtiments	415 918	395 325
Frais divers	39 064	31 982
Mauvaises créances	175 694	83 306
	23 604 323 $	19 002 800 $

6. Contribution du gouvernement du Québec

Le ministre des Finances est autorisé à verser au Centre une somme de 105 000 000 $ au cours de la période du 1er avril 1985 au 31 mars 1990, somme qui sera payée en plusieurs versements dont le montant et les conditions seront déterminés par le gouvernement. Le total de ces versements, pour l'exercice financier 1986-1987, ne pourra être inférieur à 17 500 000 $ et, pour chacun des exercices subséquents, le total des versements ne pourra être inférieur au montant de la contribution de l'exercice précédent indexé selon les modalités déterminées par le gouvernement jusqu'à l'épuisement de la somme de 105 000 000 $. Au 31 mars 1986, le solde à verser par le ministre des Finances est de 87 500 000 $.

7. Éventualité

Une action en justice de 2 800 000 $ pour des dommages et intérêts a été intentée contre le Centre. Selon l'opinion des dirigeants du Centre et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de cette action. En conséquence, aucune provision n'a été inscrite aux états financiers concernant cette réclamation.

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1985 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1986.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-8

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 22 mai 1986

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

L.R.Q., c. D-9.1

BILAN
au 31 mars 1986

ACTIF	
ACTIF À COURT TERME	
Encaisse	2 364 $
Loyer payé d'avance	34 117
	36 481
IMMOBILISATIONS (note 3)	98 374
	134 855 $
PASSIF	
PASSIF À COURT TERME	
Emprunt bancaire	100 000 $
Créditeurs et frais courus	39 985
	139 985
DÉFICIT	(5 130)
	134 855 $

Pour le Conseil d'administration,

Pierre Bordeleau, président-directeur général

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
pour l'exercice initial depuis le début des opérations,
le 4 septembre 1985 jusqu'au 31 mars 1986

REVENUS	
Revenus de subvention — Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science	300 000 $
Revenus d'intérêt	4 859
	304 859
DÉPENSES	
Traitements réguliers et occasionnels	128 938
Services de transport et de communication	29 267
Services professionnels et administratifs	97 623
Loyers et location d'équipement	27 379
Fournitures et approvisionnements	15 028
Amortissement d'immobilisations	10 041
Autres dépenses	1 582
Entretien et réparation	131
	309 989
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET DÉFICIT À LA FIN DE L'EXERCICE	(5 130)$

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice initial depuis le début des opérations,
le 4 septembre 1985 jusqu'au 31 mars 1986

1. Nature de la Société

Le Centre Québécois de Recherche sur les Applications Pédagogiques de l'Ordinateur (A.P.O. Québec) est une corporation sans but lucratif, constituée par lettres patentes le 8 mai 1985 et relève du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Le Centre a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans le domaine des applications pédagogiques de l'ordinateur: le logiciel et le matériel éducatif, la conception d'environnement pédagogique et la mesure des impacts de l'ordinateur comme outil d'enseignement et d'apprentissage.

Le Centre a débuté ses opérations le 4 septembre 1985. À défaut d'une décision du gouvernement de les prolonger, les lettres patentes seront annulées le 31 mars 1991 et son mandat sera alors terminé.

Tel qu'approuvé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, l'enveloppe budgétaire globale du Centre n'excédera pas $ 14 000 000 $ d'ici la fin de son mandat.

2. Principale convention comptable

Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent la convention suivante:

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant.

3. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Taux d'amortissement
Équipement et ameublement de bureau	26 996 $	1 795 $	25 201 $	20 %
Matériel et logiciel informatique	81 418	8 245	73 173	33 %
	108 414 $	10 040 $	98 374 $	

L'amortissement de l'exercice s'élève à 10 040 $.

4. État de l'évolution de la situation financière

L'état de l'évolution de la situation financière n'a pas été présenté puisqu'il n'apporterait aucun renseignement additionnel à la lecture des états financiers.

5. Engagements en vertu de baux

Le Centre exerce ses activités dans des locaux loués jusqu'en août 1988, avec une option de renouvellement jusqu'en février 1991. Le loyer minimum annuel moyen est d'environ 192 000 $.

De plus, le Centre s'est engagé conjointement avec le Gouvernement du Québec envers l'Université de Montréal à rembourser le salaire annuel de son Président et Directeur Général pour une période de trois ans jusqu'au 3 septembre 1988.

6. Événement postérieur à la date du bilan

Le 20 mai 1986, une subvention supplémentaire de 358 868 $ a été approuvée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

L.R.Q., c. D-9.1

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Conseil d'Administration du
Centre Québécois de Recherche sur
les Applications Pédagogiques de l'Ordinateur

Nous avons examiné le bilan du Centre Québécois de Recherche sur les Applications Pédagogiques de l'Ordinateur au 31 mars 1986 ainsi que l'état des résultats et du déficit pour l'exercice initial depuis le début des opérations, le 4 septembre 1985 jusqu'au 31 mars 1986, et nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la société, ces états financiers sont rédigés de manière à représenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la Société au 31 mars 1986 ainsi que son résultat d'exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués d'une manière uniforme.

Normandin Barrière & Courey,
Vérificateurs.

Montréal, le 26 mai 1986

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

L.R.Q., c. D-9.1

BILAN (11 mois)
au 31 mars 1986

	1985-86
ACTIF	
ACTIF À COURT TERME	
Encaisse	374 059 $
Frais imputables au prochain exercice	16 335
	390 394 $
PASSIF	
PASSIF À COURT TERME	
Créditeurs	119 567 $
SURPLUS	270 827
	390 394 $
ACTIFS IMMOBILISÉS	
ACTIF	
IMMOBILISATION, au coût	
Matériel informatique	78 585 $
Améliorations locatives	21 905
Mobilier et matériel	43 187
	143 677 $
CAPITAL IMMOBILISÉ	
ACHATS D'IMMOBILISATIONS ET SOLDE À LA FIN	143 677 $

Au nom du Conseil d'administration,

Joël de la Noüe
Marcel Risi

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

REVENUS ET DÉPENSES ET SURPLUS
de la période de onze mois terminée le 31 mars 1986

	1985-86
REVENUS	
Contributions du gouvernement du Québec	900 000 $
Intérêts	7 907
	907 907
DÉPENSES	
Information — services professionnels	31 136
Financement — services professionnels	
Recherche — services professionnels	
Développement — services professionnels	47 795
Administration (voir renseignements complémentaires)	414 472
Achats d'immobilisations	143 677
	637 080
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET SURPLUS À LA FIN	270 827 $

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1986

1. Principes comptables utilisés

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte de la particularité suivante, soit l'inscription des achats d'immobilisations aux dépenses de l'exercice et l'accumulation de leur coût à l'état des actifs immobilisés sans inscription d'amortissement.

2. Existence juridique et type d'activités

Le Centre québécois de valorisation de la biomasse est un organisme para-gouvernemental constitué en vertu de l'article 12 de la loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chap. D-9.1). Le Centre a pour objectif de promouvoir la recherche et le développement dans le domaine de la valorisation de la biomasse.

3. Engagements

Les versements relatifs à un contrat de location-exploitation d'un local échéant le 12 juillet 1987 totalisent 39 749 $ et se répartissent comme suit: 1987, 31 067 $ et 1988, 8 682 $. Pour la deuxième année, le prix du loyer sera majoré d'un montant équivalant au taux d'augmentation du coût de la vie pour la région de Québec pour la période du 1er mai au 30 avril. À même ses budgets, le Centre s'est engagé à verser des sommes pour la réalisation de différents travaux de recherche et de développement. Les montants engagés encore impayés s'élèvent à 179 000 $ au 31 mars 1986.

4. Contributions du gouvernement du Québec

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science est autorisé à verser au Centre une somme de 17 500 000 $ au cours de la période du 8 mai 1985 au 31 mars 1991, somme qui sera versée en plusieurs versements et dont les montants et les conditions seront déterminés par le gouvernement. Au 31 mars 1986, le solde à verser par le ministre est de 16 600 000 $.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	1985-86
DÉPENSES PAR NATURE	
Administration	
Salaires et avantages sociaux	265 149 $
Transport en communication	37 793
Services professionnels	56 893
Autres:	
Loyer	22 385
Papeterie et dépenses de bureau	20 237
Téléphone	9 361
Assurances	638
Intérêts et frais bancaires	2 016
	414 472 $

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

L.R.Q., c. D-9.1

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Conseil d'administration,

Nous avons vérifié l'état des revenus et dépenses et surplus du Centre québécois de valorisation de la biomasse pour l'exercice de 11 mois terminé le 31 mars 1986 ainsi que le bilan et l'état des actifs immobilisés à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations pour l'exercice de 11 mois terminé le 31 mars 1986 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 1.

Maheu Noiseux,
Comptables agréés

Sainte-Foy, le 30 mai 1986

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION (CQIP)

L.R.Q., c. D-9.1

BILAN
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
FONDS D'EXPLOITATION		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôt à terme	655 620 $	
Subventions gouvernementales à recevoir	3 960 388	100 000 $
Intérêts courus et autres sommes à recouvrer	29 552	
	4 645 560 $	100 000 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS (note 2)		
IMMOBILISATIONS, au coût		
Mobilier et matériel de bureau	73 620 $	60 724 $
Système téléphonique	20 190	19 907
Améliorations locatives	11 403	7 506
Équipement audio-visuel et kiosque	10 776	
Équipement informatique	511 364	
	627 353 $	88 137 $
PASSIF		
FONDS D'EXPLOITATION		
À COURT TERME		
Découvert en banque		28 621 $
Emprunt bancaire		48 000
Créditeurs et frais courus	297 517 $	36 044
Engagements à payer	88 537	
Revenus reportés	4 233 056	
	4 619 110	112 665
SURPLUS (DÉFICIT)	26 450	(12 665)
	4 645 560 $	100 000 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS		
CAPITAL	627 353 $	88 137 $

Au nom du Conseil,

Yvon A. Comiré, administrateur
Donald G. Waye, administrateur

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION (CQIP)

ÉTAT DES RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986 (12 mois)	1985 (10 mois)
REVENUS		
Subventions	1 566 943 $	300 000 $
Intérêts	27 863	7 794
	1 594 806	307 794
DÉPENSES		
Administration (annexe)	913 617	193 934
Communications	86 302	28 777
Matériel et aménagement de bureau	17 076	88 137
Colloques et congrès (incluant équipement audio-visuel)	27 332	9 611
Laboratoires — équipement informatique	511 364	
	1 555 691	320 459
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	39 115 $	(12 665)$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986 (12 mois)	1985 (10 mois)
FONDS D'EXPLOITATION		
Déficit au début de la période	(12 665)$	
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	39 115	(12 665)$
Surplus (déficit) à la fin de la période	26 450 $	(12 665)$
FONDS D'IMMOBILISATIONS		
Capital au début de la période	88 137 $	
Achat d'immobilisations	539 216	88 137 $
Capital à la fin de la période	627 353 $	88 137 $

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION (CQIP)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution

La société est un organisme sans but lucratif et a été constituée le 6 juin 1984 en vertu de l'article 12 de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec.

Les lettres patentes émises à la société seront annulées le 31 mars 1989, sauf si elles sont prorogées par décision du gouvernement du Québec.

2. Conventions comptables particulières

Les immobilisations sont imputées en entier aux dépenses de la période au cours de laquelle elles ont été acquises.

Toutefois, afin d'assurer une continuité et un contrôle sur les acquisitions, ces mêmes immobilisations sont comptabilisées dans un fonds d'immobilisations.

Les subventions pour des projets spécifiques tels que « Colloques et congrès » et « Laboratoires » font l'objet de reports fondés sur les dépenses engagées.

3. Engagement

La société s'est engagée en vertu d'un bail exprant le 31 octobre 1987 à verser un loyer minimal annuel de 64 472 $.

4. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 1985 ont été reclassés pour tenir compte de la présentation adoptée pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1986.

ANNEXE

DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986 (12 mois)	1985 (10 mois)
Administration		
Salaires et avantages sociaux	535 580 $	119 502 $
Information et communication	62 981	4 998
Fournitures	62 833	20 283
Loyer	52 612	18 838
Conseils en gestion et vérification	50 946	5 479
Développement	44 456	2 000
Préparation de séminaires	30 000	
Informatique	24 021	
Perfectionnement	7 925	
Intérêts et frais de banque	4 277	1 858
Entretien	3 320	865
Autres	34 666	20 111
	913 617 $	193 934 $

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION (CQIP)

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Président et au conseil d'administration
Centre québécois pour l'informatisation
de la production (CQIP)

Nous avons vérifié le bilan du Centre québécois pour l'informatisation de la production (CQIP) au 31 mars 1986 ainsi que les états de l'évolution des fonds et des résultats de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de la période précédente.

Charette, Fortier, Hawey
Touche Ross
Comptables agréés.

Montréal (Québec), le 20 mai 1986

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ACTIF NET DISPONIBLE
au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	4 618 387	3 856 505
Dépôts à la banque et au Bureau général des dépôts du ministère des Finances	4 661	4 013
Fonds de certains régimes supplémentaires de rentes, en voie de transfert	1 272	853
Contributions d'employeurs à recevoir du gouvernement du Québec et intérêts courus (note 4)	5 475 417	4 593 648
Cotisations et contributions d'employeurs à recevoir des organismes	30 940	30 184
Sommes à recevoir — transferts et achats de service	1 345	1 932
	10 132 022	8 487 135
PASSIF		
Frais de gestion, pensions, remboursements de cotisations et transferts à payer	13 002	9 768
Cotisations perçues en trop à rembourser	7 154	6 656
	20 156	16 424
ACTIF NET DISPONIBLE (note 5)	10 111 866	8 470 711

Le président de la Commission,
Louison Ross

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE

de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985		1984	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des employés (incluant transferts et achats de service)		318 950		316 397
Transferts de fonds de certains régimes supplémentaires de rentes pour l'obtention de crédits de rentes		648		2 474
Participation du gouvernement du Québec				
Contributions d'employeurs	297 795		300 480	
Intérêts	602 896		436 109	
Pensions, remboursements de cotisations et transferts pour service antérieur à l'adhésion au régime	16 530	917 221	11 853	748 442
Contributions des employeurs autonomes		14 819		14 403
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)		512 711		365 162
Autres revenus d'intérêts		440		437
		1 764 789		1 447 315
DIMINUTIONS				
Prestations aux participants				
Régime général				
Pensions et rentes viagères		50 025		43 330
Remboursements de cotisations		65 586		60 168
Transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts		4 299		2 179
Régimes supplémentaires de rentes intégrés				
Rentes viagères		2 584		2 351
Remboursements de cotisations		510		410
Transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts		630		159
		123 634		108 597
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		1 641 155		1 338 718
ACTIF NET DISPONIBLE — AU DÉBUT		8 470 711		7 131 993
ACTIF NET DISPONIBLE — À LA FIN		10 111 866		8 470 711

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985

1. Généralités et financement du régime

Généralités

Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics est un régime à prestations partiellement déterminées prévoyant des garanties à la retraite et au décès et permettant également le remboursement, sous certaines conditions, des cotisations avec intérêts.

Depuis le 1er juillet 1973, les employés du gouvernement et des organismes publics admissibles ne participant à aucun régime de retraite doivent adhérer au présent régime. Sont également admissibles, les employés appartenant à certains groupes définis par règlement.

Financement

Le coût total du régime est partagé également entre les employés d'une part et le gouvernement du Québec et les autres employeurs d'autre part.

Cependant, avant le 1er juillet 1982, la cotisation des employés reflétait un niveau de participation égal aux 5/12 du coût total du régime alors que le gouvernement du Québec et les autres employeurs étaient responsables des 7/12 de ce coût.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

3. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec
(en milliers de dollars)

	1985				1984
	Fonds des employés	Fonds des employeurs	Fonds des R.S.R.*	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers (Valeur de réalisation 1985, 5 246 052 $; 1984, 4 064 474 $)	4 212 079 $	122 136 $	132 409 $	4 466 624 $	3 742 493 $
Nombre d'unités	4 212 079	122 136	132 409	4 466 624	3 742 493
Dépôts à vue au fonds général	4 070 $	1 484 $	15 $	5 569 $	7 456 $
Intérêts courus	51 $	4 $		55 $	86 $
Revenus à recevoir des fonds particuliers	137 704 $	4 149 $	4 286 $	146 139 $	106 470 $
	4 353 904 $	127 773 $	136 710 $	4 618 387 $	3 856 505 $

* Régimes supplémentaires de rentes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

4. Contributions d'employeurs à recevoir du gouvernement du Québec et intérêts courus

Le montant de 5 475 417 000 $ représente, au 31 décembre 1985, (4 593 648 000 $ au 31 décembre 1984) les engagements du gouvernement du Québec envers le régime comme employeur et ceux qu'il assume pour le compte d'autres employeurs du secteur public et les intérêts courus afférents à cette même date. Ces obligations seront acquittées suivant les modalités prévues par la loi. Ce poste ne comprend pas les valeurs actuelles des obligations auxquelles réfère la note 5 soit 1 159 678 000 $.

5. Obligations du régime envers les employés participants

Une évaluation actuarielle du régime a été complétée par le service de l'actuariat de la Commission en 1983. Suivant cette évaluation, les engagements actuariels du régime s'établissaient, au 31 décembre 1981, à 4 623 185 000 $ calculés selon une méthode dite de «capitalisation à prime nivelée».

À ces engagements, il faut ajouter les obligations suivantes qui sont à la charge du gouvernement du Québec:

a) les obligations reliées aux années de service transférées au régime, à l'égard des employés auparavant assujettis au Régime de retraite des enseignants et au Régime de retraite des fonctionnaires;

b) les obligations à l'égard des crédits de rentes octroyés à certains retraités du secteur des affaires sociales;

c) le déficit actuariel des obligations découlant du transfert de certains régimes supplémentaires de rentes.

Selon les évaluations actuarielles produites en 1981 par le service de l'actuariat de la Commission, les engagements actuariels, au 31 décembre 1981 des éléments a. et b. totalisent 762 665 000 $. Les engagements actuariels relatifs aux régimes supplémentaires de rentes s'élèvent à la même date à 119 449 000 $ incluant le déficit actuariel (élément c.) de 28 190 000 $.

Le service de l'actuariat a également estimé les engagements actuariels au 31 décembre 1985. Ces engagements sont de l'ordre de 10 042 703 000 $ à l'égard du RREGOP et de 1 159 678 000 $ pour les éléments a., b., et c. de cette note.

De l'avis du service de l'actuariat, ces estimations pourraient constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des prestations acquises au 31 décembre 1985. Ces estimations ont été établies sur la base des faits connus au moment de la préparation des états financiers.

6. Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec
(en milliers de dollars)

	1985				1984
	Fonds des employés	Fonds des employeurs	Fonds des R.S.R.*	Total	Total
Revenus des dépôts à participation aux fonds particuliers	479 308	16 213	16 337	511 858	363 715
Intérêts sur dépôts au fonds général					
Dépôts à vue	731	112	10	853	1 284
Revenus du portefeuille à gestion distincte					165
	480 039	16 325	16 347	512 711	365 164
Frais de gestion et de garde des valeurs					2
	480 039	16 325	16 347	512 711	365 162

* Régimes supplémentaires de rentes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10

OPINION DU SERVICE DE L'ACTUARIAT DE LA COMMISSION
relatif aux engagements du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)

Le Service de l'actuariat de la Commission a effectué l'évaluation actuarielle de ce régime sur les données au 31 décembre 1981.

Cette évaluation avait pour but d'estimer les paiements futurs à l'égard des pensions en cours de paiement, des pensions en attentes et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

Elle révèle des engagements de 4 623 185 000 $ à cette date. Le montant des engagements actuariels du RREGOP décrits au premier paragraphe de la note 5 des présents états financiers, constitue une provision suffisante pour couvrir ces paiements.

Le Service de l'actuariat de la Commission

Québec, le 7 mai 1986

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 1985 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net disponible de ce régime au 31 décembre 1985 ainsi que l'évolution de cet actif net disponible de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 16 mai 1986

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RECETTES ET DÉBOURSÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985 des régimes suivants

RECETTES

	Cotisations perçues		Contributions perçues		Recettes totales (versées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec)	
	1985	1984	1985	1984	1985	1984
Régime de retraite des enseignants	90 970 642 $	100 813 824 $	294 358 $	376 673 $	91 265 000 $	101 190 497 $
Régime de retraite des fonctionnaires	43 248 730	43 055 586	21 924 893	22 568 947	65 173 623	65 624 533
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	11 614 262	11 140 594			11 614 262	11 140 594
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale	617 212	568 741			617 212	568 741
Régime de retraite et de pension des juges (1978)	1 624 565	1 556 433			1 624 565	1 556 433
	148 075 411 $	157 135 178 $	22 219 251 $	22 945 620 $	170 294 662 $	180 080 798 $

DÉBOURSÉS

	Pensions et rentes viagères payées		Remboursements ou transferts de cotisations et de contributions		Total des déboursés (effectués à même le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec)	
	1985	1984	1985	1984	1985	1984
Régime de retraite des enseignants	223 765 470 $	202 590 975 $	3 985 558 $	2 556 771 $	227 751 028 $	205 147 746 $
Régime de retraite des fonctionnaires	154 708 409	141 478 911	1 488 345	818 695	156 196 754	142 297 606
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	11 420 323	9 740 775	140 513	265 591	11 560 836	10 006 366
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale	4 054 586	3 878 299		3 220	4 054 586	3 881 519
Régime de retraite et de pension des juges (1978)	2 524 617	2 103 538	14 377	15 446	2 538 994	2 118 984
Régime de retraite des juges et coroners	2 371 813	2 376 281			2 371 813	2 376 281
Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec	106 048	107 349			106 048	107 349
Régime de protection à la retraite de certains enseignants	2 209 238	1 813 980			2 209 238	1 813 980
Pensions spéciales	73 147	69 056			73 147	69 056
	401 233 651 $	364 159 164 $	5 628 793 $	3 659 723 $	406 862 444 $	367 818 887 $

Le président de la Commission,
Louison Ross

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985

1. Généralités et financement des régimes

Généralités

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances est responsable de l'administration des régimes de retraite suivants:

- Régime de retraite des enseignants (L.R.Q., chapitre R-11)
- Régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12)
- Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (L.R.Q., chapitre P-13)
- Système de pensions de retraite pour les membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre L-1)
- Régime de pension des membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre C-52.1)
- Régime de retraite des juges et coroners (L.R.Q., chapitre T-16)
- Régime de retraite et de pension des juges (1978) (L.R.Q., chapitre T-16)
- Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec (L.R.Q., chapitre V-1)
- Régime de protection à la retraite de certains enseignants (Lois du Québec, 1978, chapitre 16)
- Pensions spéciales (L.R.Q., chapitre P-32, Lois du Québec, 1970, chapitre 6, Lois du Québec, 1978 chapitre 18 et A.C. 1967-71 et 378-73)

En général, ces régimes sont à prestations partiellement déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Financement

Le Régime de retraite des juges et coroners et celui des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec ainsi que le Régime de protection à la retraite de certains enseignants et les Pensions spéciales sont non contributifs. Le taux de la cotisation pour les autres régimes de retraite mentionnés ci-haut varie généralement entre 7% et 10% du traitement admissible des employés.

2. Conventions comptables

Les cotisations des participants (incluant les rachats, les transferts, les intérêts, moins les cotisations perçues en trop) et les contributions des employeurs autonomes (incluant les intérêts) sont enregistrées aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse. Ainsi, les sommes détenues par les mandataires au 31 décembre et encaissées par la Commission au cours de l'exercice subséquent ne sont pas comprises dans les recettes de l'exercice en cours. L'enregistrement des pensions et des rentes viagères, ainsi que des remboursements ou des transferts de cotisations et de contributions comprenant les intérêts, se fait également suivant la méthode de la comptabilité de caisse.

Conformément aux dispositions des lois et des arrêtés en conseil qui régissent les régimes de retraite et le régime de protection à la retraite de certains enseignants et les pensions spéciales, les recettes de ces régimes sont versées par la Commission au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec et les déboursés sont effectués à même ce fonds.

3. Obligations des différents régimes envers les participants et obligations du gouvernement du Québec et des organismes autonomes envers ces régimes

Suivant les dernières évaluations actuarielles produites à même les données de population arrêtées au 31 décembre 1981, les obligations du gouvernement du Québec à cette date envers les bénéficiaires des régimes de retraite du présent état s'établissaient à 9 640 785 000 $.

Le service de l'actuariat de la Commission a cependant estimé que les engagements actuariels de ces régimes au 31 décembre 1985 pourraient être de l'ordre de 15 127 662 000 $, répartis comme suit:

	(en milliers de dollars)
Régime de retraite des enseignants	9 287 438
Régime de retraite des fonctionnaires	4 370 501 *
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	1 217 941 **
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale	100 237
Régimes de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec, des juges et coroners et de pension des juges (1978)	113 976
Régime de protection à la retraite de certains enseignants	37 569
	15 127 662

* En date du 31 décembre 1985, 47 851 669 $ avaient été versés par certains organismes au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec par l'intermédiaire de la Commission sur une somme à recevoir de 196 476 000 $ au 31 décembre 1977 relativement au coût du service antérieur. Le solde sera acquitté par versements annuels incluant les intérêts sur une période ne dépassant pas l'an 2000.

** N'inclut pas des engagements de 27 656 000 $ établis au 31 décembre 1981 pour du service antérieur additionnel dont le coût est supporté par les participants de ce régime.

De l'avis du Service de l'actuariat, cette estimation pourrait constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des prestations acquises au 31 décembre 1985, sur la base des faits connus au moment de la préparation du présent état financier.

4. Autres renseignements

Des participants de ces régimes de retraite se sont engagés à acheter du service antérieur. Le solde non acquitté de ces engagements au 31 décembre 1985 est d'environ 630 222 $ au Régime de retraite des enseignants, de 752 980 $ au Régime de retraite des fonctionnaires, de 2 412 $ au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec, de 24 027 $ au Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale et de 1 084 873 $ au Régime de retraite et de pension des juges (1978).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10

OPINION DU SERVICE DE L'ACTUARIAT DE LA COMMISSION
relatif aux engagements du

Régime de retraite des enseignants
Régime de retraite des fonctionnaires
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec
Régimes de retraite des membres de la Législature
Régime de retraite des juges et coroners
Régime de retraite et de pension des juges (1978)
Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec
Régime de protection à la retraite de certains enseignants

Le Service de l'actuariat de la Commission a effectué les évaluations actuarielles de ces régimes sur les données au 31 décembre 1981.

Ces évaluations avaient pour but d'estimer les paiements futurs à l'égard des pensions en cours de paiement, des pensions en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

Elles révèlent des engagements de 9 640 785 000 $ à cette date. Le montant des engagements actuariels de ces régimes décrits au premier paragraphe de la note 3 des présents états financiers, constitue une provision suffisante pour couvrir ces paiements.

Le Service de l'actuariat de la Commission

Québec, le 6 mai 1986

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des recettes et déboursés de l'exercice terminé le 31 décembre 1985 des régimes suivants:

Régime de retraite des enseignants
Régime de retraite des fonctionnaires
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale
Régime de retraite des juges et coroners
Régime de retraite et de pension des juges (1978)
Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec
Régime de protection à la retraite de certains enseignants
Pensions spéciales

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les recettes et les déboursés de ces régimes de l'exercice terminé le 31 décembre 1985 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 24 avril 1986

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
L.R.Q., c. R-16
ACTIF NET DISPONIBLE
au 31 décembre 1985

	1985	1984
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	14 703 122 $	11 877 491 $
Dépôts au Bureau général des dépôts du ministère des Finances	15 955	47 915
Cotisations et contributions à recevoir	119 068	135 841
	14 838 145	12 061 247
PASSIF		
Pensions, remboursements de cotisations et de contributions —à payer	52 686	94 870
ACTIF NET DISPONIBLE (note 4)	14 785 459 $	11 966 377 $

Le président de la Commission,
Louison Ross

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985		1984	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des participants				
Cotisations pour service courant	547 483 $		503 934 $	
Rachats et transferts de service antérieur	17 527	565 010 $	59 865	563 799 $
Contributions des municipalités				
Contributions pour service courant	762 773		709 988	
Rachats et transferts de service antérieur	19 495	782 268	88 229	798 217
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)		1 893 819		1 198 758
Autres revenus d'intérêts		254		
		3 241 351		2 560 774
DIMINUTIONS				
Pensions	228 368		203 261	
Remboursements et transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts	193 901	422 269	211 542	414 803
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		2 819 082		2 145 971
ACTIF NET DISPONIBLE — AU DÉBUT		11 966 377		9 820 406
ACTIF NET DISPONIBLE — À LA FIN		14 785 459 $		11 966 377 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985

1. Généralités et financement du régime

Généralités

Le Régime de retraite à prestations indéterminées des maires et des conseillers des municipalités est sujet aux dispositions de la Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités. Ces dispositions prévoient, entre autres, des garanties à la retraite et au décès. Elles permettent également le remboursement, sous certaines conditions, des sommes versées avec intérêts.

Ce régime de retraite s'adresse aux membres du conseil d'une municipalité y ayant adhéré par voie d'un règlement adopté à cette fin. Pour chaque année de participation, on compte une année de service créditée au régime.

Financement

La cotisation du participant s'élève à 5,5 % de son traitement admissible. En outre, le participant peut verser une cotisation additionnelle. La contribution de la municipalité s'élève à 8 % du traitement de chaque participant.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et la convention comptable énoncée ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

3. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	1985	1984
Dépôts à participation au fonds particulier — au coût (Valeur de réalisation 1985, 15 705 423 $; 1984, 12 155 832 $)	14 201 000 $	11 509 000 $
Nombre d'unités	14 201	11 509
Dépôts à vue au fonds général	43 392 $	42 692 $
Revenus à recevoir du fonds particulier	458 730 $	325 799 $
	14 703 122 $	11 877 491 $

4. Obligations du régime envers les participants

Ce régime de retraite étant un régime à prestations indéterminées, ses obligations en regard du coût des garanties payables aux participants correspondent à la valeur de l'actif net disponible du régime.

5. Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	1985	1984
Revenus des dépôts à participation au fonds particulier	1 888 765 $	1 193 880 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	5 054	4 878
	1 893 819 $	1 198 758 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
L.R.Q., c. R-16
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au 31 décembre 1985 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net disponible de ce régime au 31 décembre 1985 ainsi que son évolution de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 15 avril 1986

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ACTIF NET DISPONIBLE
au 31 décembre 1985

	1985	1984
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	21 706 798 $	18 662 797 $
Dépôts au Bureau général des dépôts du ministère des Finances	18 147	10 956
Cotisations et contributions à recevoir	453 155	908 236
Fonds de régimes de retraite en voie de transfert		377 558
	22 178 100	19 959 547
PASSIF		
Pensions, remboursements de cotisations et intérêts à payer	10 635	3 907
ACTIF NET DISPONIBLE (notes 4 et 5)	22 167 465 $	19 955 640 $

Le président de la Commission,
Louison Ross

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
Michel Laugueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985		1984	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des participants				
Cotisations pour service courant	280 470 $		436 857 $	
Rachats et transferts de service antérieur incluant les intérêts	45 407	325 877 $	52 939	489 796 $
Contributions des organismes				
Contributions pour service courant	432 692		554 484	
Rachats et transferts de service antérieur incluant les intérêts	204	432 896	42 127	596 611
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)		2 440 525		1 892 288
Autres revenus d'intérêts		151		
		3 199 449		2 978 695
DIMINUTIONS				
Pensions	314 950		271 120	
Remboursements de cotisations et transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts	672 674	987 624	12 171	283 291
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		2 211 825		2 695 404
ACTIF NET DISPONIBLE — AU DÉBUT		19 955 640		17 260 236
ACTIF NET DISPONIBLE — À LA FIN		22 167 465 $		19 955 640 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985

1. Description sommaire des régimes

Les régimes de retraite particuliers énumérés à la note 5 sont établis par le gouvernement du Québec. Leur administration est confiée à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges, le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Montréal-Nord et le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent sont à prestations partiellement déterminées et les autres régimes sont à prestations déterminées.

2. Conventions comptables

Les états financiers des Régimes de retraite particuliers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et la convention comptable ci-dessous énoncés. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

3. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement

	1985	1984
Dépôts à participation au fonds particulier — au coût (Valeur de réalisation 1985, 23 565 527 $, 1984, 18 983 766 $)	20 902 000 $	18 134 000 $
Nombre d'unités	20 902	18 134
Dépôts à vue au fonds général	47 379 $	29 865 $
Revenus à recevoir du fonds particulier	757 419 $	498 932 $
	21 706 798 $	18 662 797 $

4. Obligations d'un régime particulier envers ses participants

Une évaluation actuarielle du régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges a été complétée par le service de l'actuariat de la Commission à partir des données de population arrêtées au 31 décembre 1983. Suivant cette évaluation, les engagements actuariels de ce régime s'établissaient au 31 décembre 1983 à 15 744 000 $, calculés selon une méthode de « capitalisation à prime nivelée ».

Le Service de l'actuariat a également estimé que les engagements actuariels de ce même régime au 31 décembre 1985 pourraient être de l'ordre de 20 749 177 $.

De l'avis du Service de l'actuariat, cette estimation pourrait constituer une provision suffisante eu égard aux engagements contractés pour l'ensemble des prestations acquises au 31 décembre 1985, sur la base des faits connus au moment de la préparation des états financiers.

5. Actif net disponible des régimes de retraite particuliers au 31 décembre

	1985	1984
Régime de retraite pour le président de la Société d'aménagement de l'Outaouais (A.C. 2660-76)	158 491 $	132 682 $
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté régionale de l'Outaouais (A.C. 2661-76)	198 309	166 655
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais (A.C. 2662-76)	309 406	268 906
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal (A.C. 3863-76)	51 338	45 489
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Ville de Laval (A.C. 4104-76)	65 673	63 627
Régime de retraite pour le président du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec (A.C. 2-77)	113 149	114 241
Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges (A.C. 397-78 et décret 2497-81)	20 749 177	18 051 748
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Montréal-Nord (Décret 664-81) (note 7)		644 762
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent (Décret 842-82)	400 373	363 009
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount (Décret 2174-84)	121 549	104 521
	22 167 465 $	19 955 640 $

6. Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	1985	1984
Revenus des dépôts à participation au fonds particulier	2 436 764 $	1 887 990 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	3 761	4 298
	2 440 525 $	1 892 288 $

7. Transfert des actifs d'un régime particulier au RREGOP

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1985, la Commission a transféré au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, la totalité des actifs du régime de retraite particulier des anciens employés de la ville de Montréal-Nord.

Ainsi, l'actif net de ce régime au 31 décembre 1984 augmenté des revenus de placements accumulés à la date de transfert ont été intégrés à ceux du RREGOP et les ajustements appropriés ont été effectués dans chacun des comptes de gestion administrés par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

OPINION DU SERVICE DE L'ACTUARIAT DE LA COMMISSION

relatif aux engagements du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte des Neiges

---

Le Service de l'actuariat de la Commission a effectué l'évaluation actuarielle de ce régime sur les données au 31 décembre 1983.

Cette évaluation avait pour but d'estimer les paiements futurs à l'égard des pensions en cours de paiement, des pensions en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

Elle révèle des engagements de 15 744 000 $ à cette date. Le montant des engagements actuariels de ce régime décrit au premier paragraphe de la note 4 des présents états financiers, constitue une provision suffisante pour couvrir ces paiements.

Le Service de l'actuariat de la Commission

Québec, le 19 mars 1986

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai verifié l'état de l'actif net disponible des régimes de retraite particuliers au 31 décembre 1985 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net disponible de ces régimes de retraite particuliers au 31 décembre 1985 ainsi que leur évolution de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 15 avril 1986

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RECETTES ET DÉBOURSÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985	1984
RECETTES		
Contributions et primes versées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec:		
Régime de base — contributions d'organismes à titre d'employeur	110 027 $	104 957 $
Régime excédentaire — primes d'employés	85 488	111 755
	195 515 $	216 712 $
DÉBOURSÉS		
Prestations payées à même le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec:		
Régime de base	4 608 400 $	4 071 600 $
Régime excédentaire	41 000	94 200
	4 649 400 $	4 165 800 $

Le président de la Commission,
Louison Ross

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
Michel Lagueux

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985

1. Description sommaire des régimes d'assurance-vie

Le régime d'assurance-vie de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic prévoit le paiement sous certaines conditions, de prestations au décès.

Le régime d'assurance-vie excédentaire au régime de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic s'applique uniquement à certains employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

2. Convention comptable

Ces deux régimes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. Prestations au décès à payer — au 31 décembre

Les prestations au décès à payer au 31 décembre 1985 pour le régime d'assurance-vie de base totalisent environ 1 098 468 $ (1 450 668 $ au 31 décembre 1984).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10

RÉGIME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des recettes et des déboursés du régime d'assurance-vie de base des employés du gouvernement et des employés des secteurs public et parapublic et du régime d'assurance-vie excédentaire au régime de base pour des employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail de l'exercice terminé le 31 décembre 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les recettes et les déboursés de ces régimes d'assurance-vie de l'exercice terminé le 31 décembre 1985 selon la convention comptable énoncée à la note 2, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 28 février 1986

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

FONDS EN FIDUCIE CONCERNANT LE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS MEMBRES DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC

MOUVEMENTS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985	1984
ENCAISSE — AU DÉBUT	265 680 $	238 018 $
Intérêts perçus	12 877	27 662
	278 557	265 680
Déboursés à la mutuelle des services de santé du Québec	174 899	
ENCAISSE — À LA FIN	103 658 $	265 680 $

Le président de la Commission,
Louison Ross

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
Michel Lagueux

NOTE COMPLÉMENTAIRE
31 décembre 1985

Constitution et objet

Le fonds en fiducie concernant le régime d'assurances collectives a été constitué par le gouvernement du Québec à la suite du règlement d'un grief logé par le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec pour revendiquer le maintien intégral de la contribution du gouvernement au régime d'assurance-maladie prévu à la convention collective 1968-1971, suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'assurance-maladie.

Ce fonds et les revenus qu'il génère sont, avec l'autorisation conjointe du Syndicat et de la Commission, affectés à des fins de rabais de primes ou d'achat de garanties complémentaires d'assurances collectives à l'avantage exclusif des fonctionnaires et ouvriers membres de ce syndicat.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10

FONDS EN FIDUCIE CONCERNANT LE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS MEMBRES DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des mouvements du fonds en fiducie concernant le régime d'assurances collectives des fonctionnaires et ouvriers membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec de l'exercice terminé le 31 décembre 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les mouvements de ce fonds en fiducie de l'exercice terminé le 31 décembre 1985.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 14 mai 1986

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS DES EMPLOYÉS CADRES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985	1984
Coût net des primes (note 2)		
Primes	11 989 636 $	9 991 842 $
Ristournes		(2 312 230)
	11 989 636	7 679 612
À déduire:		
Contributions d'organismes à titre d'employeur	418 621	418 248
COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	11 571 015 $	7 261 364 $

Le président de la Commission,
Louison Ross

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
Michel Lagueux

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985

1. Convention comptable

Le coût afférent aux rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic est inscrit selon la méthode de la comptabilité de caisse.

2. Coût afférent aux rentes de survivants

Le gouvernement du Québec défraie depuis le 1er janvier 1978 les primes de rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic. Chacune des primes est déterminée principalement en fonction de la valeur présente des rentes à être versées et des frais administratifs s'y rapportant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1985, les déboursés afférents au paiement des primes ont été effectués à même le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec pour un montant de 5 571 649 $ et le résidu, 6 417 987 $, puisé à même les surplus accumulés du régime administré par l'assureur.

Les primes pour rentes de survivants dues à l'assureur au 31 décembre 1985 sont estimées à 1 592 423 $ (2 089 254 $ au 31 décembre 1984) et les ristournes de 1984 et 1985 à recevoir aux mêmes dates s'élèvent respectivement à 2 986 766 $ (encaissé le 3 février 1986) et à environ 2 050 000 $.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10

COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS DES EMPLOYÉS CADRES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état du coût afférent aux rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic de l'exercice terminé le 31 décembre 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement le coût afférent aux rentes de survivants pour ces employés cadres de l'exercice terminé le 31 décembre 1985 selon la convention comptable énoncée à la note 1, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 28 février 1986

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

DÉPENSES D'ADMINISTRATION
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985	1984
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	10 151 191 $	9 663 293 $
Services de transport et de communication	251 610	340 046
Services professionnels, administratifs et autres	1 392 529	596 909
Entretien et réparations	56 520	38 754
Loyers	1 059 313	57 118
Fournitures et approvisionnements	387 104	262 802
Matériel et équipement	445 440	112 762
Intérêts sur sommes dues aux bénéficiaires des régimes de retraite et autres dépenses	325 745	193 727
DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	14 069 452 $	11 265 411 $

Le président de la Commission,
Louison Ross

Le directeur des ressources financières
et matérielles de la Commission,
Michel Lagueux

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985

1. Objet

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances a pour objet d'administrer le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et tout régime de retraite ou d'assurance dont une loi ou le gouvernement du Québec lui confie l'administration. Les dépenses d'administration de la Commission sont assumées par le gouvernement du Québec.

2. Conventions comptables

L'état des dépenses d'administration a été préparé selon la méthode de comptabilité de caisse.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Commission et celui des services de soutien tels que le service téléphonique, les services d'informatique, etc., défrayés à même les crédits de différents ministères ne sont pas présentés au présent état financier.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

L.R.Q., c. R-10

DÉPENSES D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des dépenses d'administration de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances de l'exercice terminé le 31 décembre 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les dépenses d'administration de la Commission de l'exercice terminé le 31 décembre 1985 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 4 mars 1986

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES

L.R.Q., c. A-3.001

BILAN
au 31 mars 1986

ACTIF

À COURT TERME	
Encaisse et dépôt à terme	660 659 $
Créance à recevoir	32 258
Intérêts courus à recevoir	1 343
Avances pour frais de déplacement	12 500
	706 760 $

PASSIF

À COURT TERME	
Créditeurs et frais courus	554 946 $
SOLDE DU FONDS	151 814
	706 760 $

Pour la Commission d'appel,

J.A. Vaillant

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice du 19 août 1985 au 31 mars 1986

DÉPENSES	
Traitements et avantages sociaux	803 641 $
Transport et communication	156 339
Services professionnels	274 961
Loyers	204 027
Fournitures	86 098
Matériel et équipement	337 105
Autres dépenses	1 270
	1 863 441
REVENUS	
Intérêts sur dépôts bancaires	31 355
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 832 086
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 983 900
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE ET SOLDE DU FONDS AU 31 MARS 1986	151 814 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution, fonctions et financement

La Commission d'appel en matière de lésions professionnelles est un organisme institué par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles sanctionnée le 28 mai 1985 et entrée en vigueur le 19 août 1985.

La Commission d'appel a juridiction exclusive pour entendre tout appel interjeté en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, ainsi que tout appel interjeté en vertu des articles 37.3 et 193 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Les sommes requises pour les opérations de la Commission d'appel sont prises sur le fonds de la Commission d'appel constitué des sommes que le gouvernement y verse annuellement à même les crédits votés par le Parlement dans le cadre du programme 4 (élément 3) du ministère de la Justice qui vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement de la Commission d'appel.

Les présents états financiers présentent les opérations du fonds de la Commission d'appel institué par l'article 394 de sa loi constitutive ainsi que les opérations de la Commission d'appel.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission d'appel ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et dans le cadre des conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Contribution au régime de retraite

La contribution de la Commission d'appel à titre d'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics est effectuée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée à l'état des revenus et dépenses.

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES
L.R.Q., c. A-3.001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds de l'exercice du 19 août 1985 au 31 mars 1986. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission d'appel au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice du 19 août 1985 au 31 mars 1986 selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 10 juin 1986

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

L.R.Q., c. S-2.1

BILAN

au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984 (note 19)
ACTIF		
Encaisse et dépôts à court terme	18 053	14 328
Cotisations à recevoir et autres créances (note 4)	121 624	91 668
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	1 944 325	1 941 468
Soldes de prix de vente (note 6)	18 398	18 972
Immobilisations (note 7)	31 865	36 166
Frais de développement de systèmes (note 8)	12 670	14 738
	2 146 935	2 117 340
PASSIF		
Chèques en circulation	16 283	22 650
Comptes-fournisseurs et frais courus	23 216	13 488
Cotisations perçues d'avance	5 066	6 393
Solde dû sur acquisitions d'équipement (note 9)	8 407	13 905
Dépôts des employeurs personnellement tenus au paiement des prestations	22 024	22 201
Réserves actuarielles (note 11)	3 942 705	3 361 613
	4 017 701	3 440 250
DETTE NON PROVISIONNÉE	1 870 766	1 322 910
	2 146 935	2 117 340

ENGAGEMENTS (notes 10 et 17)

Pour le Conseil d'administration,

Ghislain Dufour
Louis Laberge

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

DETTE NON PROVISIONNÉE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984 (note 19)
DETTE NON PROVISIONNÉE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	1 081 875	866 692
Redressements:		
Inscription du passif au 31 décembre 1983 à l'égard des coûts des programmes relatifs à l'article 38.4 (L.R.Q., c. A-3) (note 3)	256 400	256 400
Radiation au 31 décembre 1983 de la réserve actuarielle — réserve pour programme de remise de capital (note 3)	(33 178)	(33 178)
Annulation d'une partie des frais d'administration imputés au gouvernement du Québec à l'égard des frais d'inspection pour les exercices 1984 et antérieurs (note 15)	7 332	4 843
Ajustement des dépenses de l'exercice 1984 suite à l'inscription des coûts futurs des programmes relatifs à l'article 38.4 (L.R.Q., c. A-3) et la radiation de la réserve pour programme de remise de capital (note 3)	10 481	
Solde redressé	1 322 910	1 094 757
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE		
Dépenses non financées selon le mode de financement prévu dans la loi (Art. 284, L.Q. 1985, c.6) (notes 1 et 12)	189 059	168 197
Coût résultant des dispositions transitoires (Chapitre XVI, section II, L.Q. 1985, c. 6) (note 13)	206 674	
Excédent des dépenses financées sur les revenus attribuable pour une partie aux opérations courantes et pour une autre au coût des programmes relatifs à l'article 38.4 (L.R.Q., c. A-3)	152 123	59 956
	547 856	228 153
DETTE NON PROVISIONNÉE À LA FIN	1 870 766	1 322 910

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984 (note 19)
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 1)	751 321	697 823
Revenus de placements et intérêts sur cotisations	229 562	211 971
Autres revenus	9 932	9 792
Total des revenus	990 815	919 586
DÉPENSES		
Programmes de réparation (notes 3 et 12)		
Indemnités versées		
— programmes réguliers	716 961	631 179
— programme spécial de remise de capital	4 843	73 900
Augmentation des réserves actuarielles	398 823	201 643
	1 120 627	906 722
Programme de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite		
Indemnités versées	26 529	16 469
Augmentation des réserves actuarielles	3 320	2 976
	29 849	19 445
Programmes de prévention (note 14)	58 649	58 806
Frais d'administration (note 15)	109 026	105 353
Autres frais (note 16)	19 202	15 762
	186 877	179 921
Total des dépenses	1 337 353	1 106 088
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT POSTES EXCEPTIONNELS	346 538	186 502
Modifications aux hypothèses et à la méthode de calcul des réserves actuarielles	(5 356)	41 651
Coût résultant des dispositions transitoires (note 13) (Chapitre XVI, section II, L.Q. 1985, c. 6)	206 674	
	201 318	41 651
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE	547 856	228 153
Représenté par :		
Dépenses non financées selon le mode de financement prévu dans la loi (Art. 284, L.Q. 1985, c. 6) (note 1)	189 059	168 197
Coût résultant des dispositions transitoires (Chapitre XVI, section II, L.Q. 1985, c. 6) (note 13)	206 674	
Portion constituée de l'excédent des dépenses financées sur les revenus attribuable pour une partie aux opérations courantes et pour une autre au coût des programmes relatifs à l'article 38.4 (L.R.Q., c. A-3)	152 123	59 956
	358 797	59 956

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985

1. Constitution, fonctions et financement

La Commission de la santé et de la sécurité du travail a été instituée en corporation au sens du Code civil le 13 mars 1980. Elle a pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, d'élaborer, de proposer et de mettre en œuvre des politiques relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs de façon à assurer une meilleure qualité des milieux de travail. Elle perçoit des employeurs les sommes requises pour l'application de cette loi à l'exception des coûts relatifs à l'inspection qui lui sont remboursés par le gouvernement du Québec.

La Commission a en outre pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur les accidents du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, de cotiser annuellement les employeurs, en fonction de son mode de financement et après expertise actuarielle.

L'Assemblée nationale a adopté le 23 mai 1985 la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Cette loi, sanctionnée le 28 mai 1985 par le Parlement, instaure un nouveau régime de réparation des lésions professionnelles survenues à compter du 19 août 1985, date de son entrée en vigueur, en remplacement des régimes prévus par la Loi sur les accidents du travail et la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières.

La Commission choisit son mode de financement d'après la méthode qu'elle estime appropriée pour lui permettre de faire face à ses dépenses au fur et à mesure de leur échéance et d'éviter que les employeurs soient injustement obérés par la suite à cause des paiements à faire pour les lésions professionnelles survenues auparavant.

Cependant pour les années 1984 à 1988, la Commission perçoit une somme égale à 90% de la somme suffisante pour permettre le paiement des prestations auxquelles ont droit les bénéficiaires pour les lésions professionnelles survenues au cours de chacune de ces années respectivement, puis à 2% de plus par année pour chacune des cinq années subséquentes.

Pour les années 1986 à 1993, la Commission ne peut augmenter le taux de cotisation en raison du déficit actuariel (dette non provisionnée) relatif aux lésions professionnelles survenues avant le 1er janvier 1986, ni en raison de celui qui résulte de l'application du paragraphe précédent.

La cotisation comprendra une proportion du coût prévu des lésions professionnelles survenues durant l'année visée par la cotisation, la totalité des sommes allouées à la prévention, au retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite et aux dépenses budgétisées par la Commission pour pourvoir à son administration.

De ce fait, la dette non provisionnée s'accroîtra chaque année jusqu'à 1993 inclusivement et le pourcentage de capitalisation des réserves actuarielles et autres passifs inscrits au bilan diminuera d'année en année jusqu'à 1993 inclusivement.

La Commission a également pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme, de verser aux réclamants des prestations ou autres indemnités. Les sommes requises pour l'application et pour l'administration de ces lois sont remboursées par le gouvernement du Québec.

2. Énoncé des principales conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le cadre des conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) Cotisations des employeurs

Les revenus de cotisations sont établis selon les estimations des salaires produites par les employeurs auxquelles on applique la tarification fixée par la Commission. Ces revenus sont ajustés en fin d'exercice pour tenir compte de la différence anticipée entre les salaires estimés et ceux assujettis à la cotisation.

b) Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier sont inscrits à la valeur ajustée, c'est-à-dire au coût plus ou moins les redressements, représentant:

1° le solde non amorti des gains et pertes en capital à la vente de placements et,

2° l'amortissement accumulé de la différence entre la valeur de réalisation des placements en actions et leur coût.

Les gains et pertes à la vente de placements et les variations annuelles de la valeur de réalisation des placements en actions sont inscrits à un compte de réserve pour être amortis sur une période de 10 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement annuel est porté aux revenus de l'exercice.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Édifices	2½ %
Ameublement et équipement	10 %
Matériel roulant	25 %
Équipement informatique	20 %
Système de télécommunications	20 %

Les améliorations locatives sont amorties selon la durée du bail.

d) Frais de développement de systèmes

Les frais de développement des systèmes informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans à compter de leur mise en opération.

e) Réserves actuarielles

Valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent

Cette réserve comprend, d'une part, une provision pour les demandes de prestations en cours de règlement ou non produites et d'autre part, la valeur capitalisée des rentes dans le cas des victimes de lésions professionnelles. En outre, cette réserve tient compte de la fluctuation du taux de rendement réel.

Comme suite à l'entrée en vigueur au cours de 1985 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Commission a aussi inscrit à cette réserve actuarielle les coûts supplémentaires résultant des dispositions transitoires relatives aux programmes de réparation prévues à cette loi et se rapportant aux lésions professionnelles survenues avant le 19 août 1985 (Chapitre XVI, section II, L.Q. 1985, c. 6).

Réserve pour fonds spécial de désastre

Cette réserve est constituée d'un pourcentage du coût des lésions professionnelles survenues et est diminuée des coûts des lésions professionnelles jugés par la Commission comme étant excessifs à l'égard de certains employeurs.

f) Réclamations contre les tierces parties

Les réclamations contre les tierces parties responsables d'accidents du travail sont inscrites, lors de leur encaissement, en réduction des indemnités versées.

3. Modifications aux conventions comptables

À compter du présent exercice, la Commission a modifié ses conventions comptables concernant les réserves actuarielles suivantes:

a) Valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent

Avant le présent exercice, la Commission n'incluait aucun passif pour les coûts futurs afférents aux programmes d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et de stabilisation sociale (article 38.4, L.R.Q., c. A-3) alors que maintenant la Commission inclut ce passif à sa réserve actuarielle. Cette modification aux conventions comptables appliquée rétroactivement a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers des exercices 1984 et 1985.

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	95 215	68 515
Réserves actuarielles	95 215	68 515
Dette non provisionnée	95 215	68 515

et la dette non provisionnée de même que les réserves actuarielles ont été augmentées de 256 400 000 $ au 31 décembre 1983.

b) Réserve pour programme de remise de capital

Depuis 1981, la Commission offrait aux bénéficiaires de rentes mensuelles inférieures à un certain montant la possibilité d'une remise de leur capital de rente. L'écart entre le capital ainsi remboursé et la valeur présente estimative des paiements était viré à cette réserve. À compter du présent exercice, cette réserve est radiée et l'écart est au poste « Augmentation des réserves actuarielles ».

Cette modification aux conventions comptables appliquée rétroactivement a eu pour effet de réduire les postes suivants des états financiers des exercices 1984 et 1985.

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	9 970	58 034
Réserves actuarielles	9 970	58 034
Dette non provisionnée	9 970	58 034

et la dette non provisionnée de même que les réserves actuarielles ont été réduites de 33 178 000 $ au 31 décembre 1983.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

4. Cotisations à recevoir et autres créances

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Cotisations à recevoir	83 086	75 330
Estimation des revenus courus de cotisations	34 315	29 226
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec pour l'inspection et les programmes de prévention (note 15)	12 013	1 764
Autres créances	20 710	13 448
	150 124	119 768
Moins:		
Provision pour créances irrécouvrables	28 500	28 100
	121 624	91 668

5. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Dépôts au fonds particulier		
Dépôts à participation à la valeur ajustée (Valeur de réalisation en milliers de $ 1985: 2 109 186 $; 1984: 1 901 979 $; nombre d'unités 1985: 1 901 224; 1984: 1 866 634)	1 875 571	1 887 039
Dépôts à vue au fonds général	734	7
Revenus à recevoir	68 020	54 422
	1 944 325	1 941 468

6. Soldes de prix de vente

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Garanti par hypothèque de premier rang à 7'½%, remboursable par annuités de 403 085 $ échéant le 31 décembre 1998	3 250	3 527
Garanti par cession transport de subvention à être versée par le gouvernement du Québec, remboursable par annuités de 1 454 705 $ échéant le 31 décembre 2006, taux 7'½%	15 148	15 445
	18 398	18 972

7. Immobilisations

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Terrains	719		719	719
Édifices	9 548	3 002	6 546	6 768
Ameublement et équipement	13 229	5 927	7 302	8 104
Matériel roulant	307	289	18	27
Améliorations locatives	2 361	1 434	927	843
Équipement informatique	24 199	8 297	15 902	19 208
Système de télécommunications	883	432	451	497
	51 246	19 381	31 865	36 166

8. Frais de développement de systèmes

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Développement de systèmes informatiques	30 936	18 266	12 670	14 738

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

9. Solde dû sur acquisitions d'équipement

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Financement d'ordinateurs; emprunt de 10 691 810 $ remboursable en 44 versements mensuels de 296 382 $ (capital et intérêts), au taux annuel de 11%, échéant en 1988 (paiement du capital en 1986: 2 768 654 $; 1987: 3 089 039 $; 1988: 2 549 191 $)	8 407	10 692
Autres		3 213
	8 407	13 905

10. Régime de retraite des fonctionnaires

Une évaluation actuarielle du passif résultant des services antérieurs des employés de la Commission au 31 décembre 1975 du Régime de retraite des fonctionnaires imputables à la Commission a été établie à 49 787 000 $. La Commission rembourse ce montant depuis le 31 décembre 1978 à raison de 23 versements annuels égaux de 4 923 000 $, incluant le capital et les intérêts. Le solde au 31 décembre 1985 de ce passif non inscrit aux livres s'élève à 43 010 000 $.

11. Réserves actuarielles

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent	3 937 061	3 356 490
Réserve pour fonds spécial de désastre	5 644	5 123
	3 942 705	3 361 613

Pourcentage de capitalisation

Le pourcentage de capitalisation des réserves actuarielles et autres passifs inscrits aux livres au 31 décembre 1985 est de 53,44% comparativement à 61,55% au 31 décembre 1984. Ces pourcentages ont été établis en fonction de la proportion de l'actif sur le passif et pour 1985 il tient compte notamment de l'inscription du coût des dispositions transitoires à titre de poste exceptionnel.

Continuité des réserves actuarielles

	1985 (en milliers de dollars)		1984 (en milliers de dollars)	
Solde au début déjà établi		3 127 910		2 892 121
Redressements				
Imputés directement à la dette non provisionnée				
Passif au 31 décembre 1983 à l'égard des coûts des programmes relatifs à l'article 38.4	256 400		256 400	
Radiation au 31 décembre 1983 de la réserve actuarielle — réserve pour programme de remise de capital	(33 178)		(33 178)	
		223 222		223 222
Imputé aux dépenses de l'exercice 1984				
Ajustement résultant de l'inscription des coûts futurs des programmes relatifs à l'article 38.4		10 481		
Solde redressé		3 361 613		3 115 343
Augmentation imputée aux dépenses				
Valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent				
— avant postes exceptionnels		401 622		204 772
— modifications aux hypothèses et à la méthode de calcul des réserves actuarielles		(5 356)		41 651
— coût résultant des dispositions transitoires		184 305		
		580 571		246 423
Réserve pour fonds spécial de désastre		521		(153)
		581 092		246 270
Solde à la fin		3 942 705		3 361 613

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

12. Programmes de réparation

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Coût des lésions professionnelles survenues au cours de l'exercice		
Indemnités versées	212 011	188 733
Augmentation des réserves actuarielles	547 751	467 502
	759 762	656 235
Coût des lésions professionnelles survenues au cours d'exercices antérieurs		
Indemnités versées		
— programmes réguliers	504 950	442 446
— programme spécial de remise de capital	4 843	73 900
Diminution des réserves actuarielles	(148 928)	(265 859)
	360 865	250 487
	1 120 627	906 722

Le coût des programmes de réparation se répartit comme suit

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Indemnités versées		
Programmes réguliers		
Assistance médicale	119 214	101 112
Incapacité temporaire	321 513	329 994
Incapacité permanente	193 895	172 853
Remplacement du revenu	51 305	
Décès	31 034	27 220
	716 961	631 179
Programme spécial de remise de capital	4 843	73 900
Augmentation des réserves actuarielles	398 823	201 643
	1 120 627	906 722

La portion non financée du coût de ces programmes est la suivante

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Indemnités versées		
Assistance médicale	4 249	3 645
Incapacité temporaire	11 999	15 096
Incapacité permanente	150	89
Remplacement du revenu	4 752	
Décès	51	43
	21 201	18 873
Augmentation des réserves actuarielles	55 135	46 750
Manque à gagner en revenus de placements dû à la dette non provisionnée	112 723	102 574
	189 059	168 197

Cette portion non financée des programmes de réparation comprend :
— les indemnités versées au cours de l'exercice 1985 pour des lésions professionnelles survenues au cours de cet exercice, exclusion faite des indemnités relatives aux dispositions transitoires prévues à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, multipliées par le pourcentage de non financement, soit 10%.
— l'augmentation des réserves actuarielles pour des lésions survenues au cours de 1985, compte tenu de l'augmentation de 3 603 000 $ relative aux modifications apportées aux hypothèses et à la méthode de calcul des réserves actuarielles pour les lésions survenues au cours de cet exercice, exclusion faite des indemnités relatives aux dispositions transitoires prévues à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, multipliée par le pourcentage de non financement, soit 10%.
— le manque à gagner en revenus de placements dû à la dette non provisionnée résultant de l'application du mode de financement.

13. Coût résultant des dispositions transitoires

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Indemnités versées	22 369	
Augmentation des réserves actuarielles	184 305	
	206 674	—

Ces coûts résultant des dispositions transitoires comprennent les frais supplémentaires découlant de l'application des nouvelles dispositions de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles pour des lésions professionnelles survenues avant le 19 août 1985, date d'entrée en vigueur de cette nouvelle loi. Ils se rapportent principalement à l'application des nouvelles dispositions relatives aux victimes de récidive, de rechute ou d'aggravation d'une lésion professionnelle. Font également partie de ces coûts supplémentaires l'élimination du remariage comme cause de la perte du droit à la rente de conjoint survivant et les options offertes aux bénéficiaires d'une rente viagère en tant que conjoint survivant ou victime d'incapacité permanente (Chapitre XVI, section II, L.Q. 1985, c. 6).

14. Programmes de prévention

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Paiements aux services de santé au travail et autres	34 003*	35 622
Subvention à l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec	13 150	12 288
Subventions pour la formation et l'information	11 496	10 896
	58 649	58 806

* Au 31 décembre 1985, un compte à recevoir de 2 775 300 $ a été inscrit et la dépense du programme de paiements aux services de santé au travail a été réduite du même montant. Cette créance représente une estimation des sommes à être récupérées des centres hospitaliers ayant un département de santé communautaire en ce qui concerne les subventions qui leur ont été accordées au cours de 1985. Antérieurement une telle estimation n'était pas établie en fin d'exercice et ces récupérations étaient présentées au poste « autres revenus » à l'état des revenus et dépenses.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

15. Frais d'administration

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Traitements et avantages sociaux	88 627	84 120
Formation et perfectionnement	286	229
Frais de déplacement	4 403	4 412
Postes, messageries et télécommunications	6 051	4 947
Communications et information	2 152	1 394
Services professionnels — Informatique	4 492	5 294
Services professionnels — Administration	5 994	4 674
Entretien et réparations — Équipement informatique	3 095	2 337
Entretien et réparations — Immobilisations et autres	1 560	775
Matériel et fournitures	4 023	3 445
Location d'espaces	7 215	6 991
Location d'équipement — Informatique	1 655	5 823
Location d'équipement — Autres	494	472
Assurances, taxes, énergie	504	1 740
Autres frais et services	752	606
Amortissement — Immobilisations	7 058	4 085
Amortissement — Développement de systèmes	6 187	5 363
	144 548	136 637
Moins:		
Frais reportés — Développement de systèmes	4 119	4 955
Frais reliés aux bureaux de révision paritaires constitués par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles	375	
	4 494	4 955
	140 054	131 682
Frais imputés		
Gouvernement du Québec — pour l'inspection	20 490*	19 814*
— pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme	2 013	1 902
Gouvernement du Canada et ses organismes pour l'administration de la Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État	4 181	747
Employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	3 915	3 422
Autres frais imputés	429	444
	31 028	26 329
	109 026	105 353

* Les frais imputés au gouvernement du Québec pour l'inspection pour les exercices 1984 et 1985 ont été redressés pour tenir compte des sommes non remboursées par le gouvernement du Québec totalisant 2 489 000 $ pour 1984 et 4 192 000 $ pour 1985. Ces redressements ont eu pour effet d'augmenter ou de (réduire) les postes suivants des états financiers des exercices 1984 et 1985:

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Cotisations à recevoir et autres créances	(4 192)	(7 332)
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	4 192	2 489
Dette non provisionnée	4 192	7 332

et la dette non provisionnée a été augmentée de 4 843 000 $ au 31 décembre 1983 et de 7 332 000 $ au 31 décembre 1984.

16. Autres frais

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Créances irrécouvrables	13 904	10 839
Contributions au Régime de retraite des fonctionnaires relatives aux exercices antérieurs (note 10)	4 923	4 923
Frais d'administration reliés aux bureaux de révision paritaires constitués par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles	375	
	19 202	15 762

17. Engagements

La Commission est engagée en vertu de baux pour location d'espaces pour une somme de 35 526 941 $ au 31 décembre 1985 (1984: 39 819 814 $) dont les versements des 12 prochains mois totalisent 7 177 206 $. Ces baux s'échelonnent sur une période de un à dix ans avec une possibilité de renouvellement à l'échéance. Une clause prévoit la révision des loyers en fonction des hausses de frais d'exploitation ou de taxes.

18. Autres mandats de la Commission

La Commission verse des prestations aux travailleurs victimes de lésions professionnelles au nom des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations. Ces employeurs remboursent la Commission par la suite.

La Commission a également la responsabilité d'indemniser les victimes en vertu de la Loi sur les victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme. Le gouvernement du Québec rembourse la Commission pour les prestations versées.

De plus, la Commission a la responsabilité d'indemniser les fonctionnaires fédéraux victimes de lésions professionnelles en vertu de la Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État. Le gouvernement du Canada et ses organismes remboursent la Commission pour les prestations versées.

Ces déboursés de prestations effectués par la Commission se répartissent comme suit:

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	17 094	15 854
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et Loi visant à favoriser le civisme (L.R.Q.)	13 719	12 493
Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État (S.R.C.)	8 323	7 473
	39 136	35 820

19. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1984 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1985 à la suite de l'entrée en vigueur le 19 août 1985 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et ont été corrigés pour tenir compte des redressements mentionnés aux notes 3 et 15.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

L.R.Q., c. S-2.1

CERTIFICAT ACTUARIEL

relatif aux engagements de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en date du 31 décembre 1985

Je, soussigné, déclare que les réserves actuarielles au montant de 3 942 705 000 $ constituent une provision appropriée pour couvrir les paiements futurs des prestations aux victimes de lésions professionnelles en vertu de la Loi sur les accidents du travail, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières, et les paiements futurs des prestations aux travailleuses enceintes ou qui allaitent en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail; les réserves actuarielles couvrent les engagements envers les événements survenus chez les employeurs tenus de cotiser avant le 31 décembre 1985.

Les réserves actuarielles comprennent la réserve pour fonds spécial de désastre qui s'élève à 5 644 000 $.

Les réserves actuarielles en date du 31 décembre 1983 et celles en date du 31 décembre 1984 ont été redressées pour inclure les coûts futurs afférents aux programmes d'indemnité temporaire de réadaptation pour recherche d'emploi, pour formation ou pour traitement psychosocial, de stabilisation économique et de stabilisation sociale; ces coûts futurs ont été évalués à 256 400 000 $ en date du 31 décembre 1983 comparativement à 322 630 000 $ en date du 31 décembre 1984; d'autre part, la réserve du programme de remise de capital d'un montant de 91 212 000 $ en date du 31 décembre 1984 et de 33 178 000 $ en date du 31 décembre 1983 a été radiée. Suite à ces redressements, la réserve pour fluctuations du taux de rendement réel de 1984 a été haussée de 2 260 000 $. Les réserves actuarielles redressées en date du 31 décembre 1984 s'établissent donc à 3 361 613 000 $.

Des corrections ont été apportées, en 1985, aux hypothèses et à la méthode de calcul de la provision pour les demandes de prestations en cours de règlement ou non produites, de la provision pour les travailleuses enceintes ou qui allaitent et de la réserve pour fluctuation du taux de rendement réel, l'ensemble des modifications diminue les réserves actuarielles de 5 356 000 $ en date du 31 décembre 1985. Les changements ont été apportés à:

a) La provision pour les demandes de prestations en cours de règlement a été augmentée de 13 055 000 $; les principaux changements sont les suivants:

— la modification à la méthode d'évaluation du nombre de cas encourus mais non rapportés a augmenté la provision de 3 603 000 $;

— l'utilisation des données les plus récentes pour déterminer les hypothèses nécessaires à l'évaluation des programmes de réadaptation et l'utilisation de taux d'intérêt plus élevés pour escompter les prestations non indexées ont eu comme effet net d'augmenter la provision en incapacité temporaire de 22 703 000 $;

— les changements apportés à la méthodologie et aux hypothèses nécessaires à l'évaluation des programmes de stabilisation économique et de stabilisation sociale ont entraîné une hausse de la provision à l'égard de ces programmes de 6 256 000 $;

— la provision des rentes d'incapacité permanente a été diminuée d'un montant de 19 367 000 $ pour tenir compte de l'impact de la durée d'indemnisation en réadaptation sur le moment du début de la rente en incapacité permanente et pour apporter une correction aux formules utilisées;

— les autres modifications diminuent les réserves actuarielles de 140 000 $.

b) Le changement de méthode d'évaluation de la réserve de fluctuation du taux de rendement réel a entraîné une diminution des réserves actuarielles de 15 411 000 $, alors que le changement de méthode d'évaluation de la provision pour le programme de retrait préventif des travailleuses enceintes ou qui allaitent s'est traduit par une diminution de 3 000 000 $.

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles contient des dispositions transitoires qui sont entrées en vigueur le 19 août 1985. Elles comprennent principalement: l'application de cette nouvelle loi aux victimes de récidive, de rechute ou d'aggravation d'une lésion professionnelle; l'élimination du remariage comme cause de la perte du droit à la rente de conjoint survivant; les options offertes aux bénéficiaires d'une rente viagère en tant que conjoint survivant ou victime d'incapacité permanente. L'augmentation des réserves actuarielles en date du 31 décembre 1985 attribuable à l'entrée en vigueur de ces dispositions transitoires a été évaluée à 184 305 000 $; le coût résultant des dispositions transitoires de 206 674 000 $ comprend les déboursés effectués depuis le 19 août 1985 en regard de ces dispositions transitoires, soit 22 369 000 $.

L'augmentation des réserves actuarielles en date du 31 décembre 1985 avant postes exceptionnels, soit 398 823 000 $ pour les programmes de réparation et 3 320 000 $ pour le programme de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite, a été débitée à l'état des revenus et dépenses de 1985.

À mon avis, le montant des réserves actuarielles a été établi en utilisant des données dignes de foi, des hypothèses adéquates et appropriées et des méthodes conformes aux principes actuariels généralement reconnus.

Commission de la santé et de la sécurité du travail,
Robert Langlois, f.s.a., f.i.c.a., actuaire

Le 5 juin 1986

Le montant du passif relatif aux engagements du fonds d'accident et du fonds spécial de désastre de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en date du 31 décembre 1985, a été établi par l'actuaire de la Commission. Nous avons procédé à une vérification de la méthodologie, des méthodes de calcul et des hypothèses retenues par celui-ci. Nous avons également effectué, par échantillonnage, une vérification des calculs et des données utilisés.

Nous sommes satisfaits que le montant qui apparaît au bilan de même qu'à l'état des opérations représente la valeur des engagements encourus par le régime d'indemnisation des victimes de lésions professionnelles et des travailleuses enceintes ou qui allaitent, pour les événements précédant le 31 décembre 1985, déterminée en conformité avec le mode de financement approuvé par la Commission.

Sobeco,
Jean-L. Gauvin, f.s.a., f.i.c.a.

Le 5 juin 1986

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

L.R.Q., c. S-2.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la santé et de la sécurité du travail au 31 décembre 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de la dette non provisionnée de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent après répercussion rétroactive des modifications à la méthode de comptabilisation des réserves actuarielles dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 19 juin 1986

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

L.R.Q., c. N-1.1

BILAN

au 31 mars 1986

	1986	1985 (note 5)
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	70 630 193 $	51 725 187 $
Prélèvements à percevoir des employeurs	1 234 238	1 428 862
Autres créances	58 522	81 110
Intérêts courus	1 235 458	1 396 571
Placements en obligations (note 3)	1 811 832	1 970 192
Immobilisations (note 4)	2 310 327	2 157 791
	77 280 570 $	58 759 713 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	1 294 508 $	1 284 908 $
Réclamations perçues à remettre aux salariés	44 499	73 810
Solde dû au Régime de retraite des fonctionnaires (note 5)	15 095 000	15 535 700
	16 434 007	16 894 418
EXCÉDENT (note 8)	60 846 563	41 865 295
	77 280 570 $	58 759 713 $

ENGAGEMENTS (note 7)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 8)

Pour la Commission,

Paul-Émile Bergeron
Michel C. Bilodeau

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985 (note 5)
REVENUS		
Prélèvements (notes 6 et 8)	33 397 016 $	30 660 040 $
Intérêts sur dépôts et placements	5 486 204	4 030 538
Autres revenus	250 193	268 342
	39 133 413	34 958 920
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	12 607 980	12 340 309
Services professionnels	977 445	1 365 376
Frais de déplacement	786 708	745 610
Loyer et entretien des locaux	1 223 104	1 209 925
Traitement des données	525 233	406 617
Publicité et information	751 508	169 640
Formulaires, publications et reproduction	177 673	233 290
Papeterie et fournitures	163 368	112 044
Téléphone, télégrammes et timbres	938 273	747 475
Mauvaises créances	97 103	89 391
Intérêts sur solde dû au Régime de retraite des fonctionnaires	1 272 650	1 343 525
Autres dépenses	52 927	25 790
Amortissement des immobilisations	578 173	519 354
Perte sur aliénation d'équipement		287 238
	20 152 145	19 595 584
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	18 981 268 $	15 363 336 $

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	57 722 570 $	42 742 709 $
Redressement:		
Inscription au passif du solde dû au Régime de retraite des fonctionnaires pour services antérieurs au 31 décembre 1975 (note 5)	(15 857 275)	(16 240 750)
Solde redressé	41 865 295	26 501 959
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	18 981 268	15 363 336
EXCÉDENT À LA FIN	60 846 563 $	41 865 295 $

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et fonctions

La Commission des normes du travail, constituée par la Loi sur les normes du travail, est une corporation au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle corporation. Son mandat consiste à surveiller la mise en oeuvre et l'application des normes du travail. Elle doit plus particulièrement informer et renseigner la population en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au ministre. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la loi et les règlements sur les normes du travail.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements en obligations

Les placements en obligations sont montrés au coût amorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition et elles sont amorties selon les méthodes suivantes:

	Taux	Méthode
Équipement	20%	Amortissement décroissant
Mobilier	10%	Amortissement décroissant
Matériel roulant	30%	Amortissement décroissant
Améliorations locatives		Durée du bail

Prélèvements

Les revenus de prélèvements sont enregistrés aux livres lors de la réception des rapports annuels d'employeurs et/ou de leur paiement ainsi qu'au moment de l'émission des réclamations aux employeurs.

3. Placements en obligations

Les placements en obligations sont présentés au coût amorti et ont une valeur de réalisation de 1 664 495 $ (1985: 1 709 000 $).

4. Immobilisations

	1986			1985
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipement	3 012 953 $	1 196 897 $	1 816 056 $	1 573 147 $
Mobilier	757 152	358 046	399 106	409 512
Matériel roulant	13 373	10 119	3 254	4 648
Améliorations locatives	524 658	432 747	91 911	170 484
	4 308 136 $	1 997 809 $	2 310 327 $	2 157 791 $

5. Solde dû au Régime de retraite des fonctionnaires

La valeur actuarielle du passif résultant des services antérieurs des employés de la Commission au 31 décembre 1975 du Régime de retraite des fonctionnaires imputables à la Commission a été établie à 14 813 000 $ auquel il faut ajouter 2 656 000 $ représentant les intérêts des exercices 1976 et 1977. La Commission rembourse ce montant depuis le 31 décembre 1978 à raison de 22 versements annuels égaux de 1 727 000 $ et un dernier de 1 751 700 $, incluant le capital et les intérêts.

À compter du présent exercice, le solde dû au Régime de retraite des fonctionnaires est inscrit au passif alors qu'auparavant, ce montant était mentionné dans une note et le versement annuel (capital et intérêts) était imputé aux dépenses de l'exercice. La comptabilisation rétroactive de cette dette non inscrite a pour effet d'augmenter (ou de réduire) les postes suivants des états financiers des exercices 1985 et 1986:

	1986	1985
Fournisseurs et frais courus	307 925 $	321 575 $
Solde dû au Régime de retraite des fonctionnaires	15 095 000	15 535 700
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	454 350	383 475
Excédent	(15 402 925)	(15 857 275)

L'excédent a été réduit de 16 240 750 $ au 31 mars 1984 et de 15 857 275 $ au 31 mars 1985.

Les chiffres comparatifs de 1985 ont été redressés pour donner effet à l'inscription de ce passif.

6. Prélèvements

Les prélèvements de 1986 incluent des montants totalisant 4 566 247 $ (1985: 4 231 000 $) concernant des prélèvements des exercices antérieurs.

7. Engagements

Au 31 mars 1986, les engagements minimaux en vertu de baux pour la location de locaux se répartissent comme suit:

1987	1988	1989	1990
935 525 $	383 460 $	50 905 $	16 901 $

8. Événement postérieur à la date du bilan

Dans son discours du budget du 1er mai 1986, le ministre des Finances informait l'Assemblée nationale de ce qui suit:

«Le gouvernement prendra immédiatement une mesure d'allégement de la parafiscalité. Tout d'abord, le taux des prélèvements effectués par la Commission des normes du travail sera réduit de 0,125% à 0,08%. Quant aux surplus, ils seront versés au fonds consolidé du revenu.»

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
L.R.Q., c. N-1.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 23 mai 1986

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

L.R.Q., c. A-14

BILANS CONSOLIDÉS

31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
FONDS D'ADMINISTRATION		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 974 181 $	3 150 480 $
Intérêts courus	28 883	31 613
Débiteur, fonds de responsabilité professionnelle	16 012	43 331
Débiteur, fonds incendie et vol	4 380	12 345
Autres débiteurs	101 169	21 025
Avances	895	2 800
Frais imputables au prochain exercice	30 090	32 953
	2 155 610 $	3 294 547 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	2 409 $	30 346 $
Intérêts courus	13 603	12 985
	16 012	43 331
Placements (note 2)	250 000	250 000
	266 012 $	293 331 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	441 $	9 257 $
Intérêts courus	3 939	3 088
	4 380	12 345
Placements (note 2)	75 000	75 000
	79 380 $	87 345 $

Au nom de la Commission des services juridiques.

Yves Lafontaine, président
Denis Bouchard, vice-président

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
L.R.Q., c. A-14

BILANS CONSOLIDÉS
31 mars 1986

	1986	1985
PASSIF		
FONDS D'ADMINISTRATION		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire	359 000 $	
Créditeurs et frais courus	1 446 923	1 301 378 $
Octroi perçu d'avance (article 52)	100 000	692 835
	1 905 923	1 994 213
AVOIR		
Revenus accumulés	9 458	931 176
Réserve, projets spéciaux	240 229	369 158
	249 687	1 300 334
	2 155 610 $	3 294 547 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration	16 012 $	43 331 $
AVOIR		
Réserve	250 000	250 000
	266 012 $	293 331 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration	4 380 $	12 345 $
AVOIR		
Réserve	75 000	75 000
	79 380 $	87 345 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1986

	Opérations		Pratique privée (art. 52)		Total	
	1986	1985	1986	1985	1986	1985
REVENUS						
Octroi régulier, incluant l'octroi des Jeunes Contrevenants	39 509 800 $	38 363 500 $	22 668 400 $	20 600 000 $	62 178 200 $	58 963 500 $
Octroi perçu d'avance au début			692 835	2 142 684	692 835	2 142 684
Octroi perçu d'avance à la fin			(100 000)	(692 835)	(100 000)	(692 835)
	39 509 800	38 363 500	23 261 235	22 049 849	62 771 035	60 413 349
DÉPENSES	41 343 927	37 967 747	23 428 727	22 649 849	64 772 654	60 617 596
	(1 834 127)	395 753	(167 492)	(600 000)	(2 001 619)	(204 247)
AUTRES REVENUS						
Remboursement des coûts de l'aide juridique	44 672	37 864			44 672	37 864
Mémoires de frais	206 983	261 369			206 983	261 369
Intérêts	615 184	769 920			615 184	769 920
Autres revenus	42 573	32 438			42 573	32 438
Revenus du fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol	41 560	16 623			41 560	16 623
	950 972	1 118 214			950 972	1 118 214
	(883 155)	1 513 967	(167 492)	(600 000)	(1 050 647)	913 967
Virement des opérations à la pratique privée (article 52)	(167 492)	(600 000)	167 492	600 000		
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(1 050 647)$	913 967 $	— $	— $	(1 050 647)$	913 967 $

FONDS D'ADMINISTRATION

REVENUS ACCUMULÉS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT	931 176 $	5 005 $
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	(1 050 647)	913 967
	(119 471)	918 972
Régularisation de la réserve consolidée, projets spéciaux	128 929	12 204
SOLDE À LA FIN	9 458 $	931 176 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

RÉSERVE CONSOLIDÉE, PROJETS SPÉCIAUX
exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT	369 158 $	381 362 $
Augmentation de la réserve à même les revenus accumulés	169 280	270 163
Utilisation de la réserve	(298 209)	(282 367)
Régularisation de la réserve	(128 929)	(12 204)
SOLDE À LA FIN	240 229 $	369 158 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT		
Dû au fonds d'administration	43 331 $	16 349 $
Réserve	250 000	250 000
	293 331	266 349
Plus		
Intérêts	32 059	33 695
Dépenses payées par le fonds d'administration	300	4 560
	32 359	38 255
	325 690	304 604
Moins		
Réclamations		4 560
Transfert au fonds d'administration	59 678	6 713
	59 678	11 273
SOLDE À LA FIN	266 012 $	293 331 $
Dû au fonds d'administration	16 012 $	43 331 $
Réserve	250 000	250 000
	266 012 $	293 331 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS INCENDIE ET VOL

DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS,
exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT		
Dû au fonds d'administration	12 345 $	6 374 $
Réserve	75 000	75 000
	87 345	81 374
Plus:		
Intérêts	9 501	8 668
Dépenses payées par le fonds d'administration		21 180
	9 501	29 848
	96 846	111 222
Moins:		
Réclamations		21 180
Transfert au fonds d'administration	17 466	2 697
	17 466	23 877
SOLDE À LA FIN	79 380 $	87 345 $
Dû au fonds d'administration	4 380 $	12 345 $
Réserve	75 000	75 000
	79 380 $	87 345 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

UTILISATION DE L'OCTROI CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 mars 1986

ENCAISSE AU DÉBUT			3 150 480 $
RECETTES			
Octroi, gouvernement du Québec		62 178 200 $	
Intérêts	615 184 $		
Plus: Intérêts courus au 1er avril 1985	31 613		
Moins: Intérêts courus au 31 mars 1986	28 883	617 914	
Mémoires de frais		206 983	
Autres revenus		42 573	
Revenu du fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol		41 560	
Remboursement des coûts de l'aide juridique		44 672	
Diminution des frais imputables au prochain exercice		2 863	
Diminution des avances		1 905	
Diminution des débiteurs, fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol		35 284	
Emprunt bancaire		359 000	63 530 954
			66 681 434
DÉBOURSÉS			
Opérations et pratique privée (article 52) (page 89)		64 627 109	
Augmentation des autres débiteurs		80 144	64 707 253
ENCAISSE À LA FIN			1 974 181 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

DÉBOURSÉS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1986

OPÉRATIONS	Déboursés	Moins: Créditeurs et frais courus au 1er avril 1985	Plus: Créditeurs et frais courus au 31 mars 1986	Dépenses
Réunion des administrateurs	113 330 $	1 993 $	2 799 $	114 136 $
Loyers, taxes et permis	2 933 442	226 231	262 286	2 969 497
Téléphone	911 298	53 610	83 242	940 930
Électricité	53 002	4 521	6 946	55 427
Frais de poste	357 901	8 597	6 042	355 346
Fournitures et papeterie	651 048	53 414	53 142	650 776
Autres frais administratifs	235 588	7 798	8 909	236 699
Honoraires professionnels	242 829	104 358	105 924	244 395
Entretien et réparations	364 153	13 963	116 309	466 499
Ameublement et équipement de bureau	1 267 421	525 327	599 474	1 341 568
Frais de déplacements	792 722	25 543	27 215	794 394
Bibliothèque	259 457	7 578	5 060	256 939
Formation professionnelle	257 784	7 315	6 158	256 627
Trésorerie et traitement des données	258 322	9 620	10 869	259 571
Comité de révision	44 236	1 919	2 521	44 838
Information et éducation	541 138	21 190	4 180	524 128
Recherche	116 907	4 853	2 938	114 992
Approbation des comptes	35 512	16 102	188	19 598
Services juridiques communautaires de Pointe-St-Charles et Petite Bourgogne Inc.	452 036	2 714	3 290	452 612
	9 888 126	1 096 646	1 307 492	10 098 972
Traitements et avantages sociaux				
Avocats	18 211 514	78 054	5 718	18 139 178
Autres	11 185 990	21 425	21 426	11 185 991
	29 397 504	99 479	27 144	29 325 169
Déboursés judiciaires, civils	1 596 628	82 017	93 327	1 607 938
Déboursés judiciaires, criminels	316 124	23 236	18 960	311 848
	1 912 752	105 253	112 287	1 919 786
	41 198 382	1 301 378	1 446 923	41 343 927
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)				
Honoraires, civils	11 111 571			11 111 571
Honoraires, criminels	8 359 059			8 359 059
Honoraires, notaires	1 267 049			1 267 049
	20 737 679			20 737 679
Déboursés judiciaires, civils	1 923 495			1 923 495
Déboursés judiciaires, criminels	694 238			694 238
Déboursés judiciaires, notaires	45 891			45 891
	2 663 624			2 663 624
Intérêts	27 424			27 424
	23 428 727			23 428 727
	64 627 109 $	1 301 378 $	1 446 923 $	64 772 654 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 1986

1. Principales pratiques comptables

Principes de la consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des corporations régionales suivantes

Centre communautaire juridique de Montréal
Centre communautaire juridique des Laurentides
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud
Centre communautaire juridique de Québec
Centre communautaire juridique de l'Outaouais
Centre communautaire juridique de l'Estrie
Centre communautaire juridique du Saguenay Lac St-Jean
Centre communautaire juridique de la Mauricie, Bois-Francs
Centre communautaire juridique du Bas St-Laurent, Gaspésie
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord
Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue et de la corporation locale suivante
Clinique juridique populaire de Hull Inc., Outaouais

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte des particularités suivantes

Pratique privée (article 52)

Les dépenses d'honoraires, de déboursés judiciaires et d'intérêts payées à la pratique privée (article 52) sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et les revenus sont comptabilisés en conséquence

Mémoires de frais et remboursement des coûts de l'aide juridique

Les revenus de mémoires de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse

Immobilisations

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission des services juridiques. Conséquemment, les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses d'opérations de l'exercice et sont budgétées en conséquence

Salaires

Les salaires réguliers des employés de la Commission des services juridiques et des corporations régionales sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse

Virement de fonds

Les règlements de la Commission des services juridiques prévoient que la réserve du fonds de responsabilité professionnelle ne doit pas excéder 250 000 $ et celle du fonds incendie et vol 75 000 $. Ainsi tout excédent à ces montants doit être viré aux revenus et dépenses du fonds d'administration

2. Placements

	1986	1985
Fonds de responsabilité professionnelle		
Ces fonds sont investis en certificats de dépôts auprès de la Société d'hypothèque Procan	250 000 $	250 000 $
Fonds incendie et vol		
Ces fonds sont investis en certificats de dépôts auprès de la Société d'hypothèque Procan	75 000 $	75 000 $

3. Engagements

Honoraires, déboursés judiciaires et intérêts de la pratique privée (art. 52)

Au 31 mars 1986, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore facturés totalisent environ 20 500 000 $ et se répartissent comme suit

	Montant estimé des mandats			Montant
Année	Civils	Criminels	Notaires	total
1973—1982	540 000 $	100 000 $	10 000 $	650 000 $
1982-83	780 000	200 000	20 000	1 000 000
1983-84	1 420 000	300 000	30 000	1 750 000
1984-85	1 960 000	1 000 000	140 000	3 100 000
1985-86	7 400 000	6 000 000	600 000	14 000 000
	12 100 000 $	7 600 000 $	800 000 $	20 500 000 $

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques

Contrats de location

En vertu de contrats de location-exploitation échéant entre le 30 avril 1986 et le 30 avril 1991, la Commission des services juridiques et les Corporations régionales se sont engagées à verser un montant total minimum de 7 399 947 $ au cours de la période se terminant à ces dates. Les versements des prochains exercices se répartissent comme suit: 1987, 2 036 108 $; 1988, 1 845 452 $; 1989, 1 595 716 $; 1990, 1 230 913 $ et 1991, 691 758 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
L.R.Q., c. A-14

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié les états consolidés suivants de la Commission des services juridiques au 31 mars 1986:

Bilan, fonds d'administration
Bilan, fonds de responsabilité professionnelle
Bilan, fonds incendie et vol

et pour l'exercice terminé le 31 mars 1986:

Revenus et dépenses, fonds d'administration
Revenus accumulés, fonds d'administration
Réserve, projets spéciaux, fonds d'administration
Dû au fonds d'administration et réserve, fonds de responsabilité professionnelle
Dû au fonds d'administration et réserve, fonds incendie et vol
Utilisation de l'octroi, fonds d'administration
Déboursés et dépenses, fonds d'administration.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Commission des services juridiques et de ses corporations régionales et locale au 31 mars 1986, les résultats de leurs opérations et l'utilisation de leurs octrois pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 1, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux,
Comptables agréés.

Montréal, le 9 mai 1986

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1986

	1986	1985 (note 11)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	2 320 898 $	
Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec (note 4)	10 798 556	10 995 458 $
Débiteurs et intérêts courus	235 604	110 305
	13 355 058	11 105 763
DÛ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC — PROJETS DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION (note 5)	1 360 697	207 689
IMMOBILISATIONS		
Terrains	19 117 040	17 949 966
Bâtisses	314 509 726	290 952 629
Projets en cours	38 394 812	20 675 014
	372 021 578	329 577 609
	386 737 333 $	340 891 061 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse		634 840 $
Créditeurs incluant retenues sur contrats	7 740 498 $	2 900 397
Intérêts courus	10 915 018	10 933 007
Dû au gouvernement du Québec (note 6)	10 000	
Dette à long terme (note 7)	43 638 952	6 483 458
	62 304 468	20 951 702
DETTE À LONG TERME (note 7)	273 306 678	273 678 270
AVOIR		
Capital d'apport	47 868 485	44 905 071
Excédent	3 257 702	1 356 018
	51 126 187	46 261 089
	386 737 333 $	340 891 061 $

Pour le Conseil d'administration,

Richard Dufour
André V. Bergeron

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
SERVICE DE LA DETTE		
COÛT		
Intérêts sur la dette à long terme:		
Obligations	24 641 684 $	21 240 150 $
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 051 035	5 048 212
Société d'habitation du Québec	1 530 072	1 522 009
Billets et soldes de prix de vente	1 767 550	1 802 066
	32 990 341	29 612 437
Emprunts bancaires (note 8)	139 550	1 257 394
	33 129 891	30 869 831
FINANCEMENT		
Subventions du gouvernement du Québec	33 129 891	30 869 831
AUTRES OPÉRATIONS		
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Intérêts sur financement temporaire non capitalisés		1 874 861
Projets non matérialisés	4 902	96 829
	4 902	1 971 690
Exploitation d'un immeuble (note 9)	138 148	75 249
Autres revenus	79 361	7 698
	222 411	2 054 637
DÉPENSES		
Frais d'escompte et d'émission d'obligations	51 207	314 878
Perte sur aliénation d'immobilisations	40 264	
Coût des projets non matérialisés	4 902	96 829
Autres frais	93 160	286 912
	189 533	698 619
REVENU NET AVANT POSTE SUIVANT	32 878	1 356 018
Remboursement de taxes foncières (note 10)	1 868 806	
REVENU NET DE L'EXERCICE	1 901 684	1 356 018
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 356 018	
EXCÉDENT À LA FIN	3 257 702 $	1 356 018 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

CAPITAL D'APPORT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	Solde redressé au 31 mars 1985 (note 11)	Transactions de l'exercice 1986	Solde au 31 mars 1986
Subventions du gouvernement du Québec:			
Acquisitions de mobilier et d'équipement	18 447 214 $	2 923 700 $	21 370 914 $
Acquisitions d'immeubles	5 905 413	608 670	6 514 083
Remboursement de la dette à long terme — capital	13 531 334	1 339 490	14 870 824
Intérêts sur obligations — partie capitalisée aux bâtisses	1 187 118		1 187 118
Autres apports	2 103 494		2 103 494
	41 174 573	4 871 860	46 046 433
Société canadienne d'hypothèques et de logement			
Exonération de 10 % des prêts consentis	6 942 270		6 942 270
Excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût d'acquisition	23 834 285	(40 224)	23 794 061
Cessions à titre gratuit de mobilier et équipement aux corporations locales	(16 338 558)	(1 868 222)	(18 206 780)
Autres apports	563 288		563 288
	56 175 858	2 963 414	59 139 272
Virement au déficit	(11 270 787)		(11 270 787)
	44 905 071 $	2 963 414 $	47 868 485 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net de l'exercice	1 901 684 $	1 356 018 $
Éléments ne modifiant pas les liquidités		
Perte sur aliénation d'immobilisations	40 264	
Fonds générés par les opérations	1 941 948	1 356 018
Variation nette des actifs et passifs à court terme hors liquidités	42 059 209	(16 968 094)
Fonds générés par les activités d'exploitation	44 001 157	(15 612 076)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	55 562 749	61 377 357
Capital d'apport	3 003 638	6 198 949
Remboursements de la dette à long terme	(55 934 341)	(30 544 303)
Fonds générés par les activités de financement	2 632 046	37 032 003
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(43 407 348)	(21 625 135)
Projets de construction et de réfection	(1 153 008)	(207 689)
Produit d'aliénation d'immobilisations	882 891	
Fonds absorbés par les activités d'investissement	(43 677 465)	(21 832 824)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE AU COURS DE L'EXERCICE	2 955 738	(412 897)
CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(634 840)	(221 943)
ENCAISSE (CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE) À LA FIN DE L'EXERCICE	2 320 898 $	(634 840)$

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objets

La Corporation d'hébergement du Québec, corporation sans but lucratif constituée le 12 septembre 1974 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme objets principaux d'acquérir, construire, transformer, détenir, administrer, entretenir, réparer, louer et aliéner des biens immeubles ou meubles utilisés ou à être utilisés par des établissements ou des conseils régionaux tels que définis dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Le rôle de la Corporation consiste essentiellement à assurer l'exécution physique, à titre de maître d'oeuvre, des projets qui lui sont confiés par le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que leur financement.

La Corporation loue ses immeubles à des corporations d'établissement désignées par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour en assurer l'exploitation aux termes d'un bail-type. Ce bail prévoit que la Corporation locataire doit assumer toutes les obligations relatives à l'immeuble et même celles qui relèvent normalement d'un propriétaire telles les réparations majeures, l'entretien, les assurances, etc.

De façon incidente, la Corporation acquiert certains immeubles dans le cadre du programme de désintéressement du ministère de la Santé et des Services sociaux visant à intégrer les établissements privés.

2. Financement

Terrains et bâtisses

Le financement à long terme des nouvelles constructions de la Corporation est assuré en grande partie par des émissions d'obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec couvrant entièrement le service de la dette de ces émissions.

Les frais de financement à long terme sont assumés par le gouvernement du Québec à l'exclusion de l'escompte et des frais d'émission sur les obligations émises pour fins de refinancement.

La Corporation a recours à des emprunts bancaires pour financer temporairement les constructions.

Les projets doivent être autorisés au préalable par le gouvernement et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

Mobilier et équipement

Le ministère de la Santé et des Services sociaux assume par des subventions spécifiques le coût du mobilier et de l'équipement des établissements. Par la suite, la Corporation cède à titre gratuit aux corporations locales, le mobilier et l'équipement ainsi acquis.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le ministère de la Santé et des Services sociaux met à la disposition de la Corporation du personnel ainsi que différents services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espace, mobilier, articles de bureau, etc. Ces dépenses ne sont pas présentées aux états financiers de la Corporation. Elles sont assumées par le ministère de la Santé et des Services sociaux et divers ministères et organismes du gouvernement.

Frais d'administration

Lorsque les résultats des opérations de l'exercice comportent une perte nette, la Corporation impute des frais d'administration aux projets de construction et de réfection jusqu'à concurrence de cette perte nette.

3. Conventions comptables

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Projets de construction et de réfection des établissements appartenant au ministère de la Santé et des Services sociaux

Les coûts relatifs à la construction et à la réfection des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux incluent les frais de financement à court terme. Ces frais de financement sont comptabilisés jusqu'au premier jour du mois qui survient 90 jours après la date d'acceptation provisoire des travaux.

Immobilisations

Les terrains et bâtisses sont inscrits, lors de l'acquisition, au plus élevé du coût ou de l'évaluation municipale.

Les projets en cours comprennent, en plus du coût des bâtisses acquises, les coûts relatifs à la construction et à la réfection des bâtisses et les frais de financement à court terme. Ces frais de financement sont comptabilisés aux projets en cours jusqu'au premier jour du mois qui survient 90 jours après la date d'acceptation provisoire des travaux.

Les immobilisations ne sont pas amorties.

Subventions du gouvernement du Québec

Les subventions relatives aux intérêts sur la dette à long terme sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les subventions pour le remboursement du capital de la dette à long terme et les autres subventions sont enregistrées lors de leur encaissement.

4. Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec

	1986	1985
Courues		
Intérêts sur la dette à long terme		
Obligations	5 277 776 $	5 405 231 $
Société canadienne d'hypothèques et de logement	3 752 210	3 760 808
Société d'habitation du Québec	1 131 879	1 129 015
Billets et soldes de prix de vente	510 480	531 356
Autres intérêts		
Refinancement	121 832	
	10 794 177	10 826 410
À recevoir		
Coût des projets non matérialisés	4 379	169 048
	10 798 556 $	10 995 458 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

5. Dû par le gouvernement du Québec — projets de construction et de réfection

La gestion financière des projets de construction et de réfection des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux est confiée à la Corporation.

Lorsqu'un projet est terminé, l'établissement rembourse à la Corporation tous les coûts du projet à même une subvention d'immobilisations du gouvernement du Québec ou à même le produit d'un emprunt à long terme dont le remboursement est subventionné par ce dernier.

6. Dû au gouvernement du Québec

En vertu de l'article 56.1 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-10), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût de projets d'habitation à loyer. À cet égard, 23 projets d'habitation ont été déclarés admissibles à ces contributions.

Au cours de l'exercice, la Corporation a reçu une somme de 22 117 506 $ à titre de contribution pour les exercices 1981 à 1986. De plus, la Corporation recevra annuellement à titre de contribution au cours des 10 prochains exercices une somme d'environ 6 M $ lequel montant décroîtra par la suite.

Au cours de l'exercice, suite à une décision du Conseil du trésor, la Corporation a effectué une remise de 22 107 506 $ laissant un montant dû de 10 000 $ au 31 mars 1986.

7. Dette à long terme

	Versements exigibles à court terme	1986	1985
Obligations: *			
garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 10 % à 19 % l'an, échéant de 1986 à 2005	42 400 000 $	174 200 000 $	164 500 000 $
Société canadienne d'hypothèques et de logement			
Emprunts remboursables par anticipation sans dédommagement et garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 8 % l'an, échéant de 2028 à 2032	153 325	61 863 546	62 005 305
Société d'habitation du Québec			
Emprunts hypothécaires remboursables par anticipation sans dédommagement, 6 7/8 % et 8 % l'an, échéant de 2019 à 2029	63 130	18 940 074	18 998 589
Billets et soldes de prix de vente			
3 ½ % à 12 % l'an, échéant de 1986 à 2006, garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec	1 006 847	21 385 293	22 368 477
Emprunt hypothécaire garanti par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 11 ¼ % l'an, échéant en l'an 2005	15 650	919 637	
Emprunts bancaires		39 637 080	12 289 357
	43 638 952	316 945 630	280 161 728
Versements exigibles à court terme		43 638 952	6 483 458
	43 638 952 $	273 306 678 $	273 678 270 $

Les remboursements de capital à prévoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1986-1987	43 638 952 $
1987-1988	2 585 027
1988-1989	2 638 576
1989-1990	45 118 950
1990-1991	3 053 141

Les emprunts bancaires relatifs au financement des immobilisations sont considérés comme dette à long terme vu que le remboursement se fera à même un financement à long terme.

* Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec et géré par le ministre des Finances, a été créé au cours de l'exercice 1985-1986. Au 31 mars 1986, les sommes détenues par ce Fonds pour acquitter les obligations de la Corporation s'élève à 1 683 000 $.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

8. Intérêts sur dette à long terme — emprunts bancaires

	1986	1985
Intérêts affectant les opérations:		
Intérêts sur emprunts bancaires	1 461 044 $	2 628 366 $
Intérêts imputés aux projets de construction et de réfection	1 321 494	1 370 972
	139 550 $	1 257 394 $

Redressement effectué au 31 mars des frais de financement imputés aux projets de construction et de réfection:

Intérêts imputés provisoirement au cours de l'exercice au taux préférentiel moyen mensuel bancaire	2 780 846 $	2 028 104 $
Intérêts imputés au coût réel	1 321 494	1 370 972
Redressement	1 459 352 $	657 132 $

Les frais de financement à court terme sont imputés provisoirement au coût des projets de l'exercice sur la base du taux préférentiel moyen mensuel bancaire. Ces frais sont redressés en fin d'exercice en fonction des intérêts payés.

9. Exploitation d'un immeuble

Depuis l'exercice financier 1980-1981, la Corporation administre un de ses immeubles qu'elle loue à des établissements ou organismes désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

	1986	1985
Revenus		
Subventions du gouvernement du Québec	379 895 $	377 067 $
Contribution des locataires	411 035	358 305
Stationnement	82 226	65 841
Loyers	70 311	50 003
	943 467	851 216
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	193 914	201 714
Sécurité	266 264	257 383
Chauffage	104 690	112 382
Électricité	101 588	68 859
Entretien et réparations	78 140	66 930
Stationnement	34 112	48 133
Assurances	14 646	10 088
Divers	11 965	10 478
	805 319	775 967
Excédent des revenus sur les dépenses	138 148	75 249
Revenus (pertes) d'exploitation accumulés au début	51 679	(23 570)
Revenus d'exploitation accumulés à la fin	189 827 $	51 679 $

10. Remboursement de taxes foncières

Au cours de l'exercice, la Corporation a reçu de la ville de Montréal un remboursement de taxes foncières au montant de 1 868 806 $. Ce remboursement comprend des taxes de 924 603 $ acquittées par la Corporation au cours de l'exercice 1979-1980 plus les intérêts depuis cette date de 944 203 $.

Ce paiement en 1979-1980 avait été effectué à même une subvention spéciale du gouvernement du Québec.

11. Redressement affecté aux exercices antérieurs

Le mobilier et l'équipement qui apparaissait à l'actif de la Corporation au 31 mars 1985 a été imputé au capital d'apport pour régulariser une situation de fait.

Capital d'apport au 31 mars 1985:	
Solde déjà établi	47 450 040 $
Redressement — cessions à titre gratuit de mobilier et équipement aux corporations locales	2 544 969
Solde redressé	44 905 071 $

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent, l'état du capital d'apport et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Corporation au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 4 février 1987

FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

L.R.Q., c. D-9.1

BILAN
au 15 août 1985

	15 août 1985	31 mars 1985
ACTIF		
Encaisse	5 541 $	16 544 $
Dépôt à court terme et intérêts courus		275 776
Débiteurs		2 003
Frais payés d'avance		1 259
	5 541 $	295 582 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus		11 888 $
EXCÉDENT (note 1)	5 541 $	283 694
	5 541 $	295 582 $

Le président de la Fondation,

Dr. Lionel Boulet, o.c., ing.

FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de la période du 1er avril 1985 au 15 août 1985

	Période de 4 ½ mois terminée le 15 août 1985	Exercice de 12 mois terminé le 31 mars 1985
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	130 470 $	166 161 $
Honoraires professionnels	11 067	24 527
Frais de déplacement	3 925	9 803
Frais de représentation et relations publiques	3 622	16 305
Loyers	17 958	43 047
Communications et télécommunications	4 216	29 694
Fournitures de bureau	4 032	14 695
Mobilier, équipement et amélioration des aires locatives		25 091
	175 290	329 323
REVENUS		
Intérêts sur dépôts à court terme	8 961	31 455
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS COMPTE NON TENU DES POSTES SUIVANTS	166 329	297 868
FRAIS DE DISSOLUTION		
Indemnités de départ	89 502	
Frais de résiliation de bail	22 322	
	111 824	
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	278 153	297 868
Subvention de gestion du gouvernement du Québec		451 500
DÉFICIT DE LA PÉRIODE	278 153	
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		153 632
EXCÉDENT AU DÉBUT	283 694	130 062
EXCÉDENT À LA FIN	5 541 $	283 694 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
15 août 1985

1. Constitution, fonctions et dissolution

La Fondation pour le développement de la science et de la technologie, une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec. (L.R.Q., chapitre D-9.1 et modifications), avait pour fonctions de soutenir financièrement les trois fonds de soutien à la recherche institués par cette même loi.

Cette Fondation a cessé d'exister le 15 août 1985 lors de l'entrée en vigueur de l'article 31 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie et modifiant diverses dispositions législatives (Lois du Québec, 1985, chapitre 21). L'excédent de 5 541 $ au 15 août 1985 a été remis au gouvernement du Québec subséquemment à cette date.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Les acquisitions de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux opérations.

REMARQUE: Les états financiers «Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche» (Enseignement supérieur et Science) et «Fonds de la recherche en santé du Québec» (Santé et Services sociaux) sont publiés respectivement aux pages 115 à 118 et 111 à 114. Pour ce qui est du «Fonds de recherche en agriculture, en pêcheries et en alimentation», ce Fonds n'est pas en opération.

FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

L.R.Q., c. D-9.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Fondation pour le développement de la science et de la technologie au 15 août 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de la période du 1er avril 1985 au 15 août 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Fondation au 15 août 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de la période du 1er avril 1985 au 15 août 1985 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 20 novembre 1985

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

L.R.Q., c. R-2.1

BILAN
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
Encaisse et dépôt à terme	33 504 $	76 101 $
Intérêts courus	385	843
Dû par le gouvernement du Québec (note 3)	32 007	
	65 896 $	76 944 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	21 986 $	16 336 $
Dû au gouvernement du Québec (note 3)		4 608
	21 986	20 944
EXCÉDENT	43 910	56 000
	65 896 $	76 944 $

Pour le Conseil d'administration,

Lina Bisson Jolin
Gérard Auger

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
DÉPENSES		
Aide aux bénéficiaires	117 701 $	122 515 $
Frais du conseil d'administration		
Traitements et honoraires	32 972	29 387
Communication et frais de déplacement	11 059	8 617
	44 031	38 004
Frais de la permanence du Fonds		
Salaires et avantages sociaux	155 246	127 481
Communication et frais de déplacement	5 371	4 445
Frais de bureau	5 706	3 936
Services professionnels	250	1 750
Publicité	7 041	9 854
Équipement de bureau	1 696	18 356
	175 310	165 822
	337 042	326 341
REVENUS		
Subrogations	2 055	32 607
Intérêts sur dépôts bancaires et à terme	5 124	5 641
Reliquats	72	
	7 251	38 248
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	329 791	288 093
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	317 701	323 615
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	(12 090)	35 522
EXCÉDENT AU DÉBUT	56 000	20 478
EXCÉDENT À LA FIN	43 910 $	56 000 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objet

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, corporation au sens du Code civil, constitué par la Loi sur le recours collectif, a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Aide aux bénéficiaires et autres dépenses

L'aide aux bénéficiaires est comptabilisée lors du déboursé tandis que toutes les autres dépenses le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

Les achats d'équipement de bureau sont imputés aux dépenses.

Revenus

Le reliquat découlant d'un recouvrement collectif de réclamations est comptabilisé comme revenu au moment où il est attribué au Fonds par jugement. Quant aux revenus de subrogations, ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien défrayés à même les crédits de différents ministères, n'est pas présenté à l'état des revenus et dépenses.

3. Dû par le (au) gouvernement du Québec

Ce poste se compose comme suit:

	1986	1985
Montant à recevoir		
Réclamations concernant l'attribution d'aide aux bénéficiaires	56 007 $	19 392 $
Montant à payer		
Avance permanente	(24 000)	(24 000)
	32 007 $	(4 608)$

4. Engagements

En sus de l'aide aux bénéficiaires attribuée et déjà versée au 31 mars 1986, il existe à cette date des engagements à cette fin d'environ 200 500 $ pris par les administrateurs du Fonds.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

L.R.Q., c. R-2.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 11 juillet 1986

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

L.R.Q., c. A-29.1

BILAN
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
Encaisse		263 513 $
Revenus de dépôts à recevoir	381 355 $	259 859
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	12 332	5 338
Dépôts à participation (note 3)	10 571 406	10 014 062
	10 583 738	10 019 400
	10 965 093 $	10 542 772 $
PASSIF		
Découvert bancaire	641 083 $	
Créditeurs	1 193	
Avance du gouvernement du Québec	322 817	542 772 $
	965 093	542 772
AVOIR DU FONDS (note 4)	10 000 000	10 000 000
	10 965 093 $	10 542 772 $

PRÊTS ASSURÉS (note 5)

Pour le Conseil d'administration,

Camille G. Moreau
J. Claude Simoneau

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

ÉVOLUTION DE L'AVOIR DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
AVOIR DU FONDS AU DÉBUT	10 000 000 $	10 000 000 $
Droits d'assurance	191 949	188 286
Recouvrements de pertes	49 897	72 990
Revenus de dépôts	1 207 044	1 091 041
Revenus de placements provenant de la distribution par la Caisse de dépôt et placement du Québec des gains et pertes à la vente de placements du fonds général (note 3)	557 344	
Contribution du gouvernement du Québec	13 134 956	7 997 227
	25 141 190	19 349 544
Remboursements des pertes aux prêteurs	15 141 190	9 349 544
AVOIR DU FONDS À LA FIN	10 000 000 $	10 000 000 $

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objet

Le Fonds, corporation au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers. Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêts résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1er août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Droits d'assurance

Les droits d'assurance sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Revenus de dépôts

Les revenus de dépôts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Remboursements des pertes aux prêteurs

Les remboursements des pertes sur les prêts assurés sont comptabilisés lors du déboursé.

Dépenses d'administration

Les dépenses d'administration du Fonds sont défrayées à même les crédits de différents ministères et ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds.

3. Dépôts à participation

Au 31 mars 1986, le Fonds détient 13 597 (1985: 12 167) unités de dépôts à participation du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec, dont le coût s'établit à 10 571 406 $ (1985: 10 014 062 $). Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse de dépôt, à la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque trimestre. Basée sur la valeur unitaire de réalisation, la valeur des dépôts à participation détenus au 31 mars 1986 est de 11 852 043 $ (1985: 10 360 890 $).

La Caisse de dépôt et placement du Québec a effectué le 31 décembre 1985, la distribution de la réserve générale du fonds général aux détenteurs d'unités de dépôts à participation. Le produit de cette distribution a été versé aux déposants sous forme d'unités de dépôts à participation du fonds général. Le nombre d'unités de dépôts à participation détenus par le Fonds et leur coût au 31 mars 1986 ont ainsi été augmentés respectivement de 1 430 unités et de 557 344 $.

4. Avoir du Fonds

Selon les dispositions de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, la dotation de 10 millions $ constituée par le gouvernement du Québec en faveur du Fonds, les droits d'assurance et les recouvrements de pertes font partie du capital du Fonds. Le paiement des obligations du Fonds envers les prêteurs doit s'effectuer à même les revenus du Fonds et, s'ils sont insuffisants, à même toute partie du capital qui excède 10 millions $.

Lorsque les revenus sont insuffisants pour exécuter le paiement des obligations du Fonds et que ledit excédent ne peut y suffire, en tout ou en partie, le gouvernement est autorisé à verser au Fonds, à la demande de ce dernier, à même le Fonds consolidé du revenu, les sommes requises pour parfaire tel paiement.

5. Prêts assurés

Les soldes en principal des prêts au 31 mars, à l'égard desquels le Fonds assure les remboursements des pertes, ont été établis selon les renseignements obtenus des prêteurs et se détaillent comme suit:

	1986	1985
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	1 198 762 000 $	1 118 416 000 $
Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., chapitre C-75)	21 123 000	23 058 000
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	219 124 000	203 700 000
Loi favorisant le crédit à la production agricole (L.R.Q., chapitre C-77)	60 236 000	73 228 000
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78)	30 512 000	34 218 000
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	16 507 000	3 742 000
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., chapitre C-79)	4 426 000	6 184 000
	1 550 690 000 $	1 462 546 000 $

Au cours de l'exercice, le Fonds a déboursé 15 millions $ des 76 millions $ qu'il estimait devoir rembourser aux prêteurs au 31 mars 1985. Selon une analyse des prêts assurés au 31 mars 1986 en défaut depuis un an, le montant estimé des pertes que le Fonds pourrait être appelé à rembourser aux prêteurs est 90 millions $. Le déboursement de ce montant s'étalera sur les prochains exercices financiers.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

L.R.Q., c. A-29.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1986 ainsi que l'état de l'évolution de l'avoir du Fonds de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1986 ainsi que son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 juin 1986

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

L.R.Q., c. D-9.1

BILAN
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
Encaisse	25 380 $	946 734 $
Dépôts à court terme et intérêts courus	4 848 349	2 502 182
Subventions à recevoir	153 028	
Débiteurs	8 380	
Frais payés d'avance	36 992	3 042
	5 072 129 $	3 451 958 $
PASSIF		
Bourses et subventions à payer	4 322 778 $	1 188 714 $
Fournisseurs et frais courus	53 929	49 855
	4 376 707	1 238 569
EXCÉDENT (note 6)	695 422	2 213 389
	5 072 129 $	3 451 958 $

Pour le Conseil d'administration,

Yvon Poirier
Serge Carrière

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

UTILISATION DES SUBVENTIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
REVENUS DE SUBVENTIONS (note 4)	27 394 422 $	24 090 300 $
Intérêts et autres revenus	691 620	874 987
	28 086 042	24 965 287
Bourses et subventions accordées (note 5)	28 756 505	25 472 313
	(670 463)	(507 026)
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS		
Traitements et avantages sociaux	435 086	344 173
Honoraires des membres des comités	14 050	12 834
Frais de déplacement et de séjour	64 079	41 919
Honoraires professionnels	48 379	69 565
Locaux	105 132	86 224
Frais de bureau	85 245	116 868
Mobilier, équipement et entretien	95 533	103 140
	847 504	774 723
DÉFICIT DE L'EXERCICE	1 517 967	1 281 749
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 213 389	3 495 138
EXCÉDENT À LA FIN (note 6)	695 422 $	2 213 389 $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et fonctions

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec. Il a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en oeuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Bourses et subventions accordées

Les bourses et subventions accordées dans le cadre des activités du Fonds sont comptabilisées au moment où elles sont octroyées, sans égard aux conditions qui s'y rattachent et à leurs périodes de versement.

Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou encaissées.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux frais de fonctionnement du Fonds.

3. Modification d'une convention comptable

À compter du présent exercice les bourses et les subventions sont comptabilisées lorsqu'elles sont octroyées sans égard aux conditions qui s'y rattachent et à leurs périodes de versement alors qu'auparavant on ne comptabilisait que celles payables pour l'exercice en cours.

Cette modification appliquée de façon prospective a pour effet d'augmenter de 934 780 $ la dépense de bourses et subventions accordées de l'exercice 1985-1986 et de réduire d'autant l'excédent.

4. Revenus de subventions

	1986	1985
Gouvernement du Québec		
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
Bourses et subventions à la recherche	21 501 300 $	19 044 300 $
Bourses et subvention — Santé communautaire	559 522	
Fonds de fonctionnement du Fonds	745 400	714 000
	22 806 222	19 758 300
Régie de l'assurance-maladie du Québec	4 588 200	4 332 000
	27 394 422 $	24 090 300 $

5. Bourses et subventions accordées

	1986	1985
Subventions aux centres et instituts de recherche du réseau des Affaires sociales	16 650 025 $	15 730 730 $
Chercheurs-boursiers du Fonds (RAMQ)	4 812 276	4 583 216
Autres bourses et subventions	7 294 204	5 158 367
	28 756 505 $	25 472 313 $

6. Excédent

Une somme de 685 000 $ provenant de l'annulation de bourses de formation au cours de l'exercice 1985-1986 a été affectée par le conseil d'administration au programme de bourses de formation de l'exercice 1986-1987.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

L.R.Q., c. D-9.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état de l'utilisation des subventions et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1986 ainsi que l'utilisation des subventions de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2 et, à l'exception de la modification de la convention comptable portant sur les bourses et les subventions accordées, dont il est question à la note 3, ces conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 20 juin 1986

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

L.R.Q., c. D-9.1

BILAN
au 31 mai 1986

	1986	1985
ACTIF		
Encaisse	40 162 $	11 563 $
Dépôts à court terme et intérêts courus	1 048 748	3 499 579
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	6 381 175	32 275
Subventions et bourses à recouvrer et autres débiteurs	12 739	14 841
	7 482 824 $	3 558 258 $
PASSIF		
Bourses et subventions	4 776 274 $	455 218 $
Fournisseurs et frais courus	226 504	219 669
Subvention reportée		1 176 700
	5 002 778	1 851 587
EXCÉDENT	2 480 046	1 706 671
	7 482 824 $	3 558 258 $

Pour le Conseil d'administration,

Christiane Querido
Maurice Boisvert

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

UTILISATION DES SUBVENTIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mai 1986

	1986	1985
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Subventions à la recherche	19 332 329 $	19 280 567 $
Bourses	10 618 600	10 597 167
Frais de fonctionnement du Fonds	2 268 429	2 208 819
	32 219 358	32 086 553
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	287 986	247 554
	32 507 344	32 334 107
BOURSES ET SUBVENTIONS ACCORDÉES (note 3)	29 401 096	29 653 796
	3 106 248	2 680 311
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS (note 4)	2 332 873	2 057 447
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	773 375	622 864
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 706 671	1 083 807
EXCÉDENT À LA FIN	2 480 046 $	1 706 671 $

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 1986

1. Constitution et fonctions

Le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec, sanctionnée le 23 juin 1983 et entrée en vigueur le 28 novembre 1984. Cette corporation a remplacé le Fonds F.C.A.C. pour l'aide et le soutien à la recherche et à cette fin en acquis les biens et les droits et en a assumé les obligations.

Le Fonds a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement au moyen de subventions et de bourses, la recherche qui s'effectue dans les établissements d'enseignement post-secondaire; les travaux de chercheurs non rattachés à ces établissements; la diffusion des connaissances dans tous les domaines de la recherche; la formation de chercheurs en octroyant des bourses d'excellence aux étudiants de 2e et 3e cycles universitaires, aux personnes qui effectuent des recherches post-doctorales, à celles qui désirent réintégrer les circuits de la recherche ainsi que des bourses de perfectionnement. De plus, il met en oeuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Bourses et subventions accordées

Les subventions accordées en vertu du programme d'aide à l'édition d'ouvrages scientifiques sont comptabilisées au moment du déboursé, sur réception des exemplaires des ouvrages publiés. Les autres bourses et subventions accordées dans le cadre des activités du Fonds sont comptabilisées au moment où elles sont octroyées.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement sont imputés aux frais de fonctionnement du Fonds.

3. Bourses et subventions accordées

	1986	1985
Programme de formation de chercheurs et d'action concertée	18 636 912 $	18 689 617 $
Programme d'aide à l'édition d'ouvrages scientifiques	294 417	218 809
Programme d'aide aux chercheurs des collèges et aux chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue	480 311	516 297
Programme de bourses d'étude, de perfectionnement et de recyclage	9 989 456	10 229 073
	29 401 096 $	29 653 796 $

4. Frais de fonctionnement du Fonds

	1986	1985
Traitements et avantages sociaux	1 312 878 $	1 242 722 $
Frais de déplacement et de séjour des membres des comités	164 436	154 107
Services de transport et de communication	352 431	290 142
Services professionnels, administratifs et autres	154 761	59 080
Loyers	229 635	210 929
Entretien et réparations	44 654	47 201
Frais de bureau	39 280	29 875
Mobilier et équipement	34 798	23 391
	2 332 873 $	2 057 447 $

5. Régime de retraite

Le régime supplémentaire de rentes pour les employés du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche est un régime contributif à cotisations définies. Les obligations de l'employeur sont limitées aux cotisations échues selon les dispositions du régime. Ce régime ne paiera pas des prestations au delà des fonds disponibles. Au 31 décembre 1984 et 1985, 35 employés cotisaient au régime.

Les coûts du régime de l'année civile 1985 qui s'élèvent à 46 737 $ (44 162 $ en 1984) représentent le coût des services courants.

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

L.R.Q., c. D-9.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche au 31 mai 1986 ainsi que l'état de l'utilisation des subventions et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mai 1986 ainsi que l'utilisation des subventions de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 16 juillet 1986

HYDRO-QUÉBEC

L.R.Q., c. H-5

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre

(en millions de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
IMMOBILISATIONS		
Propriétés et outillage (note 5)		
En exploitation	26 040	24 657
Amortissement cumulé	3 092	2 717
	22 948	21 940
Construction en cours	2 469	2 343
	25 417	24 283
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements	16	162
Comptes clients et revenu à facturer	941	809
Matériaux, combustibles et fournitures	226	180
	1 183	1 151
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Placements (note 6)	130	126
Frais reportés (note 7)	2 453	1 569
	2 583	1 695
	29 183	27 129

Au nom du Conseil d'administration,

A. Hervé Hébert
Guy Coulombe

Montréal, Canada le 12 février 1986

HYDRO-QUÉBEC
L.R.Q., c. H-5

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	1985	1984
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
DETTE À LONG TERME		
Obligations et autres dettes (note 8)	20 123	18 326
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	555	544
Billets à payer	68	2
Intérêts courus	752	676
Dividendes à payer		156
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 8)	965	914
	2 340	2 292
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions		
Autorisé		
50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
43 741 090 actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	2 346	2 137
	6 720	6 511
	29 183	27 129

HYDRO-QUÉBEC

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1985	1984
REVENUS		
Ventes d'électricité (note 2)	4 423	4 101
Autres revenus d'exploitation	69	72
	4 492	4 173
DÉPENSES		
Exploitation	1 163	1 106
Achats d'électricité	122	158
Amortissement des immobilisations	419	376
Impôt et taxes (note 3)	246	224
	1 950	1 864
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET PERTE DE CHANGE	2 542	2 309
Intérêts (note 4)	2 075	1 785
Perte de change	258	223
	2 333	2 008
BÉNÉFICE NET	209	301

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1985	1984
Solde au début	2 137	1 992
Bénéfice net	209	301
	2 346	2 293
Dividendes (note 9)		(156)
Solde à la fin	2 346	2 137

HYDRO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1985	1984
FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
Bénéfice net	209	301
Amortissement des immobilisations	419	376
Amortissement des frais reportés	397	331
Profit net sur rachat d'obligations	(10)	(18)
	1 015	990
Dividendes déclarés		(156)
	1 015	834
FONDS PROVENANT DU FINANCEMENT EXTERNE		
Émission nette d'obligations et autres dettes à long terme	1 952	1 164
Rachat d'obligations et d'autres dettes à long terme	(1 228)	(759)
	724	405
FONDS PROVENANT DE SOURCES DIVERSES (UTILISÉS)		
Variation du fonds de roulement*	(35)	457
Autres	(89)	(15)
	(124)	442
FONDS DISPONIBLES POUR INVESTISSEMENT	1 615	1 681
INVESTISSEMENT		
Immobilisations	1 528	1 591
Subventions aux programmes de vente	87	90
	1 615	1 681

* Excluant la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985

1. Principales conventions comptables

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Hydro-Québec et de ses filiales.

b) Tarifs

Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'oeuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. Les tarifs et les conditions auxquels l'énergie est fournie doivent être compatibles avec une saine administration financière. La Loi sur Hydro-Québec prévoit notamment que les tarifs doivent être maintenus à un niveau suffisant pour couvrir au moins tous les frais d'exploitation, l'intérêt sur la dette et l'amortissement de ses immobilisations sur une période maximum de 50 ans. Les tarifs sont fixés par Hydro-Québec et approuvés par le gouvernement du Québec.

c) Ventes d'électricité

Les revenus provenant des ventes d'électricité sont comptabilisés d'après un système de facturation cyclique. Hydro-Québec tient également compte de l'électricité livrée mais non encore facturée.

d) Propriétés et outillage (voir note 5)

Les propriétés et l'outillage, qui comprennent les installations de production, de transport et de distribution, les centres administratifs et de service ainsi que les équipements de construction, d'exploitation et de recherche, sont comptabilisés au coût. Ce coût englobe le matériel, la main-d'oeuvre directe et les frais généraux d'ingénierie et d'administration applicables au programme de construction. Il comprend également l'intérêt imputé au poste Construction en cours expliqué en f) ci-après. Les coûts d'acquisition, d'amélioration et de renouvellement sont capitalisés, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux comptes de résultats. Au moment de la vente ou du retrait d'éléments d'actif, les coûts et les amortissements cumulés correspondants, moins la valeur de réalisation, sont portés à un compte distinct; le montant net qui en résulte est amorti sur dix ans selon la méthode à intérêts composés, basée sur un taux de 3 %.

Les coûts des installations de production sont virés au poste Propriétés et outillage en exploitation, en tranches proportionnelles au nombre d'unités de production terminées et en service, par rapport au nombre total prévu dans la nouvelle installation, sur la base du coût final prévu actualisé, jusqu'à concurrence des coûts cumulés au moment des virements. Les coûts des installations de transport, de distribution et des autres installations sont virés au poste Propriétés et outillage en exploitation lorsque ces installations sont terminées et mises en exploitation.

e) Amortissement

Les immobilisations autres que l'équipement de construction, d'exploitation et de recherche, sont amorties selon la méthode à intérêts composés, basée sur un taux de 3 % et sur les vies utiles prévues ci-dessous:

Centrales hydrauliques, barrages et réservoirs, pylônes en acier et conducteurs des lignes de transport	50 ans
Turbines et alternateurs des centrales hydrauliques et conducteurs des lignes de distribution	40 ans
Centrale nucléaire, turbine, alternateur et réacteur de la centrale nucléaire	30 ans
Poteaux des lignes de distribution	25 ans

L'équipement de construction, d'exploitation et de recherche est amorti sur la vie utile prévue selon la méthode linéaire.

f) Intérêt imputé au poste Construction en cours

Le coût des travaux de construction en cours est majoré d'un intérêt dont le taux est égal à la moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs que portent les obligations émises par Hydro-Québec pour financer ces travaux. Ce taux s'est établi à 13,60 % en 1985 et à 13,42 % en 1984. Il tient compte des fluctuations du cours des changes sur les paiements d'intérêt en monnaies étrangères et de l'amortissement de la perte de change non réalisée.

g) Recherche et développement

Les frais préliminaires d'ingénierie, de recherche et d'étude engagés dans un projet avant l'obtention de l'autorisation de construire sont imputés aux dépenses d'exploitation. De plus, sont imputés aux résultats les frais de recherche et de développement non reliés à des projets particuliers ou relatifs à de nouvelles sources d'énergie.

h) Matériaux, combustibles et fournitures

Hydro-Québec évalue ses stocks de matériaux, de combustibles et de fournitures au coût moyen.

i) Placements

Tous les placements sont comptabilisés au coût; dans le cas des placements à court terme, le coût correspond de près à la valeur du marché.

j) Frais reportés (voir note 7)

Escompte et frais d'émission sur obligations

L'escompte et les frais d'émission sur obligations sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de la série obligataire à laquelle ils se rapportent.

Subventions aux programmes de vente

Dans le cadre de son plan d'élargissement du marché québécois, Hydro-Québec a mis en oeuvre des programmes d'aide à la commercialisation de l'électricité. Les subventions relatives à ces programmes sont amorties selon la méthode linéaire sur les cinq ans suivant l'année de leur attribution.

Projets Nottaway-Broadback-Rupert et La Romaine

La réalisation des projets Nottaway-Broadback-Rupert et La Romaine étant reportée pour une période indéterminée, les frais engagés dans ces projets ont été déduits du poste Construction en cours et virés au poste Frais reportés. Ces frais sont amortis selon la méthode linéaire sur trois ans.

Autres

Ces frais reportés comprennent divers montants déboursés en prévision des exercices futurs et sont amortis selon la méthode linéaire sur des périodes n'excédant pas 40 ans.

k) Conversion des monnaies étrangères (voir note 8)

Les revenus et dépenses résultant d'opérations conclues en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date du bilan et les éléments non monétaires sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations. Toutefois, les éléments monétaires qui font l'objet d'une couverture contre les risques de change sont convertis aux cours établis selon les conditions de la couverture. Les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont inclus dans les résultats; ceux qui sont rattachés à la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie restante des obligations.

l) Fonds d'amortissement

Hydro-Québec constitue la presque totalité de ses fonds d'amortissement en rachetant ses propres obligations. Ces fonds sont déduits de la dette à long terme et comptabilisés à la valeur nominale, ce qui ne correspond pas nécessairement au coût ou à la valeur du marché. Le profit qui en résulte, déduction faite du solde non amorti de l'escompte et des autres frais, est inclus dans le poste Intérêts (voir note 4). Les obligations d'une série rachetées pour le fonds d'amortissement de cette série sont annulées.

m) Dividendes

Les dividendes déclarés par le gouvernement du Québec (voir note 9) sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

n) Régime de retraite

Les coûts du régime de retraite sont établis périodiquement par des actuaires indépendants. Le coût des services courants est imputé annuellement aux opérations, ainsi que l'amortissement du coût des services passés et des déficits d'expérience sur une période maximum de 15 ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

2. Ventes d'électricité

Les ventes d'électricité comprennent des ventes de 332 millions de dollars (388 millions de dollars en 1984) à des clients aux États-Unis.

3. Impôt et taxes

(en millions de dollars)	1985	1984
Taxe sur le capital	123	115
Taxe sur le revenu brut, à titre de taxe foncière municipale sur certains immeubles	103	91
Taxes foncières	20	18
	246	224

4. Intérêts

(en millions de dollars)	1985	1984
Intérêt sur dette à long terme	2 298	2 149
Intérêt sur avances bancaires et billets à payer	1	2
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission sur obligations	23	22
	2 322	2 173
Moins		
Intérêt imputé au poste Construction en cours	181	300
Revenu net de placements	56	70
Profit net sur rachat d'obligations	10	18
	247	388
	2 075	1 785

5. Propriétés et outillage
(en millions de dollars)

	1985			1984		
	Propriétés et outillage en exploitation	Amortissement cumulé	Construction en cours	Propriétés et outillage en exploitation	Amortissement cumulé	Construction en cours
Production						
Hydraulique	12 751	1 258	1 557	12 624	1 108	1 447
Nucléaire	1 447	65	10	1 440	38	6
Autres	328	110	24	323	96	13
	14 526	1 433	1 591	14 387	1 242	1 466
Transport						
Postes	2 520	268	358	2 327	230	271
Lignes	3 894	387	136	3 565	343	307
	6 414	655	494	5 892	573	578
Distribution						
Postes	888	139	66	807	127	85
Lignes	2 696	406	204	2 330	366	126
	3 584	545	270	3 137	493	211
Autres						
Bâtiments administratifs	419	42	75	309	35	36
Équipement	516	278		407	225	
Divers	581	139	39	525	149	52
	1 516	459	114	1 241	409	88
Total	26 040	3 092	2 469	24 657	2 717	2 343

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

6. Placements

(en millions de dollars)	1985	1984
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) (voir note 11)		
Obligations, hypothèque générale, 7½%, échéant entre 1986 et 2010 (valeur nominale de 89 millions de dollars et de 90 millions de dollars respectivement)	80	82
Actions ordinaires	34	34
	114	116
Placements divers	16	10
	130	126

Le capital-actions de CFLCo est détenu dans une proportion de 65,8% par Newfoundland and Labrador Hydro-Electric Corporation (société de la Couronne de la province de Terre-Neuve) et de 34,2% par Hydro-Québec. La part d'Hydro-Québec dans les bénéfices, les dividendes et les bénéfices non répartis de CFLCo s'établit comme suit au 31 décembre 1985:

	Bénéfices	Dividendes	Bénéfices non répartis
Part des bénéfices non répartis au 1er janvier 1984			56
1984	23	9	14
1985	11	9	2
Part des bénéfices non répartis au 31 décembre 1985			72

Les dividendes sont inclus dans le poste Revenu net de placements (voir note 4).

7. Frais reportés

Les frais reportés comprennent les soldes non amortis des éléments suivants:

	1985 (en millions de dollars)	1984 (en millions de dollars)
Escompte et frais d'émission sur obligations	171	178
Subventions aux programmes de vente	207	154
Projets Nottaway-Broadback-Rupert et La Romaine	79	157
Perte de change non réalisée	1 907	1 050
Autres	89	30
	2 453	1 569

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

8. Obligations et autres dettes

La dette à long terme d'Hydro-Québec est garantie par la province de Québec, à l'exception d'un montant de 257 millions de dollars (188 millions de dollars en 1984). Elle inclut des billets à payer de 491 millions de dollars des États-Unis (228 millions de dollars des États-Unis et 30 millions de dollars canadiens en 1984) qui seront renouvelés régulièrement pour une période excédant un an.

Les échéances de la dette à long terme et les exigences des fonds d'amortissement, converties en dollars canadiens, sont présentées dans le tableau suivant:

	1985		1984	
Années d'échéance	(en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré	(en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré
1985			914	
1986	965		1 123	
1987	1 559		1 588	
1988	935		1 112	
1989	1 309		1 302	
1990	1 516			
1 — 5 ans	6 284	10,50 %	6 039	11,08 %
6 — 10 ans	6 545	11,90 %	6 054	11,69 %
11 — 15 ans	2 162	10,45 %	1 940	10,44 %
16 — 20 ans	4 088	10,41 %	2 590	10,27 %
21 — 25 ans	1 354	10,66 %	1 913	10,86 %
26 — 30 ans	655	12,88 %	627	12,63 %
31 — 35 ans			77	12,75 %
	21 088		19 240	
Moins				
Tranche à moins d'un an	965		914	
	20 123		18 326	

Les remboursements à effectuer en dollars canadiens et en monnaies étrangères, ainsi que leur équivalent en dollars canadiens, sont présentés ci-dessous:

	(en millions d'unités)			1985 Total (en millions de dollars)	1984 Total (en millions de dollars)
	1986 à 1990	1991 à 2015	Total	1986 à 2015	1985 à 2015
Dollars canadiens	1 794	6 065	7 859	7 859	7 071
Aux cours établis selon les conditions de la couverture					
Dollars des États-Unis	470	332	802	1 074	606
Deutsche marks		350	350	179	179
Francs suisses	100	250	350	195	195
				9 307	8 051
Aux cours en vigueur à la date du bilan					
Dollars des États-Unis	2 056	4 949	7 005	9 868	9 526
Deutsche marks	667	497	1 164	667	421
Francs suisses	423	357	780	531	704
Yens	8 220	23 780	32 000	224	168
Livres sterling		150	150	303	230
Écus	90		90	112	84
Florins	45	105	150	76	56
				11 781	11 189
				21 088	19 240

Hydro-Québec détient une marge de crédit rotatif non utilisée de 750 millions de dollars des États-Unis ou son équivalent en dollars canadiens, échéant en 1994. Tout emprunt en dollars canadiens portera intérêt au taux préférentiel moyen des banques de référence indiquées dans la convention de crédit ou à un taux relié à celui des acceptations bancaires. Tout emprunt en dollars des États-Unis portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire moyen de l'eurodollar sur le marché de Londres (LIBOR).

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

9. Restrictions concernant les dividendes

Les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, établi comme suit: 75 % du bénéfice avant intérêts et perte de change et du revenu net de placements pour l'exercice, moins l'intérêt sur la dette à long terme, sur les avances bancaires et sur les billets à payer, et moins l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux titres de créance de l'entreprise. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Ce taux correspond au rapport entre, d'une part, l'avoir de l'actionnaire, déduction faite des dividendes déclarés à l'égard de l'exercice et, d'autre part, le total de la dette à long terme, billets à payer compris, et de l'avoir de l'actionnaire, déduction faite des dividendes déclarés à l'égard de l'exercice.

Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours suivant la date à laquelle Hydro-Québec lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

10. Régime de retraite

Le régime de retraite d'Hydro-Québec est un régime contributif à prestations définies, garanties par Hydro-Québec. Au 31 décembre 1985, 18 941 employés (18 683 employés en 1984) cotisaient au régime.

Selon des expertises actuarielles indépendantes soumises en 1985, le fonds constituant le régime de base de la caisse de retraite montre un surplus de 162 millions de dollars, tandis que celui constituant les régimes supplémentaires est déficitaire de 129 millions de dollars au 31 décembre 1984.

Les coûts du régime représentent le coût des services courants, l'amortissement du coût des services passés et des déficits d'expérience ainsi que la contribution au Régime de rentes du Québec. Pour 1985, ces coûts seraient de 98 millions de dollars (101 millions de dollars en 1984) s'ils n'avaient pas été réduits d'un montant de 80 millions de dollars représentant les cotisations excédentaires d'équilibre, ainsi que l'intérêt s'y rapportant, versées par Hydro-Québec à la caisse de retraite au cours des exercices 1982 à 1984.

11. Engagements, éventualités et dépenses en immobilisations

Les chutes Churchill

Le 12 mai 1969, Hydro-Québec a signé un contrat avec Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) en vertu duquel Hydro-Québec s'est engagée à acheter virtuellement toute l'énergie produite à la centrale des chutes Churchill, d'une puissance nominale de 5 225 000 kilowatts, pendant une période de 40 ans à compter du 1er septembre 1976, sous réserve des quantités pouvant être reprises par CFLCo jusqu'à concurrence de 300 000 kilowatts. Ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues.

En vertu de ce contrat, Hydro-Québec s'est engagée à payer l'énergie, qu'elle l'utilise ou non, sous réserve de certaines limites et compensations, et à payer à CFLCo une partie des frais d'intérêt sur les dettes contractées par cette dernière pour la construction de la centrale, ainsi qu'une partie des pertes de change provenant du service de la dette en monnaie américaine. Hydro-Québec peut être tenue de fournir des fonds supplémentaires par l'achat d'unités d'obligations subordonnées et d'actions ordinaires, si d'autres fonds n'étaient pas disponibles pour le service de la dette et pour couvrir les dépenses de CFLCo.

En 1976, des brefs d'assignation et un état de réclamation ont été signifiés à CFLCo et à Hydro-Québec dans une action intentée par le Procureur général de Terre-Neuve devant la Cour suprême de Terre-Neuve, demandant à ce tribunal de déclarer que Terre-Neuve était en droit, en vertu du bail consenti à CFLCo, de demander à CFLCo de lui livrer 800 mégawatts de la puissance produite à même les eaux du cours supérieur du fleuve Churchill à compter du 1er octobre 1983, que CFLCo est obligée de satisfaire à cette demande et que le respect de cette exigence ne constituerait pas un défaut en vertu du contrat d'achat d'énergie ou des conventions financières du CFLCo.

Hydro-Québec a produit une défense à cette action devant la Cour suprême de Terre-Neuve, laquelle, après enquête, a rejeté la réclamation du Procureur général de Terre-Neuve en juin 1983. Un appel de ce jugement à la Cour d'appel de Terre-Neuve a été rejeté par ce tribunal en octobre 1985.

En 1977, Hydro-Québec a engagé des procédures devant la Cour supérieure du district de Montréal en vue d'obtenir un jugement confirmant, notamment, que le contrat d'achat d'énergie lui donne droit à virtuellement toute l'énergie produite par la centrale des chutes Churchill et que le défaut par CFLCo de vendre et de livrer cette énergie constituerait un bris de contrat. Des moyens préliminaires institués par le Procureur général de Terre-Neuve et par CFLCo ayant été vidés, la Cour supérieure a rendu en août 1983 un jugement faisant droit aux conclusions demandées par Hydro-Québec. CFLCo a interjeté appel de cette décision à la Cour d'appel du Québec, qui a rejeté le pourvoi le 18 février 1985.

La Cour suprême du Canada doit entendre, probablement en février 1986, deux requêtes pour permission d'appeler: l'une, du Procureur général de Terre-Neuve, a trait à l'action rejetée par la Cour d'appel de Terre-Neuve, et l'autre, de CFLCo, concerne le jugement dont le pourvoi en appel a été rejeté par la Cour d'appel du Québec.

Dépenses en immobilisations

Hydro-Québec prévoit que les dépenses en immobilisations s'élèveront à 1 527 millions de dollars pour l'année 1986.

12. Reclassement

Certains chiffres comparatifs de 1984 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 1985.

HYDRO-QUÉBEC
L.R.Q., c. H-5

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au gouvernement du Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 1985 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés,
Comptables agréés.

Samson Bélair,
Comptables agréés.

Montréal, Canada le 31 janvier 1986

HYDRO-QUÉBEC — CAISSE DE RETRAITE

ACTIF NET
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	1985	1984
PLACEMENTS		
Obligations		
d'Hydro-Québec garanties par la province de Québec	474	473
émises ou garanties par la province de Québec	241	255
émises ou garanties par d'autres provinces	47	16
de municipalités, commissions scolaires, cégeps, hôpitaux et universités	145	132
émises ou garanties par le gouvernement du Canada	288	164
de compagnies ou de sociétés commerciales	138	63
(Valeur nominale de 1 328 millions de dollars, valeur du marché de 1 416 millions de dollars)	1 333	1 103
Actions ordinaires (valeur du marché de 130 millions de dollars)	124	2
Autres placements garantis par des provinces (valeur du marché de 197 millions de dollars)	176	92
Encaisse et placements à court terme	280	459
	1 913	1 656
INTÉRÊTS COURUS SUR PLACEMENTS	40	36
MONTANT À RECEVOIR D'HYDRO-QUÉBEC	1	5
	1 954	1 697
Moins		
Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec (voir note 2)	61	
	1 893	1 697

Pour Hydro-Québec,

A. Hervé Hébert
Guy Coulombe

Montréal, Canada le 12 février 1986

HYDRO-QUÉBEC — CAISSE DE RETRAITE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT	1 697	1 437
AUGMENTATION		
Cotisations courantes		
Employés	36	35
Hydro-Québec	71	69
	107	104
Cotisation d'Hydro-Québec (note 2)	19	26
Revenus de placements	211	174
	337	304
	2 034	1 741
DIMINUTION		
Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec (note 2)	80	
Prestations versées	61	44
	141	44
SOLDE À LA FIN	1 893	1 697

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1985

1. Conventions comptables

a) Ces états financiers ne montrent que l'actif net de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec et n'indiquent pas la capacité de cette caisse de satisfaire aux obligations du Régime de retraite d'Hydro-Québec, dont l'exécution est garantie par Hydro-Québec.

b) Les placements sont présentés au coût, à l'exception des obligations et des coupons détachés qui le sont au coût amorti. Les coupons détachés sont inclus dans le poste Autres placements garantis par des provinces.

c) Les revenus de placements, les cotisations et les prestations de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

2. Expertises actuarielles

Selon des expertises actuarielles indépendantes soumises en 1985, le fonds constituant le régime de base de la caisse de retraite montre un surplus de 162 millions de dollars, tandis que celui constituant les régimes supplémentaires est déficitaire de 129 millions de dollars au 31 décembre 1984. Hydro-Québec assume l'amortissement annuel de ce déficit sur une période maximale de 15 ans.

Les études actuarielles antérieures faisaient état de cotisations excédentaires d'équilibre versées au cours des exercices 1982 à 1984 par Hydro-Québec. Cette dernière n'avait pas déterminé comment elle entendait en disposer. En 1985, un montant de 80 millions de dollars représentant ces cotisations ainsi que l'intérêt s'y rapportant a été comptabilisé en diminution de l'actif de la caisse de retraite.

HYDRO-QUÉBEC — CAISSE DE RETRAITE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs,

Nous avons vérifié l'état de l'actif net de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 1985 et l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 1985 ainsi que l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés,
Comptables agréés.

Samson Bélair,
Comptables agréés.

Montréal, Canada le 31 janvier 1986

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

L.R.Q., c. R-8.2

BILAN
au 31 mars 1986

ACTIF

À COURT TERME	
Encaisse et dépôt à terme	99 901 $
Frais payés d'avance	2 941
	102 842 $

PASSIF

À COURT TERME	
Créditeurs et frais courus	37 877 $
EXCÉDENT	64 965
	102 842 $

ÉVENTUALITÉ (note 3)

ENGAGEMENTS (note 4)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Louis Hérivault
Hélène Wavroch

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice du 19 juin 1985 au 31 mars 1986

DÉPENSES	
Traitements et avantages sociaux	365 746 $
Embauche et mutation	33 030
Honoraires professionnels	10 989
Représentation et déplacements	7 555
Loyer	77 234
Mobilier, équipement et agencement des aires locatives	137 294
Communications	17 226
Abonnements, cotisations et congrès	26 148
Impression	27 809
Fournitures et frais de bureau	20 895
Intérêts et frais bancaires	3 744
	727 670
REVENUS	
Intérêts sur dépôts bancaires	6 095
Vente de rapports	1 640
	7 735
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	719 935
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	784 900
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE ET EXCÉDENT AU 31 MARS 1986	64 965 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution, fonction et financement

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération est une corporation constituée en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et para-public sanctionnée et entrée en vigueur le 19 juin 1985. Il a pour fonction d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine, d'autre part.

Les sommes requises pour les opérations de l'Institut sont payées à même les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement dans le cadre du budget du ministère du Travail (programme 4).

3. Éventualité

L'Institut conteste une réclamation d'un entrepreneur de l'ordre de 30 000 $ concernant l'aménagement des locaux qu'elle occupe. Cette réclamation n'est pas comptabilisée aux états financiers.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et la convention comptable énoncée ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'agencement des aires locatives sont imputés aux opérations.

4. Engagements

L'Institut est engagé par un bail à long terme échéant en 1991 à verser un loyer total de 702 625 $ pour ses locaux. Un montant de 140 525 $ est exigible annuellement en vertu de ce bail.

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

L.R.Q., c. R-8.2

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice du 19 juin 1985 au 31 mars 1986. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice du 19 juin 1985 au 31 mars 1986 selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 30 mai 1986

INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITÉ

L.R.Q., c. I-13.1

BILAN

au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme		87 712 $
Débiteurs	55 878 $	45 323
	55 878 $	133 035 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	5 283 $	
Emprunt bancaire	170 000	
Créditeurs et frais courus	123 107	53 491 $
	298 390	53 491
DÉFICIT		
Excédent au début	79 544	210 178
Excédent des dépenses sur la subvention et les revenus de l'exercice	322 056	130 634
(Déficit) excédent à la fin	(242 512)	79 544
	55 878 $	133 035 $

CESSATION DES ACTIVITÉS (note 3)

Pour l'Institut,

Yvon Lessard
Raymond Bouchard

INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITÉ

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
DÉPENSES		
Traitements, allocations et avantages sociaux	813 119 $	701 962 $
Communication	43 429	40 928
Loyer et entretien	122 308	110 227
Services administratifs	140 706	96 303
Fournitures de bureau	18 293	14 461
Projets et programmes	299 285	334 649
Immobilisations		
Mobilier et agencement	11 616	349
Équipement de bureau	29 202	9 787
Améliorations des aires locatives	18 244	4 876
Mauvaises créances	2 058	579
Frais de déménagement		4 504
	1 498 260	1 318 625
REVENUS		
Projets et programmes	157 876	153 262
Intérêts sur dépôts à terme	26 268	51 229
Location	7 310	
Produit de l'aliénation d'équipement	1 250	
	192 704	204 491
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 305 556	1 114 134
Subvention du gouvernement du Québec	983 500	983 500
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LA SUBVENTION ET LES REVENUS	322 056 $	130 634 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objectifs

L'Institut national de productivité, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale a pour objectifs, dans le contexte de la situation et de la politique économiques générales, d'informer la population et les agents économiques sur la notion de productivité dans la vie économique, d'en faire connaître l'importance ainsi que le rôle joué par les différents facteurs qui l'influencent et de favoriser la collaboration et la concertation entre les agents économiques afin d'accroître la productivité.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les acquisitions de mobilier et d'équipement de bureau ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux opérations.

Contribution au régime de retraite

La contribution de l'Institut à titre d'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics est effectuée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée à l'état des revenus et dépenses.

3. Cessation des activités

Suite à une décision du gouvernement du Québec, l'Institut a cessé ses activités le 11 avril 1986. Les engagements financiers, les paiements des primes et indemnités de départ et les autres frais de fermeture seront acquittés à même les deniers accordés à cette fin par le Parlement dans le cadre du budget du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'exercice 1986-1987.

INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITÉ

L.R.Q., c. I-13.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut national de productivité au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 1er mai 1986

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

L.R.Q., c. I-13.2

BILAN
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	170 008 $	91 409 $
Dépôts à terme	35 056	34 690
Débiteurs	17 656	12 576
Subventions à recevoir	73 439	
Stocks	206 804	158 490
Travaux en cours	22 581	42 274
Frais imputables au prochain exercice	3 237	4 469
	528 781	343 908
IMMOBILISATIONS (note 3)	103 799	109 901
	632 580 $	453 809 $
FONDS DE DOTATION — SOLDE DU FONDS (note 4)	241 134 $	180 387 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	83 997 $	154 026 $
Revenus reportés	65 508	
Emprunt bancaire		20 000
	149 505	174 026
AVOIR	483 075	279 783
	632 580 $	453 809 $
FONDS DE DOTATION — SOLDE DU FONDS (note 4)	241 134 $	180 387 $

ENGAGEMENTS (note 6)

Pour l'Institut,

Georges Lamy
Nicole Laflamme

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec	2 196 200 $	1 996 500 $
Intérêts sur dépôts à terme	114 786	121 800
Ventes de publications	88 109	45 747
Dons	3 200	6 750
Autres	4 614	5 523
	2 406 909	2 176 320
DÉPENSES (note 5)		
Recherche	1 959 759	1 767 564
Administration	243 858	316 607
	2 203 617	2 084 171
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	203 292 $	92 149 $

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT	279 783 $	187 634 $
Excédent des revenus sur les dépenses	203 292	92 149
SOLDE À LA FIN	483 075 $	279 783 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	203 292 $	92 149 $
Élément sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	18 917	17 636
Fonds générés par les opérations	222 209	109 785
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(110 429)	(124 468)
Fonds générés (absorbés) par les activités d'exploitation	111 780	(14 683)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(12 815)	(17 572)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	98 965	(32 255)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	106 099	138 354
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	205 064 $	106 099 $

Les liquidités de l'Institut comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués de l'emprunt bancaire.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objet

L'Institut québécois de recherche sur la culture, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour objet, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, d'effectuer, d'encourager et de soutenir des recherches et des études sur les divers aspects des phénomènes culturels.

L'Institut, par règlement, a créé un fonds de dotation destiné à recueillir les sommes reçues par don, legs, subvention ou autre forme de contribution, à l'exception de celles octroyées par le gouvernement, ses ministères ou organismes. Ces sommes doivent servir au développement de l'Institut et à défrayer les coûts de ses recherches sur la culture. Ce fonds est la propriété exclusive de l'Institut et les avoirs du fonds ne peuvent en être extraits. Seuls les bénéfices du fonds peuvent être utilisés aux fins de l'Institut.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont constitués de publications et leur évaluation inclut les coûts d'impression, de droits d'auteur et de reproduction ainsi que les services de graphisme; elle exclut toutefois les salaires, honoraires et autres frais indirects de production. Ils sont évalués au moindre de ces coûts ou de la valeur de réalisation nette.

Le stock de publications datant d'un an et plus au 31 mars est dévalué de 20% par année.

Travaux en cours

Les travaux en cours comprennent les coûts de révision et de correction de manuscrits, les honoraires, les services de photographie et de graphisme relatifs à des publications non terminées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur vie utile anticipée selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Vie utile anticipée	Taux
Équipement, ameublement et enseigne	10 ans	10 %
Bibliothèque	20 ans	5 %

3. Immobilisations

	1986			1985
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Ameublement	97 054 $	50 496 $	46 558 $	54 317 $
Bibliothèque	9 466	2 740	6 726	7 199
Enseigne	937	375	562	656
Équipement	86 456	36 503	49 953	47 729
	193 913 $	90 114 $	103 799 $	109 901 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

4. Fonds de dotation

	1986	1985
Revenus		
Intérêts sur dépôts à terme	16 900 $	15 111 $
Dons	43 860	31 540
	60 760	46 651
Dépenses	13	10
Excédent des revenus sur les dépenses	60 747	46 641
Solde du fonds au début	180 387	133 746
Solde du fonds à la fin *	241 134 $	180 387 $
* Représenté par:		
Encaisse	52 492 $	8 281 $
Dépôts à terme	187 317	170 978
Intérêts courus à recevoir	1 325	1 128
	241 134 $	180 387 $

L'état des revenus et dépenses de l'Institut ne comprend pas les opérations du fonds de dotation.

5. Dépenses

	1986			1985
	Recherche	Administration	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	1 489 805 $	160 497 $	1 650 302 $	1 506 923 $
Honoraires de recherche	128 319		128 319	214 961
Publicité et promotion	62 842		62 842	
Frais de voyage et de représentation	42 505	27 637	70 142	76 092
Fournitures et approvisionnements	135 677	7 456	143 133	141 899
Entretien et réparations	18 559	3 275	21 834	22 151
Loyers	126 149	22 163	148 312	163 984
Électricité et chauffage	5 775	1 019	6 794	6 861
Téléphone	37 136	6 425	43 561	32 758
Taxes et assurances	2 718	480	3 198	3 072
Honoraires professionnels		4 536	4 536	14 080
Frais de publication	57 265		57 265	110 483
Divers	2 998	848	3 846	699
Intérêts et frais bancaires		3 631	3 631	3 180
Mauvaises créances		3 053	3 053	
Amortissement des immobilisations	16 079	2 838	18 917	17 636
	2 125 827	243 858	2 369 685	2 314 779
Subvention du gouvernement du Canada et autres	166 068		166 068	230 608
	1 959 759 $	243 858 $	2 203 617 $	2 084 171 $

6. Engagements

Au 31 mars 1986, les engagements minimaux en vertu de baux à long terme pour la location de locaux se répartissent comme suit:

1987	190 000 $
1988	125 500
1989	118 000
1990	118 000
1991	118 000
	669 500 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

L.R.Q., c. I-13.2

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois de recherche sur la culture au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'avoir et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 mai 1986

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

L.R.Q., c. C-18.1

BILAN
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôt à terme	30 182 $	23 587 $
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	5 000	
Débiteurs	760	408
Frais payés d'avance	1 951	781
	37 893	24 776
IMMOBILISATIONS (note 3)	27 921	22 830
	65 814 $	47 606 $
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 4)	7 222 $	43 889 $
Créditeurs et frais courus (note 5)	24 605	25 658
Subvention reportée (note 6)	16 122	20 000
	47 949	89 547
EXCÉDENT (DÉFICIT)	17 865	(41 941)
	65 814 $	47 606 $

Pour l'Institut,

Claude Fournier
Marc F. Gélinas

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
DÉPENSES		
Allocations de présence des membres	39 855 $	46 205 $
Déplacements et autres frais des membres	6 321	12 546
Traitements et avantages sociaux	72 086	82 034
Honoraires professionnels	15 719	7 925
Frais de voyages et de représentation	10 525	8 814
Loyers, entretien et assurances	26 677	26 121
Taxes et permis	3 852	3 834
Location de mobilier et d'équipement	5 246	5 649
Communications et publicité	10 000	12 947
Fournitures et approvisionnements	5 603	14 213
Intérêts et frais bancaires	3 877	3 430
Divers	973	1 139
Amortissement — Mobilier et équipement de bureau	3 535	4 399
Amortissement — Améliorations locatives	2 758	2 618
	207 027	231 874
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	7 955	3 174
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	199 072	228 700
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	258 878	190 000
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	59 806	(38 700)
DÉFICIT AU DÉBUT	(41 941)	(3 241)
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	17 865 $	(41 941)$

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et fonctions

L'Institut québécois du cinéma, corporation au sens du Code civil, a été institué par la Loi sur le cinéma.

L'Institut a pour fonctions de conseiller le ministre des Affaires culturelles du Québec sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du cinéma et d'en surveiller l'application. Il a également pour fonctions, dans le cadre de la politique du cinéma:

— de déterminer les orientations de la Société générale du cinéma du Québec en respectant les fonctions confiées à celle-ci;

— de déterminer le plan d'aide et d'approuver les programmes de la Société générale du cinéma du Québec conformément à la Loi sur le cinéma;

— d'effectuer des recherches et des études dans le domaine du cinéma; et

— de collaborer avec le gouvernement du Québec, la Régie du cinéma et toute personne à l'établissement des normes techniques concernant l'industrie du cinéma.

L'Institut est responsable, aux fins de l'octroi de l'aide financière et selon les besoins, de l'établissement de normes pour reconnaître des oeuvres comme films québécois.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et les taux annuels suivants:

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement de bureau	Solde décroissant	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail	

L'équipement informatique n'a pas été amorti parce qu'il n'était pas encore en opération à la fin de l'exercice financier.

3. Immobilisations

	1986			1985
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	22 072 $	7 933 $	14 139 $	17 594 $
Équipement informatique	10 883		10 883	
Améliorations locatives	8 275	5 376	2 899	5 236
	41 230 $	13 309 $	27 921 $	22 830 $

4. Emprunts bancaires

	1986	1985
Emprunt spécial pour financer l'achat de mobilier et d'équipement de bureau	7 222 $	13 889 $
Emprunt sur marge de crédit		30 000
	7 222 $	43 889 $

5. Créditeurs et frais courus

	1986	1985
Fournisseurs et frais courus	19 305 $	19 574 $
Salaires et déductions à la source	5 300	6 084
	24 605 $	25 658 $

6. Subvention reportée

L'Institut a reçu au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1985 une subvention de 20 000 $ du gouvernement du Québec pour une tournée d'information sur la Loi sur le cinéma et de consultation en vue de l'établissement d'un profil de l'activité cinématographique en régions.

La partie de cette subvention couvrant les frais encourus pour cette tournée durant l'exercice 1985-1986 au montant de 3 878 $ a été virée aux opérations.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

L.R.Q., c. C-18. 1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois du cinéma au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé le 31 mars 1986. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Châtelain, f.c.a.

Québec, le 5 juin 1986

LOTO-QUÉBEC

L.R.Q., c. S-13.1

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985 (note 13)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	36 159	24 427
Avance — filiale Lotim Inc. (note 3)	1 233	1 047
Débiteurs (note 4)	15 558	9 962
Frais payés d'avance	2 839	4 180
	55 789	39 616
PLACEMENT		
Filiale en propriété exclusive (note 5)		
IMMOBILISATIONS (note 6)	49 940	50 929
	105 729	90 545
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire	14 774	
Lots aux gagnants	10 007	7 754
Créditeurs et frais courus	23 624	20 801
Dividende à payer au ministre des Finances	29 000	
Lots non réclamés (note 7)	3 256	2 170
Revenu reporté — billets de loterie	15 823	14 431
	96 484	45 156
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 8)	3 474	3 289
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS autorisé, émis et payé: 1 700 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	170	170
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	5 601	41 930
	5 771	42 100
	105 729	90 545

ENGAGEMENTS (note 12)

Pour le Conseil d'administration,

David Clark
Jacques Desmeules

LOTO-QUÉBEC

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985 (note 13)
VENTES — Billets de loterie	883 121	741 102
COÛT DES VENTES		
Lots attribués	409 753	342 086
Escomptes aux détaillants	48 049	40 973
Impression des billets	18 757	17 454
	476 559	400 513
BÉNÉFICE BRUT	406 562	340 589
FRAIS D'OPÉRATION		
Publicité et communication	17 630	16 079
Distribution et vente	16 025	16 759
Informatique et systèmes	23 102	20 216
Administration	17 802	18 014
Recherche et développement	947	608
Amortissement des immobilisations	10 119	8 256
	85 625	79 932
Revenus d'intérêts — net (note 9)	3 035	2 131
	82 590	77 801
BÉNÉFICE AVANT LES POSTES SUIVANTS	323 972	262 788
Paiements au gouvernement du Canada suite à son retrait du domaine des loteries (note 10)	20 797	9 468
Commissions spéciales aux associations sans but lucratif (note 11)	504	401
	21 301	9 869
BÉNÉFICE NET	302 671	252 919

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT	41 930	29 011
Bénéfice net	302 671	252 919
	344 601	281 930
Dividende au ministre des Finances	339 000	240 000
SOLDE À LA FIN	5 601	41 930

LOTO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
PROVENANCE DES FONDS		
Bénéfice net	302 671	252 919
Amortissement des immobilisations	10 119	8 256
Fonds générés par les opérations	312 790	261 175
UTILISATION DES FONDS		
Dividende au ministre des Finances	339 000	240 000
Acquisitions d'immobilisations	7 164	3 607
Acquisitions de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	1 966	61
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	(185)	1 054
	347 945	244 722
EXCÉDENT DU PASSIF À COURT TERME SUR L'ACTIF À COURT TERME		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	35 155	(16 453)
Solde au début	5 540	21 993
Solde à la fin	40 695	5 540

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et fonction

La Société des loteries et courses du Québec désignée sous le nom de Loto-Québec est une compagnie à fonds social dont toutes les actions sont détenues par le gouvernement du Québec. Selon sa loi constitutive, elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loteries et, si elle y est autorisée par le gouvernement, de tenir des courses et de promouvoir l'industrie québécoise de l'élevage des chevaux de courses. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en oeuvre dans les domaines de sa compétence.

2. Énoncé des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables énoncées ci-dessous dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Consolidation

Les états consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec les comptes arrêtés au 31 décembre 1985 de Lotim Inc., filiale en propriété exclusive.

Quant à la participation de Loto-Québec dans S.O.D.I.C. Québec Inc., filiale en propriété exclusive, elle est comptabilisée au coût d'acquisition car il est peu probable que l'accroissement de l'avoir net de cette filiale puisse effectivement revenir à la Société.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

*Bâtiment	2%
Mobilier de bureau	10%
Équipement	33⅓% et 20%
Améliorations locatives et aménagements	20% et 10%
Matériel roulant	30%

*Propriété indivise avec Immeubles Cadimont Inc.

Contrats de location

Les actifs et les obligations découlant de contrats de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Ces actifs sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

Revenus

Le revenu brut des ventes de billets de loterie est enregistré à la date du tirage, à l'exception du revenu relatif aux loteries instantanées qui est comptabilisé lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux revenus reportés; les escomptes aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portés aux frais payés d'avance.

Lots attribués

En plus des lots payables en argent, Loto-Québec attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de revenus et aux lots attribués à titre de dépenses.

3. Avance — filiale Lotim Inc.

Avance à la filiale en propriété exclusive de janvier 1986 au 31 mars 1986; (1985: de janvier 1985 au 31 mars 1985).

4. Débiteurs

(en milliers de dollars)

	1986	1985
Détaillants	6 242	6 366
Grossistes	4 673	1 795
Société des Loteries Interprovinciales Inc.	4 115	1 447
Divers	528	354
	15 558	9 962

Loto-Québec a en main des billets à ordre remboursables à demande ou une reconnaissance de dette couvrant les avances permanentes aux grossistes et détient des garanties bancaires couvrant entièrement ou en partie ces avances.

5. Placement

Au 31 mars 1986, Loto-Québec détient tout le capital-actions de S.O.D.I.C. Québec Inc., soit une action ordinaire de 10 $. Les états financiers vérifiés de S.O.D.I.C. Québec Inc. indiquent au 31 mars 1986 une valeur comptable de 1 841 443 $ (au 31 mars 1985, 1 912 866 $).

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

6. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	1986			1985
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
* Terrains	2 709		2 709	2 500
* Bâtiment	15 616	777	14 839	15 141
* Construction en cours	1 319		1 319	
* Améliorations locatives et aménagements	7 898	2 230	5 668	5 523
** Équipement	49 364	31 321	18 043	21 676
Mobilier de bureau et matériel roulant	4 708	1 652	3 056	2 466
	81 614	35 980	45 634	47 306
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition: Équipement informatique	7 173	2 867	4 306	3 623
	88 787	38 847	49 940	50 929

* Propriété indivise avec Immeubles Cadimont Inc.

** Au cours de l'exercice, la Société a réévalué la durée d'utilisation des terminaux-jeux; en conséquence ces équipements seront amortis sur cinq ans alors qu'auparavant ils étaient amortis sur huit ans. Ce changement appliqué de façon prospective a eu pour effet de diminuer le bénéfice net de l'exercice de 1 476 000 $.

7. Lots non réclamés

Les lots de Mini Loto et d'Inter Loto non réclamés sont portés à une provision afin de les distribuer subséquemment à titre de lots bonis.

Il en est de même des lots du tirage 6/36 pour lesquels une provision au montant de 1 539 000 $ a été comptabilisée au cours de l'exercice.

8. Obligations découlant de contrats de location-acquisition
(en milliers de dollars)

	1986	1985
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 17 ½%, échéant jusqu'en 1991	4 906	4 300
Versements échéant en deçà d'un an (inclus au poste créditeurs et frais courus)	1 432	1 011
	3 474	3 289

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

1987	2 141
1988	2 141
1989	1 164
1990	863
1991	38
Total des paiements minimums exigibles	6 347
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	1 441
	4 906

9. Revenus d'intérêts — net
(en milliers de dollars)

	1986	1985
Intérêts sur placements à court terme	3 877	2 895
Moins: Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	(842)	(764)
	3 035	2 131

10. Paiements au gouvernement du Canada suite à son retrait du domaine des loteries

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 millions de dollars en dollars de 1979. De plus, en vertu d'une seconde entente, les provinces remettront au gouvernement fédéral à compter de 1985 une somme additionnelle de 100 millions de dollars répartis sur les trois prochaines années.

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les Sociétés de loteries régionales. Loto-Québec devra verser approximativement la somme de 20 millions de dollars à titre de contribution pour l'exercice 1986-1987.

11. Commissions spéciales aux associations sans but lucratif

Pour faire suite à une décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux associations sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement LOTOMATIQUE.

12. Engagements

La société est engagée en vertu de baux échéant jusqu'en 2003 pour la location d'espaces à bureaux.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1986 est de 2 947 516 $ (2 979 451 $ en 1985).

Les loyers annuels minimaux des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

	(en milliers de dollars)
1987	2 921
1988	2 680
1989	2 284
1990	1 934
1991	1 701

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1985 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1986.

LOTO-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé des bénéfices non répartis et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de Loto-Québec au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 16 mai 1986

MADELIPÊCHE INC.

BILAN
au 31 décembre

	1985	1984
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Clients et autres débiteurs (note 3)	2 815 304 $	3 741 572 $
Stocks (note 4)	2 157 804	3 804 499
Avance à une filiale	232 554	
Frais payés d'avance	365 437	239 745
Impôts	1 650 969	1 099 785
	7 222 068	8 885 601
ACTIF À LONG TERME		
Placement (note 5)	2 409 826	
Construction en cours, au coût	574 496	413 462
Immobilisations (note 6)	15 929 048	10 886 163
	18 913 370	11 299 625
	26 135 438 $	20 185 226 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dette bancaire (note 7)	6 560 974 $	6 191 978 $
Billet à payer		1 314 232
Fournisseurs et passif couru	864 324	1 809 383
Retenues sur contrat	65 731	
Provision pour radoub	200 000	200 000
Fraction à moins d'un an des dettes à long terme	1 793 541	1 350 857
	9 484 570	10 866 450
PASSIF À LONG TERME		
Dettes à long terme (note 8)	6 205 334	5 656 015
Crédits reportés (note 9)	3 374 576	1 552 362
	9 579 910	7 208 377
CAPITAUX-PROPRES		
Capital-actions (note 10)	10 757 000	5 307 000
Surplus d'apport (note 11)	3 000 000	
Déficit	(6 686 042)	(3 196 601)
	7 070 958	2 110 399
	26 135 438 $	20 185 226 $

Pour le Conseil,

Jules Pépin, administrateur
Yvon Carbonneau, administrateur

MADELIPÊCHE INC.

RÉSULTATS
exercice clos le 31 décembre

	1985	1984
VENTES	11 714 382 $	11 199 602 $
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES	14 396 850	11 596 377
MARGE	(2 682 468)	(396 775)
AUTRES REVENUS		
Subventions (note 9)	235 439	172 485
Perte sur radiation d'immobilisations	(61 195)	
Autres	164 631	154 406
	(2 343 593)	(69 884)
FRAIS		
Administratifs	1 136 920	777 953
Financiers	618 753	760 276
Quote-part de la perte de la filiale	740 175	
	2 495 848	1 538 229
PERTE AVANT IMPÔTS	(4 839 441)	(1 608 113)
IMPÔTS (CRÉDITS)	(1 350 000)	(1 137 923)
PERTE DE L'EXERCICE	(3 489 441)$	(470 190)$

Références
Amortissement et intérêts des dettes à long terme (notes 6 et 8)

DÉFICIT
exercice clos le 31 décembre

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	3 510 774 $	3 472 306 $
Redressements (note 2)	(314 173)	(745 895)
Solde redressé	3 196 601	2 726 411
PERTE DE L'EXERCICE	3 489 441	470 190
SOLDE À LA FIN	6 686 042 $	3 196 601 $

MADELIPÊCHE INC.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice clos le 31 décembre

	1985	1984
RESSOURCES		
Fonds générés par l'exploitation *		41 112 $
Nouvelles dettes à long terme	1 900 000 $	7 836 785
Émission d'actions ordinaires	5 450 000	2 000 000
Réalisation d'immobilisations	46 800	
Crédit reporté	2 057 653	1 724 847
Surplus d'apport	3 000 000	
Augmentation du déficit du fonds de roulement	281 653	3 770 242
	12 736 106 $	15 372 986 $
AFFECTATION		
Fonds absorbés par l'exploitation *	1 866 784 $	
Acquisitions d'immobilisations	6 207 607	8 678 068 $
Augmentation des placements à long terme	3 150 000	
Construction en cours	161 034	413 462
Réduction des dettes à long terme	1 350 681	6 281 456
	12 736 106 $	15 372 986 $
* Fonds absorbés (générés) par l'exploitation		
Perte avant poste extraordinaire	3 489 441 $	470 190 $
Éléments sans incidence sur le fonds de roulement		
Amortissement des immobilisations	(1 056 726)	(683 787)
Subvention	235 439	172 485
Perte de la filiale	(740 175)	
Perte sur radiation d'immobilisations	(61 195)	
	1 866 784 $	(41 112)$
Déficit		
Fonds (déficit) au début		
Fonds (déficit) déjà établi	(2 325 818)$	1 012 702 $
Redressements (note 2)	344 969	776 691
Fonds (déficit) redressé	(1 980 849)	1 789 393
Diminution du fonds		3 770 242
Augmentation du déficit	(281 653)	
Déficit à la fin	(2 262 502)$	(1 980 849)$

MADELIPÊCHE INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
exercice clos le 31 décembre 1985

1. Statut et nature des activités

La compagnie, constituée sous l'empire de la première partie de la Loi sur les compagnies du Québec, opère une flotte de pêche et des usines de transformation du poisson aux Îles-de-la-Madeleine.

2. Redressements

	1985	1984
Récupération d'impôt applicable au crédit d'impôt à l'investissement sur les subventions pour l'exercice 1984	344 969 $	
Remboursement d'une partie d'une subvention à l'investissement applicable à 1983	(30 796)	(30 796)$
Récupération d'une partie de la mauvaise créance avec Pêcheurs Unis du Québec		835 000
Annulation d'un compte à recevoir créditeur		30 796
Augmentation de la provision pour la Commission de la santé et de la sécurité du travail		(98 501)
Autres		9 396
	314 173 $	745 895 $

3. Clients et autres débiteurs

	1985	1984
Clients	1 831 750 $	3 171 684 $
Dividendes à recevoir du syndic de la faillite de Pêcheurs Unis du Québec	547 779	517 293
Avance aux employés	24 140	
Autre subvention	178 705	40 000
Projet — Basse Côte Nord	135 026	
	2 717 400	3 728 977
Provision pour créances douteuses		25 853
	2 717 400	3 703 124
Autres	97 904	38 448
	2 815 304 $	3 741 572 $

4. Stocks

	1985	1984
Poissons	1 003 420 $	2 922 385 $
Fournitures et emballage	1 154 384	882 114
	2 157 804 $	3 804 499 $

Les stocks de poissons sont évalués au plus bas du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les stocks de fournitures et d'emballage sont évalués au plus bas du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

5. Placement

	1985
Les Crustacés des Îles Inc., filiale à part entière, à la valeur de consolidation	
Coût	3 150 001 $
Quote-part de la perte de l'exercice de la filiale	740 175
	2 409 826 $

Pour répondre aux exigences fiscales et administratives, la compagnie a préparé ses états financiers en forme non consolidée, ce qui n'est pas conforme aux principes comptables généralement reconnus. Toutefois, des états financiers consolidés sont préparés pour l'ensemble du groupe financier.

6. Immobilisations

	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette 1985	Valeur nette 1984
Terrains	37 788 $		37 788 $	37 788 $
Bâtiments	4 790 379	222 984 $	4 567 395	725 469
Équipement et outillage	7 182 901	2 151 673	5 031 228	3 776 378
Mobilier	115 372	30 144	85 228	41 982
Équipement informatique	54 850	14 004	40 846	33 460
Matériel roulant	107 074	59 242	47 832	56 677
Chalutiers	6 593 370	474 639	6 118 731	6 214 409
	18 881 734 $	2 952 686 $	15 929 048 $	10 886 163 $

L'amortissement est calculé selon les méthodes et aux taux annuels suivants:

Méthode du solde dégressif:	
Bâtiments	2 ½ %, 5 % et 10 %
Mobilier, équipement et outillage	10 % et 20 %
Matériel roulant	30 %
Méthode linéaire:	
Chalutiers	5 %
Équipement informatique	20 %

Pour l'équipement et outillage acquis à partir de 1984, l'amortissement est calculé au taux annuel de 10 %.

L'amortissement de l'agrandissement de l'usine de Cap-aux-Meules a été calculé à la moitié du taux annuel, pour l'exercice clos le 31 décembre 1985, celle-ci étant devenue opérationnelle au fur et à mesure de l'exercice.

L'amortissement de l'exercice est de 1 056 726 $ (683 787 $ en 1984).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
exercice clos le 31 décembre 1985

7. Dette bancaire

	1985	1984
Emprunt bancaire	6 240 000 $	5 220 000 $
Découvert	320 974	971 978
	6 560 974 $	6 191 978 $

L'emprunt bancaire est nanti par les créances et les stocks.

8. Dettes à long terme

	1985	1984
Emprunt, sans intérêt, remboursable à même les dividences reçus du syndic de la faillite de Pêcheurs Unis du Québec, échéant en 1986, date à laquelle le solde sera transférable en actions ordinaires de la compagnie	532 193 $	532 193 $
Emprunts, sans intérêt, garantis par hypothèques de premier rang sur les chalutiers, remboursables par versements annuels de 603 348 $, échéant en 1993	5 126 786	5 890 622
Solde de prix d'achat d'un entrepôt frigorifique, sans intérêt, remboursable par versements annuels de 26 100 $ et lorsqu'applicable, par versements supplémentaires d'un cent (0.01 $) la livre pour chaque livre de produit final qui dépasse une production annuelle de 5 000 000 livres, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 23 900 $		14 161
Obligations, série A, au taux préférenciel bancaire majoré de ½ %, remboursables par versements trimestriels de 32 500 $ en capital, échéant en 1990 *	439 896	569 896
Emprunt, au taux préférentiel bancaire garanti par une obligation comportant hypothèque, nantissement commercial et charge flottante, remboursable par versements mensuels de 19 000 $ en capital, échéant en 1994	1 900 000	
	7 998 875	7 006 872
Fraction à moins d'un an	1 793 541	1 350 857
	6 205 334 $	5 656 015 $

* Les obligations de première hypothèque, série A, sont garanties par une charge spécifique de premier rang sur les biens immobiliers, de second rang sur les chalutiers, ainsi que par une charge flottante de premier rang sur les autres éléments d'actif de la compagnie.

Les actes de fiducie comprennent les clauses que l'on rencontre habituellement dans les contrats de ce genre, lesquelles réfèrent plus particulièrement au montant d'immobilisations que la compagnie peut disposer, au rachat des actions émises par la distribution de ses actifs ou d'une partie de ses actifs.

Les versements de capital estimés au cours des cinq prochains exercices sont de:

1986	1987	1988	1989	1990
1 793 541 $	961 348 $	961 348 $	881 243 $	831 348 $

Les intérêts de ces dettes sont de 62 735 $ pour l'exercice (238 014 $ en 1984).

9. Crédits reportés — subvention

Au cours de l'exercice, des subventions à la recherche et à l'investissement de 2 161 043 $ ont été octroyées à la compagnie et furent comptabilisées en tant que crédit reporté pour un montant de 2 050 000 $ alors que le solde est enregistré en déduction du coût des immobilisations.

La compagnie vire les crédits reportés aux opérations au même rythme que l'amortissement des immobilisations visées par ces subventions.

10. Capital-actions

	1985	1984
Autorisé		
95 000 actions ordinaires, sans valeur nominale		
2 000 actions privilégiées, d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé		
95 000 actions ordinaires (40 500 en 1984)	9 500 000 $	4 050 000 $
1 257 actions privilégiées	1 257 000	1 257 000
	10 757 000 $	5 307 000 $

Par lettres patentes supplémentaires, le capital-actions autorisé de la compagnie a été modifié comme suit:

— par l'augmentation de 40 500 à 95 000 actions ordinaires sans valeur nominale; et la considération totale pour laquelle les actions ordinaires sans valeur nominale sont émises, passe de 4 050 000 $ à 9 500 000 $.

11. Surplus d'apport

Le surplus d'apport est constitué d'une subvention de 3 000 000 $ octroyée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour couvrir les pertes d'opérations subies par la compagnie en 1983 et en 1984 et pour accroître les fonds de roulement.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
exercice clos le 31 décembre 1985

12. Pertes à reporter

Pour fins fiscales, la compagnie a un solde de pertes à reporter se chiffrant à 10 335 331 $ au fédéral, dont les limites de report, s'établissent comme suit:

	Fédéral
1986	866 212 $
1990	3 625 622
1991	270 587
1992	5 572 910

L'avantage fiscal découlant de ce report de pertes n'a pas été comptabilisé.

13. Poursuite judiciaire

En février 1985, la compagnie a intenté une action en dommages et intérêts, au montant de 3 581 173 $, contre une institution prêteuse et un cabinet d'experts-comptables en Cour Supérieure du district de Québec. L'évaluation de cette dernière est difficile à déterminer puisqu'il s'agit d'un cas de responsabilité qui devra être tranché par un jugement. Cependant tout dividende que Madelipêche Inc. pourra percevoir à la suite de la faillite de Pêcheurs Unis du Québec viendra réduire le montant de l'action intentée contre les défendeurs.

14. Engagements et éventualités

a) La compagnie a entrepris en 1985 la phase III du projet de modernisation de son usine de transformation des poissons de fond. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec s'est engagée à subventionner 50 % des investissements sans toutefois dépasser 1 634 000 $. Au 31 décembre 1985, les travaux en cours sur ces constructions s'élevaient à 574 496 $ sur des contrats d'environ 1 200 000 $. Le coût total estimé du projet se chiffre à 3 268 000 $.

Pour obtenir cette aide financière, Madelipêche Inc. devra s'engager à respecter certaines conditions dont celle de compléter les travaux avant le 1er avril 1986 à l'exclusion de l'agrandissement de l'entrepôt frigorifique qui pourrait s'étendre jusqu'au 1er novembre 1986.

b) Conformément à une entente intervenue le 1er avril 1978 entre Madelipêche Inc. et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la compagnie a reçu au cours des exercices antérieurs en subventions, une somme totale de 2 215 810 $.

Selon les termes de l'entente, ces subventions seront remboursables par versements annuels égaux à 75 % de la différence entre l'actif à court terme et une fois et demie le passif à court terme après le rachat complet des actions privilégiées.

Comme la compagnie a comptabilisé ces subventions aux opérations, tout remboursement devra être porté à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les conditions entraînant le remboursement se matérialiseront.

c) La compagnie s'est portée garante des emprunts de sa filiale Les Crustacés des Îles Inc. pour un montant de 2 650 000 $.

15. Opérations entre apparentées

Au cours de l'exercice, la compagnie a effectué des ventes et payé des factures pour le compte de sa filiale pour des montants respectifs de 2 382 732 $ et 6 527 715 $.

La compagnie a également fait des achats de sa filiale pour un montant de 21 141 $ et traité pour cette dernière 1 398 930 livres de poissons au coût de 21 141 $.

Des intérêts ont été chargés à la filiale pour 134 292 $ résultant des opérations entre les compagnies et des avances de fonds effectuées durant l'année pour 4 239 999 $.

MADELIPÊCHE INC.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de
Madelipêche Inc.

Nous avons vérifié les états non consolidés des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de Madelipêche Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 1985 ainsi que son bilan à cette date. Nous avons obtenu tous les renseignements et les explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres, ces états financiers non consolidés présentent fidèlement les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière de la compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 1985 ainsi que l'état véritable et exact de ses affaires à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, à l'exception du fait qu'ils sont non consolidés, comme le mentionne la note 5, et ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Blouin, Potvin & Associés,
Comptables agréés.

Ste-Foy, le 15 février 1986

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. M-44

BILAN

31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	76 602 $	230 137 $
Dépôts à terme	600 000	461 442
Subventions à recevoir	12 000	190 100
Débiteurs	11 057	3 542
Frais payés d'avance	14 655	
	714 314 $	885 221 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	291 272 $	466 643 $
Provision pour impôts fonciers	272 000	54 000
Dû au gouvernement du Québec	12 000	188 000
Subvention fédérale reportée		25 293
	575 272	733 936
AVOIR	139 042	151 285
	714 314 $	885 221 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986 (12 mois)	1985 (5 mois)
DÉPENSES (note 3)		
Administration	1 266 368 $	618 918 $
Direction de la conservation	1 138 596	358 552
Direction des communications	670 053	286 613
	3 075 017	1 264 083
REVENUS		
Subventions fédérales pour projets spécifiques	256 969	47 215
Intérêts et autres	128 705	27 073
	385 674	74 288
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	2 689 343	1 189 795
Subventions du gouvernement du Québec	2 677 100	1 341 080
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LES SUBVENTIONS DE L'EXERCICE	(12 243)	151 285
AVOIR AU DÉBUT	151 285	
AVOIR À LA FIN	139 042 $	151 285 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et fonctions

Le Musée d'Art contemporain de Montréal, corporation au sens du Code civil instituée le 16 mai 1964 en vertu de la Loi sur les musées nationaux, a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux opérations.

Oeuvres d'art

Les acquisitions d'oeuvres d'art sont imputées aux opérations. La collection permanente du Musée incluant les oeuvres d'art reçues par donation n'est pas présentée au bilan.

3. Dépenses

	Administration	Direction de la conservation	Direction des communications	Total 1986 (12 mois)	Total 1985 (5 mois)
Traitements et autres rémunérations	322 100 $	367 000 $	347 163 $	1 036 263 $	381 245 $
Services professionnels, administratifs et autres	379 401	88 372	102 134	569 907	352 521
Services de transport et communication	56 411	67 012	161 514	284 937	140 882
Fournitures et approvisionnements	87 780	133 997	51 364	273 141	91 513
Matériel et équipement	31 972	1 063	2 300	35 335	32 255
Entretien et réparations	170 704	195	5 578	176 477	211 667
Provision pour impôts fonciers	218 000			218 000	54 000
Acquisitions d'oeuvres d'art		480 957		480 957	
	1 266 368 $	1 138 596 $	670 053 $	3 075 017 $	1 264 083 $

4. Oeuvres d'art

Le Musée a reçu par donation, au cours de l'exercice, des oeuvres d'art d'une valeur de 907 400 $, déterminée par expertise et sanctionnée par la Commission des biens culturels au secrétariat d'État du gouvernement du Canada.

Depuis l'institution du Musée en novembre 1964, la valeur des oeuvres d'art acquises ou reçues par donation s'élève à 1 421 957 $.

5. Acquisition d'immeuble

Le Musée a été autorisé par le gouvernement du Québec le 7 novembre 1985, à acquérir au prix de 1 $ l'immeuble dans lequel il exerce présentement ses activités.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. M-44

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Musée au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 20 juin 1986

MUSÉE DE LA CIVILISATION

L.R.Q., c. M-44

BILAN
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	289 691 $	378 947 $
Acceptations de banque	1 496 397	
Subventions fédérales à recevoir	97 300	
Intérêts courus	2 711	3 005
Frais payés d'avance	6 567	4 810
	1 892 666 $	386 762 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs	103 582 $	11 570 $
Revenus reportés — subventions fédérales	40 500	
	144 082	11 570
AVOIR	1 748 584	375 192
	1 892 666 $	386 762 $

Pour le Conseil d'administration,

Paul Naud
Owen Carter

MUSÉE DE LA CIVILISATION

REVENUS ET DÉPENSES
de la période du 1er avril 1985 au 31 mars 1986

	1986 (12 mois)	1985 (3½ mois) (note 5)
DÉPENSES (note 4)		
Administration	1 321 171 $	32 202 $
Communications	98 720	13 853
Collections	133 926	30 131
Expositions	362 276	
	1 916 093	76 186
REVENUS		
Subventions fédérales pour projets scientifiques	216 100	4 625
Intérêts et autres	131 885	4 693
	(347 985)	(9 318)
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 568 108	66 868
Subvention du gouvernement du Québec	(2 941 500)	(442 060)
EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA SUBVENTION SUR LES DÉPENSES	1 373 392 $	375 192 $

AVOIR
au 31 mars 1986

	1986 (12 mois)	1985 (3½ mois)
AVOIR AU DÉBUT	375 192 $	
Excédent des revenus et de la subvention sur les dépenses	1 373 392	375 192 $
AVOIR À LA FIN	1 748 584 $	375 192 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Constitution et fonctions

Le Musée de la civilisation, corporation au sens du Code civil instituée le 19 décembre 1984 en vertu de la Loi sur les musées nationaux, a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies; d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux opérations.

Pièces de collections

Les acquisitions sont imputées aux opérations. Les collections permanentes ne sont pas présentées au bilan.

3. Locaux occupés

Les locaux occupés actuellement par le Musée, propriété du ministère des Affaires culturelles, sont loués pour la somme nominale d'un dollar ou prêtés gratuitement.

4. Dépenses

	Administration	Communications	Collections	Expositions	Total 1986 (12 mois)	Total 1985 (3½ mois)
Traitements et autres rémunérations	828 589 $				828 589 $	7 850 $
Services professionnels, administratifs et autres	222 210	44 701 $	81 069 $	355 469 $	703 449	28 531
Services de transport et de communication	63 097	48 791	5 367	4 755	122 010	5 260
Fournitures et approvisionnements	42 478	5 228	3 436		51 142	9 481
Location de matériel et d'équipement	9 070				9 070	
Acquisition du matériel et d'équipement	106 312		24 093	2 052	132 457	12 512
Pièces de collections			19 961		19 961	12 552
Entretien et réparations	49 415				49 415	
	1 321 171 $	98 720 $	133 926 $	362 276 $	1 916 093 $	76 186 $

5. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1985 de l'état des revenus et dépenses ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1986.

MUSÉE DE LA CIVILISATION
L.R.Q., c. M-44

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Musée de la civilisation au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Musée au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de la période précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, août 1986

MUSÉE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. M-44

BILAN

au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	419 457 $	801 682 $
Débiteurs	34 607	15 440
Subvention fédérale à recevoir	121 586	
Dépôts à terme	1 300 000	312 000
Frais payés d'avance	8 173	
	1 883 823	1 129 122
IMMEUBLES (note 5)	3 571 903	
	5 455 726 $	1 129 122 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs	682 802 $	636 810 $
DETTE À LONG TERME (note 6)	3 403 510	
AVOIR	1 369 414	492 312
	5 455 726 $	1 129 122 $

Pour le Conseil d'administration,

Jacques Ouellet
André Kaltenback

MUSÉE DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986 (12 mois)	1985 (5 mois)
DÉPENSES (note 3)		
Administration	1 591 863 $	560 180 $
Direction de la conservation	1 835 675	745 820
Direction de l'éducation et des communications	701 971	346 331
Service de sécurité	747 073	325 743
	4 876 582	1 978 074
REVENUS		
Subventions fédérales pour projets spécifiques	351 588	61 700
Intérêts et autres	304 296	43 123
	655 884	104 823
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	4 220 698	1 873 251
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	5 097 800	2 365 563
EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA SUBVENTION SUR LES DÉPENSES	877 102 $	492 312 $

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986 (12 mois)	1985 (5 mois)
AVOIR AU DÉBUT	492 312 $	
Excédent des revenus et de la subvention sur les dépenses	877 102	492 312 $
AVOIR À LA FIN	1 369 414 $	492 312 $

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et fonctions

Le Musée du Québec, corporation au sens du Code civil instituée le 16 mai 1984 en vertu de la Loi sur les musées nationaux, a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Musée du Québec ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. Leur coût inclut les frais reliés aux travaux d'agrandissement et de réparations majeures comprenant le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects et les frais de financement temporaire durant les travaux.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Oeuvres d'art

Les acquisitions sont imputées aux opérations.

Les collections permanentes ne sont pas présentées au bilan.

3. Dépenses

	Administration	Direction de la conservation	Direction de l'éducation et des communications	Service de sécurité	Total 1986 (12 mois)	Total 1985 (5 mois)
Traitements et autres rémunérations	558 440 $	993 528 $	345 067 $	657 669 $	2 554 704 $	704 265 $
Services professionnels, administratifs et autres	241 522	203 696	96 596	71 156	612 970	523 746
Services de transport et de communication	97 418	72 406	128 983	950	299 757	180 603
Fournitures et approvisionnements	158 679	78 139	52 757	16 771	306 346	47 505
Location de matériel et d'équipement	49 773	8 530			58 303	2 998
Acquisition de matériel et d'équipement	125 820	20 087	78 568	527	225 002	17 062
Oeuvres d'art (note 4)						
Collection prêt		241 289			241 289	214 368
Collection permanente		218 000			218 000	
Entretien et réparations	360 211				360 211	287 527
	1 591 863 $	1 835 675 $	701 971 $	747 073 $	4 876 582 $	1 978 074 $

4. Oeuvres d'art

Les coûts cumulatifs des oeuvres d'art acquises et imputées aux opérations se détaillent comme suit:

	Au 31 mars 1986	Au 31 mars 1985
Collection prêt	455 657 $	214 368 $
Collection permanente	218 000	
	673 657 $	214 368 $

5. Immeubles

Au cours de l'exercice, le Musée a acquis du gouvernement du Québec pour le prix de 1,00 $ chacun, deux immeubles dans lesquels il exerce ses activités. Le gouvernement du Québec a, par la suite, autorisé un projet d'agrandissement et de réparations majeures à l'un de ces immeubles dont les coûts encourus s'élèvent à 3 571 901 $ au 31 mars 1986.

6. Dette à long terme

La dette relative au projet d'agrandissement et de réparations majeures à l'un des immeubles du Musée est considérée comme dette à long terme vu que le remboursement se fera à même une ou plusieurs émissions d'obligations à long terme au plus tard le 30 septembre 1986.

Au 31 mars 1986, cette dette se détaille comme suit:

Acceptations de banque	2 472 850 $
Billet à terme, 12,25%	900 000
Emprunt bancaire	30 660
	3 403 510 $

MUSÉE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. M-44

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Musée du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Musée au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de la période précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 27 juin 1986

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-20

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

BILAN
au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
À COURT TERME		
Placements et intérêts courus (note 3)	7 521	8 522
Subvention à recevoir	1 355	1 519
Prélèvements à recevoir des employeurs	1 140	1 167
Débiteurs (note 4)	894	873
Dû par les fonds en fidéicommis	1 140	
Frais payés d'avance	235	202
	12 285	12 283
IMMOBILISATIONS (note 5)	4 078	4 124
	16 363	16 407
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	18	141
Emprunt bancaire (note 6)	3 300	4 900
Dû aux fonds en fidéicommis	6 984	6 116
Créditeurs et frais courus	1 190	1 267
Dépôts et montant perçus en trop	463	268
Revenus de placements non répartis	14	11
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 7)	87	17
	12 056	12 720
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	126	47
	12 182	12 767
SOLDE DU FONDS	4 181	3 640
	16 363	16 407

Pour l'Office,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
REVENUS		
Prélèvements	15 550	13 517
Amendes et pénalités	1 715	1 293
Subvention du gouvernement du Québec (note 8)	4 742	5 520
Revenus de placements	476	417
Autres revenus	219	357
	22 702	21 104
DÉPENSES		
Rémunération et administration du personnel	20 849	20 026
Occupation des locaux	1 537	1 415
Amortissement des immobilisations	409	299
Dépenses administratives	6 361	6 329
Relations publiques et publicité	117	63
Développement professionnel	78	98
Réclamations irrécouvrables	91	(8)
	29 442	28 222
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT LES POSTES SUIVANTS:	6 740	7 118
Dépenses imputées aux comptes du régime supplémentaire de rentes	4 708	5 084
Fonds en fidéicommis utilisés pour l'administration de l'Office		
Virements d'intérêts		
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	2 543	2 424
Virements d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées (notes 9 et 10)	30	139
	7 281	7 647
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	541	529
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	3 640	3 111
SOLDE DU FONDS À LA FIN	4 181	3 640

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Excédent des revenus sur les dépenses	541	529
Éléments n'affectant pas le fonds de roulement:		
Amortissement des immobilisations	409	299
Profit sur aliénation d'immobilisations	(87)	
Fonds générés par les opérations	863	828
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	224	78
Produit d'aliénation d'immobilisations	200	29
	1 287	935
UTILISATION DES FONDS		
Acquisition d'immobilisations	476	390
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	145	31
	621	421
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	666	514
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) AU DÉBUT	(437)	(951)
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) À LA FIN	229	(437)

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse	82	
Placements et intérêts courus (note 3)	106 533	92 284
Débiteurs	71	33
	106 686	92 317
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse		722
Dû au fonds général d'administration	606	237
Créditeurs	318	185
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	105 490	90 840
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées (note 9)	272	333
	106 686	92 317

Pour l'Office,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	144 986	124 045
Revenus de placements	10 831	9 692
Augmentation du montant dû au fonds général d'administration	369	237
	156 186	133 974
UTILISATION DES FONDS		
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	130 716	115 115
Intérêts sur indemnités	7 905	5 882
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	2 543	2 424
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées et antérieures à 3 ans (note 9)	64	132
Diminution (augmentation) des comptes créditeurs et des chèques en circulation moins encaisse	589	(628)
	141 817	122 925
AUGMENTATION DE L'ACTIF	14 369	11 049
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	92 317	81 268
ACTIF DU FONDS À LA FIN	106 686	92 317

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	231	271
PASSIF		
Réclamations à payer aux salariés	161	202
Réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées (note 10)	70	69
	231	271

Pour l'Office,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Réclamations perçues	2 127	2 031
Virement du (au) fonds général d'administration de réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées et antérieures à 3 ans (note 10)	34	(7)
	2 161	2 024
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations versées aux salariés	2 201	1 968
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	(40)	56
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	271	215
ACTIF DU FONDS À LA FIN	231	271

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

COTISATIONS PATRONALES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	1 199	906
PASSIF		
Cotisations à remettre	1 199	906

Pour l'Office,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations perçues	4 963	5 193
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	4 670	5 271
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	293	(78)
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	906	984
ACTIF DU FONDS À LA FIN	1 199	906

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

COTISATIONS SYNDICALES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	1 101	704
PASSIF		
Cotisations à remettre	1 101	699
Créditeurs		5
	1 101	704

Pour l'Office,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations perçues	19 546	16 245
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	19 079	16 065
Diminution des cotisations non identifiées et sans allégeance	65	2
Diminution (augmentation) des comptes créditeurs	5	(5)
	19 149	16 062
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	397	183
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	704	521
ACTIF DU FONDS À LA FIN	1 101	704

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

CONTRIBUTIONS AU PROGRAMME «CORVÉE-HABITATION» (note 13)

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	2 622	3 926
PASSIF		
Contributions à remettre au programme «Corvée-Habitation»	2 622	3 926

Pour l'Office,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions perçues des employeurs	9 964	9 314
Contributions perçues des salariés	9 281	9 055
	19 245	18 369
UTILISATION DES FONDS		
Remises de contributions	20 549	18 003
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	(1 304)	366
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	3 926	3 560
ACTIF DU FONDS À LA FIN	2 622	3 926

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

SPÉCIAL D'INDEMNISATION

BILAN
au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	1 824	1 103
PASSIF		
Indemnités à payer aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	208	116
AVOIR NET	1 616	987
	1 824	1 103

Pour l'Office,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des employeurs	1 696	1 477
Recouvrements d'indemnités	529	503
	2 225	1 980
UTILISATION DES FONDS		
Indemnités versées aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	1 578	1 914
Indemnités versées aux salariés ayant agi comme juré	18	29
	1 596	1 943
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	629	37
AVOIR NET DU FONDS AU DÉBUT	987	950
AVOIR NET DU FONDS À LA FIN	1 616	987

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE GÉNÉRAL

BILAN
au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse		4
Placements et intérêts courus (note 3)	8 654	18 756
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 11)	1 075 680	987 024
	1 084 334	1 005 784
PASSIF		
Dû au compte des retraités	8 414	15 421
Dû au fonds général d'administration	534	557
Chèques en circulation moins encaisse	3	
Créditeurs	81	217
	9 032	16 195
AVOIR NET	1 075 302	989 589
	1 084 334	1 005 784

Pour l'Office,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE GÉNÉRAL

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des salariés et contributions des employeurs	50 878	47 959
Revenus de placements	1 222	1 322
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	124 740	92 114
	176 840	141 395
UTILISATION DES FONDS		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	9 402	9 971
Intérêts sur remboursements de cotisations	795	850
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	4 556	4 919
Contributions des salariés au programme «Corvée-Habitation»	9 281	9 055
Transfert au compte des retraités	67 093	62 582
Transfert initial au compte des retraités		360 216
	91 127	447 593
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'AVOIR NET	85 713	(306 198)
AVOIR NET AU DÉBUT	989 589	1 295 787
AVOIR NET À LA FIN	1 075 302	989 589

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE DES RETRAITÉS

BILAN
au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Dû par le compte général	8 414	15 421
Dû par le compte complémentaire	647	
Dû par le fonds général d'administration	7	
Placements et intérêts courus (note 3)	2 112	2 730
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 11)	443 630	389 379
	454 810	407 530
AVOIR NET	454 810	407 530
	454 810	407 530

Pour l'Office,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE DES RETRAITÉS

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	51 688	38 111
Revenus de placements	353	422
Transfert du compte général	67 093	62 582
Transfert du compte complémentaire	857	
Transfert initial du compte général		360 216
	119 991	461 331
UTILISATION DES FONDS		
Prestations de rentes de retraite	72 480	53 630
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	231	171
	72 711	53 801
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	47 280	407 530
AVOIR NET AU DÉBUT	407 530	
AVOIR NET À LA FIN	454 810	407 530

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE COMPLÉMENTAIRE

BILAN
au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 3)	537	2 821
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 11)	50 424	34 415
	50 961	37 236
PASSIF		
Dû au compte des retraités	647	
AVOIR NET	50 314	37 236
	50 961	37 236

Pour l'Office,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE COMPLÉMENTAIRE

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des salariés	9 685	7 966
Revenus de placements	183	365
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	5 089	3 023
	14 957	11 354
UTILISATION DES FONDS		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	870	195
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	152	165
Transfert au compte des retraités	857	
	1 879	360
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	13 078	10 994
AVOIR NET AU DÉBUT	37 236	26 242
AVOIR NET À LA FIN	50 314	37 236

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

BILAN
au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 3)	35 930	28 706
	35 930	28 706
PASSIF		
Créditeurs	216	254
Taxe de vente à payer	170	
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées	228	250
Réserves actuarielles (note 12)	38 403	35 324
	39 017	35 828
DÉFICIT	3 087	7 122
	35 930	28 706

ÉVENTUALITÉ (note 14)

Pour l'Office,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

ÉVOLUTION DU DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	25 890	19 186
Cotisations volontaires des salariés	832	952
Taxe de vente (note 14)	607	
Revenus de placements	3 156	2 679
Remboursement de la réserve de la compagnie d'assurance et intérêts		144
	30 485	22 961
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations	21 775	21 779
Taxe de vente (note 14)	607	
Frais de gestion de réclamations et primes	989	984
Augmentation des réserves actuarielles	3 079	1 510
	26 450	24 273
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU DÉFICIT	(4 035)	1 312
DÉFICIT AU DÉBUT	7 122	5 810
DÉFICIT À LA FIN	3 087	7 122

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE

BILAN
au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 3)	1 609	1 186
PASSIF		
Réserves actuarielles (note 12)	6	6
AVOIR NET	1 603	1 180
	1 609	1 186

Pour l'Office,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	243	155
Revenus de placements	180	131
	423	286
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations		7
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	423	279
AVOIR NET AU DÉBUT	1 180	901
AVOIR NET À LA FIN	1 603	1 180

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985

1. Constitution et objet

L'Office de la construction du Québec, constitué en vertu de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction est une corporation au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution de la convention collective ou du décret propre à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que des autres fonctions que la loi lui confère.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements et intérêts courus

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements acquis en décembre à être remis par les employeurs en janvier sont comptabilisés comme créances à recevoir au 31 décembre.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiments	2½ %
Mobilier et équipement de bureau	10 %
Équipement informatique	33⅓ % ou selon la durée du contrat de financement
Logiciel informatique	33⅓ %

Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un bien loué sont transférés à l'Office, le bien et l'obligation découlant du contrat de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût d'acquisition.

Indemnités versées aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des indemnités de congés dues et courues et des bonis de départ qui sont comptabilisés lors du paiement.

Prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités

Au fonds général d'administration, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes, les pénalités et les recouvrements d'indemnités par le fonds spécial d'indemnisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus.

Cotisations et contributions des salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs

Ces recettes des fonds en fidéicommis sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Virements et imputation interfonds

Les frais d'administration du compte des retraités du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base sont assumés par le compte général du régime supplémentaire de rentes.

Aucun frais d'administration n'est imputé au régime supplémentaire d'assurance.

Les dépenses d'administration des autres fonds en fidéicommis sont payées par le fonds général et imputées aux fonds pour lesquels elles sont encourues.

Pour son administration, l'Office vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis trois ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans.

3. Placements et intérêts courus

Les placements et intérêts courus se composent des éléments suivants :

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Encaisse	3 746	4 257
Dépôts à terme	65 714	56 384
Obligations (valeur de réalisation : 92 055 623 $ en 1985 et 86 214 504 $ en 1984)	90 421	91 427
Intérêts courus	3 015	2 937
	162 896	155 005

Ces placements et intérêts courus sont répartis entre les fonds comme suit :

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Fonds général d'administration	7 521	8 522
Fonds en fidéicommis		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	106 533	92 284
Régime supplémentaire de rentes — compte général	8 654	19 756
Régime supplémentaire de rentes — compte des retraités	2 112	2 730
Régime supplémentaire de rentes — compte complémentaire	537	2 821
Régimes d'assurance de base	35 930	28 706
Régime supplémentaire d'assurance	1 609	1 186
	162 896	155 005

4. Débiteurs

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur a été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés	544	547
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés	162	168
	706	715
Provision pour mauvaises créances	682	669
	24	46
Salariés — soldes débiteurs	456	457
Provision pour mauvaises créances	397	318
	59	139
Autres débiteurs	811	688
	894	873

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

5. Immobilisations

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars
Terrains	230		230	238
Bâtiments	5 023	2 064	2 959	3 162
Mobilier et équipement	1 493	1 153	340	375
Équipement informatique	142	67	75	30
Logiciel informatique	346	118	228	245
	7 234	3 402	3 832	4 050
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition:				
Mobilier et équipement	111	5	106	
Équipement informatique	234	94	140	74
	345	99	246	74
	7 579	3 501	4 078	4 124

6. Emprunt bancaire

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Crédit spécial rotatif de 8 000 000 $, payable à demande, au taux d'intérêt préférentiel, garanti jusqu'au 30 juin 1986 par le gouvernement du Québec	3 300	4 900

7. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 10,4% à 16%, échéant jusqu'en 1990	213	64
Versements échéant en deçà d'un an	87	17
	126	47

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

	(en milliers de dollars)
1986	107
1987	107
1988	15
1989	10
1990	5
Total des paiements minimums exigibles	244
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	31
	213

8. Subvention du gouvernement du Québec

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
En rapport avec les activités de placement	4 355	5 520
En rapport avec le remboursement de frais directs reliés au programme «Corvée-Habitation»	387	
	4 742	5 520

Le livre des crédits pour l'année financière 1986-1987 prévoit un montant réduit à 2 800 000 $ comme aide à l'Office pour ses activités de placement des travailleurs de la construction.

9. Indemnités perçues non identifiées ou non réclamées du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Le solde des indemnités perçues non identifiées ou non réclamées au 31 décembre 1985 au passif du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au montant de 271 739 $ comprend pour les années 1982, 1983, 1984, 1985, les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés non identifiées au 31 décembre 1985 ainsi que les chèques émis et non encaissés depuis 60 jours et plus.

Les indemnités de congés gagnés par les salariés depuis plus de trois ans et perçues au 31 décembre 1984 mais dont le bénéficiaire n'a pu être identifié ont été virés en 1985 du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

10. Réclamations perçues à payer aux salariés non identifiés

L'Office utilise pour son administration les sommes détenues en fidéicommis relatives à des réclamations de salaires en faveur de salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans. Les réclamations de salaires perçues avant le 31 décembre 1982 mais non identifiées au 31 décembre 1985, ont été virées au cours de l'exercice 1985 du bilan du fonds de réclamations de salaires à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

11. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	1985		1984	
	Coût d'acquisition	Valeur de réalisation	Coût d'acquisition	Valeur de réalisation
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Compte général				
Dépôts à vue*	11 510	11 510	2 522	2 522
Dépôts à participation**	1 064 170	1 188 959	984 502	1 029 584
	1 075 680	1 200 469	987 024	1 032 106
Compte des retraités				
Dépôts à vue*	32	32	995	995
Dépôts à participation**	443 598	492 331	388 384	406 177
	443 630	492 363	389 379	407 172
Compte complémentaire				
Dépôts à vue*			1	1
Dépôts à participation**	50 424	52 379	34 414	35 278
	50 424	52 379	34 415	35 279
Total	1 569 734	1 745 211	1 410 818	1 474 557

* Au fonds général de la Caisse.
** Aux fonds particuliers de la Caisse tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes.

12. Réserves actuarielles

En vertu d'un mode d'auto-gestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, l'Office assume une part limitée des risques, obtient certaines garanties d'assurance et délègue le règlement des réclamations.

Au 31 décembre 1985, l'Office a réservé à même les fonds accumulés les sommes requises suivantes:

	Caisse de prévoyance collective			
	1985		1984	
	Caisse du régime de base	Caisse du régime supplémentaire	Caisse du régime de base	Caisse du régime supplémentaire
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Réserves[1]	25 946		24 064	
Passif de crédits d'assurance[2]	12 457	6	11 260	6
Réserves actuarielles[3]	38 403	6	35 324	6

(1) Ces montants constituent les réserves détenues sur la base d'auto-gestion aux postes de: prestations encourues mais non rapportées, rentes aux survivants, rentes mensuelles d'invalidité.

(2) Ces montants constituent les réserves minimales requises calculées en date du 31 décembre 1985.

(3) Les réserves maximales s'élèvent à 50 359 000 $ et 13 000 $ respectivement pour la caisse du régime de base et la caisse du régime supplémentaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

13. Corvée-habitation

Le gouvernement du Québec a mis fin à l'obligation de l'Office de la construction du Québec de percevoir les contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme « Corvée-Habitation » à compter du 1er novembre 1985, sauf pour les contributions qui étaient dues à cette date.

En vertu d'un décret du gouvernement, les sommes versées par les salariés de l'industrie de la construction en excédent de celles versées par les employeurs et les entrepreneurs au montant de 2 852 000 $ seront versées au compte général du régime supplémentaire de rentes.

14. Éventualité

En vertu des dispositions du projet de loi 2, loi modifiant diverses lois fiscales et d'autres dispositions législatives, certaines primes d'assurances collectives sont assujetties à la taxe de vente de 9% à compter du 17 juin 1985.

De cette date jusqu'au 31 décembre 1985 l'Office a perçu un montant de l'ordre de 17 000 000 $ à titre de contributions des employeurs aux régimes d'assurance. Cette somme pourrait générer pour l'exercice 1985, selon ce projet de loi non encore sanctionné, un montant de taxe de vente d'environ 1 530 000 $. Au 31 décembre 1985 l'Office a encaissé des employeurs un montant de 607 000 $ en taxe de vente qu'il a remis, sous protêt, au ministre du Revenu.

Dans l'éventualité où le fonds des régimes d'assurance de base devrait absorber la taxe de vente de 9% à même les contributions perçues des employeurs, la diminution du déficit de l'exercice 1985 serait portée de 4 035 000 $ à 2 505 000 $ et le déficit du fonds au 31 décembre 1985 serait augmenté de 1 530 000 $ pour le porter de 3 087 000 $ à 4 617 000 $.

15. Baux à long terme

L'Office est engagé d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 janvier 1991 pour les espaces à bureaux. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1985 concernant ces espaces à bureaux s'élève à 457 277 $. Les loyers annuels minimums des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1986	501 675 $
1987	475 153
1988	388 038
1989	341 119
1990	179 018

16. Régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de l'Office de la construction du Québec

Le régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de l'Office est un régime à cotisations définies et est obligatoire pour tous les employés permanents.

La contribution de l'Office au régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985 est de 1 454 012 $ (1 436 487 $ en 1984).

La dernière évaluation actuarielle du régime en date d'avril 1985 montrait un surplus de 3 040 400 $ au 1er janvier 1984.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1984 ont été reclassés de façon à se conformer à la présentation adoptée en 1985.

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-20

OPINION ACTUARIELLE

relative au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec, faisant partie d'un rapport actuariel daté du 31 janvier 1986

Le régime a été évalué au 1er janvier 1985 sur la base de données que nous considérons suffisantes et dignes de foi aux fins de cette évaluation.

1. À notre avis, le régime était entièrement provisionné au 1er janvier 1985 selon les taux de rentes de base et le pourcentage de supplément fixés par le Décret 2522-85, paru le 18 décembre 1985, et

a) le compte général présentait un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime s'élevant à 88 187 000 $;

b) le compte des retraités présentait un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime, s'élevant à 29 888 000 $.

2. Compte tenu des articles 42 et 43 du règlement en vigueur au 31 décembre 1985

a) le montant transférable du compte général au compte des retraités pour les rentes qui ont commencé à être servies en 1984 à des retraités ou à des survivants de cotisants non retraités a été établi à 65 623 000 $, y compris les intérêts accumulés au 1er janvier 1985;

b) le montant à transférer du compte général au compte des retraités en acompte sur le montant transférable pour l'année 1985 a été projeté à 71 343 000 $, y compris les intérêts accumulés au 1er janvier 1986 estimés à 3 930 000 $.

3. Sur la base des taux de rentes fixés par le Décret 2522-85, nous sommes d'opinion

a) que la somme des cotisations et contributions stipulées au règlement est suffisante pour provisionner les engagements du régime accumulés au cours de l'année 1985 (après déduction de la provision pour réduction des contributions du 1er juillet 1985 au 31 décembre 1985);

b) que l'actif du compte général à sa valeur ajustée, après déduction des montants à transférer au compte des retraités, demeure supérieur à la valeur des engagements du régime au 31 décembre 1985;

c) que l'actif du compte des retraités, à sa valeur ajustée, augmenté des montants à transférer du compte général, demeure supérieur à la valeur des engagements du régime au 31 décembre 1985.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération,

Yves Guérard, f.s.a., f.i.c.a., f.c.a.
Dolorès Page, f.s.a., f.i.c.a.

Montréal, le 21 février 1986

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-20

OPINION ACTUARIELLE

relative aux régimes d'assurance de base pour les employés de l'industrie de la construction du Québec faisant partie d'un rapport actuariel daté du 27 février 1986

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 1985 sur la base des données qui nous ont été fournies par l'Office et en supposant l'actif net égal à 35 316 000 $ à cette date.

À notre avis,

a) au 31 décembre 1985, la somme des engagements des régimes de base, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1985 conformément à l'article 127 a), est supérieure de 3 087 000 $ à l'actif net des régimes;

b) le taux actuel de cotisation de 0,33 $/heure est suffisant pour liquider ce déficit et provisionner les engagements des régimes, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1986.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération,

Jean-Guy Côté, a.s.a.
Yves Guérard, f.s.a., f.i.c.a., f.c.a.

Montréal, le 27 février 1986

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

VOCATION DES FONDS

Fonds général d'administration

Le fonds général d'administration est établi pour rendre compte des opérations exercées pour la mise à exécution de la convention collective, ou de tout décret adopté en vertu de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

De plus, ce fonds absorbe les créances d'un salarié ou d'un employeur de l'industrie de la construction pour lesquels une somme d'argent n'a pas été reçue ou payée conformément aux règlements qui en dictent leur gestion. Ces créances font toutefois abstraction des réclamations dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et qui font l'objet de procédures judiciaires.

Fonds en fidéicommis

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux articles 20.06 et 20.07 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par l'Office pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de contributions au programme « Corvée-Habitation »

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme « Corvée-Habitation » conformément aux articles 2 et 6 de la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément à l'article 31.01 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance

Ces fonds sont constitués en vertu du règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction afin de pourvoir aux engagements du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

Régime supplémentaire de rentes

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime supplémentaire de rentes.

Le bilan du régime supplémentaire de rentes est ventilé selon trois comptes distincts: le compte général, le compte des retraités et le compte complémentaire.

Le compte général est alimenté par les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et le compte complémentaire par la partie supplémentaire des cotisations des électriciens et des peintres et des contributions de leurs employeurs.

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation forfaitaire et de la valeur du compte de cotisant à l'occasion du décès ou du départ d'un cotisant ainsi que du montant transférable au compte des retraités à l'égard de la constitution de toute rente.

Les engagements et les actifs du régime supplémentaire de rentes à l'égard des prestations de rentes en cours de paiement en provenance du compte général et du compte complémentaire doivent être regroupés selon le règlement mentionné ci-dessus en un compte distinct dit des retraités. Ce compte des retraités est alimenté par le transfert d'une partie de l'actif du compte d'où sont transférés les engagements et pourvoit au paiement des prestations de rentes. Ce compte bénéficie des revenus de son actif propre.

Régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par l'Office relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Une caisse supplémentaire de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des électriciens et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-20

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration, les bilans des fonds en fidéicommis relatifs au fonds spécial d'indemnisation, au régime supplémentaire de rentes et aux régimes d'assurance et les états de l'actif et du passif des autres fonds en fidéicommis de l'Office de la construction du Québec au 31 décembre 1985 ainsi que les états suivants de l'exercice terminé à cette date:

Fonds général d'administration
- Revenus et dépenses et solde du fonds
- Évolution de la situation financière

Fonds en fidéicommis
- Évolution de l'actif du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés
- Évolution de l'actif du fonds de réclamations de salaires
- Évolution de l'actif du fonds de cotisations patronales
- Évolution de l'actif du fonds de cotisations syndicales
- Évolution de l'actif du fonds de contributions au programme « Corvée-Habitation »
- Évolution de l'avoir net du fonds spécial d'indemnisation
- Évolution de l'avoir net du fonds du régime supplémentaire de rentes — compte général
- Évolution de l'avoir net du fonds du régime supplémentaire de rentes — compte des retraités
- Évolution de l'avoir net du fonds du régime supplémentaire de rentes — compte complémentaire
- Évolution du déficit du fonds des régimes d'assurance de base
- Évolution de l'avoir net du fonds du régime supplémentaire d'assurance

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de l'Office de la construction du Québec au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière du fonds général d'administration de même que l'évolution de l'actif, de l'avoir net ou du déficit des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 2 mai 1986

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

L.R.Q., c. S-3.2

BILAN
au 30 juin 1986

	1986	1985
ACTIF		
Encaisse (note 3)	57 822 $	69 507 $
Dépôts à court terme	80 000	
Prestations versées en trop	99 833	86 671
Débiteurs	5 436	1 060
	243 091 $	157 238 $
PASSIF		
Créditeurs	27 181 $	16 106 $
Dû au gouvernement du Québec	99 833	86 671
	127 014	102 777
EXCÉDENT	116 077	54 461
	243 091 $	157 238 $

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,

Johnny Jolly
Roger Grenier

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

OPÉRATIONS
de l'exercice terminé le 30 juin 1986

	1986	1985
DÉPENSES		
Prestations de sécurité du revenu	11 427 317 $	11 333 635 $
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux	451 582	453 899
Déplacements	40 704	37 867
Loyers	42 502	44 315
Honoraires	6 916	7 002
Fournitures et équipement	23 687	23 717
Téléphone et communications	2 953	1 529
Divers	1 426	720
	569 770	569 049
Déduire:		
Intérêts sur dépôts bancaires	6 572	6 418
	563 198	562 631
	11 990 515	11 896 266
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	12 052 131	11 799 011
EXCÉDENT DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SUR LES DÉPENSES	61 616	(97 255)
EXCÉDENT AU DÉBUT	54 461	151 716
EXCÉDENT À LA FIN	116 077 $	54 461 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 1986

1. Constitution, fonction et financement

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation comme mode de vie.

Des prestations sont versées à des unités de bénéficiaires qui y sont admissibles sujet, entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher, piéger et à exercer des activités accessoires.

Les sommes requises pour l'application de la loi précitée sont payées à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

2. Conventions comptables

Prestations et frais d'administration

Les prestations versées sont inscrites aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse alors que les frais d'administration le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les acquisitions de biens en capital sont imputées aux frais d'administration.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien tels que services informatiques et téléphoniques assumé par divers ministères n'est pas présenté à l'état des revenus et dépenses.

3. Actif affecté à la garantie d'une dette

Un montant de 4 154 $, faisant partie de l'encaisse, est déposé dans un compte en fidéicommis en garantie d'une dette envers le gouvernement du Canada.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

L.R.Q., c. S-3.2

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 1986 ainsi que l'état des opérations de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office au 30 juin 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 2 octobre 1986

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-34

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
Billet — gouvernement du Québec (note 3)	9 599 648 $	14 338 334 $
PASSIF		
Intérêts courus	354 452 $	369 221 $
Dette obligataire (note 4)		
Obligations série « H », 5 3/4 %, échéant le 15 juillet 1989	30 000 000	31 250 000
Moins: Fonds d'amortissement (note 5)	20 754 804	17 280 887
	9 245 196	13 969 113
	9 599 648 $	14 338 334 $

Pour l'Office,

Gilles Sanche
J. Hébert, ing.

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
COÛT DU SERVICE DE LA DETTE		
Réduction du billet du gouvernement du Québec équivalent au revenu net du Fonds d'amortissement	4 723 917 $	4 805 667 $
Intérêts sur obligations	1 746 169	2 486 578
Remboursements de la dette obligataire	1 250 000	18 083 068
Frais de gestion	4 204	15 511
Perte sur change lors du remboursement des obligations série «G»		1 305 110
	7 724 290 $	26 696 934 $
FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE		
Assumés par le gouvernement du Québec:		
Intérêts sur billet	1 746 169 $	2 486 578 $
Frais de gestion	4 204	15 511
Perte sur change		1 305 110
Revenu net du Fonds d'amortissement de la dette obligataire (note 5)	4 723 917	4 805 667
Remboursements de la dette obligataire à même le Fonds d'amortissement (note 5)	1 250 000	18 083 068
	7 724 290 $	26 696 934 $

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objet

L'Office des autoroutes du Québec, constitué par la Loi sur les autoroutes, a pour objet le remboursement de sa dette obligataire.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous:

Obligations de la dette obligataire

Les obligations de la dette obligataire sont inscrites à leur valeur nominale.

Obligations du Fonds d'amortissement

Les obligations du Fonds d'amortissement sont inscrites à leur valeur nominale. Celles en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux en vigueur à la date de l'état de l'actif et du passif.

3. Billet — gouvernement du Québec

Le ministre des Finances a souscrit en faveur de l'Office, un billet au montant de la dette obligataire de l'Office et des intérêts courus au 1er avril 1982, diminué de son Fonds d'amortissement accumulé à cette date.

Ce billet comporte les termes, le taux d'intérêt et les autres conditions compatibles avec la complète exécution des obligations de l'Office en ce qui concerne le remboursement de sa dette obligataire.

	1986	1985
Évolution du billet au cours de l'exercice		
Solde au début	14 338 334 $	19 477 176 $
Moins:		
Transactions de l'exercice comptables avec le remboursement de la dette obligataire de l'Office		
Revenu net du Fonds d'amortissement (note 5)	4 723 917	4 805 667
Diminution des intérêts courus sur obligations	14 769	333 175
	4 738 686	5 138 842
Solde à la fin	9 599 648 $	14 338 334 $

4. Dette obligataire

Le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement du Québec.

Les remboursements à effectuer sur les obligations de la série «H» sont les suivants:

1986-1987	1 250 000 $
1987-1988	1 250 000
1988-1989	1 250 000
1989-1990	26 250 000
	30 000 000 $

5. Fonds d'amortissement

Les actifs du Fonds d'amortissement de l'Office des autoroutes du Québec et de celui du gouvernement du Québec sont gérés dans un fonds commun par le ministre des Finances. En fin d'exercice, le revenu net généré par les actifs de ce fonds commun est attribué à chaque fonds au prorata de leurs actifs respectifs.

	1986	1985
Évolution du solde du Fonds d'amortissement au cours de l'exercice		
Solde du Fonds au début	17 280 887 $	30 556 288 $
Plus:		
Revenu net de l'exercice:		
Intérêts sur encaisse et obligations	1 950 585	2 732 549
Contribution du gouvernement du Québec	1 250 000	1 250 000
Escomptes sur achats et ventes d'obligations	722 793	823 118
	3 923 378	4 805 667
Inscription du gain sur change non réalisé au 31 mars 1986	800 539	
	4 723 917	4 805 667
Moins:		
Remboursements d'obligations:		
Série «H»	1 250 000	1 250 000
Série «G»		16 833 068
	1 250 000	18 083 068
Solde du Fonds à la fin	20 754 804 $	17 280 887 $

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-34

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de l'Office des autoroutes du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état du coût et du financement du service de la dette de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office au 31 mars 1986 ainsi que le coût et le financement de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 juin 1986

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC

FINANCEMENT AGRICOLE
L.R.Q., c. C-75

BILAN
au 31 mars 1986

	1986	1985 (note 11)
ACTIF		
Encaisse	3 009 236 $	2 750 908 $
Débiteurs	476 971	750 406
Dû par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	103 305	657 510
Intérêts courus et échus	3 162 916	3 337 920
Prêts (notes 3 et 4)	139 143 674	148 610 374
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	6 577 354	8 326 165
	152 473 456 $	164 433 283 $
PASSIF		
Emprunt bancaire		268 647 $
Créditeurs	31 061 $	31 775
Intérêts courus	252 906	20 239
Dépôts des emprunteurs	866 353	738 532
Revenus perçus d'avance	78 243	70 735
Dû aux institutions prêteuses	4 796 455	6 440 824
Emprunts à long terme (note 4)	136 959 283	
Obligations (note 5)	3 850 000	3 850 000
Dû au gouvernement du Québec (note 6)	5 639 155	153 012 531
	152 473 456 $	164 433 283 $

ÉVENTUALITÉS (note 10)

Pour l'Office,

Camille G. Moreau
J. Claude Simoneau

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
REVENUS		
Intérêts sur prêts	8 183 262 $	8 813 283 $
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	271 255	340 888
Recouvrements de dépenses		
Ventes et locations d'immobilisations — programme de réaménagement foncier	190 953	355 436
Autres	211 378	74 227
	8 856 848 $	9 583 834 $
DÉPENSES		
Subventions (note 7)	66 510 445	64 036 525
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières	151 661	126 913
Pertes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	905 293	1 744 400
Intérêts sur emprunts		
Gouvernement du Québec	14 132 428	15 262 268
Institutions financières	249 672	24 713
Obligations	405 435	472 489
Intérêts sur dépôts des emprunteurs	18 444	21 097
Administration (note 8)	12 094 764	10 468 089
	94 468 142	92 156 494
Moins: Pertes sur ventes de biens assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	683 610	1 461 873
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 9)	84 927 684	81 110 787
	85 611 294	82 572 660
	8 856 848 $	9 583 834 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, constitué par la Loi sur le crédit agricole, est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en regard du financement agricole à titre d'administrateur de la Loi sur le crédit agricole, de la Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées, de la Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs, de la Loi favorisant l'amélioration des fermes, de la Loi favorisant le crédit à la production agricole, de la Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques, de la Loi sur le prêt agricole, de la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles, de la Loi sur le crédit aquacole, du programme de réaménagement foncier du secteur agricole et du programme d'une banque de terres arables.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par les prêteurs. Les profits ou les pertes résultant de la disposition de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont assumées par le Fonds consolidé du revenu; les profits, s'il y a lieu, sont également remis au Fonds consolidé. Pour les prêts consentis après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et les profits lui sont remis.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lors du déboursé.

Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières

Les pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières avant le 1er août 1978 sont comptabilisées aux dépenses lors des paiements en exécution des garanties.

Acquisitions d'immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations en vertu du programme de réaménagement foncier de même que les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux dépenses conformément aux conventions comptables du gouvernement du Québec.

Autres transactions

Les autres transactions du financement agricole sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de l'Office et celui des services de soutien tels que service téléphonique, services d'informatique, etc., défrayés à même les crédits de différents ministères, ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

3. Prêts

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1986, des versements échus en capital de 774 175 $ (996 259 $ au 31 mars 1985).

4. Emprunts à long terme

Au cours de l'exercice, suite à l'approbation du gouvernement du Québec, l'Office s'est fait autoriser, auprès de trois institutions financières, des emprunts pouvant totaliser 168 millions $ pour rembourser des emprunts contractés en relation avec ses mandats de financement agricole et de financement forestier.

Au 31 mars 1986, le capital des emprunts contractés se répartit comme suit:

financement agricole	136 959 283 $
financement forestier	17 040 717
	154 000 000 $

Ces emprunts sous forme d'avances directes, portant intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en emprunts sous forme de billets ou d'acceptations bancaires, au gré de l'Office. Ils sont remboursables par versements trimestriels de 1 600 000 $ et le solde à l'échéance en 1996.

L'Office s'est engagé auprès des trois institutions financières à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

Le produit de ces emprunts a servi à rembourser les emprunts auprès du gouvernement du Québec et l'emprunt bancaire.

5. Obligations

Les obligations série A, d'une valeur nominale de 3 850 000 $ échéant le 15 mars 1988, sont rachetables en tout ou en partie à leur valeur nominale depuis le 15 mars 1984, et sont garanties par le gouvernement du Québec. Elles portent intérêt à un taux annuel équivalent au taux préférentiel bancaire moins 3/8 de 1 %, payable trimestriellement.

6. Dû au gouvernement du Québec

	1986	1985
Emprunts		
Solde au début	146 300 000 $	156 300 000 $
Remboursements	146 300 000	10 000 000
Solde à la fin		146 300 000
Intérêts sur emprunts	3 126 700	4 274 666
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	271 255	340 888
Recouvrements de dépenses	257 287	206 004
Pertes nettes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	(130 096)	(220 383)
Intérêts sur dépôts des emprunteurs	(18 444)	(21 097)
Avance pour fonds de roulement — sans intérêt	500 000	500 000
Excédent accumulé des revenus sur les dépenses	1 632 453	1 632 453
	5 639 155 $	153 012 531 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

7. Subventions

	1986	1985
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	50 692 559 $	46 120 966 $
Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs (L.R.Q., chapitre E-12.1)	3 817 469	2 392 078
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	4 137 048	4 055 261
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., chapitre C-79)	8 978	200 402
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., chapitre P-20)	3 098 080	3 372 316
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (L.R.Q., chapitre M-36)	4 706 601	5 466 581
Programme de réaménagement foncier du secteur agricole (Décrets 3813-76 et 3814-76)	49 710	428 921
	66 510 445 $	64 036 525 $

8. Administration

	1986	1985
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	10 188 394 $	9 615 278 $
Services de transport et de communication	453 912	454 570
Services professionnels, administratifs et autres	78 648	37 402
Entretien et réparations	24 878	21 331
Loyers	911 124	59 668
Fournitures et approvisionnements	192 645	174 321
Matériel et équipement	113 705	77 496
Autres dépenses	131 458	28 023
	12 094 764 $	10 468 089 $

9. Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Les dépenses assumées par le gouvernement du Québec comprennent ce qui suit:

	1986	1985
Subventions	66 510 445 $	64 036 525 $
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières	151 661	128 913
Pertes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	221 683	282 527
Intérêts et autres revenus — net	6 351 462	6 626 396
Administration	12 094 764	10 468 089
	85 330 015	81 540 450
Moins:		
Recouvrements de dépenses	402 331	429 663
	84 927 684 $	81 110 787 $

10. Éventualités

L'Office a été appelé à titre de défendeur dans des poursuites judiciaires totalisant 5 246 000 $. Ces poursuites sont contestées par l'Office et il est impossible à l'heure actuelle d'en prédire le dénouement. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1985 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1986.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE
L.R.Q., c. C-75

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec — financement agricole au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec — financement agricole au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 juin 1986

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER
L.R.Q., c. C-78

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
Encaisse	493 328 $	344 310 $
Débiteurs	19 134	24 139
Dû par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	49 433	35 776
Intérêts courus et échus	445 127	565 403
Prêts (notes 3 et 4)	26 692 399	28 821 957
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	329 846	248 529
	28 029 267 $	30 040 114 $
PASSIF		
Emprunt bancaire		5 297 103 $
Intérêts courus	101 217 $	53 358
Dépôts des emprunteurs	300	3 753
Emprunts à long terme (note 4)	17 040 717	
Obligations (note 5)	10 150 000	10 150 000
Dû au gouvernement du Québec (note 6)	737 033	14 535 900
	28 029 267 $	30 040 114 $

Pour l'Office,

Camille G. Moreau
J. Claude Simoneau

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
REVENUS		
Intérêts sur prêts	1 542 039 $	1 661 976 $
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	40 533	68 964
Recouvrements de dépenses	14 172	950
	1 596 744	1 731 890
DÉPENSES		
Subventions (note 7)	845 255	625 885
Pertes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	102 287	47 867
Intérêts sur emprunts		
Gouvernement du Québec	1 419 409	1 644 257
Institutions financières	598 096	563 759
Obligations	1 068 875	1 194 456
Administration (note 8)	1 093 767	1 051 032
	5 127 689	5 127 256
Moins: Pertes sur ventes de biens assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	102 287	47 867
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 9)	3 469 191	3 416 463
	3 571 478	3 464 330
	1 556 211	1 662 926
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES À VERSER AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU (note 6)	40 533 $	68 964 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, constitué par la Loi sur le crédit agricole, est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en tant qu'administrateur de la Loi sur le crédit forestier et de la Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par les prêteurs. Les profits ou les pertes résultant de la disposition de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont assumées par le Fonds consolidé du revenu; les profits, s'il y a lieu, sont également remis au Fonds consolidé. Pour les prêts consentis après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et les profits lui sont remis.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lors du déboursé.

Acquisitions de matériel et d'équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux dépenses conformément aux conventions comptables du gouvernement du Québec.

Autres transactions

Les autres transactions de financement forestier sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de l'Office et celui des services de soutien tels que service téléphonique, services d'informatique, etc., défrayés à même les crédits de différents ministères, ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

3. Prêts

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1986, des versements échus en capital de 138 445 $ (256 815 $ au 31 mars 1985).

4. Emprunts à long terme

Au cours de l'exercice, suite à l'approbation du gouvernement du Québec, l'Office s'est fait autoriser, auprès de trois institutions financières, des emprunts pouvant totaliser 168 millions $ pour rembourser des emprunts contractés en relation avec ses mandats de financement agricole et de financement forestier.

Au 31 mars 1986, le capital des emprunts contractés se répartit comme suit:

financement agricole	136 959 283 $
financement forestier	17 040 717
	154 000 000 $

Ces emprunts sous forme d'avances directes, portent intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en emprunts sous forme de billets ou d'acceptations bancaires, au gré de l'office. Ils sont remboursables par versements trimestriels de 1 600 000 $ et le solde à l'échéance en en 1996.

L'Office s'est engagé auprès des trois institutions financières à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nanir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

Le produit de ces emprunts a servi à rembourser les emprunts auprès du gouvernement du Québec et l'emprunt bancaire.

5. Obligations

Les obligations série B d'une valeur nominale de 10 150 000 $ échéant le 15 mars 1988, sont rachetables en tout ou en partie à leur valeur nominale depuis le 15 mars 1984, et sont garanties par le gouvernement du Québec. Elles portent intérêt à un taux annuel équivalent au taux préférentiel bancaire moins 3/8 de 1 %, payable trimestriellement.

6. Dû au gouvernement du Québec

	1986	1985
Emprunts		
Solde au début	13 650 000 $	15 550 000 $
Remboursements	13 650 000	1 900 000
Solde à la fin		13 650 000
Intérêts sur emprunts	641 782	766 936
Avance pour fonds de roulement — sans intérêt	50 000	50 000
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	40 533	68 964
Recouvrements de dépenses	4 718	
	737 033 $	14 535 900 $

7. Subventions

Cette dépense représente des remboursements équivalent à l'intérêt à 5 % sur les sommes dues par les emprunteurs aux institutions prêteuses jusqu'à concurrence de maximums prévus aux règlements.

	1986	1985
Loi sur le crédit forestier	521 532 $	616 414 $
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées	323 723	9 471
	845 255 $	625 885 $

8. Administration

	1986	1985
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	939 080 $	913 405 $
Services de transport et de communication	94 605	71 586
Services professionnels, administratifs et autres	2 984	3 027
Entretien et réparations	5 345	4 400
Loyers	4 855	9 273
Fournitures et approvisionnements	28 900	33 520
Matériel et équipement	16 869	11 265
Autres dépenses	1 129	4 556
	1 093 767 $	1 051 032 $

9. Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Les dépenses assumées par le gouvernement du Québec comprennent ce qui suit:

	1986	1985
Subventions	845 255 $	625 885 $
Intérêts sur emprunts moins intérêts sur prêts	1 544 341	1 740 496
Administration	1 093 767	1 051 032
	3 483 363	3 417 413
Moins: Recouvrements de dépenses	14 172	950
	3 469 191 $	3 416 463 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER
L.R.Q., c. C-78

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de l'Office du crédit agricole du Québec — financement forestier au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif et le passif de l'Office du crédit agricole du Québec — financement forestier au 31 mars 1986 ainsi que les résultats des ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 juin 1986

RADIO-QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11.1

BILAN
au 31 août 1985

	1985	1984
ACTIF		
À COURT TERME		
Débiteurs	832 725 $	264 379 $
Émissions réalisées et en cours de production	9 088 452	7 900 232
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des coproductions	7 526 994	5 056 434
Fournitures techniques et de production	638 364	631 583
Frais payés d'avance	296 852	313 688
Versements sur prêt hypothécaire et solde de prix de vente échéant en deçà d'un an	152 840	131 807
	18 536 227	14 298 123
CRÉANCES GARANTIES (note 3)	3 375 045	3 525 776
IMMOBILISATIONS (note 4)	25 716 531	23 698 619
	29 091 576	27 224 395
	47 627 803 $	41 522 518 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	53 778 $	99 886 $
Emprunts auprès d'institutions financières	5 722 812	3 550 600
Créditeurs et frais courus	3 942 150	3 229 998
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des coproductions	2 743 503	1 936 252
Subvention reportée (note 5)	14 390 173	13 266 166
Versements sur dette à long terme échéant en deçà d'un an (note 6)	670 457	538 006
Revenu reporté	24 346	21 123
	27 547 219	22 642 031
DETTE À LONG TERME (note 6)	9 715 290	9 939 272
CRÉDITS REPORTÉS		
Revenu reporté (note 7)	379 073	403 419
Subvention reportée (note 8)	1 045 834	
	1 424 907	403 419
AVOIR DE RADIO-QUÉBEC		
Solde au début	8 537 796	9 710 412
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses	402 591	(1 172 616)
Solde à la fin	8 940 387	8 537 796
	47 627 803 $	41 522 518 $

ENGAGEMENTS (note 14)

Pour le Conseil d'administration,

Lucien Gendron
Jacques Girard

RADIO-QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 août 1985

	1985	1984
DÉPENSES		
Coût des émissions diffusées		
Émissions produites et diffusées (note 9)	29 488 146 $	31 437 005 $
Acquisitions et coproductions	7 599 782	4 941 616
	37 087 928	36 378 621
Coût de distribution		
Mise en ondes et réseau	10 057 909	9 050 935
Services à la programmation	3 743 905	3 458 965
	13 801 814	12 509 900
Coût des émissions diffusées et de distribution	50 889 742	48 888 521
Administration	8 172 412	7 909 573
Frais financiers (note 10)	2 459 801	2 322 484
Total des dépenses (note 11)	61 521 955	59 120 578
REVENUS (note 12)	3 348 921	2 428 562
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	58 173 034	56 692 016
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 5)	58 575 625	55 519 400
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	402 591 $	(1 172 616)$

RADIO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 août 1985

	1985	1984
PROVENANCE DES FONDS		
Subvention du gouvernement du Québec — fonctionnement	58 575 625 $	55 519 400 $
Subvention du gouvernement du Québec — rénovation d'un immeuble	1 045 834	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	453 282	721 148
Diminution des créances garanties	150 731	129 700
	60 225 472	56 370 246
UTILISATION DES FONDS		
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	58 173 034	56 692 016
Éléments n'affectant pas le fonds de roulement		
Amortissement des immobilisations	(2 204 683)	(1 806 631)
Revenu reporté	24 346	21 123
Fonds utilisés pour les opérations	55 992 697	54 906 508
Acquisitions d'immobilisations	2 312 679	3 707 009
Acquisitions de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	1 909 916	428 300
Diminution de la dette à long terme	677 264	553 098
	60 892 556	59 594 915
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	667 084	3 224 669
FONDS DE ROULEMENT DÉFICITAIRE AU DÉBUT	8 343 908	5 119 239
FONDS DE ROULEMENT DÉFICITAIRE À LA FIN	9 010 992 $	8 343 908 $

RADIO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 1985

1. Constitution et objet

Radio-Québec, corporation au sens du Code civil, constituée par la Loi sur la Société de radio-télévision du Québec, a principalement pour objet d'établir et d'exploiter une entreprise de radio-télévision éducative sur l'ensemble du territoire québécois et aussi d'établir, de posséder et d'exploiter un service de production de documents audio-visuels et de radio-télévision.

2. Conventions comptables

Les états financiers de Radio-Québec ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont inscrits au plus bas du prix coûtant ou de la valeur de réalisation nette. Le prix coûtant est déterminé selon la méthode du coût moyen, à l'exception des fournitures de conception visuelle dont le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au prix coûtant et incluent les coûts directs des fournitures et des services ainsi que la part des frais généraux et de main-d'oeuvre reliée à chaque émission. Le coût total d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des coproductions

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audio-visuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où une autre base est spécifiée au contrat, la base suivante est utilisée:

70 % pour la première diffusion;
30 % pour la deuxième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux coproductions, la participation de Radio-Québec et les droits sont capitalisés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la vie utile estimative des immobilisations comme suit:

Matériel roulant	5 ans
Matériel technique	10 ans
Ameublement et agencement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans
Réseau d'antennes	20 ans
Centre de mise en ondes	5 ans

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'oeuvre, les intérêts sur le financement temporaire et les frais généraux qui s'y rapportent.

Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un bien loué sont transférés à la Société, le bien et l'obligation découlant du contrat de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

Subvention du gouvernement du Québec — fonctionnement

Radio-Québec comptabilise la subvention qui lui est votée par le Parlement pour une année financière du gouvernement au prorata du nombre de mois écoulés entre la période du 1er avril au 31 août et celle du 1er septembre au 31 mars de chaque année.

Subvention reportée du gouvernement du Québec — rénovation d'un immeuble

La subvention reçue par Radio-Québec pour la rénovation d'un immeuble cédé par le gouvernement du Québec, est reportée et sera virée aux opérations au même rythme que l'amortissement de cet immeuble.

Dépense assumée par le gouvernement du Québec

La contribution de Radio-Québec à titre d'employeur au régime de retraite de ses employés est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas reflétée à l'état des revenus et dépenses.

3. Créances garanties

	1985	1984
Prêt hypothécaire, 17%, remboursable par versements mensuels égaux de 57 877 $ jusqu'en 1991 et de 45 427 $ jusqu'en 1997	3 439 486 $	3 558 166 $
Solde de prix de vente	88 399	99 417
	3 527 885	3 657 583
Versements échéant en deçà d'un an	152 840	131 807
	3 375 045 $	3 525 776 $

RADIO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1985

4. Immobilisations

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Matériel technique	5 770 231 $	5 224 826 $	545 405 $	733 875 $
Réseau d'antennes	21 428 867	3 407 628	18 021 239	10 114 624
Ameublement et agencement	1 135 289	999 324	135 965	181 070
Matériel roulant	76 093	36 511	39 582	36 260
Améliorations locatives	1 650 120	935 296	714 824	781 691
Équipement informatique	3 757	1 128	2 629	3 381
Centre de mise en ondes	366 923	36 692	330 231	
	30 431 280	10 641 405	19 789 875	11 850 901
Réseau d'antennes en cours d'établissement	68 394		68 394	7 146 637
	30 499 674	10 641 405	19 858 269	18 997 538
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition:				
Matériel technique	5 804 362	2 099 922	3 704 440	3 893 902
Ameublement et agencement	816 104	323 702	492 402	516 008
Équipement informatique	93 671	72 940	20 731	34 211
	6 714 137	2 496 564	4 217 573	4 444 121
Équipement en cours de financement	1 727 041	86 352	1 640 689	256 960
	8 441 178	2 582 916	5 858 262	4 701 081
	38 940 852 $	13 224 321 $	25 716 531 $	23 698 619 $

5. Subvention reportée

Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (Programme 8 du ministère des Communications)

		Exercice terminé le		
	Total	31 août 1986 (Premiers 7 mois)	31 août 1985	31 août 1984
Crédits 1983-1984	54 565 400 $			31 829 816 $
Crédits 1984-1985	56 855 000		33 165 416 $	23 689 584
Crédits 1985-1986	60 984 500	35 574 291 $	25 410 209	
			58 575 625	55 519 400
Revenu de l'exercice selon la convention comptable			72 965 798	68 785 566
Montant encaissé au 31 août			14 390 173 $	13 266 166 $
Subvention reportée au 31 août				

6. Dette à long terme

	1985	1984
Obligations, série «A», 17,5% échéant le 23 décembre 1996(1)	4 200 000 $	4 450 000 $
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 11,6% à 18,9%, échéant jusqu'en 1997	6 185 747	6 027 278
	10 385 747	10 477 278
Versements échéant en deçà d'un an	670 457	538 006
	9 715 290 $	9 939 272 $

(1) Ces obligations seront remboursées à même la subvention de fonctionnement accordée annuellement par le gouvernement du Québec.

Les versements en capital sur les obligations série «A» pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1986	250 000 $
1987	275 000
1988	550 000
1989	350 000
1990	200 000

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

1986	1 166 114 $
1987	1 166 114
1988	1 166 114
1989	1 170 590
1990	1 254 073
1991 à 1997	2 963 438
Total des paiements minimums exigibles	8 886 443
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimum exigibles	2 700 696
	6 185 747 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1985

7. Revenu reporté

Radio-Québec a perçu un loyer de 455 000 $ couvrant une période de 20 ans débutant le 1er décembre 1982, pour des biens soumis à bail et leurs droits d'usage. Le loyer crédité aux revenus annuellement est établi selon une formule permettant de dégager un taux de rendement constant sur la durée du bail.

8. Subvention reportée

Subvention du gouvernement du Québec
— rénovation d'un immeuble

Radio-Québec a acquis du gouvernement du Québec un immeuble locatif pour la somme nominale de 1 $ et a été autorisée à le rénover pour un coût évalué à 1 621 000 $ à être financé par une subvention du gouvernement du Québec. La gestion de cet immeuble sera assumée par Radio-Québec et tout déficit d'opération sera renfloué par le gouvernement du Québec.

Au 31 août 1985, Radio-Québec avait encaissé 1 000 000 $ à titre de subvention et a comptabilisé 45 834 $ à titre d'intérêts gagnés à cette date sur cet encaissement. La rénovation de cet édifice débutera au cours de l'exercice 1985-1986.

9. Coût des émissions produites et diffusées

	1985	1984
Émissions réalisées et en cours de production au début	7 900 232 $	8 786 579 $
Coût de production de l'exercice		
Productions nationales	19 750 542	19 567 950
Productions régionales	6 540 400	6 500 552
Amortissement du matériel technique	703 031	743 935
Frais généraux	3 682 393	3 738 221
	30 676 366	30 550 658
	38 576 598	39 337 237
Moins: Émissions réalisées et en cours de production à la fin	9 088 452	7 900 232
Coût des émissions produites et diffusées	29 488 146 $	31 437 005 $

10. Frais financiers

	1985	1984
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	1 279 065 $	908 876 $
Intérêts sur obligations	748 627	795 102
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	780 150	798 599
	2 807 842	2 502 577
Déduire:	348 041	180 093
Intérêts capitalisés au réseau d'antennes en cours d'établissement	2 459 801 $	2 322 484 $

11. Dépenses par catégorie

	1985	1984
Traitements, salaires et avantages sociaux	32 330 511 $	30 748 644 $
Services de transport et de communication	4 231 403	3 538 222
Services professionnels, administratifs et autres	6 525 767	6 321 579
Loyers	8 297 135	7 149 832
Fournitures et approvisionnements	3 488 799	3 376 816
Droits de télédiffusion et de distribution	4 085 587	2 963 825
Amortissement des immobilisations	2 204 683	1 806 631
Frais financiers	2 459 801	2 322 484
Mauvaises créances	8 006	6 198
	63 631 692	58 234 231
Émissions réalisées et en cours de production et participation dans une coproduction — Variation de l'exercice	(2 109 737)	886 347
	61 521 955 $	59 120 578 $

12. Revenus

	1985	1984
Ventes et services	2 798 125 $	1 862 204 $
Intérêts sur prêt hypothécaire, dépôts à terme et autres dépôts	550 796	566 358
	3 348 921 $	2 428 562 $

13. Échanges de services

Radio-Québec a effectué au cours de l'exercice des échanges de services pour un montant d'environ 399 400 $. Ce montant, non comptabilisé aux opérations, est établi en fonction de la valeur des biens acquis ou des biens cédés.

14. Engagements

Radio-Québec s'est engagée en vertu de contrats échéant jusqu'en 1997 à verser un montant total de 28 221 254 $ pour des locaux et autres biens et services.

Les montants exigibles en vertu de ces contrats pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1986	6 957 922 $
1987	5 470 501
1988	5 273 534
1989	4 813 745
1990	3 465 812

RADIO-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-11.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de Radio-Québec au 31 août 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de Radio-Québec au 31 août 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, 13 décembre 1985

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-0.1

BILAN

au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
À COURT TERME		
Débiteurs	7 223 937 $	5 564 768 $
Stocks (note 5)	2 747 176	3 686 644
Frais payés d'avance	410 512	403 173
	10 381 625	9 654 585
IMMOBILISATIONS (note 6)	53 789 181	54 492 533
BIENS DÉTENUS EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	5 770 192	5 816 094
FRAIS REPORTÉS	3 422 861	4 657 015
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF (note 8)	811 234	3 115 952
	74 175 093 $	77 736 179 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	238 052 $	182 071 $
Emprunt bancaire	29 356 000	18 646 000
Fournisseurs et frais courus	5 995 315	3 131 503
Revenu reporté		1 268 149
Versements sur dette à long terme échéant en deçà d'un an (note 9)	619 910	300 000
Versements sur obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 7)	317 786	276 378
	36 527 063	23 804 101
DETTE À LONG TERME (note 9)	13 660 000	28 899 820
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	4 759 001	5 079 804
CRÉDIT REPORTÉ	4 753 895	4 791 800
	59 699 959	62 575 525
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 10)		
Autorisé: 500 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 500 000 actions (1985: 360 000 actions)	50 000 000	36 000 000
DÉFICIT	35 524 866	20 839 346
	14 475 134	15 160 654
	74 175 093 $	77 736 179 $

ÉVENTUALITÉS (note 14)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 15)

Pour le Conseil d'administration,

André Marier

Jean-Yves Lavoie

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
VENTES	44 064 066 $	46 047 039 $
COÛT DES VENTES ET AUTRES FRAIS	49 267 441	51 545 923
PERTE D'EXPLOITATION	5 203 375	5 498 884
Frais financiers (note 11)	5 873 203	5 831 629
Perte avant poste suivant	11 076 578	11 330 513
Coûts reliés à la cessation des opérations de raffinage de betterave à sucre (note 13)	3 608 942	
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	14 685 520	11 330 513
DÉFICIT AU DÉBUT	20 839 346	9 508 833
DÉFICIT À LA FIN	35 524 866 $	20 839 346 $

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette de l'exercice	(14 685 520)$	(11 330 513)$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Radiation d'autre élément d'actif	2 304 718	
Frais imputés aux coûts reliés à la cessation des opérations de raffinage de la betterave à sucre	941 334	
Amortissement des immobilisations et des biens détenus en vertu de contrats de location-acquisition	902 509	901 696
Amortissement des frais reportés	467 982	544 877
Perte sur aliénations d'immobilisations	3 623	8 663
Crédit reporté	(37 905)	(37 981)
Fonds absorbés par les opérations	(10 103 259)	(9 913 258)
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	1 229 741	8 253 731
Autre élément d'actif		(3 115 952)
Fonds absorbés par les activités d'exploitation	(8 873 518)	(4 775 479)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(347 021)	(3 681 280)
Produit de dispositions d'immobilisations	15 181	11 700
Fonds absorbés par les activités d'investissement	(331 840)	(3 669 580)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de capital-actions	14 000 000	9 000 000
Diminution de la dette à long terme	(15 239 820)	(11 334 909)
Subvention		1 414 950
Diminution de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(320 803)	(274 064)
Fonds absorbés par les activités de financement	(1 560 623)	(1 194 023)
AUGMENTATION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE AU COURS DE L'EXERCICE	10 765 981	9 639 082
ENDETTEMENT BANCAIRE AU DÉBUT	18 828 071	9 188 989
ENDETTEMENT BANCAIRE À LA FIN	29 594 052 $	18 828 071 $

L'endettement bancaire de la Société comprend les chèques en circulation moins l'encaisse et l'emprunt bancaire présenté à court terme.

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objets

La Raffinerie de sucre du Québec est une société à fonds social constituée par une loi spéciale. Elle a pour objets:

1° de fabriquer, de raffiner, de conditionner et de mettre en marché du sucre, de betterave ou autre, et des dérivés, succédanés ou sous-produits du sucre;

2° d'exercer toute activité industrielle, agricole, commerciale ou de recherche utile à la poursuite des objets mentionnés au paragraphe précédent.

Malgré la cessation des opérations de raffinage de la betterave à sucre, la Raffinerie poursuit à la date de préparation des présents états financiers ses activités d'achat et de vente de sucre raffiné.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Raffinerie ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks de sucre comprennent l'inventaire de sucre en main (brut et raffiné), les achats à terme et la position finale nette sur les marchés des denrées. Le sucre en main est évalué au plus bas du coût ou de la valeur du marché, auquel on ajoute, pour la quantité qui est raffinée, les frais encourus pour le raffinage, l'emballage et le transport. La partie couverte par les contrats de ventes à terme est évaluée au prix coûtant initial selon lequel ces engagements ont été couverts et ne représente pas un risque commercial important. L'élément de passif concernant les contrats d'achats à terme couvrant les ventes à terme, est diminué des stocks.

Les autres stocks sont évalués comme suit:

Sous-produits, à la valeur de réalisation nette;
Approvisionnements, au plus bas du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition. Ce coût englobe le matériel, la main-d'oeuvre directe et les frais indirects incluant les frais de démarrage et les intérêts applicables au programme de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie. L'aide gouvernementale relative aux immobilisations est déduite du coût.

Les bâtiments et le matériel roulant sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux constant sur la durée estimative de ces immobilisations. Les taux utilisés varient de 2 % à 20 %.

L'aménagement des terrains, la machinerie et l'outillage sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement.

Biens détenus en vertu d'un contrat de location-acquisition

Les actifs enregistrés aux livres en vertu du contrat de location-acquisition sont amortis de la même façon que la machinerie et l'outillage. L'obligation découlant de ce contrat est inscrite à la valeur actualisée des versements minimaux à effectuer.

Frais reportés

Les frais encourus pour la mise en marché du sucre raffiné sont reportés et amortis en fonction des quantités de sucre raffiné livrées au cours d'un exercice sur le total prévu des livraisons pendant la durée des contrats.

Crédit reporté

Le profit réalisé en vertu de la cession-bail de certaines immobilisations est inscrit comme crédit reporté et viré à l'état des résultats au fur et à mesure que les immobilisations en cause sont amorties.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Les contributions à titre d'employeur aux régimes de retraite des employés de la Raffinerie ainsi que le traitement d'un officier de la Raffinerie sont assumés par le gouvernement du Québec et ne sont pas reflétés à l'état des résultats.

3. Cessation des opérations de raffinage de la betterave à sucre

Le 10 mars 1986, le gouvernement du Québec a décidé la cessation des opérations de raffinage de la betterave à sucre. Les présents états financiers tiennent compte des coûts reliés à cette cessation, mais par contre aucun montant n'a été inscrit relativement à la réduction du coût amorti des immobilisations pour les montrer à leur valeur de réalisation nette. Les coûts reliés à cette cessation sont présentés à la note 13.

4. Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et un raffineur de sucre canadien

Le 10 mars 1986, un protocole d'entente est intervenu entre le gouvernement du Québec et un raffineur de sucre canadien dans lequel le gouvernement confirme son intention de vendre les actions qu'il détient dans la Raffinerie de sucre du Québec à ce raffineur selon des modalités et des conditions convenues.

Les présents états financiers ne tiennent pas compte des modalités et des conditions prévues dans ce protocole d'entente.

5. Stocks

	1986	1985
Sucre (brut et raffiné)	1 971 640 $	1 709 965 $
Sous-produits	569 410	971 673
Approvisionnements	206 126	841 642
Graines de semence		163 364
	2 747 176 $	3 686 644 $

6. Immobilisations

	1986	1985
Terrains	1 267 717 $	1 267 717 $
Aménagements des terrains	3 170 070	3 167 552
Bâtiments	22 611 114	21 909 584
Machinerie, outillage et matériel roulant	41 195 280	41 022 362
	68 244 181	67 367 215
Subvention gouvernementale	7 074 750	7 074 750
	61 169 431	60 292 465
Amortissement accumulé	7 380 250	6 565 755
	53 789 181	53 726 710
Travaux en cours		765 823
	53 789 181 $	54 492 533 $

Comme le mentionne la note 3, la Raffinerie n'a pas fait évaluer au 31 mars 1986 les immobilisations reliées au raffinage de la betterave à sucre.

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

7. Contrat de location-acquisition

Pour fins de financement, la Raffinerie a disposé au cours de l'exercice 1982-1983 de certaines immobilisations pour un prix de 6 millions $ et les a réacquises pour un même prix en vertu d'un contrat de type cession-bail. Ces biens sont représentés par:

	1986	1985
Machinerie et outillage	6 000 000 $	6 000 000 $
Amortissement accumulé	229 808	183 906
	5 770 192 $	5 816 094 $

Le tableau suivant indique les versements minimaux à effectuer après le 31 mars 1986 en vertu du bail ainsi que la valeur actualisée de l'obligation découlant du contrat de location-acquisition.

Exercice financier	
1987	1 004 105 $
1988	1 004 105
1989	1 004 105
1990	1 004 105
1991	1 004 105
Par la suite jusqu'en 1995	3 355 130
Total des versements minimaux	8 375 655
Moins: Montant représentant les intérêts	3 298 868
	5 076 787
Moins: Versements à court terme	317 786
Obligation découlant du contrat de location-acquisition	4 759 001 $

8. Autre élément d'actif

Ce poste représente, en vertu d'une entente avec un raffineur américain, des réclamations accumulées au 31 mars 1985 de 3 115 952 $ de crédits douaniers américains convertis en dollars canadiens. Au 31 mars 1986, selon les renseignements disponibles, ces réclamations ont été évaluées à une valeur de réalisation nette de 811 234 $.

9. Dette à long terme

	1986	1985
Dettes relatives au programme de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie		
Emprunt bancaire	12 985 000 $	27 585 000 $
Dû sur acquisition de terrain	19 910	39 820
Autres dettes	1 275 000	1 575 000
	14 279 910	29 199 820
Versements échéant en deçà d'un an	619 910	300 000
	13 660 000 $	28 899 820 $

Les emprunts bancaires à court terme et à long terme sont garantis par les débiteurs et les stocks.

10. Capital-actions

Les actions de la Raffinerie sont détenues par le gouvernement du Québec. Le capital-actions autorisé de la Raffinerie est de 50 millions $. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1986, 140 000 actions ont été émises et payées pour porter le capital-actions émis et payé à 50 millions $.

Comme le mentionne la note 15, la Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec (Loi du Québec 1986, chapitre 60) sanctionnée le 19 juin 1986, modifie le capital-actions autorisé en permettant à la Raffinerie d'émettre un nombre illimité d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune.

11. Frais financiers

	1986	1985
Intérêts sur emprunts et autres intérêts	5 870 162 $	5 947 377 $
Virement de crédit reporté	(37 905)	(37 980)
Perte (gain) sur change étranger	40 946	(77 768)
	5 873 203 $	5 831 629 $

12. Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

	1986	1985
Contributions à titre d'employeur aux régimes de retraite des employés de la Raffinerie et traitement d'un officier de la Raffinerie, incluant les avantages sociaux	242 216 $	226 973 $

13. Coûts reliés à la cessation des opérations de raffinage de la betterave à sucre

Indemnités de départ des employés	1 807 000 $
Dévaluation des stocks reliés aux activités de raffinage:	
Approvisionnements	494 444
Sous-produits	130 118
Graines de semence	95 782
Radiation des frais encourus concernant le programme d'incitation à la culture de la betterave sucrière	766 373
Honoraires professionnels et autres frais	315 225
	3 608 942 $

14. Éventualités

Des actions en justice ont été intentées contre la Raffinerie. Selon l'opinion des dirigeants de la Raffinerie et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de ces actions. En conséquence, aucune provision n'a été inscrite aux états financiers concernant ces réclamations.

15. Événement postérieur à la date du bilan

La Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec (Lois du Québec 1986, chapitre 60) a été sanctionnée le 19 juin 1986. Certains articles de cette loi sont entrés en vigueur le jour de sa sanction, certains le seront au moment de la vente des actions et d'autres aux dates fixées par le gouvernement.

Cette loi autorise le ministre des Finances à verser à la Raffinerie un montant que détermine le gouvernement pour l'acquisition d'actions entièrement acquittées de son capital-actions et à prendre sur le fonds consolidé du revenu les sommes requises à cette fin.

Cette loi permet au ministre des Finances de vendre les actions de la Raffinerie et pourvoit au traitement comptable de la valeur d'une partie de ces actions.

Cette loi prévoit en outre des modifications à la Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec qui permettent la vente des actions de cette dernière à des intérêts privés. Ainsi, elle prévoit des dispositions qui modifient ou abrogent des articles de cette loi relatifs au siège social, aux droits et privilèges d'un mandataire du gouvernement , aux biens de la Raffinerie, à son administration, à son financement ainsi que les articles qui établissent les contrôles du gouvernement sur celle-ci.

La loi prévoit de plus que la Raffinerie pourra demander sa prorogation en société commerciale régie par la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes. Enfin elle prévoit les dispositions nécessaires pour permettre l'abrogation de la Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec et certains articles de la présente loi.

RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-0.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Raffinerie de sucre du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des résultats et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

Comme le mentionne la note 3, le gouvernement du Québec a décidé, le 10 mars 1986, la cessation des opérations de raffinage de la betterave à sucre. Cependant, au 31 mars 1986, les immobilisations reliées à ces opérations n'ont pas été évaluées à leur valeur de réalisation pour tenir compte de cette décision.

À mon avis, compte tenu de la remarque précédente concernant l'évaluation des immobilisations, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Raffinerie au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Autorisation des opérations

La Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec, sanctionnée et entrée en vigueur le 23 juin 1982, stipule que la Raffinerie ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, adopter des règlements concernant l'exercice de ses pouvoirs et sa régie interne.

Bien que le règlement établissant les effectifs, les normes et les barèmes concernant la nomination et la rémunération du secrétaire ainsi que les autres officiers et employés de la Raffinerie ait été approuvé par le Conseil d'administration de la Raffinerie le 2 juin 1983, il n'a pas encore été entériné par le gouvernement du Québec.

Cette absence d'autorisation du gouvernement ne m'a pas permis de m'assurer si les opérations de la Raffinerie du 23 juin 1982 au 31 mars 1986 avaient été effectuées conformément à ces dispositions de sa loi constitutive.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 30 juin 1986

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-4

BILAN

au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	au 31 décembre 1985 (note 4)	au 28 février 1985 (note 13)
ACTIF		
Encaisse et dépôts à court terme	3 370	14 577
Débiteurs	4 068	9 677
Revenus de placements courus	71 466	41 925
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	13 517	19 921
Dépôts à participation (note 5)	2 770 642	2 344 217
Immobilisations (note 6)	21 118	3 533
	2 884 181	2 433 850
PASSIF ET RÉSERVE		
Créditeurs et frais courus	28 396	27 034
Dû au gouvernement du Québec	855	1 170
Obligations envers les victimes — Réserve actuarielle (note 7)	2 037 000	1 788 000
Contributions reportées (note 8)	193 646	184 676
Revenus de placements reportés	98 593	33 152
	2 358 490	2 034 032
Réserve de stabilisation	525 691	399 818
	2 884 181	2 433 850

ENGAGEMENTS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Jean P. Vézina, président-directeur général
Jacques Desmeules, vice-président

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice de 10 mois terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	Exercice de 10 mois terminé le 31 décembre 1985 (note 4)	Exercice de 12 mois terminé le 28 février 1985 (note 13)
REVENUS		
Contributions		
Immatriculation	287 700	315 394
Permis de conduire	72 283	80 459
Droits de délivrance et de renouvellement	38 604	40 793
Revenus de placements	244 703	246 644
Autres	3 076	1 998
	646 366	685 288
DÉPENSES		
Indemnités versées		
Remplacement du revenu	90 572	99 166
Décès	24 640	27 554
Forfaitaires pour séquelles permanentes	26 322	29 359
Autres	24 896	27 092
	166 430	183 171
Frais d'administration (note 9)	105 063	114 458
Augmentation de la réserve actuarielle	395 500	389 100
	666 993	686 729
PERTE D'EXPLOITATION	(20 627)	(1 441)
Redressement de la réserve actuarielle des exercices antérieurs (note 10)	146 500	159 000
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	125 873	157 559

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice de 10 mois terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	Exercice de 10 mois terminé le 31 décembre 1985	Exercice de 12 mois terminé le 28 février 1985
	(note 4)	(note 13)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	125 873	157 559
Éléments sans incidence sur les fonds		
Amortissement des immobilisations	3 093	396
Augmentation de la réserve actuarielle	249 000	230 100
	377 966	388 055
Évolution des postes hors caisses		
Débiteurs	5 609	(4 495)
Revenus de placements courus	(29 541)	(6 916)
Créditeurs et frais courus	1 362	1 260
Dû au gouvernement du Québec	(315)	1 170
Contributions reportées	8 970	24 912
Revenus de placements reportés	65 441	15 871
Dû par le gouvernement du Québec		8 135
Fonds générés par les activités d'exploitation	429 492	427 992
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	20 678	2 161
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	(6 404)	11 148
Dépôts à participation	426 425	414 043
Fonds utilisés pour des activités d'investissement	440 699	427 352
ENCAISSE ET DÉPÔTS À COURT TERME		
Augmentation (diminution)	(11 207)	640
Solde au début	14 577	13 937
Solde à la fin	3 370	14 577

RÉSERVE DE STABILISATION
de l'exercice de 10 mois terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	Exercice de 10 mois terminé le 31 décembre 1985	Exercice de 12 mois terminé le 28 février 1985
	(note 4)	(note 13)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	386 605	233 561
Redressements		
Capitalisation de l'équipement, de matériel informatique et de logiciels (note 3)	1 830	1 769
Revenus de placements provenant de la distribution par la Caisse de dépôt et placement du Québec des gains et pertes à la vente de placements du Fonds général (note 5)	11 383	6 929
Solde redressé	399 818	242 259
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	125 873	157 559
SOLDE À LA FIN	525 691	399 818

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985

1. Constitution et fonctions

La Régie de l'assurance automobile du Québec a été instituée en corporation au sens du Code civil le 1er mars 1978. Elle a pour fonctions:

a) d'appliquer le régime d'indemnisation des victimes de dommages corporels prévu par la Loi sur l'assurance automobile;

b) d'appliquer le régime de compensation des dommages matériels prévu par le titre IV de la Loi sur l'assurance automobile;

c) d'appliquer le Code de la sécurité routière relativement à l'immatriculation des véhicules automobiles et à la délivrance des permis, et

d) de promouvoir la sécurité routière en ce qui a trait au comportement des usagers sur la route de même qu'aux normes de sécurité relatives aux véhicules utilisés.

2. Énoncé des conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtisse	2%
Matériel informatique et logiciels	20%
Équipement	20%

Le mobilier et l'agencement ainsi que les améliorations des aires locatives sont imputés aux frais d'administration.

c) Réserve actuarielle

La réserve actuarielle correspond:

1. pour les demandes produites et acceptées, à la valeur capitalisée des indemnités de remplacement du revenu et de décès ainsi que des autres indemnités, déduction faite de la valeur actualisée des recouvrements;

2. pour les demandes à l'étude ou non encore produites, à la valeur actuelle estimative des indemnités qui en découleront;

3. pour les frais de gestion futurs, à la valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités.

d) Recouvrements d'indemnités versées

Les créances provenant des indemnités à recouvrer pour des accidents survenus avant le 1er mars 1978 ne sont pas inscrites au bilan. Les montants perçus au cours de l'exercice sont imputés aux opérations en réduction des indemnités versées.

e) Revenus de placements

Le revenu attribué trimestriellement par la Caisse de dépôt et placement du Québec aux détenteurs d'unités de dépôts à participation du Fonds général comprend les gains et pertes à la vente de placements. Cette partie est reportée et amortie sur une période de 10 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Modification aux conventions comptables

La méthode de comptabilisation du matériel informatique, des logiciels et de l'équipement est modifiée à compter du présent exercice. Ces acquisitions sont maintenant capitalisées alors qu'auparavant elles étaient imputées aux frais d'administration. Cette modification aux conventions comptables appliquée rétroactivement a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	31 décembre 1985	28 février 1985
	(en milliers de dollars)	
Immobilisations	17 585	1 907
Réserve de stabilisation	1 830	1 769
Excédent des revenus sur les dépenses	17 585	61

4. Année financière

En vertu de l'article 137 du chapitre 47 des Lois du Québec de 1984 entré en vigueur le 1er mars 1985, l'exercice financier de la Régie se termine maintenant le dernier jour de décembre de chaque année alors qu'auparavant il se terminait le dernier jour de février de chaque année.

5. Dépôts à participation

Au 31 décembre 1985, la Régie détient 3 792 331 (au 28 février 1985: 3 259 561) unités de dépôts à participation du Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec dont le coût s'établit à 2 770 642 000 $ (au 28 février 1985: 2 344 217 000 $). Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse de dépôt, à la valeur de réalisation de l'avoir net du Fonds général à la fin de chaque trimestre. Basée sur la valeur unitaire de réalisation, la valeur des dépôts à participation détenus au 31 décembre 1985 est de 3 205 978 604 $.

La Caisse de dépôt et placement du Québec a effectué le 31 décembre 1985 la distribution de la réserve générale du Fonds général aux détenteurs d'unités de dépôts à participation. Le produit de cette distribution a été versé aux déposants sous forme d'unités de dépôts à participation du Fonds. Le nombre d'unités de dépôts à participation détenues par la Régie a ainsi été augmenté de 398 829 au 31 décembre 1985 et de 264 865 au 28 février 1985.

Cette distribution au montant de 122 196 622 $ a été comptabilisée rétroactivement et a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	31 décembre 1985	28 février 1985
	(en milliers de dollars)	
Dépôts à participation	77 661	44 536
Revenus de placements reportés	65 441	33 152
Réserve de stabilisation	11 383	6 929
Excédent des revenus sur les dépenses	12 220	4 454

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

6. Immobilisations

	31 décembre 1985			28 février 1985
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Terrain	1 636		1 636	1 626
Bâtisse (frais préliminaires)	310		310	78
Matériel informatique et logiciels	22 612	3 796	18 816	1 675
Équipement	431	75	356	154
	24 989	3 871	21 118	3 533

7. Obligations envers les victimes — réserve actuarielle

	31 décembre 1985	28 février 1985
	(en milliers de dollars)	
Demandes produites et acceptées:		
Valeur capitalisée des indemnités futures incluant la revalorisation des rentes	1 758 500	1 555 400
Demandes à l'étude ou non encore produites:		
Valeur actuelle estimative des indemnités qui en découleront	180 600	142 100
Frais de gestion futurs:		
Valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités	97 900	90 500
	2 037 000	1 788 000

8. Contributions reportées

Ce montant représente la portion des contributions versées avant le 1er janvier 1986 par les propriétaires et les conducteurs de véhicules automobiles pour les exercices se terminant après le 31 décembre 1985.

9. Frais d'administration

	Exercice de 10 mois terminé le 31 décembre 1985	Exercice de 12 mois terminé le 28 février 1985
	(en milliers de dollars)	
Frais de perception des contributions	6 852	7 154
Traitements et charges sociales	53 489	60 602
Frais de déplacement	1 142	1 362
Location de locaux et d'équipement	6 090	7 440
Mobilier, agencement et équipement et frais d'entretien	2 377	2 732
Frais de transport et de communication	5 181	5 491
Information et publicité	1 912	1 648
Services administratifs et professionnels	8 321	10 409
Services d'informatique et de bureautique	11 409	11 598
Honoraires et frais des experts en sinistres pour l'aide à l'accidenté	409	406
Impression, fournitures de bureau et autres dépenses	4 788	5 220
Amortissement des immobilisations	3 093	396
	105 063	114 458

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

10. Redressement de la réserve actuarielle des exercices antérieurs

Les modifications apportées aux hypothèses actuarielles retenues lors de l'évaluation de la réserve actuarielle du 28 février 1985 ont diminué la réserve de 146 500 000 $. Ces modifications découlent de nouvelles données statistiques accumulées au cours du présent exercice financier.

11. Engagements

Au 31 décembre 1985, les engagements contractuels minimaux pour des locaux et du matériel informatique se répartissent comme suit:

	(en milliers de dollars)
1986	9 065
1987	6 484
1988	4 154
1989	2 127
1990	1 433
1991 et exercices subséquents	2 482
	25 745

12. Modification prévue à la Loi sur l'assurance automobile

À sa réunion du 12 mars 1986, le gouvernement du Québec a décidé de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile afin que les coûts des services de santé consécutifs aux accidents routiers soient assumés dorénavant par la Régie de l'assurance automobile du Québec. Cette mesure s'appliquerait à compter du 1er janvier 1986 et impliquerait pour l'exercice financier 1986 une somme de 60 millions de dollars.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres des états financiers de l'exercice terminé le 28 février 1985 ont été redressés pour refléter la modification aux conventions comptables mentionnée à la note 3 ainsi que la distribution spéciale par la Caisse de dépôt et placement du Québec mentionnée à la note 5. De plus ils ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 décembre 1985.

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-4

CERTIFICAT

relatif à l'évaluation de la réserve actuarielle de la Régie de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 1985

L'évaluation au 31 décembre 1985 du montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités présentes et futures, découlant d'accidents survenus avant le 1er janvier 1986, a été effectuée en conformité avec les exigences de l'article 153 de la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., chapitre A-25). Les indemnités visées par l'évaluation sont celles prévues au Titre II et au chapitre II du Titre IV de la Loi sur l'assurance automobile pour les accidents survenus entre le 1er mars 1978 et le 1er janvier 1986 ainsi que celles prévues au chapitre III du Titre IV de ladite Loi pour les accidents survenus entre le 30 septembre 1961 et le 1er mars 1978.

Le montant de la réserve actuarielle au 31 décembre 1985 s'établit à 2 037,0 millions de dollars et constitue une provision nécessaire et suffisante au paiement desdites indemnités.

À mon avis, les données ayant servi à l'évaluation sont suffisantes et dignes de foi, les hypothèses et méthodes utilisées sont appropriées aux circonstances et l'évaluation a été effectuée en conformité avec les principes actuariels généralement reconnus.

Martineau, Provencher & Associés Ltée,
Jean-Pierre Provencher, f.i.c.a.

Montréal, le 10 mars 1986

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-4

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de la réserve de stabilisation et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice de 10 mois terminé le 31 décembre 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice de 10 mois terminé le 31 décembre 1985 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive de l'adoption de la méthode de comptabilisation du matériel informatique, des logiciels et de l'équipement dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 20 mars 1986

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-26

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1985

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse	1 603 341 $	3 374 274 $
Primes à recevoir et autres débiteurs	446 004	503 861
Avances à des institutions (note 3)	7 960 000	7 900 000
Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis (note 4)	9 298 581	7 701 000
	19 307 926 $	19 479 135 $
PASSIF		
Emprunts (note 5)	14 000 000 $	16 800 000 $
Intérêts courus sur emprunts	67 069	101 024
Créditeurs	397 609	310 989
	14 464 678	17 212 013
AVOIR NET DU FONDS		
Contribution du gouvernement du Québec	1 000 000	1 000 000
Bénéfices nets accumulés	3 843 248	1 267 122
	4 843 248	2 267 122
	19 307 926 $	19 479 135 $

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR (note 7)

ÉVENTUALITÉS (note 8)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Marie Bouchard
Gloribert Bibeau

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

REVENUS ET DÉPENSES ET BÉNÉFICES NETS ACCUMULÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985	1984
REVENUS		
Primes	4 950 682 $	4 779 482 $
Intérêts sur réclamations	820 142	
Intérêts sur dépôts et autres créances	62 632	64 637
Intérêts sur avances à des institutions	312	2 288
Recouvrement d'une avance radiée	718	1 198
	5 834 486	4 847 605
DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Intérêts sur emprunts	1 094 237	512 547
Traitements et autres rémunérations	252 508	230 808
Frais imputés par l'Inspecteur général des institutions financières	75 063	68 182
Autres dépenses	24 552	13 402
	1 446 360	824 939
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES D'EXPLOITATION	4 388 126	4 022 666
PROVISION POUR PERTE	1 812 000	6 889 000
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE	2 576 126	(2 866 334)
BÉNÉFICES NETS ACCUMULÉS AU DÉBUT	1 267 122	4 133 456
BÉNÉFICES NETS ACCUMULÉS À LA FIN	3 843 248 $	1 267 122 $

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985

1. Constitution, objets et financement

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec, constituée en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts a pour objets:

— de régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;

— de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 $;

— de gérer un fonds d'assurance-dépôts;

— d'administrer un régime de permis.

En vertu de cette loi:

— Le fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées par la Régie sont versées à ce fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du Gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre à la Régie.

— Lorsque les ressources de la Régie sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du Gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances à la Régie ou garantir le paiement de tout engagement de cette dernière. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 $.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Primes

Les primes prélevées des institutions inscrites sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril (31 mars en 1984).

Le présent exercice comptable de prime couvre 12 mois, soit du 1er mai 1985 au 30 avril 1986, comparativement à 13 mois pour l'exercice précédent.

Provision pour pertes

La provision pour pertes, établie par une analyse cas par cas, résultant d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants ou encore d'interventions spéciales, est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. L'augmentation annuelle de cette provision est inscrite comme imputation directe à l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets accumulés.

Frais d'administration

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Régie est assumé par le gouvernement du Québec et n'est pas présenté à l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets accumulés.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 1985

3. Avances à des institutions

	1985	1984
Institutions inscrites		
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, ne portant pas intérêt et remboursable en 1986	6 400 000 $	6 400 000 $
Fédération des caisses d'établissement du Québec, ne portant pas intérêt et remboursable en 1986, garantie entièrement par des obligations	1 500 000	1 500 000
Institution en liquidation		
Société d'entraide économique La Capitale, 10 %, remboursable en 1986	60 000	
	7 960 000 $	7 900 000 $

4. Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis

	1985	1984
Réclamations	19 642 581 $	16 233 000 $
Provision pour pertes	10 344 000	8 532 000
	9 298 581 $	7 701 000 $

Lorsqu'elle paie un dépôt d'argent aux lieu et place d'une institution, la Régie devient subrogée dans les droits du déposant contre l'institution et réclame de cette dernière la somme ainsi payée.

Au cours des années subséquentes, la Régie pourra être appelée à faire des paiements à certains déposants pour un montant de 584 300 $, concernant des institutions en liquidation au 31 décembre 1985.

5. Emprunts

	1985	1984
Emprunt auprès d'une institution inscrite, dans le cadre d'une marge de crédit, renouvelable d'année en année, portant intérêt au taux préférentiel bancaire, garanti par le gouvernement du Québec	7 600 000 $	10 400 000 $
Gouvernement du Québec, échéant en 1986 et ne portant pas intérêt	6 400 000	6 400 000
	14 000 000 $	16 800 000 $

6. Dépôts garantis

Selon les déclarations annuelles des dépôts garantis soumises par les institutions inscrites au 30 avril 1985, ces dépôts s'élèvent à 28,5 milliards de dollars (25 M $ en 1984), dont 5,5 M $ (4,4 M $ en 1984) sont détenus par des compagnies de fiducie ou de prêts constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemnisera et tiendra quitte la Régie de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une compagnie de fiducie ou une compagnie de prêts constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

7. Événement postérieur

En décembre 1985, le conseil d'administration de la Régie a autorisé le versement à une institution inscrite, d'une avance de 5 000 000 $. Cette avance, consentie pour une période de cinq ans et garantie par un nantissement de créances, ne porte pas intérêt. Le versement de cette avance a été effectué le 10 janvier 1986.

8. Éventualités

La Compagnie Crown Trust

Cette compagnie de fiducie constituée en corporation en vertu d'une loi ontarienne, a été l'objet d'une prise de possession, le 7 janvier 1983, par le gouvernement de l'Ontario.

La Compagnie Central Trust, selon les termes d'une entente intervenue le 7 février 1983, entre la Compagnie Crown Trust, La Compagnie Central Trust, la Société d'assurance-dépôts du Canada et The Registrar under the Loan and Trust Corporations Act (Ontario) a été désignée pour administrer pendant une période de cinq ans les opérations de la Compagnie Crown Trust. Le contrat de gestion prévoit la possibilité pour Central Trust d'acquérir, à certaines conditions, des actifs de Crown Trust. Toute perte pouvant survenir de la réalisation de certains actifs de la Compagnie Crown Trust sera supportée par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Comme une partie des dépôts de Crown Trust est garantie par la Régie (les dépôts de 60 000 $ et moins reçus dans la province de Québec), une entente est à intervenir avec la Société d'assurance-dépôts du Canada pour le partage de la perte. De plus, un estimé de cette perte prévue par la Régie relativement à Crown Trust ne peut être établi tant que la liquidation des actifs de Crown Trust par Central Trust ne sera pas rendue à un stade plus avancé.

Requête pour jugement déclaratoire

La Régie est défenderesse dans une requête pour jugement déclaratoire déposée en Cour supérieure dont l'objet est de déterminer l'ordre de distribution du produit de la liquidation d'une institution. Si le jugement était défavorable, la perte que la Régie pourrait encourir serait d'environ 120 000 $ pour cette institution.

9. Nouvelle présentation des états financiers

La Régie a adopté à compter du présent exercice une nouvelle présentation de ses états financiers annuels. Les primes sont maintenant présentées comme revenus d'opération alors qu'auparavant, elles étaient présentées directement à l'état de l'actif et du passif comme composante de l'avoir net du Fonds.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-26

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec au 31 décembre 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets accumulés de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 février 1986

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-5

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
ACTIF		
Encaisse	6 955	9 467
Contributions à recevoir du Fonds des services de santé	174 841	162 509
Frais à récupérer:		
Programme d'assistance-maladie	11 871	10 443
Autres programmes	28 615	17 586
Diverses créances	4 977	1 945
Immeuble du siège social (note 3)	17 083	17 360
	244 342	219 310
PASSIF		
Chèques en circulation	27 230	19 949
Services assurés à payer	192 243	173 180
Divers créditeurs et frais courus	7 786	8 821
Emprunt hypothécaire (note 3)	17 083	17 360
	244 342	219 310

Pour la Régie,

J.-Auguste Mockle
Clément Richer

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	Régime d'assurance-maladie	Assistance-maladie	Autres programmes	Total 1986	Total 1985
COÛT DES PROGRAMMES					
Services médicaux	1 261 123		84 263	1 345 386	1 224 324
Services optométriques	32 832	3 523		36 355	33 871
Services dentaires	67 701	44 072		111 773	113 184
Médicaments et services pharmaceutiques	183 900	80 938	92	264 930	206 839
Prothèses	16 862	8 135		24 997	20 153
Bourses et primes	11 350			11 350	7 371
Services hospitaliers (note 4)			105 110	105 110	105 452
	1 573 768	136 668	189 465	1 899 901	1 711 194
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers			2 233	2 233	2 103
	1 573 768	136 668	187 232	1 897 668	1 709 091
Frais d'administration (note 5)	48 838	5 532	2 445	56 815	54 761
	1 622 606	142 200	189 677	1 954 483	1 763 852
SOURCES DE FINANCEMENT					
Fonds des services de santé	1 608 331			1 608 331	1 456 509
Gouvernement du Québec		142 200	154 818	297 018	267 297
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 4)			13 961	13 961	13 492
Commission de la santé et de la sécurité du travail	12 748		20 898	33 646	24 751
Autres	1 527			1 527	1 803
	1 622 606	142 200	189 677	1 954 483	1 763 852

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Constitution, fonctions et financement

La Régie, corporation constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, a pour fonctions d'administrer le régime d'assurance-maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre, entre autres, le programme d'assistance-maladie du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le programme de rémunération des médecins résidents et des internes du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ainsi que les parties suivantes de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux: le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec et la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers. La Régie paie en outre les services professionnels rendus par les médecins oeuvrant dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi encourus.

Le financement du régime de l'assurance-maladie s'effectue à même le Fonds des services de santé qui est constitué de la contribution des employeurs et des sommes qu'y verse le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu et selon les besoins de la Régie.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Sources de financement

Les revenus sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des sommes recouvrées des tiers et des contributions des ressortissants étrangers qui le sont lors de leur encaissement.

Coût des programmes

Le montant des services assurés en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie, imputé au coût des programmes d'assurance-maladie et d'assistance-maladie, comprend la valeur estimative des demandes de paiement reçues jusqu'au 30 avril à l'égard des services rendus et des médicaments fournis avant le 1er avril. Les dépenses relatives aux autres programmes sont comptabilisées lors de leur déboursé.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

L'immeuble du siège social est comptabilisé au prix coûtant et l'amortissement correspond à la partie de l'emprunt hypothécaire remboursée au cours de l'exercice. Les acquisitions d'ameublement et d'équipement ainsi que les dépenses pour l'amélioration des aires locatives sont imputées aux frais d'administration.

3. Immeuble du siège social et emprunt hypothécaire

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Coût de l'immeuble	18 537	18 537
Amortissement accumulé	1 454	1 177
	17 083	17 360

Pour financer le coût de cet immeuble, la Régie a contracté en juillet 1983 un emprunt hypothécaire de 17 735 000 $, 12,25 % l'an, remboursable par versements mensuels de 194 642 $ comprenant capital et intérêts et échéant le 1er août 1988.

Le remboursement de cet emprunt est garanti par le gouvernement du Québec.

4. Services hospitaliers

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Services hospitaliers rendus hors du Québec à ses résidents	91 149	91 960
Services hospitaliers rendus au Québec aux résidents des autres provinces	13 961	13 492
	105 110	105 452

5. Frais d'administration

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Traitements et avantages sociaux	37 302	35 613
Locaux, équipement et ameublement	8 701	8 994
Fournitures et approvisionnements	2 259	2 347
Services de transport et de communication	2 655	2 733
Intérêts sur emprunt hypothécaire	2 057	2 088
Services professionnels et autres	3 564	2 741
Amortissement de l'immeuble du siège social	277	245
	56 815	54 761

6. Rémunération des professionnels de la santé

Les ententes avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec, l'Association des optométristes du Québec et l'Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale du Québec sont expirées depuis le 31 mai 1985. Quant à celle avec la Fédération des médecins résidents et des internes, elle est expirée depuis le 30 juin 1985. D'ici leur renouvellement, les professionnels concernés continuent d'être rémunérés selon les tarifs des dernières ententes expirées.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-5

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de la Régie de l'assurance-maladie du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état du coût et du financement des programmes administrés par la Régie de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif et le passif de la Régie au 31 mars 1986 ainsi que le coût et le financement de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 2 juin 1986

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-30
FONDS D'ASSURANCE

BILAN
au 31 mars 1986

	1986	1985 (note 7)
ACTIF		
Encaisse	1 393 750 $	
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	3 553 054	4 825 347 $
Débiteurs et intérêts courus	458 828	239 020
Avances aux assurés (note 3)	22 198 556	13 498 407
	27 604 188 $	18 562 774 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse		2 347 863 $
Créditeurs	23 662 $	
Provision pour indemnités et compensations aux assurés	35 783 272	26 614 789
Emprunt — Caisse de dépôt et placement du Québec et intérêts courus (note 4)	30 312 069	26 228 401
Cotisations des assurés perçues d'avance	6 935 813	5 575 749
Cotisations et contribution non gagnées	69 679 744	59 382 255
	142 734 560	120 149 057
DÉFICIT		
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles — déficit	(138 172 524)	(105 981 973)
Fonds d'assurance-récolte — excédent	23 042 152	4 395 690
Déficit des fonds d'assurance	(115 130 372)	(101 586 283)
	27 604 188 $	18 562 774 $

Pour la Régie,

Michel R. Saint-Pierre
Guy Blanchet

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES		
Revenus		
Cotisations des assurés	40 725 802 $	29 652 122 $
Contribution du gouvernement du Québec	81 451 604	59 304 244
	122 177 406	88 956 366
Intérêts sur dépôts		1 446 188
	122 177 406	90 402 554
Dépenses		
Compensations aux assurés	150 966 416	95 243 764
Intérêts sur emprunt	3 401 541	4 155 045
Frais d'administration (note 5)	1 933 111	1 556 039
	156 301 068	100 954 848
Moins: Dépenses assumées par le gouvernement du Québec	1 933 111	1 556 039
	154 367 957	99 398 809
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	32 190 551	8 996 255
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE		
Revenus		
Cotisations des assurés	11 931 239	11 220 705
Contribution du gouvernement du Québec	11 931 239	11 220 705
	23 862 478	22 441 410
Intérêts sur dépôts	2 587 389	857 379
	26 449 867	23 298 789
Dépenses		
Indemnités et compensations	7 803 405	5 352 549
Frais d'administration (note 5)	10 954 298	8 817 557
	18 757 703	14 170 106
Moins: Dépenses assumées par le gouvernement du Québec	10 954 298	8 817 557
	7 803 405	5 352 549
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	18 646 462	17 946 240
EXCÉDENT CUMULÉ DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DES DEUX FONDS D'ASSURANCE	13 544 089 $	(8 949 985)$

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES		
Déficit au début	(105 981 973)$	(96 985 718)$
Excédent des dépenses sur les revenus	32 190 551	8 996 255
Déficit à la fin	(138 172 524)	(105 981 973)
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE		
Excédent (déficit) au début	4 395 690	(13 550 550)
Excédent des revenus sur les dépenses	18 646 462	17 946 240
Excédent à la fin	23 042 152	4 395 690
DÉFICIT À LA FIN DES FONDS D'ASSURANCE	(115 130 372)$	(101 586 283)$

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution, objet et financement

La Régie des assurances agricoles du Québec, corporation au sens du Code civil, a pour objet d'administrer l'assurance-récolte et les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles prescrits par le gouvernement.

Assurance-récolte

L'assurance-récolte garantit aux cultivateurs un rendement minimum de leurs cultures moyennant des cotisations. Les cotisations des exploitants et une contribution du même montant de la part du gouvernement doivent servir à créer un fonds d'assurance, qui à long terme, permettra de payer des indemnités garanties par contrat.

Lorsque les ressources du fonds sont insuffisantes pour le paiement des compensations et indemnités, le ministre des Finances est autorisé à faire à la Régie, à même le Fonds consolidé du revenu, des avances pour parfaire tels paiements. Ces avances sont remboursables aux conditions fixées par le gouvernement.

Régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ont pour but de garantir aux producteurs un revenu annuel net positif. Les cotisations des adhérents aux régimes et la contribution du gouvernement égale au double des cotisations alimentent un fonds d'assurance qui doit permettre à long terme le paiement aux adhérents des compensations auxquelles ils ont droit.

Lorsque les ressources du fonds sont insuffisantes pour le paiement des compensations, le ministre des Finances est autorisé à faire à la Régie, à même le Fonds consolidé du revenu, des avances pour parfaire tels paiements. Ces avances sont remboursables aux conditions fixées par le gouvernement.

La Régie peut, au moyen d'un emprunt, parfaire le paiement des compensations en vertu du régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Elle peut céder en garantie de cet emprunt tout ou partie des cotisations qu'elle perçoit et des contributions que lui verse le gouvernement. Le gouvernement détermine le montant, le taux d'intérêt, les conditions et les modalités d'un emprunt ainsi que les conditions d'une cession des cotisations et des contributions notamment quant à la signification de cette cession. Le gouvernement peut aussi garantir un emprunt fait par la Régie.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Frais d'administration

Les frais d'administration de la Régie sont assumés par le gouvernement du Québec et payés à même les sommes accordées annuellement à cette fin par le Parlement.

Les frais d'administration sont répartis entre les fonds d'assurance au prorata du volume d'activité de chacun des fonds.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Régie et celui de certains services de soutien défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses des fonds d'assurance.

Le coût des acquisitions de biens en capital est imputé aux dépenses de l'exercice, conformément aux conventions comptables du gouvernement du Québec.

Cotisations, contribution et compensations aux assurés — assurance-stabilisation des revenus agricoles

Les cotisations et la contribution des régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles sont comptabilisées comme revenus dans l'exercice financier au cours duquel se termine, et ce pour chaque régime, l'année d'assurance et/ou la période de la fixation des prix utilisés pour compensation.

Les cotisations et contribution, perçues avant la fin de l'exercice pour les régimes finissant après le 31 mars, sont montrées au bilan au poste «cotisations et contribution non gagnées» et les compensations s'y rapportant versées à titre d'acompte sont montrées au poste «avances aux assurés».

Ces avances aux assurés représentent une tranche de compensation versée aux producteurs avant la fin de l'année d'assurance ou de la période de fixation des prix. Cette mesure est appliquée lorsque l'écart entre le prix garanti par la Régie et le prix du marché le justifie et qu'il est évident qu'un écart se maintiendra jusqu'à l'échéance de l'année d'assurance ou de la période de fixation des prix.

3. Avances aux assurés

	1986	1985
Régime		
Producteurs de porcelets	3 660 776 $	5 296 750 $
Producteurs de pommes de terre	6 783 215	5 405 009
Producteurs de betteraves sucrières	1 887 906	2 796 648
Producteurs de maïs grain	9 232 775	
Producteurs de céréales	633 884	
	22 198 556 $	13 498 407 $

Les périodes de fixation des prix de ces régimes sont les suivantes:

Producteurs de porcelets	1er juillet 1985 au 30 juin 1986
Producteurs de pommes de terre	15 août 1985 au 31 mai 1986
Producteurs de betteraves sucrières	1er octobre 1985 au 30 avril 1986
Producteurs de maïs grain	1er octobre 1985 au 30 septembre 1986
Producteurs de céréales	1er août 1985 au 31 juillet 1986

4. Emprunt — Caisse de dépôt et placement du Québec

Une ouverture de crédit de 40 000 000 $ par la Caisse de dépôt et placement du Québec en faveur de la Régie était en vigueur au 31 mars 1986. La convention de ce crédit renouvelable stipule que la Régie peut, à son choix, le jour de l'emprunt, tirer des avances suivant la formule du taux flottant ou se prévaloir de l'option du taux fixe pour une période déterminée qui peut être de 30, 60, 90 ou 180 jours. Au 31 mars 1986, le taux d'intérêt moyen sur l'emprunt était d'environ 11%. La Régie a cédé en garantie la contribution que lui verse le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

Au 31 mai 1986, cet emprunt avait été entièrement remboursé.

5. Frais d'administration

	1986	1985
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	576 714 $	504 779 $
Services de transport et de communication	54 336	50 062
Services professionnels, administratifs et autres	1 079 711	895 910
Entretien et réparations	13 561	6 129
Loyers	95 003	9 682
Fournitures et approvisionnements	52 942	42 311
Matériel et équipement	59 954	45 854
Autres dépenses	890	1 312
	1 933 111 $	1 556 039 $
Fonds d'assurance-récolte		
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	3 268 049 $	2 860 416 $
Services de transport et de communication	307 905	283 683
Services professionnels, administratifs et autres	6 118 360	5 076 824
Entretien et réparations	76 844	34 732
Loyers	538 349	54 863
Fournitures et approvisionnements	300 005	239 761
Matériel et équipement	339 738	259 842
Autres dépenses	5 048	7 436
	10 954 298 $	8 817 557 $

6. Recours collectif

La Régie fait actuellement l'objet d'une poursuite en recours collectif; cette poursuite concerne le régime d'assurance-stabilisation des revenus des producteurs de viande de boucherie. Le montant de la poursuite est de l'ordre de 2 900 000 $.

Le litige porte essentiellement sur la méthode d'évaluation des dommages.

Au cours de l'exercice, un jugement concernant cette poursuite a été rendu en faveur de la Régie. Toutefois, la cause a été portée en appel par le demandeur en juillet 1986.

Aucune provision n'a été inscrite aux états financiers à l'égard de cette poursuite.

7. Nouvelle présentation des états financiers

La Régie a adopté à compter du présent exercice une nouvelle présentation du bilan qui regroupe maintenant les actifs et passifs des deux fonds d'assurance alors qu'auparavant ils étaient présentés séparément. Certains chiffres comparatifs de 1985 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1986.

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

CONTINUITÉ PAR RÉGIME DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	Solde (déficitaire) au 31 mars 1985	Cotisations et contribution	Compensations aux assurés	Répartition des intérêts sur emprunt	Solde (déficitaire) au 31 mars 1986
Régime					
Producteurs de viande de boucherie	(30 795 423)$	32 041 503 $	(41 599 732)$	(839 274)$	(41 192 926)$
Producteurs de veaux de grain	(5 099 330)	6 245 200	(6 745 906)	(128 897)	(5 728 933)
Producteurs de porcelets	(13 529 762)	14 844 325	(24 993 103)	(577 483)	(24 256 023)
Producteurs de porcs à l'engraissement	(27 755 278)	40 528 505	(37 471 368)	(998 787)	(25 696 928)
Producteurs d'agneaux	(6 165 733)	2 873 597	(3 818 686)	(397 358)	(7 508 180)
Producteurs de pommes de terre	(5 310 809)	5 339 484	(13 692 868)	(984 576)	(14 648 769)
Producteurs de betteraves sucrières	(9 411 583)	2 002 599	(2 871 321)	(1 036 877)	(11 317 182)*
Producteurs de maïs grain	(8 251 984)	16 419 694	(16 318 074)	1 342 648	(6 807 716)
Producteurs de céréales	337 929	1 882 499	(3 455 358)	219 063	(1 015 867)
	(105 981 973)$	122 177 406 $	(150 966 416)$	(3 401 541)$	(138 172 524)$

* Ce régime n'a plus sa raison d'être au 31 mars 1986 vu que la Raffinerie de sucre du Québec, acheteur unique, a cessé le raffinage de la betterave sucrière le 10 mars 1986. Des pourparlers sont en cours avec les gouvernements du Canada et du Québec en vue de récupérer le déficit final de ce régime.

	Solde (déficitaire) au 31 mars 1985	Cotisations et contribution	Indemnités et compensations	Répartition des intérêts sur dépôts	Solde (déficitaire) au 31 mars 1986
Grandes cultures					
Système individuel					
Céréales	2 419 437 $			245 809 $	2 665 246 $
Maïs fourrager	1 518 175	327 $		154 331	1 672 833
Prairies	2 554 802			259 561	2 814 363
Système collectif					
Céréales	(288 105)	1 056 621	59 108 $	74 268	783 676
Maïs fourrager	1 915 787	522 543	138 299	242 719	2 542 750
Foin	(18 456 601)	10 952 669	1 823 069	(757 533)	(10 084 534)
Maïs grain		89 806	61 158	8 080	36 728
Miel		112 447	92 477	6 035	26 005
Cultures commerciales					
Betterave sucrière	(312 295)	125 395	15 673	(21 452)	(224 025)
Bleuets	(198 762)	545		(19 137)	(217 354)
Céréales	1 079 331	740 289	120 115	173 044	1 872 549
Céréales cultivées pour la semence	355 978	4 974	12	36 580	397 520
Fraisières	(250 119)	279 984	203 618	(1 266)	(175 019)
Framboisières	(270 840)	80 602	50 172	(19 224)	(259 634)
Haricots jaunes	445 876	61 897	38 882	48 907	517 798
Haricots verts	180 797	56 639	35 732	21 414	223 118
Légumineuses	(96 712)	555 554	306 132	28 503	181 213
Maïs grain	8 081 557	3 594 107	1 218 630	1 122 315	11 579 349
Maïs sucré	284 999	140 408	128 600	37 389	334 196
Pois verts (type Alaska-non ridé)	429 441	166 095	92 129	55 445	558 852
Pois verts ridés	555 086	257 467	98 584	74 693	788 662
Pommes (classées)	(1 376 590)	967 935	602 362	(42 987)	(1 054 004)
Pommes (non classées)	(124 996)	177 066	49 196	5 764	8 638
Pommiers nains et semi-nains	35 853	214 203	176 242	19 225	93 039
Pommes de terre	(2 225 775)	1 903 611	330 063	(68 233)	(720 460)
Tabac à cigare	216 982	11 553	(2)	23 003	251 540
Tabac jaune	7 931 281	1 118 260	976 652	854 673	8 927 562
Cultures maraîchères					
Légumes divers	69 663	162 441	335 761	14 402	(89 255)
Légumes feuillus	16 459	128 217	149 464	7 498	2 710
Légumes fruits	(73 071)	138 877	197 275	(1 703)	(133 172)
Légumes racines	(20 263)	190 672	421 357	3 275	(247 673)
Légumes vivaces	(1 023)	7 287	7 258	483	(511)
Cultures de serres					
Concombres	(3 707)	4 804	3 867	(243)	(3 013)
Laitue	(7 345)	125		(555)	(7 775)
Tomates	10 390	39 058	71 520	2 306	(19 766)
	4 395 690 $	23 862 478 $	7 803 405 $	2 587 389 $	23 042 152 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. A-30

FONDS D'ASSURANCE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan des fonds d'assurance administrés par la Régie des assurances agricoles du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds d'assurance administrés par la Régie au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de leurs opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 18 juillet 1986

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

L.R.Q., c. R-7

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
au 31 octobre 1985

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse	72 361 $	206 419 $
Comptes à recevoir	724 932	938 773
Solde de la subvention à recevoir	116 249	
Stock	546 829	554 920
Frais payés d'avance	246 993	183 463
Immobilisations, au coût amorti (note 5)	10 118 142	8 188 948
	11 825 506 $	10 072 523 $
PASSIF		
Avances bancaires	109 156 $	
Emprunts à court terme	6 281 000	3 600 000 $
Comptes fournisseurs et engagements à payer	4 026 279	3 601 588
Dû au fonds de construction	100 815	31 967
Revenus reportés	1 309 256	1 062 639
	11 825 506	8 296 194
SURPLUS		1 776 329
	11 825 506 $	10 072 523 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,

Jean Deschamps, administrateur
André Tétrault, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

RÉSULTATS ET SURPLUS
de l'exercice terminé le 31 octobre 1985

	1985	1984
REVENUS		
Installations sportives:		
Loyers et droits d'entrée	4 898 027 $	4 972 828 $
Stationnement	1 301 952	1 313 280
Appartements, espaces commerciaux et à bureaux:		
Loyers et stationnement	9 841 510	8 778 801
Redevances — concessions alimentaires	969 983	1 061 423
Restauration	1 262 273	1 351 554
Publicité	1 343 531	1 128 266
Recouvrement de coût d'énergie fournie à des tiers	721 839	675 634
Travaux et services facturés à des locataires	474 239	825 748
Visites et souvenirs	404 203	379 735
Autres revenus	204 083	357 896
	21 421 640	20 845 165
DÉPENSES		
Traitements — employés réguliers	6 615 745	6 563 402
Traitements — employés occasionnels	1 388 614	1 426 642
Charges sociales	710 312	680 109
Contrats de service	6 007 227	5 663 584
Matériaux et location d'équipement	1 641 601	1 502 225
Aliments et boissons pour restauration	461 428	495 691
Énergie, chauffage, éclairage et climatisation	3 975 757	3 706 779
Assurances, taxes et servitudes	826 685	769 088
Honoraires, cachets et droits	257 908	207 544
Intérêts sur les emprunts à court terme	574 830	681 355
Billets d'événements aux fins de revente	418 778	380 509
Papeterie, impression, téléphone et messagerie	444 677	539 464
Publicité	284 317	265 164
Autres dépenses	532 560	529 567
Amortissement des immobilisations	1 927 136	1 874 371
	26 067 575	25 285 494
Moins: Frais imputés au fonds de construction	688 056	637 894
	25 379 519	24 647 600
DÉFICIT D'EXPLOITATION	(3 957 879)	(3 802 435)
Revenus (dépenses) exceptionnels (note 3)	(432 274)	(466 984)
DÉFICIT TOTAL	(4 390 153)	(4 269 419)
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL (note 4)	2 613 824	6 902 000
SURPLUS NET (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(1 776 329)	2 632 581
SURPLUS (DÉFICIT) AU DÉBUT	1 776 329	(856 252)
SURPLUS À LA FIN	— $	1 776 329 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 octobre 1985

1. Statut et nature des activités

La Régie des installations olympiques, la « Régie », est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi constituant la Régie des installations olympiques.

La Régie a été mandatée pour exploiter les installations olympiques, le Village olympique et le Centre Paul-Sauvé.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations du Parc olympique reviendra à la Ville de Montréal.

2. Principales pratiques comptables

Frais imputés au fonds de construction:

La Régie impute au fonds de construction tous les frais administratifs, directs et indirects reliés au parachèvement des installations et au règlement des dossiers préolympiques.

Impôts sur le revenu:

Corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Réclamations:

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Stock:

Le stock est évalué au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations:

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Équipements et appareils électroménagers	20%
Tableaux d'affichage électronique extérieurs	10%
Aménagements locatifs et spécifiques	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux loués et 20% pour les autres
Revêtement synthétique — Stade	12½%
Matériel roulant	26½%

Engagements à payer:

La Régie comptabilise comme dépense le coût des biens et services dès l'émission de la commande d'achat.

3. Revenus (dépenses) exceptionnels

	1985	1984
Produits de réclamations	68 300 $	675 483 $
Frais de réparations majeures	(500 574)	(473 722)
Intérêts payés lors du règlement d'un loyer avec la Ville de Montréal		(668 745)
	(432 274)$	(466 984)$

4. Subvention du gouvernement provincial

La subvention versée par le gouvernement provincial à titre d'assistance financière à la Régie pour couvrir le déficit d'exploitation de l'exercice terminé le 31 octobre 1985 a été fixée de la façon suivante:

Déficit total de l'exercice terminé le 31 octobre 1985	4 390 153 $
Moins: Utilisation du surplus accumulé au 31 octobre 1984	1 776 329
	2 613 824 $

Le Conseil du Trésor du gouvernement du Québec a avisé la Régie que la subvention d'assistance financière sera, à l'avenir, établie de la façon suivante:

a) La Régie continuera d'établir sa demande de subvention lors de la présentation du budget annuel;

b) Le gouvernement versera 75% de la subvention prévue en cours d'année;

c) Le gouvernement versera, sur présentation des états financiers de la Régie, le solde requis pour combler le déficit d'exploitation jusqu'au maximum prévu lors de l'élaboration du budget;

d) Si le déficit d'exploitation d'une année s'avère supérieur à la subvention prévue, l'écart devrait alors être comblé par le gouvernement au cours de l'exercice suivant, en augmentant d'autant la subvention d'équilibre prévue;

e) Si le versement de la première tranche (75%) de la subvention engendre un surplus, ce dernier devrait alors être récupéré par le gouvernement, en réduisant d'autant la subvention de l'exercice suivant.

5. Immobilisations

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipements	4 950 234 $	3 728 212 $	1 222 022 $	1 226 985 $
Appareils électroménagers	1 317 118	1 317 118		
Tableaux d'affichage électronique extérieurs	1 239 227	299 776	939 451	1 063 374
Aménagements locatifs et spécifiques (1)	9 898 864	3 616 329	6 282 535	3 046 532
Revêtement synthétique — Stade	1 955 152	486 275	1 468 877	1 690 236
Matériel roulant	280 683	183 814	96 849	89 561
Projets en cours	108 408		108 408	1 072 260
	19 749 666 $	9 631 524 $	10 118 142 $	8 188 948 $

(1) L'augmentation est principalement reliée à des aménagements de locaux pour un locataire important.

6. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données comparatives présentées pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre responsable de la Régie
des installations olympiques

Nous avons vérifié le bilan du fonds d'exploitation de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1985, ainsi que l'état des résultats et surplus de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du fonds d'exploitation de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1985, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principales pratiques comptables énumérées à la note 2, lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés,
Comptables agréés.

Montréal, le 20 décembre 1985

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

BILAN
au 31 octobre 1985

	1985	1984
ACTIF		
Coût de construction des installations (page 256)	1 094 615 700 $	1 067 312 901 $
Intérêts sur emprunts à long terme capitalisés	16 160 455	16 160 455
	1 110 776 155	1 083 473 356
Contributions reçues (note 4)	(584 260 138)	(535 128 138)
	526 516 017	548 345 218
Autres éléments d'actif:		
Encaisse		158 755
Comptes à recevoir	46 035	19 075
Avance sur un contrat de construction	14 864 076	
Avance au fonds d'exploitation	100 815	31 967
Frais payés d'avance	4 840	3 290
Intérêts courus à être assumés par le fonds spécial olympique au cours de l'exercice subséquent	13 376 880	16 114 170
	28 392 646	16 327 257
	554 908 663 $	564 672 475 $
PASSIF		
Découvert de banque	11 215 $	
Dette à long terme (note 5)	519 627 248	519 627 248 $
Emprunts à court terme	11 600 000	12 250 000
Comptes fournisseurs et engagements à payer (note 6)	9 398 036	16 601 593
Retenue sur un contrat de construction	895 284	
Dû au fonds spécial olympique		79 464
Intérêts courus	13 376 880	16 114 170
	554 908 663 $	564 672 475 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,

Jean Deschamps, administrateur
André Tétrault, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS
de l'exercice terminé le 31 octobre 1985

	1985			1984
	Coût	Provision pour règlements (notes 6 et 8)	Total	Total
PARC OLYMPIQUE:				
Solde au début	955 392 237 $	9 807 720 $	965 199 957 $	967 704 235 $
Coût de parachèvement de l'exercice	25 390 812		25 390 812	5 074 384
Réclamations réglées à même la provision	9 509 661	(9 509 661)		
Augmentation de la provision		539 294	539 294	(7 578 662)
Frais de financement	289 546		289 546	
Solde à la fin	990 582 256	837 353	991 419 609	965 199 957
VILLAGE OLYMPIQUE:				
Solde au début	98 767 486	3 345 458	102 112 944	99 609 379
Coût de parachèvement de l'exercice	139 560		139 560	1 381 065
Augmentation de la provision		943 587	943 587	1 122 500
Solde à la fin	98 907 046	4 289 045	103 196 091	102 112 944
	1 089 489 302 $	5 126 398 $	1 094 615 700 $	1 067 312 901 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 octobre 1985

	1985	1984
ENCAISSE AU DÉBUT	158 755 $	157 022 $
PROVENANCE DES FONDS		
Emprunts à court terme (montant net)		12 250 000
Contributions reçues au fonds spécial olympique	49 132 000	36 670 000
Produit de la vente d'immobilisations	33 214	79 464
	49 165 214	48 999 464
UTILISATION DES FONDS		
Remboursement d'emprunts à court terme (montant net)	650 000	
Remboursement de la dette à long terme à même les contributions reçues du fonds spécial olympique et le produit d'emprunts à court terme		40 000 000
Déboursés pour la construction	33 611 072	8 968 358
Avance sur un contrat de construction	14 864 076	
Transfert au fonds spécial olympique du produit de la vente d'immobilisations	112 678	
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	97 358	29 373
	49 335 184	48 997 731
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(169 970)	1 733
ENCAISSE (DÉCOUVERT DE BANQUE) À LA FIN	(11 215)$	158 755 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 octobre 1985

1. Statut et nature des activités

La Régie des installations olympiques, corporation mandataire du gouvernement du Québec, est propriétaire des installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI^e^ Olympiade, du Village olympique et du Centre Paul-Sauvé, et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations du Parc olympique reviendra à la Ville de Montréal.

2. Organisme associé

Le fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu la taxe spéciale sur le tabac, le produit de l'aliénation d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3. Principales pratiques comptables

Coût de construction des installations:

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques et des installations du Centre Paul-Sauvé, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût des divers équipements et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Vente de biens:

Lors de la vente de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas enlevés des livres; toutefois, le produit de la vente est versé au fonds spécial olympique en vertu de la Loi régissant ce fonds.

Contributions reçues:

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses revenus d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, le remboursement de la dette par le fonds spécial olympique.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme ainsi que tout déboursé additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change lors du remboursement de dettes en devises étrangères qui sont assumées directement par le fonds spécial olympique.

Conversion des devises étrangères:

La dette à long terme du fonds de construction comprend un emprunt remboursable en devises des États-Unis qui est comptabilisé en devises canadiennes aux taux de change en vigueur lorsque les emprunts ont été originellement contractés en 1976, bien que des refinancements aient été réalisés au cours des exercices financiers terminés les 31 octobre 1978, 1979 et 1982.

Frais imputés du fonds d'exploitation:

La Régie impute au fonds de construction tous les frais administratifs, directs et indirects reliés au parachèvement des installations et au règlement des dossiers préolympiques.

Réclamations:

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Engagements à payer:

La Régie comptabilise le coût des biens et services dès l'émission de la commande d'achat.

4. Contributions reçues

Contributions du fonds spécial olympique:	1985	1984
Appliquées au coût de construction des installations	86 732 277 $	37 600 277 $
Appliquées au remboursement de la dette	235 516 778	235 516 778
	322 249 055	273 117 055
Contributions du Comité organisateur des Jeux olympiques:		
Appliquées au Parc olympique	113 871 992	113 871 992
Appliquées au Village olympique	77 490 000	77 490 000
	191 361 992	191 361 992
Contributions de la Ville de Montréal:		
Appliquées au Parc olympique	70 649 091	70 649 091
	584 260 138 $	535 128 138 $

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 1985

5. Dette à long terme

	1985	1984
Billets en devises des États-Unis, portant intérêt au taux annuel de 3/8 de 1% au-dessus du taux interbanques de l'eurodollar sur le marché de Londres jusqu'au 15 juillet 1987 et 1/2 de 1% par la suite payable trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon l'option exercée par la Régie, remboursables par versements semestriels de 27 663 634 $ à partir du 16 juillet 1986, échéant le 16 juillet 1992 a)	359 627 248 $	359 627 248 $
Billets, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 5/8 de 1%, payable semestriellement, échéant le 3 juin 1990	60 000 000	
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 5/8 de 1%, payable semestriellement, échéant le 10 juillet 1990	50 000 000	
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 5/8 de 1%, payable semestriellement, échéant le 1er décembre 1991	50 000 000	
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel, payable semestriellement, échéant le 31 mars 2000, remboursées par anticipation en 1985		60 000 000
Billets, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 1/4 de 1%, payable semestriellement, échéant le 15 avril 1990, remboursés par anticipation en 1985		50 000 000
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 1/4 de 1%, payable semestriellement, échéant le 1er décembre 1991, remboursées par anticipation en 1985		50 000 000
	519 627 248 $	519 627 248 $

Tous les billets et obligations sont garantis par le gouvernement du Québec.

a) Si ces billets d'une valeur nominale de 360 000 000 $ en devises des États-Unis avaient été convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan au lieu du taux d'origine, un passif supplémentaire de 132 673 000 $ (113 556 000 $ en 1984) aurait été comptabilisé.

Les versements de capital annuels sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1986	27 663 634 $
1987	55 327 269
1988	55 327 269
1989	55 327 269
1990	55 327 269

6. Comptes fournisseurs et engagements à payer

	1985	1984
Comptes fournisseurs et engagements à payer	4 271 638 $	3 448 415 $
Provision pour règlements à intervenir sur les réclamations en cours	5 126 398	13 153 178
	9 398 036 $	16 601 593 $

7. Engagement

Au cours de l'exercice, la Régie s'est engagée pour un montant de 117 000 000 $ aux termes d'un contrat clés en main pour la construction d'un mât et d'un toit rétractible au Stade olympique. Au 31 octobre 1985, une somme de 21 291 676 $ a déjà été encourue et comptabilisée et de plus, une avance de 14 864 076 $ a été consentie à l'entrepreneur en construction. Le contrat prévoit une clause d'indexation basée sur l'augmentation des salaires des employés du secteur de la construction, à compter du 1er mai 1986. Le coût de parachèvement sera en partie financé par des emprunts à court terme qui seront ultérieurement remboursés par les contributions du fonds spécial olympique.

8. Éventualité

L'ampleur et la complexité de la construction des installations du Village olympique et du Parc olympique rendent d'autant plus difficile l'évaluation précise du passif éventuel qui peut en résulter.

Des poursuites et des réclamations ont été intentées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 1985, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 34 000 000 $ (64 000 000 $ en 1984). Après analyse, une évaluation permet de croire que la provision actuelle de 5 126 398 $ est suffisante pour l'ensemble des dossiers. Toute différence entre le montant payé et la provision serait imputée au coût des installations olympiques.

REMARQUE: Les états financiers au 31 mars 1986 du Fonds spécial olympique vérifiés par le vérificateur général du Québec apparaissent dans le volume 3 des Comptes publics 1985-1986 «États financiers des fonds spéciaux et des fonds renouvelables» aux pages 36 à 39 inclusivement.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

L.R.Q., c. R-7

FONDS DE CONSTRUCTION

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre responsable de la Régie
des installations olympiques

Nous avons vérifié le bilan du fonds de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1985, ainsi que les états de l'évolution de la situation financière et du coût de construction des installations de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du fonds de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1985 et l'évolution de sa situation financière ainsi que le coût de construction des installations pour l'exercice terminé à cette date selon les principales pratiques comptables énumérées à la note 3, lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés,
Comptables agréés.

Montréal, le 20 décembre 1985

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-9

COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

au 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985 (note 4)
ACTIF		
Débiteurs	1 931	1 905
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à participation (note 4)	11 248 690	10 404 801
Dépôts à vue	23	853
Dépôts à terme		45 000
Revenus à recevoir	407 948	263 291
	11 656 661	10 713 945
Immobilisations (note 5)	1 913	
Développement de système (note 6)	1 745	
	3 658	
	11 662 250	10 715 850
PASSIF		
Emprunt bancaire	31 555	
Chèques en circulation moins encaisse	26 490	33 230
Créditeurs	12 112	10 847
Cotisations à rembourser au ministère du Revenu	18 375	1 860
	88 532	45 937
SOLDE DU COMPTE (notes 7 et 8)	11 573 718	10 669 913

Pour le Conseil d'administration,

Claude Legault
Réal Lafontaine

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DU COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
de l'exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	10 255 887	9 624 736
Redressement:		
Revenus de placements provenant de la distribution par la Caisse de dépôt et placement du Québec des gains et pertes à la vente de placements du fonds général (note 4)	414 026	283 988
Solde redressé	10 669 913	9 908 724
Excédent de l'exercice	903 805	761 189
SOLDE À LA FIN	11 573 718	10 669 913

OPÉRATIONS DU COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
de l'exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985 (note 4)
REVENUS		
Cotisations au Régime	1 376 105	1 259 700
Revenus des dépôts à la Caisse de dépôt et placement du Québec	1 487 960	1 189 520
Intérêts sur dépôts bancaires	349	348
	2 864 414	2 449 568
RENTES ET PRESTATIONS VERSÉES		
Rentes de retraite	1 126 927	933 383
Rentes de conjoint survivant	466 942	417 884
Rentes d'orphelin	14 784	15 282
Rentes d'invalidité	247 360	221 976
Rentes d'enfant de cotisant invalide	5 628	5 719
Prestations de décès	37 341	32 471
	1 898 982	1 626 715
Remboursements de prestations d'aide sociale au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu	9 336	10 581
	1 908 318	1 637 296
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES RENTES ET PRESTATIONS	956 096	812 272
Frais d'administration (note 9)	52 291	51 083
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	903 805	761 189

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et mandats de la Régie

La Régie a été constituée en corporation en juillet 1965 par la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9).

La Régie administre la Loi sur le régime de rentes du Québec ainsi que la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes. Elle assume également la responsabilité administrative de la Loi sur les allocations familiales.

Le Régime de rentes du Québec assure aux travailleurs et aux personnes à leur charge une protection de base contre la perte de revenu résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

Les présents états financiers sont exclusivement ceux de la Régie en tant qu'administratrice du Régime de rentes. Les autres administrations font l'objet de rapports distincts.

2. Conventions comptables

Méthode de comptabilisation

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la Direction de la Régie selon une méthode mixte qui comporte des éléments de comptabilité d'exercice et de caisse et selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Immobilisations

À compter du 1er avril 1985, les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Matériel de communication	25%
Ameublement et équipement de bureau	20%
Équipement bureautique	33⅓%
Équipement et logiciels informatiques	20%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée restante du bail.

Développement de système

À compter du 1er avril 1985, les coûts de développement de système sont capitalisés et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20%.

Cotisations au Régime

Les revenus de cotisations au Régime sont constitués des cotisations, pénalités et intérêts attribués à la Régie par le ministère du Revenu au cours de l'exercice.

Ces revenus attribués par le Ministère à la Régie sont provisoires et demeurent sujets à vérification et à rectifications. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus de cotisations au Régime de l'exercice au cours duquel elles sont connues.

Revenus des dépôts à participation

Ces revenus, attribués par la Caisse de dépôt, sont comptabilisés dans la période où ils sont gagnés.

Rentes et prestations

Les rentes et prestations sont comptabilisées lors du paiement.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont inscrits aux livres selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. Modifications aux conventions comptables

À compter du présent exercice, la Régie a adopté la méthode de capitalisation des immobilisations et de développement de système alors qu'auparavant les coûts y afférant étaient imputés aux frais d'administration. Les sommes ainsi capitalisées ont été de 4 682 680 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 1986.

Ces modifications, qui n'ont pas été appliquées rétroactivement, ont eu pour effet d'augmenter d'un montant de 3 658 411 $ l'excédent de l'exercice terminé le 31 mars 1986.

4. Dépôts à participation

Ces dépôts sont représentés par 14 601 643 (1985: 13 567 041) unités de participation du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec dont le coût s'établit à 11 248 689 345 $ (1985: 10 404 801 000 $). La valeur de réalisation de ces unités au 31 mars 1986 s'établit à 12 727 814 154 $, soit 871,67 $ l'unité. Cette valeur au 31 mars 1985 était de 10 571 720 541 $, soit 779,22 $ l'unité. La Régie des rentes possédait à ces dates respectives 78,9 % et 80,5 % des unités de participation en circulation du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

La Caisse de dépôt et placement du Québec a effectué le 31 décembre 1985 la distribution de la réserve générale du fonds général aux détenteurs d'unités de dépôts à participation. Le produit de cette distribution a été versé aux déposants sous forme d'unités de dépôts à participation du fonds. Le nombre de ces unités détenues par la Régie a ainsi été augmenté de 1 152 460 au 31 mars 1985 et de 354 035 au 31 mars 1986.

Cette distribution au montant de 674 529 767 $ a été comptabilisée rétroactivement et a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	1986	1985
Dépôts à participation	260 504 132 $	283 988 115 $
Excédent de l'exercice	260 504 132	130 037 520

Les chiffres comparatifs de 1985 ont été redressés pour tenir compte de cette comptabilisation rétroactive.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement accumulé	Net
Matériel de communication	228 871 $	57 218 $	171 653 $
Ameublement et équipement de bureau	538 566	107 713	430 853
Équipement bureautique	473 880	157 960	315 920
Équipement et logiciels informatiques	997 514	199 503	798 011
Améliorations locatives	262 108	65 527	196 581
	2 500 939 $	587 921 $	1 913 018 $

6. Développement de système

	Coût	Amortissement accumulé	Net
Développement de système	2 181 740 $	436 348 $	1 745 392 $

7. Solde du compte du Régime de rentes du Québec

Le solde du compte du Régime de rentes représente les fonds disponibles au 31 mars 1986 pour le paiement des rentes et prestations et le remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Il ne couvre pas la valeur présente des obligations accumulées jusqu'à maintenant par le Régime, ni les montants susceptibles d'être versés aux bénéficiaires à titre de rétroactivité résultant de données erronées ou manquantes au registre des cotisants.

Les articles 216 et 217 de la Loi sur le régime de rentes du Québec prescrivent des analyses actuarielles quinquennales de son application et de l'état du compte du Régime, ainsi que des analyses actuarielles spéciales lorsqu'un projet de loi déposé à l'Assemblée nationale a pour objet de modifier le Régime. Ces analyses, que le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu doit déposer sans délai à l'Assemblée nationale, doivent contenir en particulier l'estimation des revenus et des dépenses du Régime pour les 30 années subséquentes, ainsi que l'étude de leur effet à long terme sur l'accumulation de la réserve. En mars 1984, la quatrième analyse actuarielle régulière prescrite par l'article 216 mentionné ci-dessus a été déposée à l'Assemblée nationale. Cette analyse est en date du 31 décembre 1982, soit un an plus tôt que prescrit.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

8. Financement du Régime

Depuis la mise en vigueur du Régime, le taux de cotisation est fixé à 3,6% des gains cotisables. Ce taux, plus que suffisant pour couvrir les prestations versées et les frais d'administration au cours des premières années du Régime, a entraîné l'accumulation d'un actif net de 11,6 milliards de dollars au 31 mars 1986. En contrepartie, dès l'origine, il était prévu que le taux de 3,6% ne suffirait pas toujours à couvrir les déboursés et qu'il faudrait augmenter les rentrées de fonds au cours des années 1980. Les analyses actuarielles publiées par la Régie depuis la mise en vigueur du Régime ont toutes confirmé cette évolution financière du Régime.

La dernière analyse actuarielle régulière effectuée en date du 31 décembre 1982 prévoit que, en maintenant le taux à 3,6%, les fonds accumulés depuis 1966 devront être graduellement désinvestis à partir de 1991 et jusqu'à leur épuisement en 1999.

Un projet de loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec déposé à l'Assemblée nationale en mai 1986 prévoit augmenter les taux de contributions au Régime de rentes du Québec à compter du 1er janvier 1987. Le taux de contribution au Régime de rentes du Québec serait haussé à raison de 0,2% par année au cours des prochains cinq ans pour atteindre 4,6% en 1991.

L'analyse actuarielle spéciale jointe au dépôt du projet de loi en mai 1986 indique que, selon les hypothèses utilisées lors de la dernière évaluation du Régime de rentes en date du 31 décembre 1982, le relèvement du taux de cotisation de 3,6% à 4,6% sur une période de cinq ans améliorera la situation financière du Régime. Cependant, si le taux de cotisation de 1991 n'est pas haussé de nouveau à compter de 1992, les fonds accumulés seront épuisés en 2004.

9. Frais d'administration

	1986	1985
Frais de perception des cotisations par le ministère du Revenu	20 435 598 $	18 836 968 $
Traitements et avantages sociaux	21 035 379	20 039 762
Transport et communications	3 776 433	3 458 335
Services professionnels	1 930 324	3 130 455
Entretien et réparations	524 358	590 155
Loyers	2 027 659	1 838 934
Fournitures	754 988	727 980
Matériel et équipement	27 371	1 881 863
Frais bancaires	437 020	446 026
Intérêts sur emprunts bancaires	46 501	
Autres dépenses	102 953	91 412
Créances irrécouvrables	168 015	41 564
Amortissement des immobilisations et de développement de système	1 024 269	
	52 290 868 $	51 083 434 $

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

L.R.Q., c. R-9

COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le compte du Régime de rentes du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état de son évolution et l'état de ses opérations de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement le compte du Régime de rentes du Québec au 31 mars 1986 ainsi que ses opérations et son évolution de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, et, à l'exception de l'adoption du principe de capitalisation des immobilisations et du développement de système, dont il est question à la note 3, ces conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 11 juin 1986

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

LOI SUR LES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RENTES
FONDS D'ADMINISTRATION
L.R.Q., c. R-17

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
Encaisse	244 942 $	89 037 $
Gouvernement du Québec		64 845
	244 942 $	153 882 $
PASSIF		
Compte du Régime de rentes du Québec	194 519 $	153 882 $
Gouvernement du Québec	50 423	
	244 942 $	153 882 $

Pour le Conseil d'administration,

Claude Legault
Réal Lafontaine

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

LOI SUR LES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RENTES

FONDS D'ADMINISTRATION
REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
REVENUS		
Honoraires	1 394 615 $	1 283 906 $
Amendes		400
	1 394 615	1 284 306
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	1 805 386	1 829 348
Transport et communications	141 112	115 324
Services professionnels	436 648	301 950
Entretien et réparations	11 096	12 167
Loyers	141 749	160 292
Fournitures	22 861	33 824
Matériel et équipement	63 837	45 908
Autres dépenses	21 003	26 840
	2 643 692	2 525 653
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 249 077 $	1 241 347 $

FONDS D'ADMINISTRATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Mandat de la Régie

En vertu de la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes, la Régie a, entre autres fonctions, celles d'établir des normes se rapportant à l'administration, à la solvabilité et aux placements des régimes supplémentaires, de prévoir des dispositions protégeant les droits des travailleurs, de surveiller les régimes, de s'assurer de leur conformité avec les normes prescrites et de promouvoir l'établissement des régimes supplémentaires de rentes et l'amélioration des régimes existants.

2. Conventions comptables

Les revenus d'honoraires et d'amendes sont comptabilisés lors de leur encaissement. Les frais d'administration sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

LOI SUR LES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RENTES
FONDS D'ADMINISTRATION
L.R.Q., c. R-17
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du fonds d'administration de la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif et le passif de ce fonds au 31 mars 1986 ainsi que les revenus et dépenses afférents à l'administration de cette loi de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 11 juin 1986

SIDBEC

L.R.Q., c. E-14

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Comptes clients	77 556	72 232
Stocks (note 3)	138 799	140 461
Frais payés d'avance	274	411
	216 629	213 104
SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 4)	27 666	
PLACEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ EN COPARTICIPATION, à la valeur de consolidation (note 5)	10 506	8 487
IMMOBILISATIONS (note 6)		
Coût	509 809	551 105
Amortissement accumulé	247 417	244 679
	262 392	306 426
AUTRES POSTES		
Escompte et frais d'émission sur emprunts	1 409	609
Perte de change non réalisée	5 064	
Autres, au coût	1 123	608
	7 596	1 217
	524 789	529 234

Au nom du Conseil d'administration,

John LeBoutillier
Robert Després

SIDBEC
L.R.Q., c. E-14

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1985	1984
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert et emprunts de banque (note 7)	105 220	32 947
Comptes fournisseurs et frais courus	58 056	45 046
Dû à la société en coparticipation		28 359
Versements sur le passif à long terme	8 022	8 316
	171 298	114 668
DETTE À LONG TERME (note 8)	28 536	27 336
DETTE GARANTIE PAR L'ACTIONNAIRE (note 9)	523 893	620 556
DÛ À L'ACTIONNAIRE (note 10)	75 224	38 549
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE NÉGATIF		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé:		
56 500 000 actions à dividende différé, d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
56 500 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé:		
56 433 435 actions à dividende différé	564 334	564 334
DÉFICIT DU SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES	(289 823)	(238 157)
	274 511	326 177
DÉFICIT DU SECTEUR D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(548 673)	(598 052)
	(274 162)	(271 875)
	524 789	529 234

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT		51 797
Apport du gouvernement de la province de Québec pour les activités minières abandonnées	48 800	98 000
	48 800	149 797
Virement au déficit du secteur des activités: (note 11)		
Continuées		51 797
Abandonnées	48 800	98 000
SOLDE À LA FIN	—	—

DÉFICIT CONSOLIDÉ DU SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT	238 157	255 129
Perte nette incluant une perte extraordinaire de 36 661 000 $ (3 869 000 $ en 1984)	51 666	34 825
	289 823	289 954
Appropriation du surplus d'apport pour la réduction du déficit (note 11)		(51 797)
SOLDE À LA FIN	289 823	238 157

DÉFICIT CONSOLIDÉ DU SECTEUR D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT	598 052	285 161
Perte nette extraordinaire (bénéfice net extraordinaire)	(579)	410 891
	597 473	696 052
Appropriation du surplus d'apport pour la réduction du déficit (note 11)	(48 800)	(98 000)
SOLDE À LA FIN	548 673	598 052

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SIDBEC

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1985	1984
VENTES	507 748	475 952
DÉPENSES		
Coût des marchandises vendues excluant l'amortissement y afférent	446 056	427 486
Frais de vente et d'administration	19 715	21 506
Intérêts sur le passif à long terme (note 9)	24 472	28 211
Autres intérêts	5 589	2 972
Amortissement des immobilisations	26 921	26 753
	522 753	506 908
PERTE du secteur d'activités continuées avant postes extraordinaires	15 005	30 956
PERTE extraordinaire résultant de la radiation d'éléments d'actif qui ne sont plus requis à la suite de la rationalisation du secteur d'activités continuées	36 661	3 869
PERTE NETTE du secteur d'activités continuées	51 666	34 825
PERTE NETTE (bénéfice net) extraordinaire du secteur d'activités abandonnées	(579)	410 891
PERTE NETTE	51 087	445 716

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SIDBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (note 12)

de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1985	1984
EXPLOITATION		
Perte avant postes extraordinaires	(15 005)	(30 956)
Éléments n'affectant pas les fonds:		
Perte (profit) sur la vente d'immobilisations	41	(152)
Amortissement des immobilisations	26 919	26 753
Amortissement des autres postes	90	171
Variation nette des autres éléments hors-fonds	7 125	(50 790)
	19 170	(54 974)
Perte extraordinaire	(1 381)	(3 869)
Marge d'autofinancement	17 789	(58 843)
FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	1 570	37 836
Dû à l'actionnaire	20 975	38 549
Versement sur le passif à long terme	(93 816)	(7 853)
	(71 271)	68 532
INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(18 215)	(16 885)
Produit de la vente d'immobilisations	7	194
Variation des autres postes d'actifs	(583)	(199)
	(18 791)	(16 890)
Augmentation du découvert et emprunts de banque	72 273	7 201
Découvert et emprunts de banque au début	32 947	25 746
Découvert et emprunts de banque à la fin	105 220	32 947

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SIDBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1985

1. Statut et nature des activités

La compagnie, constituée selon la Loi sur les compagnies du Québec et régie à certains égards par une loi spéciale de la province de Québec, exploite des complexes sidérurgiques.

2. Énoncé des conventions comptables

Principes de consolidation:

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la compagnie et de toutes ses filiales.

Stocks:

Les produits en cours et les produits finis sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les matières premières sont évaluées au moindre du coût, du coût de remplacement et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations:

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Aménagement des terrains	4%
Bâtiments	2½% à 5%
Matériel et outillage	4% à 20%
Matériel roulant	4% à 25%
Mobilier et agencements	10%
Autres	5% à 8%

Autres postes:

L'escompte et les frais d'émission sur emprunts sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt auquel ils se rapportent.

Régimes de retraite:

Les frais de pension inclus dans les dépenses comprennent les contributions à la caisse de retraite et aux régimes de rente gouvernementaux pour les services présents ainsi que pour l'intérêt et l'amortissement du coût non pourvu des services passés.

Conversion des devises étrangères:

Les comptes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon la méthode temporelle comme suit:

— Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan;

Les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux en vigueur aux dates de transaction, à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique;

— Les gains et les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état des résultats au moment de leur réalisation, à l'exception des gains ou pertes non matérialisés relatifs à la dette à long terme qui sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle de la dette.

3. Stocks

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Produits en cours et produits finis	87 096	89 778
Matières premières et fournitures	51 703	50 683
	138 799	140 461

4. Subventions à recevoir

La direction estime que le gouvernement de la province de Québec a convenu de prendre à sa charge les frais financiers engagés au cours de l'exercice pour son secteur d'activités abandonnées. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a confirmé qu'il présentera au Conseil du Trésor les demandes de crédits budgétaires y afférents.

Ce montant d'aide gouvernementale a été présenté en diminution des dépenses d'intérêt relatives au secteur d'activités abandonnées. Cette subvention sera versée par le gouvernement de la province de Québec au moment où ces frais financiers seront déboursés par la compagnie.

Si le gouvernement décidait de verser un montant moindre, la réduction de la subvention serait imputée aux résultats du secteur d'activités abandonnées de l'exercice alors en cours.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1985

5. Placement dans une société en coparticipation

Statut et activité de la société :

La société en coparticipation, Sidbec-Normines Inc. (SNI) est constituée selon la Loi sur les compagnies du Québec. Elle regroupe comme actionnaires Sidbec (avec une participation de 50,1%), British Steel Corporation (International) Limited (filiale à part entière de British Steel Corporation) et La Compagnie Minière Québec Cartier (CMQC).

En vertu d'un protocole d'entente daté d'octobre 1984, la société en coparticipation a cessé ses opérations minières en décembre 1984, a fermé ses installations minières et a loué ses installations de Port-Cartier à la CMQC.

État financiers :

Le bilan ainsi que l'état des résultats et déficit de la société en coparticipation pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985 se résument comme suit :

BILAN

	Total	Quote-part de la compagnie
	1985 (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)
Actif		
Actif à court terme	6 644	3 328
Autres postes	19 948	9 994
	26 592	13 322
Passif et capital utilisé dans l'entreprise		
Passif à court terme	5 621	2 816
Capital utilisé dans l'entreprise	20 971	10 506
	26 592	13 322

RÉSULTATS ET DÉFICIT

	Total	Quote-part de la compagnie
	1985 (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)
Revenus		
Ventes d'éléments d'actif	5 893	2 952
Revenu d'intérêt	1 207	605
Autres	342	171
	7 442	3 728
Dépenses diverses	(92)	(46)
Subvention reçue du gouvernement du Québec	13 500	6 793
Subvention remise à la Compagnie Minière Québec Cartier	(13 500)	(6 793)
Bénéfice net	7 350	3 682
Déficit au début	(693 237)	(364 186)
Déficit à la fin	(685 887)	(360 504)

Engagements :

La société en coparticipation a donné à bail les installations de Port-Cartier à la CMQC pour une période de 15 ans débutant le 1er janvier 1985, au loyer annuel de 1 $ pour les cinq premières années et suivant un loyer proportionnel aux revenus de la CMQC provenant de la vente des boulettes pour le reste de la période. La CMQC pourra à sa seule discrétion mettre fin au bail après la période initiale de cinq ans et ce, en donnant un préavis de douze mois.

La société en coparticipation remettra (a) à la CMQC certains montants qu'elle recevra du gouvernement du Québec et (b) au gouvernement du Québec, à compter de l'année civile 1990, la totalité du loyer proportionnel reçu de la CMQC pour les installations de Port-Cartier et ce, jusqu'à concurrence des montants reçus en (a) plus les intérêts courus.

Les actionnaires se sont engagés à payer ou à rembourser à la société en coparticipation certains coûts résiduels et les coûts éventuels d'une fermeture permanente de l'usine de bouletage, incluant le capital et les intérêts des obligations à payer.

Immobilisations :

Au cours de l'exercice, la compagnie a presque complètement démantelé les installations à la mine de Fire Lake et au Lac Jeannine et ses actifs de la Ville de Gagnon. Ces sites seront transférés au gouvernement de la province de Québec en 1986.

Obligations à payer aux actionnaires :

Depuis le 1er janvier 1985, des événements de défaut, aux termes de l'acte de fiducie, sont survenus. Cependant, les détenteurs actuels des obligations ont confirmé qu'ils n'exerceront pas leur droits relativement à ces événements de défaut.

Éventualités :

Des commerçants de la Ville de Gagnon réclament de la société des sommes excédant de 1 691 000 $ les provisions comptabilisées aux livres. De l'avis de la direction de la société, les sommes déjà provisionnées sont suffisantes.

Tout montant additionnel que la société pourrait être appelée à verser en sus des provisions serait imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1985

6. Immobilisations

	1985 (en milliers de dollars)		1984 (en milliers de dollars)	
	Coût	Valeur comptable nette	Coût	Valeur comptable nette
Terrains	6 394	6 394	6 338	6 338
Aménagement des terrains	8 840	3 900	8 784	4 159
Bâtiments	100 880	48 248	107 064	56 830
Matériel et outillage	364 157	187 245	399 671	221 625
Matériel roulant	3 650	1 204	3 770	1 391
Mobilier et agencements	6 013	3 346	5 472	3 382
Autres	9 259	1 439	9 241	1 936
Construction en cours	10 616	10 616	10 765	10 765
	509 809	262 392	551 105	306 426

7. Découvert et emprunts de banque

Les comptes clients et les stocks sont affectés à la garantie du découvert et des emprunts de banque.

8. Dette à long terme

	Versements exigibles à court terme (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Compagnie:			
Emprunt de banque, garanti par une charge spécifique de premier rang sur un bâtiment, du matériel et de l'outillage dont la valeur comptable nette s'établit à 30 205 000 $ en 1985, au taux bancaire préférentiel plus ¼ de 1%, remboursable le 30 juin 1986		25 000	25 000
Filiale — Sidbec-Dosco Inc.:			
Débentures à fonds d'amortissement:			
6%, série "B"			3 736
5¾%, série "C"			2 642
			6 378
Filiale — Sidbec-Feruni Inc.:			
Obligations relatives aux biens loués, à des taux d'intérêt variant de 9,2% à 13,2%, remboursables par versements mensuels et échéant à différentes dates jusqu'en 1990	372	1 435	1 771
	372	26 435	33 149
Versements exigibles à court terme, déduction faite des débentures rachetées par anticipation		372	6 716
		26 063	26 433
Provision pour régimes de retraite (note 13)		2 473	903
		28 536	27 336

L'emprunt de banque de 25 000 000 $ échéant en 1986 n'a pas été présenté dans le passif à court terme parce que la compagnie ne prévoit pas le payer à même son fonds de roulement.

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices en vertu de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

	(en milliers de dollars)
1986	578
1987	578
1988	335
1989	335
1990	169
Total des paiements minimums exigibles	1 995
Intérêts et taxes inclus dans les paiements minimums exigibles	560
	1 435

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1985

9. Dette garantie par l'actionnaire

	Versements exigibles à court terme (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Le gouvernement de la province de Québec a garanti le remboursement de capital et le paiement des intérêts des dettes qui suivent :			
Débentures à fonds d'amortissement détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec :			
9 1/4 %, série « A », échéant le 15 décembre 1990	250	8 250	8 450
8 3/4 %, série « B », échéant le 15 juin 1991	200	8 450	8 650
9 %, série « C », échéant le 1er septembre 1991	200	8 450	8 650
10 3/4 %, série « D », échéant le 1er octobre 1989	5 000	20 000	21 000
10 1/4 %, série « E », échéant le 15 mai 1995	2 000	30 000	30 000
10 3/4 %, série « F », échéant le 16 février 1996		30 000	30 000
Emprunt de banque à terme, au taux bancaire préférentiel jusqu'au 31 mars 1988, au taux bancaire préférentiel plus 1/8 de 1% pour la période du 1er avril 1988 au 31 mars 1990, au taux bancaire préférentiel plus 1/4 de 1% du 1er avril 1990 au 26 mars 1993, remboursable par tranche de 20 000 000 $ le 26 mars de chacune des années jusqu'en 1993 inclusivement		160 000	180 000
Emprunt de banque sur crédit rotatif, au taux bancaire préférentiel			110 000
Emprunt de banque, au taux d'intérêt moyen sur le marché interbancaire de Londres plus 1/4 de 1% (147 500 000 $ U.S.)			194 906
Emprunt de banque, au taux bancaire préférentiel			30 500
Débentures sans intérêt, d'une valeur nominale de 187 265 000 $ (134 000 000 $ U.S.), échéant le 15 mai 1988, à la valeur escomptée au taux de 11,08%		147 027	
Obligations à escompte :			
Au taux d'intérêt de 7,6%, échéant le 1er novembre 1995, d'une valeur nominale de 118 088 000 $ (84 500 000 $ U.S.), à la valeur escomptée au taux de 11,042%		94 334	
Au taux d'intérêt de 8,82%, échéant le 30 août 1997, d'une valeur nominale de 29 411 765 $, à la valeur escomptée au taux de 11,15%		25 032	
	7 650	531 543	622 156
Versements exigibles à court terme, déduction faite des débentures rachetées par anticipation		7 650	1 600
		523 893	620 556

Les versements exigibles sur les emprunts de banque n'ont pas été présentés dans le passif à court terme parce que la compagnie ne prévoit pas rembourser ces emprunts à même le fonds de roulement.

Les versements sur les débentures à fonds d'amortissement au cours des cinq prochains exercices, d'après les échéances et les exigences des fonds d'amortissement, s'établissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
1986	7 650
1987	8 750
1988	8 750
1989	9 250
1990	9 250

Au cours de l'exercice, la dépenses d'intérêt du secteur des activités abandonnées sur le passif à long terme a été réduite d'une subvention encaissée de 22 563 000 $ (20 798 000 $ en 1984) et d'une subvention à recevoir de 27 666 000 $ (aucune en 1984) du ministère de l'Industrie et du Commerce du gouvernement de la province de Québec pour compenser tous les frais d'intérêts engagés par la compagnie pour financer ce secteur.

10. Dû à l'actionnaire

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
Dû à l'actionnaire, au taux bancaire préférentiel, remboursable en quatre versements respectifs de 10 893 000 $ le 29 mars 1986, de 25 968 000 $ le 7 juin 1986, de 6 029 000 $ le 19 octobre 1986 et de 16 634 000 $ le 29 mars 1987	59 524	38 549
Dû à l'actionnaire, sans intérêt, remboursable le 31 mars 1986	15 700	
	75 224	38 549

Les versements exigibles à court terme n'ont pas été présentés dans le passif à court terme parce que la compagnie ne prévoit pas les payer à même le fonds de roulement.

11. Virement du surplus d'apport au déficit

A la suite de résolutions des administrateurs, ratifiées par l'actionnaire, le déficit du secteur d'activités abandonnées a été réduit en 1984 de 98 000 000 $ et au cours de l'exercice de 48 800 000 $ et celui du secteur d'activités continuées de 51 797 000 $ en 1984 par l'appropriation du surplus d'apport.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1985

12. Évolution de la situation financière consolidée

L'état de l'évolution de la situation financière comprend les éléments de variation du secteur d'activités continuées et exclut par conséquent les éléments de variation du secteur d'activités abandonnées qui se détaillent comme suit:

	1985 (en milliers de dollars)	1984 (en milliers de dollars)
EXPLOITATION		
Bénéfice (perte) extraordinaire de l'exploitation du secteur d'activités abandonnées	(3 103)	(67 596)
Eléments n'affectant pas les fonds:		
Amortissement des immobilisations	2	9
Amortissement des autres postes	100	121
Participation dans les bénéfices nets (pertes nettes) de la société en coparticipation	(3 682)	19 934
Variation nette des autres éléments hors-fonds	(9 178)	30 515
Marge d'autofinancement	(15 861)	(17 017)
FINANCEMENT		
Subventions à recevoir	(27 666)	
Emprunts à long terme	266 393	197 570
Dû à l'actionnaire	15 700	
Versement sur le passif à long terme	(263 560)	(20 000)
Surplus d'apport	48 800	98 000
Variation des autres postes	(5 986)	
	33 681	275 570
INVESTISSEMENTS		
Placements dans une société en coparticipation	(17 820)	(258 553)
Augmentation (diminution) des liquidités	—	—

13. Engagements

Les engagements de la compagnie et de ses filiales à l'égard de projets de construction et d'acquisitions de matériel et d'outillage s'élèvent approximativement à 26 000 000 $.

Les filiales en propriété exclusive pourvoient à différents régimes de retraite pour leurs employés. Des études d'actuaires-conseils démontrent que les engagements relatifs aux bénéfices des employés pour services passés excèdent le montant inscrit au passif du bilan d'environ 17 200 000 $ pour les bénéfices existant au 31 décembre 1985. Ces excédents sont amortis sur une période de cinq à quinze ans.

14. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice et notamment la présentation de toutes les opérations provenant d'activités abandonnées à titre de perte extraordinaire.

SIDBEC
L.R.Q., c. E-14

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire
Sidbec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Sidbec au 31 décembre 1985, ainsi que les états consolidés des résultats, du surplus d'apport, du déficit des secteurs d'activités continuées et abandonnées et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date, et nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, à la lumière des renseignements et des explications fournis et tel qu'il appert aux livres de la compagnie, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1985, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés,
Comptables agréés.

Montréal, le 12 février 1986

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

L.R.Q., c. C-37.1

FONDS D'ADMINISTRATION

BILAN
31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
Encaisse	940 900 $	472 581 $
Dépôts à terme		600 000
Débiteurs	399 887	197 621
Stocks, au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation	164 033	105 842
Frais imputables au prochain exercice	206 748	173 257
	1 711 568 $	1 549 301 $
PASSIF		
Comptes fournisseurs et frais courus	300 902 $	224 960 $
Salaires et avantages sociaux	423 090	478 536
Engagements	543 658	443 521
Dépôts remboursables	66 749	55 472
Dû au Fonds des immobilisations	260 101	289 071
Revenus reportés	39 552	36 573
Taxes d'amélioration locale perçues d'avance (note 4)	27 469	21 168
Réserve pour auto-assurance	50 047	
	1 711 568 $	1 549 301 $

Au nom du Conseil,

Roger Blais, administrateur
Guy Gagnon, administrateur

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS D'ADMINISTRATION

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
REVENUS		
Subvention du ministère des Affaires municipales	5 555 900 $	5 117 900 $
Centres touristiques et récréatifs	732 809	1 353 476
Aéroport de Gatineau	177 554	149 879
Propriétés en location	106 361	143 110
Ventes et expropriation de terrains	445 304	124 052
Intérêts	235 998	285 309
Non participation au Régime de rentes des employés de la Société (note 3)	68 305	39 254
Autres	12 286	22 856
	7 334 517	7 235 836
DÉPENSES		
Traitements, salaires et allocations (note 3)	2 796 193	2 523 142
Transports et communications	569 545	538 083
Services professionnels et administratifs	334 614	266 217
Entretien et réparations	34 795	29 744
Mauvaises créances	4 620	2 211
Loyers	238 448	248 611
Approvisionnements	89 649	95 810
Immobilisations à même les revenus	85 635	51 872
Centres touristiques et récréatifs (voir page 286)	2 231 373	2 670 931
Aéroport de Gatineau (voir page 286)	825 202	699 593
Propriétés en location (voir page 286)	124 443	109 622
	7 334 517	7 235 836
EXCÉDENT	— $	— $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

L.R.Q., c. C-37.1

FONDS DES IMMOBILISATIONS

BILAN
31 mars 1986

	1986	1985 (Redressé note 5)
ACTIF		
Débiteurs	2 350 $	67 000 $
Montants à recevoir — indemnités d'expropriation	91 606	46 969
Frais imputables au prochain exercice	74 780	73 370
Avances au Fonds d'administration	260 101	289 071
	428 837	476 410
IMMOBILISATIONS, AU COÛT (note 6)	48 860 379	48 539 721
	49 289 216 $	49 016 131 $
PASSIF		
Découvert en banque	1 970 $	2 088 $
Fournisseurs	157	380
Engagements	198 962	241 014
Revenus reportés	167 500	167 500
Retenues sur contrats	7 607	11 002
	376 196	421 984
CAPITAL		
Solde à la fin	48 913 020	48 594 147
	49 289 216 $	49 016 131 $

ÉVENTUALITÉS (note 7)

Au nom du Conseil,

Roger Blais, administrateur
Guy Gagnon, administrateur

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS DES IMMOBILISATIONS

CAPITAL
exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985 (Redressé note 5)
SOLDE AU DÉBUT		
Déjà établi	47 209 027 $	46 884 319 $
Redressements affectés à des exercices antérieurs (note 5)	1 385 120	1 317 591
Redressé	48 594 147	48 201 910
Subvention du ministère des Affaires municipales		
Dépenses d'immobilisations courantes	370 000	370 000
Indemnités d'expropriation	44 637	46 969
Immobilisations à même le fonds d'administration		
Administration	85 635	51 972
Centres touristiques et récréatifs	1 416	22 282
Aéroport de Gatineau	20 901	(2 000)
Coût des terrains et autres biens vendus	(203 716)	(96 886)
SOLDE À LA FIN	48 913 020 $	48 594 147 $

FONDS DES IMMOBILISATIONS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
PROVENANCE DES FONDS		
Subvention du ministère des Affaires municipales		
Dépenses d'immobilisations courantes	370 000 $	370 000 $
Indemnités d'expropriation	44 637	46 969
Immobilisations à même le fonds d'administration	107 952	72 154
	522 589	489 123
UTILISATION DES FONDS		
Dépenses en immobilisations		
Infrastructures et équipements industriels et commerciaux	308 522	283 410
Équipements touristiques et récréatifs	107 900	133 559
Ameublement et équipement	87 123	43 972
Véhicules	20 829	28 182
	524 374	489 123
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	1 785	
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	54 426	54 426
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN	52 641 $	54 426 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 1986

1. Principales pratiques comptables

a) Engagements

La Société comptabilise au passif à court terme les engagements envers ses fournisseurs sous forme de commandes ainsi que tous les montants approuvés par résolution du conseil d'administration pour des projets spécifiques et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une commande d'achat à la fin de l'exercice.

b) Stocks

La méthode de l'épuisement successif est utilisée dans le calcul du coût des stocks.

2. Constitution

La Société d'aménagement de l'Outaouais a été constituée en vertu de la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais.

3. Non participation au Régime de rentes des employés de la Société

Suite au surplus actuariel et tel que permis suivant les règlements du régime, la Société n'a pas participé au régime des rentes pour une somme de 68 305 $ au cours de l'exercice. La dépense de l'exercice pour le régime de rentes totalise 165 501 $ et est incluse au poste traitements, salaires et allocations.

4. Taxes d'amélioration locale perçues d'avance

La Société d'aménagement de l'Outaouais s'est engagée à payer les taxes d'amélioration locale relatives aux terrains vendus dans l'Aéroparc Industriel de Gatineau jusqu'à leur échéance en 1996. Afin de rencontrer cet engagement, la Société inclut dans le prix de vente des terrains un montant équivalent à la valeur actualisée des taxes d'amélioration locale pour la période entre la date de vente et 1996. Un passif est inscrit au bilan en prévision des versements annuels à effectuer au titre des taxes d'amélioration locale concernant ces terrains.

5. Redressements affectés à des exercices antérieurs

Ces redressements représentent les coûts d'expropriation et des indemnités supplémentaires non comptabilisés, dont 1 317 591 $ pour l'exercice 1984 et 46 969 $ pour l'exercice 1985 et des immobilisations à même les revenus de 20 560 $ relatif à de l'équipement non capitalisé pour l'exercice 1985.

6. Immobilisations

	1986	1985
Infrastructures et équipements industriels et commerciaux		
Parc du Pontiac	927 534 $	900 942 $
Aéroparc industriel de Gatineau	4 893 009	4 819 060
Aéroport régional de Gatineau	9 231 892	9 231 892
Mini parc urbain de Hull, au coût net	14 550	
Propriété — 82 rue Front	824 500	824 500
	15 891 485	15 776 394
Équipements touristiques et récréatifs		
Marina du Lac Deschênes	2 960 466	2 960 466
Auberge Symmes	1 064 391	1 064 391
Parc du Lac Lemay	1 820 273	1 790 273
Parc du Lac Beauchamp	2 509 177	2 509 177
Centre touristique de la Haute-Gatineau	1 347 375	1 312 375
Centre touristique du Lac Leslie	1 981 440	1 981 440
Centre touristique du Lac de l'Argile	5 929 128	5 929 128
Centre touristique du Lac Simon	3 811 110	3 806 110
Centre touristique de la Petite Rouge	1 307 499	1 304 499
Site du Lac Gagnon	1 269 565	1 265 250
Vallée du ruisseau Meach	7 054 206	7 028 621
Frayère Pelissier	70 423	70 423
Entrepôt atelier central	684 454	679 454
Maison Hammond	318 520	318 520
	32 128 027	32 020 127
Autres		
Ameublement et équipement	626 377	539 254
Véhicules	214 490	203 946
	840 867	743 200
	48 860 379 $	48 539 721 $

7. Éventualités

Provision pour indemnités d'expropriation

À la fin de l'exercice certaines expropriations demeurent non réglées et les demandes des expropriés totalisent un montant de 1 124 489 $, y compris les indemnités supplémentaires et les intérêts calculés jusqu'au 31 décembre 1986.

Étant donné l'incertitude quant aux jugements à venir ainsi qu'aux montants définitifs qui seront versés concernant ces expropriations, aucune provision n'a été inscrite au titre des indemnités d'expropriation. Lors du règlement éventuel, des demandes de crédit seront adressées au ministère des Affaires municipales pour les montants concernés.

8. Événement subséquent

En avril 1986, suite à des compressions budgétaires, le conseil d'administration a procédé à l'annulation d'engagements générant ainsi un revenu exceptionnel pour l'exercice 1986-1987 de 180 000 $.

9. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
Centres touristiques et récréatifs		
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	1 289 982 $	1 634 130 $
Transports et communications	38 387	42 584
Services professionnels et administratifs	356 666	325 812
Entretien et réparations	125 981	123 573
Loyers	9 363	8 521
Approvisionnements	409 578	514 029
Immobilisations à même les revenus	1 416	22 282
	2 231 373 $	2 670 931 $
Aéroport de Gatineau		
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	216 624 $	210 220 $
Transports et communications	11 715	7 492
Services professionnels et administratifs	160 340	151 017
Entretien et réparations	244 442	189 835
Loyers	5 131	7 249
Approvisionnements	166 049	135 780
Immobilisations à même les revenus (recouvrement)	20 901	(2 000)
	825 202 $	699 593 $
Propriétés en location		
Dépenses		
Services professionnels et administratifs	91 547 $	89 525 $
Entretien et réparations	32 871	20 051
Fournitures et approvisionnements	25	46
	124 443 $	109 622 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

L.R.Q., c. C-37.1

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Le Ministre des Affaires municipales
du Québec,

Nous avons vérifié l'état des résultats du Fonds d'administration et les états de l'évolution de la situation financière et du capital du Fonds des immobilisations de la Société d'aménagement de l'Outaouais pour l'exercice terminé le 31 mars 1986 ainsi que les bilans du Fonds d'administration et du Fonds des immobilisations à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 1986 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers énoncés à la note 1 a) aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1985 ont été vérifiés par un autre cabinet de comptables agréés.

Charette, Fortier, Hawey
Touche Ross,
Comptables agréés.

Hull, Québec, le 9 juin 1986

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-9

BILAN
au 31 mars 1986

ACTIF	
Encaisse	7 546 $
PASSIF	
Emprunt bancaire	470 000 $
Dû au ministère de l'Énergie et des Ressources	50 044
	520 044
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	
CAPITAL-ACTIONS (note 3)	
Autorisé, émis et payé	
300 000 actions d'une valeur nominale de 10 $ chacune	3 000 000
DÉFICIT	3 512 498
	(512 498)
	7 546 $

CESSATION DES OPÉRATIONS (note 2)

Pour le Conseil d'administration,

Michel Paradis
Germain-Denis Girard

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

REVENUS DES CONTRATS	18 940 $
COÛT DE PRODUCTION	
Main-d'oeuvre directe	6 523
Frais indirects de production (note 4)	20 765
	27 288
PERTE BRUTE	8 348
Frais généraux et d'administration (note 5)	283 600
Autres revenus	(8 048)
Frais de fermeture (note 6)	137 590
PERTE AVANT ALIÉNATIONS D'ACTIFS	421 490
Perte sur aliénations d'actifs	422 220
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	843 710
DÉFICIT AU 31 MARS 1985	2 668 788
DÉFICIT AU 31 MARS 1986	3 512 498 $

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Perte nette de l'exercice	(843 710)$
Perte sur aliénations d'actifs	422 220
Fonds absorbés par les opérations	(421 490)
Variation des actifs et passifs à court terme hors endettement bancaire	(46 486)
Fonds absorbés par les activités d'exploitation	(467 976)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Produit d'aliénations d'immobilisations	1 029 707
Acquisitions d'immobilisations	(735)
Fonds générés par les activités d'investissement	1 028 972
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Remboursement de la dette à long terme	(396 595)
Diminution des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(38 284)
Fonds absorbés par les activités de financement	(434 879)
DIMINUTION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE AU COURS DE L'EXERCICE	126 117
ENDETTEMENT BANCAIRE AU 31 MARS 1985	(588 571)
ENDETTEMENT BANCAIRE AU 31 MARS 1986	(462 454)$

L'endettement bancaire de la Société comprend l'emprunt bancaire diminué de l'encaisse.

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objets

La Société de cartographie du Québec est une compagnie à fonds social et selon sa loi constitutive, elle a pour objets:
— la préparation des données requises pour établir et mettre à jour des cartes géographiques et d'autres moyens de représentation du territoire;
— la photographie aérienne et terrestre du territoire et l'utilisation de procédés de télédétection pour des fins de cartographie, de photogrammétrie et d'identification des ressources naturelles ainsi que pour toutes autres fins scientifiques;
— l'établissement de points de contrôle terrestres pour les fins de cartographie et de photogrammétrie;
— la conservation et la distribution des documents préparés dans l'accomplissement de ses objets, ainsi que de tous les autres documents relatifs à la cartographie, à la photogrammétrie et à la photographie du territoire.

2. Cessation des opérations

Une directive du ministre de l'Énergie et des Ressources, approuvée par décret du gouvernement le 9 mai 1984, enjoignait le Conseil d'administration de la Société à prendre toutes les mesures nécessaires afin de disposer des actifs de la Société.

Les opérations ont officiellement pris fin le 22 avril 1985. Depuis cette date, la Société procède à la liquidation de ses actifs, à la perception de ses créances et au paiement de ses dettes. Les dettes grevant les actifs vendus ont été acquittées par la Société ou assumées par les acquéreurs. Par conséquent, les états financiers de la Société n'ont pas été présentés de manière comparative.

En avril 1986, le gouvernement du Québec a autorisé le versement à la Société d'une subvention ne dépassant pas 520 000 $ afin de lui permettre de combler le déficit découlant de l'opération de privatisation. En date de préparation des états financiers, cette subvention a été entièrement versée à la Société.

Mouvements de l'encaisse du 31 mars 1986 au 31 octobre 1986:

Encaisse au 31 mars 1986		7 546 $
Recettes:		
Subvention du gouvernement du Québec	520 000 $	
Ministère du Revenu du Québec (trop versé)	7 821	
Intérêts gagnés	566	528 387
		535 933
Déboursés:		
Emprunt bancaire	470 000	
Ministère de l'Énergie et des Ressources		
Prêt de personnel	50 044	
Intérêts et frais bancaires	6 253	
Honoraires des administrateurs	2 100	
Avantages sociaux	1 324	
Frais de voyage et de représentation	878	
Divers	1 376	
	531 975	
Remise au Fonds consolidé du revenu	3 958	535 933
Encaisse au 31 octobre 1986		— $

Le 4 juin 1986, la Société a publié un avis de demande d'abandon de charte à l'Inspecteur général des institutions financières. Le 29 octobre 1986, le ministre de l'Énergie et des Ressources a déposé devant l'Assemblée nationale, le projet de loi 113, aux fins d'abroger la Loi sur la Société de cartographie du Québec. Au 31 octobre 1986, la Société n'avait aucun actif, aucun passif réel ou éventuel.

3. Capital-actions

Les actions de la Société sont détenues par le gouvernement du Québec.

4. Frais indirects de production

Salaires	7 320 $
Avantages sociaux	2 850
Matériel — laboratoire et autres	75
Taxes foncières	1 701
Assurances générales	130
Entretien et réparations	106
Électricité et chauffage	1 356
Services d'informatique	7 211
Divers	16
	20 765 $

5. Frais généraux et d'administration

Traitements	128 118 $
Avantages sociaux	12 354
Honoraires professionnels	16 747
Taxes foncières	3 682
Assurances générales	2 077
Entretien et réparations	334
Service de protection	547
Électricité et chauffage	3 084
Location d'équipement	210
Frais de voyage et de représentation	6 552
Papeterie et frais de bureau	1 166
Honoraires des administrateurs	5 800
Communications	3 398
Intérêts sur dette à long terme	29 141
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 728
Intérêts et frais bancaires	66 465
Mauvaise créance	350
Divers	847
	283 600 $

6. Frais de fermeture

Allocations de départ	85 179 $
Frais de déménagement	35 000
Autres frais	17 411
	137 590 $

SOCIÉTÉ DE CARTOGRAPHIE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-9

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de cartographie du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des résultats et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 3 novembre 1986

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

L.R.Q., c. D-8

BILAN

31 décembre 1985

	1985	1984
ACTIF		
COURT TERME		
Débiteurs (note 3)	3 322 179 $	2 714 529 $
Avances — compagnies affiliées	291 922	483 970
Stocks	9 834	1 133 707
	3 623 935	4 332 206
RETENUES À RECEVOIR	163 150	182 332
SOMMES À RECEVOIR	95 903	
	259 053	182 332
PLACEMENTS		
Placements dans les filiales (note 4)	513	359 035
Placement en actions, au coût (note 5) (valeur au marché 1 818 938 $)	2 916 950	2 916 950
	2 917 463	3 275 985
IMMOBILISATIONS (note 6)	2 990 914	2 772 522
INFRASTRUCTURES (note 7)	97 000	5 581 545
	9 888 365 $	16 144 590 $

Pour le Conseil,

Albert Jessop, administrateur
Jean-Joseph Villeneuve, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

BILAN
31 décembre 1985

	1985	1984
PASSIF, CAPITAL-ACTIONS ET DÉFICIT		
COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 8)	15 805 404 $	10 692 602 $
Comptes à payer et frais courus	2 203 632	4 120 416
Hypothèques à payer échéant à moins d'un an	29 969	27 085
	18 039 005	14 840 103
RETENUES SUR CONTRATS	202 121	246 303
HYPOTHÈQUES À PAYER (note 9)	308 383	338 353
CAPITAL-ACTIONS ET DÉFICIT		
Capital-actions (note 10)		
Autorisé		
10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé		
6 000 000 d'actions	60 000 000	60 000 000
Surplus d'apport	4 302 500	4 302 500
Déficit	(72 963 644)	(63 582 669)
	(8 661 144)	719 831
	9 888 365 $	16 144 590 $

ÉVENTUALITÉ (note 11)

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

RÉSULTATS ET DÉFICIT
exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985	1984
REVENUS	6 151 118 $	4 419 101 $
Moins: Remise de revenus — SEBJ, Hydro-Québec	307 021	1 166 276
Revenus nets	5 844 097	3 252 825
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	3 504 032	5 301 107
Dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration	10 477 596	12 042 319
Intérêts sur emprunts	1 266 570	1 118 235
Amortissement des immobilisations	339 289	648 952
	15 587 487	19 110 613
Moins: Recouvrement — SEBJ, Hydro-Québec et entités affiliées	8 247 891	13 952 959
Dépenses nettes	7 339 596	5 157 654
PERTE COMPTE NON TENU DES POSTES SUIVANTS	1 495 499	1 904 829
Dévaluation d'infrastructures (note 7)	7 526 955	
Perte sur disposition des actions d'une filiale nette de la participation des pertes d'opération de l'exercice	358 521	
Projets d'exploration minière abandonnés et radiés		19 330 886
Part dans les pertes des filiales		855 049
Prise en charge du déficit accumulé de filiales		1 642 295
PERTE	9 380 975	23 733 059
DÉFICIT AU DÉBUT	63 582 669	39 849 610
DÉFICIT À LA FIN	72 963 644 $	63 582 669 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985	1984
PROVENANCE (UTILISATION) DES LIQUIDITÉS		
EXPLOITATION		
Perte	(9 380 975)$	(23 733 059)$
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidité		
Amortissement des immobilisations	339 289	648 952
Dévaluation des infrastructures	7 526 955	
Perte sur disposition des actions d'une filiale	358 521	
Projets d'exploration minière abandonnés et radiés		19 330 886
Part dans les pertes des filiales		855 049
Prise en charge du déficit accumulé de filiales		1 642 295
Profit sur disposition d'immobilisations et d'infrastructures	(192 196)	(65 984)
	(1 348 406)	(1 321 861)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation	(1 208 513)	1 142 738
	(2 556 919)	(179 123)
INVESTISSEMENT		
Augmentation nette des immobilisations	(1 004 521)	(1 156 405)
Augmentation nette des infrastructures	(2 042 410)	(11 061)
Autres	(120 903)	12 255
Produit de la vente d'immobilisations	639 036	120 603
Projet d'exploration minière		(1 913 011)
Prêt hypothécaire		414 291
Avances à recevoir — filiale		(869 956)
	(2 528 798)	(3 403 284)
FINANCEMENT		
Hypothèques à payer	(27 085)	(24 481)
AUGMENTATION DE L'EMPRUNT BANCAIRE	5 112 802	3 606 888
EMPRUNT BANCAIRE AU DÉBUT	10 692 602	7 085 714
EMPRUNT BANCAIRE À LA FIN	15 805 404 $	10 692 602 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985

1. Existence juridique et rôle de la Société

La SDBJ est une société paragouvernementale constituée en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie-James — 1977 L.R.Q., c. D-8, dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La Société, depuis sa création, a eu pour rôle le développement des ressources naturelles, la construction de l'infrastructure du territoire de la Baie James, l'administration et l'aménagement de cette région. Le gouvernement a décidé au cours de l'année 1984 de maintenir l'existence de la Société, pour les deux prochaines années, dans son rôle de logistique. Il est à prévoir que la Société négociera avec d'autres intervenants le transfert de ses actifs avant l'expiration de cette période. L'ampleur de la complexité entourant le transfert desdits actifs rendent d'autant plus difficile l'évaluation de ceux-ci et, par conséquent, les dévaluations qui pourraient en résulter.

Compte tenu des événements connus, les pertes éventuelles pouvant résulter de tels transferts font l'objet d'une provision ou d'une radiation au 31 décembre 1985. Toute autre différence entre la valeur comptable et la valeur attribuée au moment des transferts sera imputée aux résultats au cours de l'exercice durant lequel l'événement sera raisonnablement connu.

2. Énoncé des conventions comptables

a) Placements dans les filiales

Les états financiers sont destinés au Ministre responsable de l'application de la Loi du développement de la région de la Baie James, l'Assemblée nationale du Québec et toutes les personnes intéressées au territoire de la Baie James.

Croyant qu'il est plus explicite de présenter les états financiers de ses filiales séparément, ceux-ci ne furent pas consolidés avec les états financiers de la SDBJ. À l'exception du placement dans la Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab) qui est comptabilisé au coût parce que l'accroissement de l'avoir net de Sodab ne peut être distribué à ses actionnaires, tous les autres placements de la SDBJ dans chacune de ses filiales sont comptabilisés au coût, plus une participation aux bénéfices (méthode de la valeur de consolidation).

b) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre de la valeur de remplacement et du coût, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

c) Terrains, immeubles, maisons modulaires et autres équipements

Ces immobilisations sont enregistrées au coût, moins toute contribution de tierce partie.

d) Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé sur le coût net en employant la méthode linéaire basée sur leur vie utile prévue.

	Vie utile prévue
Immeubles	20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Matériel et équipement	3 ans
Matériel roulant	3 ans

e) Infrastructures

En vertu d'une convention avec la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), la SDBJ a fait construire les infrastructures requises par la SEBJ telles que les routes permanentes et d'hiver, ponts, aéroports et centre-ville de la municipalité de Radisson. La SEBJ assumait, jusqu'au 31 décembre 1985, 99% des coûts nets de construction et 100% des frais d'entretien et d'exploitation. La SDBJ a la propriété exclusive de ces infrastructures mais ne peut les aliéner, les céder ou les transporter sans le consentement de la SEBJ.

f) Impôts sur le revenu

Étant une société paragouvernementale, la SDBJ et ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu.

g) Régime de rentes de retraite

Le conseil d'administration de la Société a décidé lors de sa séance du 18 décembre 1985, conformément à ses pouvoirs, de mettre un terme au régime supplémentaire de rentes de retraite à compter du 31 décembre 1985, compte tenu de la cessation prochaine de ses activités.

Une fois l'acquittement des crédits de rentes de tous les participants admissibles à la terminaison totale complété, le surplus, conformément aux dispositions du régime, sera distribué dans la forme prescrite par la réglementation. La Société compte liquider la caisse en 1986. La SDBJ et sa filiale, Sotour, ont bénéficié d'une vacance de cotisation en 1985 en raison de son surplus actuariel.

3. Débiteurs

	1985	1984
Société d'énergie de la Baie James	1 611 723 $	342 162 $
Hydro-Québec	1 229 304	807 731
Portion à court terme des sommes à recevoir	21 236	102 298
Autres	459 916	1 462 338
	3 322 179 $	2 714 529 $

4. Placements dans les filiales

	Participation	Placements au 31 décembre 1984	Vente de placements en 1985	Placements au 31 décembre 1985
Sotel Inc.	51%	358 522 $	358 522$	
Sotour	100%	1		1 $
Somine Inc.	100%	1		1
Fer Albanel Limitée	51%	1		1
Sodab	51%	510		510
		359 035 $	358 522$	513 $

Au cours de l'exercice, la Société a vendu sa participation dans Sotel Inc. pour une considération de 1 $.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

5. Placement en actions

Le 30 mars 1984, la SDBJ a vendu à Les Ressources du Lac Meston Inc. (Meston) ses intérêts dans la mine Joe Mann pour une considération de 1 000 000 d'actions de Meston. Au 31 décembre 1985, le placement en actions dans Les Ressources du Lac Meston Inc. était composé de 1 212 625 actions ordinaires.

La convention de vente des intérêts de la SDBJ dans la mine Joe Mann à Les Ressources du Lac Meston Inc. accorde le droit d'une redevance sur la production future de la mine et de participer, à certaines conditions, à toute émission additionnelle d'actions ordinaires de Meston et prévoit certains mécanismes pour la disposition des actions.

6. Immobilisations

	1985	1984
Terrains	98 801 $	123 521 $
Immeubles	3 839 973	3 860 383
Maisons modulaires	1 926 020	2 516 605
Mobilier et équipement de bureau	1 243 789	1 730 311
Matériel et équipement	1 576 370	1 792 113
Matériel roulant	1 900 705	2 362 500
	10 585 658	12 385 433
Contribution — SEBJ et Hydro-Québec	4 648 574	5 541 873
Coût net	5 937 084	6 843 560
Amortissement accumulé	2 946 170	4 071 038
	2 990 914 $	2 772 522 $

7. Infrastructures

	1985	1984
Coût brut	408 390 660 $	406 367 922 $
Contribution — SEBJ et Hydro-Québec	400 766 705	400 786 377
Coût net	7 623 955	5 581 545
Dévaluation	7 526 955	
	97 000 $	5 581 545 $

Au cours de l'exercice, la SDBJ a dévalué la presque totalité des infrastructures dont elle était propriétaire afin d'en refléter la valeur de réalisation.

8. Emprunts

Les emprunts bancaires sont garantis par le Gouvernement du Québec pour une somme de 17 100 000 $.

9. Hypothèques à payer

	1985	1984
Hypothèque de premier rang, 11 3/4%, négociable annuellement, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts de 2 102 $ jusqu'en 1997	166 068 $	171 870 $
Hypothèque de second rang, 10%, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts de 3 276 $ jusqu'en 1991	172 284	193 568
	338 352	365 438
Portion échéant à moins d'un an	29 969	27 085
	308 383 $	338 353 $

10. Capital-actions

Les actions de la SDBJ font partie du domaine public et sont attribuées au Ministre des Finances.

L'article 25 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James prévoyait le paiement à la Société, sur le fonds consolidé du revenu, chaque année pendant dix ans, d'une somme n'excédant pas 10 000 000 $ pour 1 000 000 d'actions entièrement acquittées de son capital-actions; 6 000 000 d'actions ont été entièrement émises et payées. Le Ministre des Finances a cessé de souscrire le 2 mars 1977.

11. Éventualité

Au cours de l'exercice, la Société a versé la somme de 2 millions $ relativement au règlement de la réclamation d'un entrepreneur.

L'administration de la Société évalue présentement la possibilité de récupérer cette somme en tout ou en partie auprès des bénéficiaires des ouvrages effectués.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

L.R.Q., c. D-8

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur le ministre André Bourbeau
Responsable de l'application
de la Loi du développement
de la région de la Baie James
Hôtel du Gouvernement
Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie James au 31 décembre 1985 ainsi que l'état des résultats et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la Société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette Maheu Noiseux,
Comptables agréés.

C. Albert Poissant, f.c.a.
de Poissant Richard/Thorne Riddell,
Comptables agréés.

Montréal, Québec le 14 février 1986

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

L.R.Q., c. S-10.001

BILAN
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme (note 3)	2 663 189 $	2 918 245 $
Débiteurs	36 649	4 700
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec		285 489
Intérêts courus sur dépôts à terme	18 940	17 647
Frais payés d'avance	3 023	5 366
	2 721 801	3 231 447
Placements		
Filiales (notes 4a et 5)	4 292 923	4 701 000
Aide financière et intérêts échus et courus (note 4b)	9 557 522	11 327 863
Biens immobiliers	718 364	703 027
	14 568 809	16 731 890
Immeuble du siège social	422 817	422 817
	17 713 427 $	20 386 154 $
PASSIF		
Emprunts bancaires	1 475 000 $	572 000 $
Créditeurs et frais courus	156 117	73 105
Contribution perçue d'avance du gouvernement du Québec	244 895	
Garanties de prêts à payer	27 964	304 286
Prises en charge d'intérêts à payer	121 459	16 467
Avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (note 6)	18 711 463	22 690 222
	20 736 918	23 656 080
DÉFICIT	3 023 491	3 269 926
	17 713 427 $	20 386 154 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Gérard Barbin
Denise Julien

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986 (12 mois)	1985 (10 mois)
DÉPENSES		
Programmes d'aide		
Prises en charge d'intérêts	281 347 $	23 475 $
Garanties de prêts assumées	205 205	506 481
Provision pour pertes sur aide financière et sur intérêts échus et courus	316 905	2 007 852
	803 457	2 537 808
Dévaluation des placements dans les filiales (note 4a)	408 077	1 998 500
Frais d'administration (note 7)	1 926 513	1 347 926
Frais financiers (note 8)	728 621	645 028
	3 866 668	6 529 262
REVENUS		
Intérêts sur aide financière	1 110 329	1 063 904
Intérêts minimaux sur avances à une filiale	150 030	122 490
Intérêts sur dépôts à terme	285 652	401 863
Loyers	43 286	35 409
Autres	44 190	11 938
	1 633 487	1 635 604
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	2 233 181	4 893 658
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 9)	2 479 616	1 776 194
EXCÉDENT DE LA CONTRIBUTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	246 435	(3 117 464)
DÉFICIT AU DÉBUT	3 269 926	152 462
DÉFICIT À LA FIN	3 023 491 $	3 269 926 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986 (12 mois)	1985 (10 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées nettes générées par l'exploitation (note 10)	1 023 530 $	519 971 $
Contribution du gouvernement du Québec au déficit d'opération antérieur au 6 juin 1984		69 295
Remboursements d'aide financière		
— Autorisée avant le 6 juin 1984	2 447 842	2 470 142
— Autorisée après le 6 juin 1984	29 886	
Déboursés d'aide financière		
— Autorisée avant le 6 juin 1984	(107 803)	(828 900)
— Autorisée après le 6 juin 1984	(1 000 000)	(572 000)
Augmentation des biens immobiliers	(15 337)	(13 861)
Diminution (augmentation) des intérêts échus et courus sur aide financière	83 511	(57 731)
Diminution (augmentation) de la contribution à recevoir du gouvernement du Québec	530 384	(285 489)
Augmentation (diminution) des garanties de prêts à payer	(276 302)	304 286
Augmentation des prises en charge d'intérêts à payer	104 992	16 467
Fonds générés par les activités d'exploitation	2 820 703	1 622 180
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements d'avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (note 6)	(3 978 759)	(3 130 012)
Remboursement d'effet à payer		(190 000)
Fonds absorbés par les activités de financement	(3 978 759)	(3 320 012)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	1 158 056	1 697 832
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	2 346 245	4 044 077
LIQUIDITÉS À LA FIN	1 188 189 $	2 346 245 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués des emprunts bancaires.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objet

La Société est une corporation constituée selon la Loi sur la Société de développement des coopératives (L.R.Q., chapitre S-10.001), entrée en vigueur le 6 juin 1984. À cette même date, la Société a acquis les droits de la Société de développement coopératif et en a assumé les obligations.

La Société de développement des coopératives a pour objet de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives en vue d'assurer une participation accrue de la population à l'activité économique, le développement économique des régions du Québec et la création d'emplois dans ces régions. Pour la réalisation de son objet, la Société administre des programmes d'aide financière établis par le gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

— Filiale

Les comptes de la filiale S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. filiale en propriété exclusive, ne sont pas consolidés avec ceux de la Société de développement des coopératives considérant la cessation graduelle des opérations de S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.

— Aide financière

L'aide financière est comptabilisée au coût. Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer une partie de cette aide financière, la perte anticipée est inscrite à la provision pour pertes et imputée aux dépenses.

— Biens immobiliers

Les placements en biens immobiliers détenus pour la location ou la revente sont comptabilisés au coût.

Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus

La provision pour pertes est établie selon la méthode de l'analyse spécifique des cas.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Immeuble du siège social

L'immeuble du siège social est présenté au coût d'origine et n'est pas amorti.

3. Encaisse et dépôts à terme

Au 31 mars 1986, une tranche de 151 750 $ (1985: 1 008 250 $) de dépôts à terme équivalent à 50 % du montant des garanties de prêts accordées avant le 6 juin 1984 est maintenue en réserve.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

4. Placements

a) Filiales

	Coût	Valeur de réalisation nette 1986	1985
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. filiale en propriété exclusive:			
10 000 actions ordinaires	1 000 000 $		
499 actions privilégiées, catégorie «C» (8% non cumulatives rachetables à la valeur nominale de 1 000 $ chacune)	499 000		
Avances sur billets (intérêts: le plus élevé de 3% des avances ou 75% des bénéfices)	5 001 000	4 292 923 $	4 701 000 $
	6 500 000	4 292 923	4 701 000
Filiale liquidée le 28 février 1985:			
1856-2900 Québec Inc. (participation à 50% des actions émises)			
50 actions de catégorie «A»	500		
Avance sur billets	199 000		
	6 699 500 $	4 292 923 $	4 701 000 $

b) Aide financière et intérêts échus et courus

	1986	1985
Actions ordinaires	10 000 $	10 000 $
Parts privilégiées	1 832 530	797 530
Avances	1 226 105	1 852 268
Prêts subordonnés	9 831 307	11 952 706
Prêts garantie	736 114	789 375
	13 636 056	15 401 879
Intérêts échus et courus	299 403	395 941
	13 935 459	15 797 820
Provision pour pertes	4 377 937	4 469 957
	9 557 522 $	11 327 863 $

La valeur des placements au 31 mars 1986 effectués avant le 6 juin 1984 se détaille comme suit:

	1986	1985
Filiales	4 292 923 $	4 701 000 $
Aide financière	12 387 156	15 223 659
Provision pour pertes sur aide financière et sur intérêts échus et courus	(4 184 275)	(4 376 295)
	12 495 804 $	15 548 364 $

c) Provision pour pertes sur aide financière et sur intérêts échus et courus

	1986	1985
	(12 mois)	(10 mois)
Solde au début	4 469 957 $	3 352 762 $
Radiations de l'exercice	408 925	890 657
	4 061 032	2 462 105
Provision de l'exercice	316 905	2 007 852
Solde à la fin	4 377 937 $	4 469 957 $

5. Filiale en propriété exclusive — sommaire des états financiers vérifiés

S.D.C. (HABITATION) 1980 INC.
Bilan
au 31 décembre 1985

	1985	1984
Actif		
À court terme	1 281 044 $	13 222 406 $
Placements, au coût	8 484 442	6 714 297
Immobilisations		644 444
	9 765 486 $	20 581 147 $
Passif et avoir de l'actionnaire		
À court terme	2 257 328 $	11 817 551 $
Dette à long terme	3 215 235	3 633 288
Dû à l'actionnaire	5 001 000	5 001 000
Capitalisations	1 499 000	1 499 000
Déficit	(2 207 077)	(1 369 692)
	9 765 486 $	20 581 147 $

Résultats et déficit de l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985	1984
Revenus	2 513 712 $	5 385 807 $
Dépenses*	3 351 097	6 763 633
Perte de l'exercice	837 385	1 377 826
Déficit (bénéfices non répartis) au début	1 369 692	(8 134)
Déficit à la fin	2 207 077 $	1 369 692 $

* Inclus 150 440 $ (1984: 151 235 $) d'intérêts minimaux sur avance de la compagnie mère.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

6. Avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs

	31 mars 1986			31 mars 1985
	Avances du gouvernement du Québec	Avances des coopérateurs-souscripteurs	Total	Total
			(12 mois)	(10 mois)
Solde au début	19 877 939 $	2 812 283 $	22 690 222 $	25 820 234 $
Remboursements	2 436 969	344 641	2 781 610	1 408 616
Remboursements par anticipation	1 048 822	148 327	1 197 149	1 721 396
	3 485 791	492 968	3 978 759	3 130 012
Solde à la fin	16 392 148 $	2 319 315 $	18 711 463 $	22 690 222 $
Remboursements effectués en avril 1986 couvrant des remboursements en capital d'aide financière reçue avant le 31 mars 1986	637 588 $	90 170 $	727 758 $	1 061 526 $

Les avances portent intérêt à un taux annuel égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses concernant l'aide financière consentie à même ces avances à la condition que l'excédent ne soit pas déficitaire ou que le paiement de ces intérêts ne le rende déficitaire, ce taux ne pouvant être inférieur à 3 %; de plus, au cas de paiement d'un intérêt égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses, le Conseil d'administration pourra voter un intérêt supplémentaire dont l'ensemble ne pourra dépasser le taux bancaire préférentiel plus ½ de 1%. Cet intérêt supplémentaire sera imputé à l'excédent au moment du déboursement.

Selon l'article 47 de sa loi constitutive, la Société doit rembourser à compter du 6 juin 1984, au gouvernement du Québec et aux coopérateurs-souscripteurs les avances qu'ils ont faites à la Société de développement coopératif au prorata de leurs créances et à même les remboursements des aides financières consenties avant cette date. Durant l'exercice, les remboursements en capital d'aide financière s'élèvent à 2 447 842 $.

Opérations effectuées à même les avances du gouvernement du Québec et des coopérateurs-souscripteurs pour fins de calcul des intérêts pour l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
	(12 mois)	(10 mois)
Revenus		
Intérêts sur placements	1 199 191 $	1 184 233 $
Intérêts sur dépôts à terme	231 282	390 606
Loyers	43 286	35 409
Autres revenus	41 845	11 938
	1 515 604	1 622 186
Dépenses		
Garanties de prêts assumées	18 091	202 195
Provision pour pertes sur aide financière et sur intérêts échus et courus	216 905	1 914 190
Dévaluation des placements dans les filiales	408 077	1 998 500
	643 073	4 114 885
Excédent des revenus sur les dépenses avant intérêts minimaux sur avances	872 531	(2 492 699)
Intérêts minimaux sur avances — 3%	(626 096)	(624 765)
Excédent des revenus sur les dépenses	246 435 $	(3 117 464)

7. Frais d'administration

	1986	1985
	(12 mois)	(10 mois)
Traitements et avantages sociaux	1 353 103 $	912 171 $
Frais de voyage et de déplacement	123 578	82 253
Frais de publicité et d'information	44 223	29 809
Fournitures de bureau	127 195	76 332
Honoraires professionnels	23 039	19 523
Télécommunications	68 721	46 277
Frais d'assemblée	37 077	27 878
Loyer et frais d'occupation	86 513	62 838
Radiation d'aide technique		85 418
Matériel et équipement	63 064	5 427
	1 926 513 $	1 347 926 $

8. Frais financiers

	1986	1985
	(12 mois)	(10 mois)
Intérêts sur emprunts bancaires	102 525 $	20 263 $
Intérêts sur avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (intérêts minimaux 3%)	626 096	624 765
	728 621 $	645 028 $

9. Contribution du gouvernement du Québec

	1986	1985
	(12 mois)	(10 mois)
Cette contribution rembourse les dépenses suivantes:		
Programmes d'aide		
Prises en charge d'intérêts	281 347 $	23 475 $
Garanties de prêts assumées	187 114	304 286
Provision pour pertes sur aide financière et sur intérêts échus et courus	100 000	93 662
	568 461	421 423
Frais d'administration	1 926 513	1 347 926
Frais financiers	102 525	20 263
	2 597 499	1 789 612
Moins: Intérêts sur placements et sur dépôts à terme	115 538	13 418
Autres revenus	2 345	
	2 479 616 $	1 776 194 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

10. Rentrées nettes générées par l'exploitation

	1986 (12 mois)	1985 (10 mois)
Excédent de la contribution et des revenus sur les dépenses de l'exercice	246 435 $	(3 117 464)$
Provision pour pertes sur aide financière et sur intérêts échus et courus	316 905	2 007 852
Dévaluation des placements dans les filiales	408 077	1 998 500
Fonds générés par les opérations	971 417	888 888
Diminution (augmentation) des débiteurs, intérêts courus sur dépôts à terme et frais payés d'avance	(30 899)	134 352
Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus	83 012	(503 269)
Rentrées nettes générées par l'exploitation	1 023 530 $	519 971 $

11. Engagements et éventualités

a) L'aide financière sous forme de prêt autorisée mais non déboursée au 31 mars 1986 s'élevait à 995 000 $.

b) Les emprunts contractés par des entreprises coopératives à l'égard desquels la Société a accordé une garantie s'élèvent à 11 027 484 $ au 31 mars 1986 (31 mars 1985: 4 003 250 $).

c) La prise en charge des intérêts sur les emprunts contractés par les entreprises coopératives est accordée selon certaines conditions. Les paiements effectués par la Société en vertu de cette forme d'aide sont remboursés par le gouvernement du Québec dans le cadre des crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement.

Les engagements y afférents au 31 mars 1986 pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit:

1987	586 600 $
1988	435 700
1989	308 100
1990	213 600
1991	119 600
	1 643 600 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

L.R.Q., c. S-10.001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des coopératives au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 20 mai 1986

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

BILAN
au 31 mars 1986

	1986	1985 (note 13)
ACTIF		
Prêts (note 3)	16 203 747 $	12 218 999 $
Participations au capital-actions d'entreprises (note 4)	2 018 526	801 006
Participation dans une société en commandite (note 5)	340 501	
Filiale — à la valeur de consolidation (note 6)		1 041 344
Encaisse et dépôts à terme	1 352 445	2 461 477
Débiteurs	115 544	43 418
Immobilisations (note 7)	77 118	89 068
Autre élément d'actif	70 419	88 024
	20 178 300 $	16 743 336 $
PASSIF		
Emprunt bancaire	3 000 000 $	3 000 000 $
Fournisseurs et frais courus	15 342	34 113
	3 015 342	3 034 113
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 9)		
Autorisé: 200 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 185 000 actions (155 000 en 1985)	18 500 000	15 500 000
SURPLUS D'APPORT (note 10)	922 689	607 689
DÉFICIT	(2 259 731)	(2 398 466)
	17 162 958	13 709 223
	20 178 300 $	16 743 336 $

ENGAGEMENTS ET GARANTIES (note 12)

Pour le Conseil d'administration,

Pierre A. Deschênes
Robert Vinet

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
REVENUS		
Intérêts sur dépôts à terme et sur prêts	1 687 064 $	1 550 947 $
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 11)	1 135 057	1 110 335
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises (note 8)	120 546	(33 196)
Intérêts sur emprunt bancaire	308 382	283 115
	1 563 985	1 360 254
BÉNÉFICE D'OPÉRATION	123 079	190 693
Quote-part du bénéfice net dans Les Placements R.D.P. Inc.		55 712
Profit sur aliénation du placement dans Les Placements R.D.P. Inc.	15 656	
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	138 735	246 405
DÉFICIT AU DÉBUT	2 398 466	2 644 871
DÉFICIT À LA FIN	2 259 731 $	2 398 466 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985 (note 13)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice d'opération	123 079 $	190 693 $
Éléments ne modifiant pas les liquidités:		
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises	120 546	(33 196)
Amortissement des immobilisations	22 714	21 762
Amortissement des frais de mise en oeuvre	17 605	17 604
Variation des actifs et passifs liés à l'exploitation	(90 897)	(25 761)
Fonds générés par les activités d'exploitation	193 047	171 102
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions	3 000 000	2 000 000
Emprunt bancaire		3 000 000
Fonds générés par les activités de financement	3 000 000	5 000 000
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Investissements effectués:		
Prêts	10 770 554	8 573 607
Participations au capital-actions d'entreprises	1 251 020	641 001
Participation dans une société en commandite	25 501	
Immobilisations	10 764	18 993
	12 057 839	9 233 601
Remboursement de prêts	6 698 760	5 500 587
Aliénation de placement dans une filiale	1 057 000	
Fonds absorbés par les activités d'investissement	(4 302 079)	(3 733 014)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	(1 109 032)	1 438 088
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	2 461 477	1 023 389
LIQUIDITÉS À LA FIN	1 352 445 $	2 461 477 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objets

La Société de développement des industries de la culture et des communications — SODICC — est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale. La Société a pour objets de favoriser la création et le développement des entreprises culturelles québécoises, de contribuer à accroître la qualité, l'authenticité et la compétitivité de leurs produits ainsi que d'en assurer la diffusion, et de favoriser la création et le développement des entreprises œuvrant dans les domaines des services de communication et du patrimoine immobilier.

Dans le but d'atteindre ses objectifs, la Société agit comme prêteur garanti et comme investisseur de risque et ce, indépendamment de la forme sous lesquelles se présentent ses interventions (prêt, prêt participant, garantie de prêt, capital-actions).

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Participations au capital-actions d'entreprises

L'aide financière accordée par la Société sous forme d'acquisition d'actions est présentée au bilan à la rubrique « Participations au capital-actions d'entreprises ». Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer l'aide ainsi accordée à une entreprise, la perte anticipée est, tout comme dans le cas de l'aide accordée sous forme de prêts, inscrite à la provision pour pertes et imputée aux dépenses.

Provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises

La provision pour pertes sur prêts est établie en évaluant pour chaque prêt présentant des difficultés majeures de perception la perte anticipée et, pour les autres, en appliquant un taux estimatif selon la durée du retard de paiement afin de couvrir les pertes éventuelles. Pour les participations au capital-actions d'entreprises, la provision est établie par évaluation de chacune d'elles.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Mobilier de bureau	10 %
Équipement	20 %

Les dépenses encourues pour l'amélioration des aires locatives sont amorties sur la durée du bail. Quant aux œuvres d'art, elles sont présentées au coût et ne sont pas amorties.

Autre élément d'actif

Cet élément d'actif représente les frais de mise en œuvre et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

3. Prêts

	1986			1985
	Prêts	Intérêts courus et échus	Total	Total
Solde au 31 mars	18 210 994 $	370 808 $	18 581 802 $	14 874 158 $
Provision pour perte (note 8)	2 317 687	60 368	2 378 055	2 655 159
	15 893 307 $	310 440 $	16 203 747 $	12 218 999 $

4. Participations au capital-actions d'entreprises

	1986	1985
Actions ordinaires, au coût	1 392 026 $	141 006 $
Actions privilégiées, au coût	660 000	660 000
	2 052 026	801 006
Provision pour pertes (note 8)	33 500	
	2 018 526 $	801 006 $

5. Participation dans une société en commandite

La Société a acquis au cours de l'exercice 50,9% de l'avoir de la société en commandite « Les Habitations Thibaudeau — Amyot » ainsi qu'une participation de 51% dans le capital-actions ordinaires de La compagnie du Porche Inc. qui agit comme commandité et qui détient 0,2% de l'avoir de cette société en commandite.

	1986
Les Habitations Thibaudeau — Amyot	
25 450 unités — au coût	25 450 $
Transfert de propriétés immobilières à la valeur attribuée (note 10)	315 000
	340 450
La compagnie du Porche Inc.	
51 actions ordinaires	51
	340 501 $

Quote-part de 51% de la Société dans les données financières sommaires vérifiées de la société en commandite « Les Habitations Thibaudeau — Amyot ».

Bilan au 31 mars 1986

	1986
Actif à court terme	180 186 $
Unités de condominium en cours de construction	1 317 586
	1 497 772 $
Passif à court terme	1 311 622 $
Excédent de la valeur attribuée pour des propriétés acquises de la SODICC	160 650
Avoir des associés	25 500
	1 497 772 $

La Compagnie du Porche Inc. est gestionnaire de la Société en commandite et ses dépenses sont remboursées par cette dernière.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

6. Filiale — à la valeur de consolidation

	1986	1985
Les Placements R.D.P. Inc. — participation de 51% en 1985		
937 actions ordinaires	450 000 $	450 000 $
Transfert de propriétés immobilières à la valeur attribuée (note 10)	607 689	607 689
	1 057 689	1 057 689
Quote-part du déficit depuis la date d'acquisition	16 345	16 345
	1 041 344	1 041 344
Vente le 31 août 1985 des actions ordinaires	1 041 344	
Solde au 31 mars	— $	1 041 344 $

7. Immobilisations

	1986			1985
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier	72 465 $	32 486 $	39 979 $	45 346 $
Équipement	31 664	11 467	20 197	18 688
Améliorations locatives	39 393	30 540	8 953	17 895
Oeuvres d'art	8 089		8 089	7 139
	151 611 $	74 493 $	77 118 $	89 068 $

8. Provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises

	1986	1985
Solde au début	2 655 159 $	3 378 469 $
Radiations de l'exercice	364 150	690 114
	2 291 009	2 688 355
Augmentation (diminution) de la provision de l'exercice	120 546	(33 196)
Solde à la fin	2 411 555 $	2 655 159 $
La provision pour pertes se subdivise comme suit:		
Prêts	2 378 055 $	2 655 159 $
Participations au capital-actions d'entreprises	33 500	
	2 411 555 $	2 655 159 $

9. Capital-actions

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. En vertu de la loi constitutive de la Société, le ministre des Finances est autorisé à payer à la Société, selon les conditions déterminées par le Gouvernement, sur le Fonds consolidé du revenu, le solde des actions non émises. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1986, 30 000 actions ont été émises et payées en argent pour une somme de 3 000 000 $.

10. Surplus d'apport

Le surplus d'apport est constitué de propriétés immobilières provenant de l'actionnaire de la Société, le gouvernement du Québec, d'une valeur attribuée de 922 689 $.

11. Frais d'administration

	1986	1985
Traitements et avantages sociaux	806 658 $	783 245 $
Honoraires des administrateurs	21 411	20 456
Honoraires professionnels	20 062	25 831
Voyage, représentation et congrès	37 274	37 244
Loyer	92 300	92 302
Taxes et assurance	14 280	10 465
Entretien et réparation	9 351	9 240
Papeterie et frais de bureau	48 070	38 757
Publicité et promotion	21 785	32 640
Frais de communication	20 380	17 341
Amortissement des immobilisations	22 714	21 762
Amortissement de frais de mise en oeuvre	17 605	17 604
Autres frais	3 167	3 448
	1 135 057 $	1 110 335 $

12. Engagements et garanties

Le solde des engagements pour prêts et participations non encore déboursés au 31 mars 1986 s'élève à 4,9 millions $.

À cette même date, la responsabilité de la Société concernant les garanties bancaires s'élève à 1 873 000 $.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1985 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1986.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des industries de la culture et des communications au 31 mars 1986 ainsi que l'état des résultats et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 12 mai 1986

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11.01

BILAN
au 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
ACTIF		
Prêts (note 3)	95 976	94 478
Participations au capital-actions d'entreprises	19 934	15 339
Intérêts échus et courus	1 982	1 655
	117 892	111 472
Provision pour pertes sur prêts et participations au capital-actions d'entreprises (note 3)	20 682	28 365
	97 210	83 107
Placements — programmes particuliers d'aide financière (note 4)	67 637	34 373
Encaisse	3 311	5 280
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	11 903	13 458
Créance à recevoir garantie (note 5)	10 650	10 650
Frais d'émission d'obligations — coût non amorti	93	104
	190 804	146 972
PASSIF		
Dette à long terme (note 6)	63 250	51 800
Intérêts échus et courus sur dette à long terme	772	771
Avances du gouvernement du Québec (note 4)	37 637	34 373
Aide financière en cours de déboursement	12 014	12 691
Emprunt bancaire	4 390	
Créditeurs et frais courus	27	51
Revenus reportés (note 7)	21 942	1 979
	140 032	101 665
AVOIR		
Dotation du gouvernement du Québec (note 8)	33 389	33 389
Fonds de réserve	17 383	11 918
	50 772	45 307
	190 804	146 972

ENGAGEMENTS (note 12)
ÉVENTUALITÉS (note 13)

Pour le Conseil d'administration,

Gérald Tremblay
Guy Savard

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985 (note 14)
REVENUS		
Intérêts des emprunteurs	8 571	9 789
Honoraires de garantie	277	413
Primes gagnées (note 7)	593	
Intérêts sur dépôts bancaires	199	1 488
Profit sur disposition de participations au capital-actions d'entreprises		750
	9 640	12 440
Contributions du gouvernement du Québec (note 9)	74 378	83 673
	84 018	96 113
DÉPENSES		
Prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises et subventions	49 845	61 979
Exécutions de garanties de remboursement d'emprunts	9 288	11 774
Perte sur l'aide au développement touristique	504	290
Réclamations d'intérêts (note 7)	593	
Provision pour pertes (recouvrement) de l'exercice sur prêts et participations au capital-actions d'entreprises	(1 522)	4 881
Traitements et autres rémunérations	7 208	6 782
Services informatiques	422	380
Loyer de bureau	866	
Autres dépenses d'administration	1 070	1 083
Frais financiers (note 10)	10 279	8 840
	78 553	96 009
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	5 465	104

FONDS DE RÉSERVE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
Solde au début	11 918	11 814
Excédent des revenus sur les dépenses	5 465	104
Solde à la fin	17 383	11 918

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (note 11)		
Rentrées nettes générées par les opérations	4 008	4 300
Opérations de prêts, de participations au capital-actions d'entreprises et de placements	(45 518)	(2 518)
Variation nette d'autres soldes hors liquidités	20 491	(5 478)
Fonds absorbés par les activités d'exploitation	(21 019)	(3 696)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de la dette à long terme	46 450	16 800
Remboursements de la dette à long terme	(35 000)	(21 600)
Avances (remboursement) du gouvernement du Québec	3 264	(7 996)
Frais d'émission d'obligations	(54)	(92)
Fonds générés (absorbés) par les activités de financement	14 660	(12 888)
DIMINUTION NETTE DES LIQUIDITÉS	(6 359)	(16 584)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	5 280	21 864
LIQUIDITÉS (ENDETTEMENT BANCAIRE) À LA FIN	(1 079)	5 280

L'endettement bancaire de la Société comprend l'emprunt bancaire diminué de l'encaisse.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL-ACTIONS D'ENTREPRISES
de l'exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
Solde au début	28 365	27 107
Déduire:		
Radiations		
Prêts	6 117	3 583
Participations au capital-actions d'entreprises	44	43
	6 161	3 626
	22 204	23 481
Ajouter:		
Recouvrement sur prêts radiés		3
	22 204	23 484
Ajouter:		
Provision (recouvrement) de l'exercice		
Prêts	620	2 073
Participations au capital-actions d'entreprises	(2 142)	2 808
	(1 522)	4 881
Solde à la fin	20 682	28 365
La provision pour pertes se répartit comme suit:		
Prêts	18 132	23 629
Participations au capital-actions d'entreprises	2 550	4 736
	20 682	28 365

Les prêts et participations au capital-actions d'entreprises consents par la Société dont le remboursement est garanti par le gouvernement du Québec et pour lesquels aucune provision n'est pourvue s'élèvent respectivement au 31 mars 1986 à 39 773 189 $ et 3 375 167 $ (24 498 468 $ et 2 075 000 $ au 31 mars 1985).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

1. Constitution et objet

La Société de développement industriel du Québec est une corporation au sens du Code civil, à but non lucratif et constituée par une loi spéciale. Elle a pour objet d'administrer des programmes d'aide financière dans le but d'accélérer le développement économique du Québec. Notamment, elle favorise le développement des entreprises dynamiques et à technologie moderne, la croissance des exportations, les activités de recherche et d'innovation, l'amélioration de la capitalisation des petites et moyennes entreprises ainsi que le développement touristique.

La Société doit s'assurer que l'aide accordée engendre des retombées significatives au Québec, particulièrement en matière de création d'emplois.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Participations au capital-actions d'entreprises

L'aide financière accordée à même les fonds de la Société sous forme d'acquisition d'actions est présentée au bilan à la rubrique « Participations au capital-actions d'entreprises ». Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer l'aide accordée, la perte anticipée est inscrite à la provision pour pertes et imputée aux dépenses.

Provision pour pertes sur les prêts et participations au capital-actions d'entreprises

La provision pour pertes sur les prêts est établie en évaluant pour chaque compte présentant des difficultés majeures de perception la perte anticipée et pour les autres, en appliquant un taux estimatif de 5 % tout comme l'exercice précédent pour couvrir les pertes éventuelles. Pour les participations au capital-actions d'entreprises, la provision est établie par évaluation de chacun des comptes.

Aucune provision n'est pourvue à l'égard de pertes résultant de programmes d'aide financière confiés à la Société en vertu d'autres lois lorsque ces pertes sont assumées par le gouvernement du Québec.

Prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises et subventions

Les frais relatifs aux prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises et des subventions sont imputés aux opérations de l'exercice au cours duquel ces entreprises ont produit leur réclamation et satisfait à toutes les conditions posées par la Société. La contribution correspondante du gouvernement du Québec est alors considérée acquise à la Société.

Dette à long terme

Les obligations sont inscrites à leur valeur nominale. Pour ce qui est des obligations à un fort taux d'escompte, la dette est inscrite à sa valeur actualisée augmentée annuellement de la capitalisation de l'escompte, s'apparentant à de l'intérêt, selon la méthode de l'intérêt réel, et est imputée à chaque année aux frais financiers.

Frais d'émission d'obligations

Les frais d'émission d'obligations sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de la dette.

Revenus reportés

a) Contribution aux intérêts sur obligations

La contribution reçue du gouvernement du Québec représentant la différence entre la valeur actualisée des obligations à un fort taux d'escompte et leur valeur nominale a été reportée au moment de l'émission. Cette contribution est virée aux opérations selon la méthode de l'intérêt réel sur la durée de la dette.

b) Protection contre la hausse du taux d'intérêt

Les primes perçues et les intérêts qu'elles génèrent sont inscrits comme revenus reportés et sont virés aux opérations au fur et à mesure que les réclamations sont acceptées. Le gouvernement du Québec assumant les frais excédentaires de ce programme, la Société n'encourra aucune perte.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Les frais d'administration de la Société assumés par le gouvernement du Québec sont payés à même les deniers accordés à cette fin par le Parlement.

Les coûts des avantages sociaux accordés aux employés de la Société et de certains services de soutien sont défrayés à même les crédits des différents ministères concernés et ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

3. Prêts

Les prêts se rapportent à différents programmes d'aide financière. Le solde, par programme d'aide, se répartit comme suit:

	1986	1985
Financement pour les entreprises du secteur manufacturier	51 595	67 049
Aide aux activités de recherche et d'innovation	24 380	11 657
Crédit à l'implantation	7 068	2 854
Financement des exportations	1 370	972
Développement des exportations (article 9 de la Loi de la Société)	7 053	6 373
Aide au développement touristique	4 510	5 573
	95 976	94 478

La perte anticipée sur les prêts au montant de 18 131 513 $ (31 mars 1985: 23 629 445 $) se rapporte exclusivement au programme d'aide « Financement pour les entreprises du secteur manufacturier »; les pertes encourues à l'égard des autres programmes sont assumées par le gouvernement du Québec.

Les prêts relatifs au programme d'aide « Financement pour les entreprises du secteur manufacturier » comprennent un montant de 19 323 000 $ (31 mars 1985: 26 791 000 $) de prêts en défaut sur lesquels la Société exerce présentement ses privilèges de recouvrement par la réalisation de ses garanties. Le produit net de la réalisation de ces garanties est évalué à 3 577 000 $ (31 mars 1985: 5 958 000 $); le solde de 15 746 000 $ (31 mars 1985: 20 833 000 $) est couvert par la provision pour pertes sur prêts et participations au capital-actions d'entreprises.

4. Placements—programmes particuliers d'aide financière

Toutes les sommes requises pour ces placements sont déboursées à même les crédits votés annuellement par le Parlement ou à même un emprunt de la Société garanti par le gouvernement du Québec. Tous les revenus découlant de ces aides sont remis au gouvernement du Québec et toutes les pertes sont supportées par ce dernier.

Programmes particuliers d'aide financière

	1986	1985
Placements — P.M.E. Innovatnce:		
Prêts non garantis et participations au capital-actions d'entreprises	23 668	30 985
Intérêts échus et courus	1 313	962
Prêts sans intérêt et participations au capital-actions d'entreprises	42 656	2 426
	67 637	34 373

Les sommes requises pour ces placements provenant des avances du gouvernement du Québec totalisent au 31 mars 1986: 37 637 288 $ (31 mars 1985: 34 372 438 $).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

5. Créance à recevoir garantie

Cette créance garantie provient de conventions de vente et de paiement intervenues le 21 juillet 1981 avec l'actionnaire principal d'une entreprise industrielle dans laquelle la Société détenait une participation de 40 % du capital-actions.

Nonobstant les clauses des conventions qui stipulent que la disposition de la participation au capital-actions de cette entreprise a été effectuée pour un prix de 3 600 000 $ lequel montant, avec les intérêts composés annuellement au taux d'intérêt bancaire préférentiel quotidien en vigueur à compter du 30 juillet 1981 formera une somme totale de 10 650 000 $ à la date d'échéance, la Société estime que la substance des conventions intervenues est de lui permettre de recouvrer à long terme mais sans rendement l'aide accordée à cette entreprise et en conséquence, elle considère que de façon ultime elle n'aura réalisé aucun profit ni subi aucune perte à la suite de ce recouvrement.

Cette créance de 10 650 000 $ inscrite à sa valeur globale de recouvrement et garantie par une banque à charte canadienne est encaissable à une date qui dépend du taux auquel s'accumuleront les intérêts et qui se situera entre 1989 et 1991.

La valeur actualisée de cette créance s'établit à 6 539 772 $ au 31 mars 1986, soit 3 600 000 $ pour le prix de vente et 2 939 772 $ pour les intérêts courus à cette date.

6. Dette à long terme

Le paiement du capital et des intérêts de ces obligations est garanti par le gouvernement du Québec.

	1986	1985
Obligations, série « C », 12 ½%, échéant le 3 décembre 1989	16 800	16 800
Obligations, série « E », portant intérêt au taux annuel équivalent au taux préférentiel moyen de trois banques à charte moins ⅝ de 1% et échéant le 24 mars 1991. La Société peut, à son gré, racheter les obligations de cette émission à leur valeur nominale le 24 mars 1988 ou à toute date de paiement d'intérêt par multiple de 5 000 000 $	35 000	
Obligations, série « D », sans intérêt, échéant le 7 juin 1995, valeur nominale de 30 000 000 $, à la valeur actualisée au taux de 11,05% l'an	11 450	
Obligations série « A »		35 000
	63 250	51 800

7. Revenus reportés

	1986	1985
Contribution du gouvernement du Québec aux intérêts sur obligations de la dette à long terme:		
Contribution reçue	19 231	
Contribution virée aux opérations	681	
Solde à la fin	18 550	
Protection contre la hausse du taux d'intérêt:		
Solde au début	1 979	
Primes perçues et intérêts	2 006	1 979
	3 985	1 979
Primes gagnées suite aux réclamations d'intérêts	593	
Solde à la fin	3 392	1 979
	21 942	1 979

8. Dotation du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec est autorisé à payer à la Société sur le Fonds consolidé du revenu une somme de 100 millions $ pour la constitution d'une dotation. Aux 31 mars 1986 et 1985, le montant versé à ce titre est de 32 944 115 $. De plus, ce poste inclut un don du gouvernement du Québec d'une participation au capital-actions d'entreprises au montant de 445 000 $.

9. Contributions du gouvernement

Ces contributions servent à rembourser les dépenses suivantes:

	1986	1985
Aides financières à l'entreprise:		
Prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises et subventions	49 845	61 979
Exécutions de garanties de remboursement d'emprunts	9 288	11 774
Aide au développement touristique	504	290
Compensation pour manque à gagner en intérêts	3 025	1 266
Frais d'administration:		
Traitements et autres rémunérations	7 208	6 782
Services informatiques	422	380
Loyer de bureau	866	
Autres dépenses d'administration	1 070	1 083
Frais financiers	2 150	119
	74 378	83 673

10. Frais financiers

	1986	1985
Intérêts sur obligations	6 409	6 274
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	2 167	2 495
Intérêts et frais bancaires	1 638	6
Amortissement des frais d'émission d'obligations	65	65
	10 279	8 840

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

11. Évolution de la situation financière

	1986	1985
Activités d'exploitation		
— Rentrées nettes générées par les opérations:		
Excédent des revenus sur les dépenses	5 465	104
Éléments n'affectant pas les liquidités:		
Provision pour pertes (recouvrement) de l'exercice sur prêts et participations au capital-actions d'entreprnses	(1 522)	4 881
Profit sur disposition de participations au capital-actions d'entreprises		(750)
Amortissement des frais d'émission d'obligations	65	65
	4 008	4 300
— Opérations de prêts, de participations au capital-actions d'entreprises et de placements:		
Remboursements des emprunteurs	14 191	16 632
Déboursés sur prêts consentis	(22 019)	(22 450)
Intérêts imputés aux prêts en défaut et frais encourus pour la protection des garanties sur ces prêts	(1 789)	(3 673)
Prêts convertis en participations au capital-actions d'entreprises	2 002	2 300
Remboursements de placements — programmes particuliers d'aide financière	6 976	11 012
Déboursés sur placements — programmes particuliers d'aide financière	(40 240)	(3 956)
Disposition de participations au capital-actions d'entreprises	515	1 746
Participations au capital-actions d'entreprises	(1 112)	(1 184)
Participations au capital-actions d'entreprises acquises par conversion de prêts et d'intérêts	(4 042)	(2 945)
	(45 518)	(2 518)
— Variation nette d'autres soldes hors liquidités:		
Intérêts échus et courus, variation nette	(326)	971
Augmentation (diminution) des contributions à recevoir du gouvernement du Québec	1 555	(13 458)
Augmentation (diminution) des réclamations à payer pour différentes formes d'aide financière	(677)	5 096
Diminution des créditeurs et frais courus	(24)	(66)
Revenus reportés, variation nette	19 963	1 979
	20 491	(5 478)

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

12. Engagements

	1986	1985
Aides financières autorisées, non déboursées au 31 mars et qui seront financées par les fonds propres de la Société:		
— Prêts autorisés	94 995	50 833
— Participations au capital-actions d'entreprises	2 323	2 284
Aides financières autorisées, non déboursées au 31 mars et qui seront financées par le gouvernement du Québec dans le cadre des crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement:		
— Exonérations de remboursement d'emprunt accordées selon des conditions posées par la Société	57 330	37 365
— Aides financières soumises à certaines conditions de la Société et qui seront déboursées sous les formes suivantes:		

Exercices	Prises en charge d'une partie du coût des emprunts	Subventions	Placements-programmes particuliers d'aide financière		
1987	112 364	6 257	66 934		
1988	51 534	422	56 891		
1989	39 534		61 955		
1990	26 879		51 188		
1991 et suivants	19 290		13 168		
	249 601	6 679	250 136	506 416	354 900
				661 064	445 382

13. Éventualités

La Société garantit le remboursement d'emprunts contractés par des entreprises auprès d'institutions prêteuses. La dépense pouvant résulter de l'exécution de ces garanties est imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. Cependant, pour certains programmes d'aide, les pertes éventuelles seront assumées par le gouvernement du Québec. Le montant maximum de ces garanties se répartit comme suit:

	1986	1985
Garanties de remboursement d'emprunts:		
Assumées par la Société	5 071	8 867
Assumées par le gouvernement du Québec		
— en vertu d'autres lois	9 011	11 532
— 2/3 du solde du prêt pour le capital et d'une partie des intérêts et des autres frais accessoires:		
Programme d'urgence d'aide à la P.M.E.	47 366	78 039
Programme de financement des entreprises	184 798	93 684
Programme de prêt de capitalisation	736	
	246 982	192 122

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura aucune incidence importante sur la situation financière ou sur les résultats de la Société.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'état des revenus et dépenses de 1985 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1986.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-11.01

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement industriel du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du fonds de réserve, l'état de l'évolution de la situation financière et l'état de la provision pour pertes sur prêts et participations au capital-actions d'entreprises de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 6 juin 1986

SOCIÉTÉ DE LA MAISON DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

L.R.Q., c. S-11.02

BILAN

au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
Encaisse		414 121 $
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	948 000 $	
Débiteurs	10 398	1 825
Frais payés d'avance	6 533	2 725
Intérêts courus		3 384
	964 931 $	422 055 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	26 722 $	
Emprunt bancaire (note 3)	436 000	
Créditeurs et frais courus	133 812	51 627 $
Subvention reportée (note 4)	4 000	
	600 534	51 627
EXCÉDENT	364 397	370 428
	964 931 $	422 055 $

ÉVENTUALITÉ (note 5)

ENGAGEMENTS (note 6)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 8)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Claude La Haye
Ex-directeur général

SOCIÉTÉ DE LA MAISON DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986 (12 mois)	1985 (10 ½ mois)
DÉPENSES		
ADMINISTRATION		
Allocations de présence des membres	34 300 $	21 775 $
Traitements et avantages sociaux	308 312	60 431
Déplacements et représentation	19 797	54 699
Téléphone et messagerie	39 274	6 725
Publicité	23 929	10 289
Services professionnels et administratifs	314 924	58 492
Impression et fournitures de bureau	42 312	17 955
Mobilier et équipement	252 991	44 738
Loyer et améliorations des aires locatives	153 183	
Frais financiers	23 614	53
Autres frais	6 250	1 142
	1 218 886	276 299
OPÉRATIONS		
Traitements et avantages sociaux	463 675	
Déplacements et représentation	37 430	17 833
Exposition future — plan préliminaire	63 162	
Centre d'information	170 084	
Fournitures du centre de documentation	14 546	908
	748 897	18 741
	1 967 783	295 040
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	13 752	15 468
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 954 031	279 572
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 948 000	650 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	(6 031)	370 428
EXCÉDENT AU DÉBUT	370 428	
EXCÉDENT À LA FIN	364 397 $	370 428 $

SOCIÉTÉ DE LA MAISON DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution, objet et fonctions

La Société de la Maison des sciences et des techniques, organisme constitué par loi spéciale entrée en vigueur le 23 mai 1984, a pour objet l'établissement, l'administration et l'exploitation de la Maison des sciences et des techniques destinée à promouvoir la culture scientifique et technique et à faire connaître les sciences et les techniques ainsi que leurs incidences économiques, sociales, culturelles et environnementales.

Pour la réalisation de son objet, la Société a notamment les fonctions suivantes:

— promouvoir l'organisation d'expositions, d'activités d'animation ou de toute autre activité destinées à faire connaître les sciences et les techniques tant québécoises qu'étrangères;

— établir des modes de collaboration, notamment dans les régions, avec d'autres personnes ou sociétés oeuvrant dans le domaine de la muséologie et de la vulgarisation scientifiques;

— favoriser, dans l'exercice de ses activités, une approche fondée sur la participation et l'interaction, en utilisant notamment les technologies nouvelles de communication;

— susciter à l'égard de ses activités la participation des différents milieux intéressés, notamment les milieux de l'enseignement, de la recherche, de l'industrie et du loisir scientifique.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et la convention comptable énoncée ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement et les améliorations des aires locatives sont imputés aux opérations.

3. Emprunt bancaire

La subvention à recevoir du gouvernement du Québec au montant de 948 000 $, a été donnée en garantie de l'emprunt bancaire.

4. Subvention reportée

Au cours de l'exercice, une subvention a été reçue du ministère des Affaires culturelles concernant le programme "Travaux communautaires" visant à favoriser l'implication de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale dans des projets culturels. Cette subvention a été reportée compte tenu que les fras s'y rapportant seront encourus au cours de l'exercice 1986-1987.

5. Éventualité

Au cours de l'exercice, des procédures judiciaires en dommages et intérêts au montant de 390 000 $ ont été intentées contre la Société par trois anciens directeurs en rapport avec leur congédiement. La Société a inscrit à la dépense la perte qu'elle estime encourir à cet effet.

6. Engagements

La Société est liée par des baux échéant jusqu'en 1988 pour des locaux administratifs et de l'équipement pour une somme totalisant 375 571 $. Le loyer annuel au cours des deux prochains exercices se répartit comme suit:

	Locaux administratifs	Équipement	Total
1987	201 997 $	19 950 $	221 947 $
1988	131 698	21 926	153 624

7. Présentation des états financiers

À compter du présent exercice, la Société présente séparément à l'état des revenus et dépenses et excédent les dépenses relatives à son administration et celles reliées à ses opérations. Les dépenses d'administration comprennent celles de la direction générale et de l'administration tandis que les dépenses reliées aux opérations incluent celles de la programmation scientifique, du centre de documentation, des communications et de l'architecture. Certains chiffres de 1985 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée en 1986.

8. Événement postérieur à la date du bilan

Le 25 juin 1986, par le décret 951-86, le gouvernement du Québec a suspendu pour une période indéterminée les activités de la Société et en assume les droits et obligations à compter de cette date.

SOCIÉTÉ DE LA MAISON DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

L.R.Q., c. S-11.02

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Maison des sciences et des techniques au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 12 juin 1986

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. S-12.1

BILAN
au 28 août 1985

	1985	1984 (note 10)
ACTIF		
Encaisse		95 525 $
Débiteurs	165 422 $	144 211
Avances — Musée d'art contemporain de Montréal (note 3)	1 198 855	114 034
Subvention à recevoir (note 4)	1 523 451	1 642 480
Stocks et frais payés d'avance	77 616	120 755
Immobilisations (note 5)	48 814 601	48 814 601
Réparations majeures en cours (note 6)	13 774 370	6 466 788
	65 554 315 $	57 398 394 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	372 207 $	
Emprunt bancaire	500 000	166 000 $
Billets à demande — Opéra de Montréal (1980) Inc.	450 000	550 000
Fournisseurs et frais courus	1 177 249	919 971
Dépôts — Locations et ventes de billets	668 251	1 169 770
Dette à long terme (note 7)	48 702 007	42 710 052
	51 869 714	45 515 793
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ (note 8)	13 684 601	11 882 601
	65 554 315 $	57 398 394 $

Pour le Conseil d'administration,

Guy Joron, président
Roger Galipeau

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 28 août 1985

	1985	1984 (note 10)
REVENUS		
Locations	2 112 468 $	2 044 002 $
Redevance sur les billets vendus	552 122	582 966
Services auxiliaires	1 882 575	2 038 206
Animation culturelle	174 034	195 515
Production de spectacles	275 436	345 376
Autres	457 069	445 948
	5 453 704	5 652 013
DÉPENSES		
Services administratifs	3 253 780	3 178 459
Services de soutien	4 127 562	3 934 631
Services auxiliaires	1 217 684	1 335 792
Animation culturelle	515 308	453 063
Production de spectacles	284 388	571 738
	9 398 722	9 473 683
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS COMPTE NON TENU DU POSTE SUIVANT:	3 945 018	3 821 670
Frais financiers nets (note 9)	3 467 675	3 279 666
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS VIRÉ À SUBVENTION À RECEVOIR (note 4)	7 412 693 $	7 101 336 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
28 août 1985

1. Constitution et objet

La Société de la Place des Arts de Montréal, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour fonctions d'administrer la Place des Arts de Montréal ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles.

Le complexe architectural de la Place des Arts compte deux immeubles abritant trois salles ainsi qu'un café-théâtre.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit :

Stocks

Les stocks sont évalués au prix coûtant.

Immobilisations

Emplacement

L'emplacement est comptabilisé au coût.

Édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art

Le montant porté aux livres pour les édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art comprend les coûts de construction des édifices, les coûts d'équipement, mobilier et oeuvres d'art acquis comme premier aménagement ainsi que les frais de financement temporaire durant la construction. Les édifices ainsi que l'équipement, le mobilier et les oeuvres d'art qui ont été capitalisés ne sont pas amortis.

Réparations majeures en cours

Les réparations majeures sont inscrites au coût d'acquisition.

Le coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire. La contribution du gouvernement à titre de remboursement des intérêts concernant les frais de financement temporaire est déduite du coût.

Au parachèvement des travaux, les réparations majeures, à l'exception de celles attribuées aux améliorations majeures des édifices seront comptabilisées comme frais reportés et seront amorties selon une méthode à déterminer. Les améliorations majeures aux édifices seront alors virées aux immobilisations.

Redevance sur les billets vendus

Les revenus provenant de la redevance sur la vente de billets sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Équipement, mobilier et oeuvres d'art

Les acquisitions d'équipement, de mobilier et d'oeuvres d'art sont imputées aux opérations de l'exercice.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. Avances — Musée d'art contemporain de Montréal

La construction et l'aménagement du Musée d'art contemporain de Montréal sont actuellement en cours et ils s'effectuent sur l'emplacement de la Place des Arts, propriété de la Société.

Pour financer ce projet, la Société a été autorisée par le gouvernement du Québec à contracter des emprunts temporaires pour un montant ne devant excéder en aucun temps la somme de 20 000 000 $.

4. Subvention à recevoir

En vertu de sa loi constitutive, l'excédent annuel des dépenses sur les revenus de la Société ainsi que le remboursement de la dette à long terme sont à la charge du gouvernement du Québec.

	1985	1984
Solde au début	1 642 480 $	2 155 823 $
Excédent des dépenses sur les revenus	7 412 693	7 101 336
Remboursement de la dette à long terme	1 802 000	1 841 000
Profit sur rachats anticipés d'obligations à fonds d'amortissement	(328 530)	(325 325)
Versements	(9 005 192)	(9 130 354)
Solde à la fin	1 523 451 $	1 642 480 $

5. Immobilisations

	1985	1984
Emplacement	6 948 642 $	6 948 642 $
Édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art	41 865 959	41 865 959
	48 814 601 $	48 814 601 $

6. Réparations majeures en cours

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à effectuer certaines dépenses ayant trait au renouvellement et à l'amélioration des équipements techniques de scène ainsi qu'à la rénovation, au réaménagement et aux réparations majeures des biens meubles et immeubles ainsi qu'aux installations. Ces travaux, dont le coût est estimé à 21 200 000 $ devraient s'échelonner sur une période de cinq ans se terminant en 1987. Au cours de l'exercice, une partie de ces travaux a été financée par une émission d'obligations de 6 000 000 $. Les modalités de financement à long terme du solde de ces réparations majeures ne sont pas déterminées.

	1985	1984
Solde au début	6 466 788 $	2 617 475 $
Travaux exécutés au cours de l'exercice	7 500 635	4 261 257
	13 967 423	6 878 732
Contribution du gouvernement à titre de remboursement des frais de financement temporaire	193 053	411 944
Solde à la fin	13 774 370 $	6 466 788 $

Ce poste se compose comme suit :

Rénovation, aménagement et réparation des biens meubles et immeubles et des installations	11 555 180 $	5 237 462 $
Renouvellement et amélioration des équipements de scène	1 291 376	965 554
Frais de financement temporaire	794 474	221 459
Économie d'énergie	133 340	42 313
	13 774 370 $	6 466 788 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
28 août 1985

7. Dette à long terme

	1985	1984
a) Dette relative aux immobilisations		
Obligations garanties par le gouvernement du Québec		
Émission du 15 avril 1965, 18 200 000 $ 5,75% à Fonds d'amortissement échéant le 15 avril 2005	12 865 000 $	13 587 000 $
Émission du 1er juin 1966, 13 000 000 $ 6,25% en série, échéant de 1967 à 1991 6,25% à Fonds d'amortissement à compter du 1er juin 1992, échéant le 1er juin 2006	1 773 000	2 013 000
	8 392 000	8 392 000
	10 165 000	10 405 000
Émission du 6 novembre 1980, 13 700 000 $ 12,50% et 13% en série, échéant de 1981 à 1990 13,50% à Fonds d'amortissement à compter du 6 novembre 1986, échéant le 6 novembre 2000	7 700 000	8 200 000
	4 000 000	4 000 000
	11 700 000	12 200 000
Émission du 14 décembre 1982, 1 140 000 $ 11,50% et 12% en série, échéant de 1983 à 1985	400 000	740 000
	35 130 000	36 932 000
b) Dette relative aux réparations majeures en cours		
Obligations garanties par le gouvernement du Québec		
Émission du 19 février 1985, 6 000 000 $ 12%, 12,20% et 12,25% en série, échéant de 1994 à 2003 et 2005	6 000 000	
Emprunt bancaire	6 233 000	4 783 000
Chèques en circulation moins encaisse	516 432	114 423
Fournisseurs et frais courus	822 575	880 629
	13 572 007	5 778 052
	48 702 007 $	42 710 052 $

La dette relative aux réparations majeures en cours est considérée comme dette à long terme vu que le remboursement se fera à même un financement par dette à long terme.

Le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices en vertu des clauses de rachat et d'amortissement de la dette obligataire se détaille comme suit:

1985-1986	5 775 000 $
1986-1987	814 000
1987-1988	856 000
1988-1989	901 000
1989-1990	947 000

8. Avoir de la Société

	1985	1984
Solde au début	11 882 601 $	10 041 601 $
Contribution du gouvernement du Québec au remboursement de la dette à long terme	1 802 000	1 841 000
Solde à la fin	13 684 601 $	11 882 601 $

9. Frais financiers nets

	1985	1984
Intérêts sur dette à long terme	3 438 766 $	3 235 534 $
Intérêts sur emprunt bancaire et sur billets à demande	131 625	156 214
Revenus d'intérêts	(102 716)	(112 082)
	3 467 675 $	3 279 666 $

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1984 ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée en 1985.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. S-12.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 28 août 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 28 août 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 8 novembre 1985

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

L.R.Q., c. S-12

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
À COURT TERME		
Dividende à recevoir	278 000 $	
Débiteurs et intérêts courus	18 925 414	19 605 210 $
Subventions et crédits d'impôts à recevoir	3 085 148	6 380 953
Stocks (notes 4 et 15)	25 241 493	25 844 245
Frais payés d'avance	453 972	612 567
Capital-actions souscrit à recevoir		12 500 000
Versements à recevoir sur placements (note 5)	1 189 897	1 175 913
	49 173 924	66 118 888
SUBVENTIONS À RECEVOIR		45 390
PLACEMENTS (note 5)	60 612 738	53 631 524
IMMOBILISATIONS (note 6)	58 158 642	46 066 635
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 7)	3 018 479	3 659 928
	170 963 783 $	169 522 365 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Découvert bancaire	373 782 $	1 604 739 $
Avances bancaires (note 8)	19 300 672	25 000 223
Créditeurs et frais courus	12 268 507	10 946 262
Revenus reportés		130 850
Crédits d'impôts à l'investissement reportés		1 507 956
Versements sur la dette à long terme (note 9)	1 560 036	1 854 171
	33 502 997	41 044 201
DETTE À LONG TERME (note 9)	35 044 431	35 599 415
	68 547 428	76 643 616
AIDE GOUVERNEMENTALE REPORTÉE	14 823 464	10 545 362
PARTICIPATIONS MINORITAIRES	2 208 178	1 046 983
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 10)		
Autorisé:		
1 250 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Souscrit:		
Émis et payé: 780 000 actions	78 000 000	59 250 000
À recevoir		12 500 000
	78 000 000	71 750 000
SURPLUS D'APPORT (note 11)	4 926 567	4 926 567
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	2 458 146	4 609 837
	85 384 713	81 286 404
	170 963 783 $	169 522 365 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 16)

Pour le Conseil d'administration,

Robert D. Murray
Michel Duchesneau

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
REVENUS DES OPÉRATIONS	131 748 130 $	132 030 715 $
COÛT DES OPÉRATIONS	127 859 433	127 481 015
BÉNÉFICE BRUT	3 888 697	4 549 700
Frais de vente et d'administration	10 438 692	10 256 203
Frais financiers (note 12)	4 731 100	4 623 458
Revenus de placements (note 13)	(4 833 299)	(2 745 231)
Revenus divers	(1 209 493)	(1 095 964)
	9 127 000	11 038 466
PERTE AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU	(5 238 303)	(6 488 766)
Impôts créditeurs (note 14)	4 202 406	
	(1 035 897)	(6 488 766)
Participations minoritaires	(1 115 794)	(8 031)
PERTE NETTE D'EXPLOITATION	(2 151 691)	(6 496 797)
POSTE EXCEPTIONNEL		
Gain sur aliénation de toutes les immobilisations d'une filiale		3 238 070
	(2 151 691)	(3 258 727)
POSTE EXTRAORDINAIRE		
Quote-part du profit sur aliénation d'un actif incorporel d'une compagnie satellite		3 783 575
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(2 151 691)$	524 848 $

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	5 062 407 $	4 537 559 $
Redressement: Élimination d'un profit intersociétés compris dans les stocks (note 15)	(452 570)	(452 570)
Solde redressé	4 609 837	4 084 989
(Perte nette) Bénéfice net	(2 151 691)	524 848
SOLDE À LA FIN	2 458 146 $	4 609 837 $

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
EXPLOITATION		
Perte compte non tenu du poste extraordinaire	(2 151 691)$	(3 258 727)$
Éléments ne modifiant pas les liquidités		
Amortissements	4 584 348	4 334 743
Perte (profit) sur aliénation d'actif	84 973	(3 378 645)
Participation dans les résultats de compagnies satellites	(912 707)	696 301
Participations minoritaires	1 115 794	10 531
Autres	(601 868)	(23 761)
Variation des actifs et passifs à court terme hors caisse reliés à l'exploitation	(476 189)	(7 351 460)
Fonds générés (absorbés) par les activités d'exploitation	1 642 660	(8 971 018)
FINANCEMENT		
Émissions de capital-actions	18 750 000	500 000
Addition à la dette à long terme	9 961 029	7 637 322
Aide gouvernementale reçue	9 731 416	1 995 557
Participations minoritaires	45 400	1 000 000
	38 487 845	11 132 879
Remboursement de la dette à long terme	(10 791 383)	(1 268 641)
Fonds générés par les activités de financement	27 696 462	9 864 238
INVESTISSEMENTS		
Acquisitions:		
Immobilisations	(18 797 305)	(14 748 845)
Placements	(15 460 243)	(14 232 638)
Autres éléments d'actif	(1 081 560)	(1 768 238)
	(35 339 108)	(30 749 721)
Produit des aliénations:		
Immobilisations	1 301 148	6 018 935
Placements	10 581 792	3 535 830
Autres éléments d'actif	1 047 554	2 113 575
	12 930 494	11 668 340
Fonds absorbés par les activités d'investissement	(22 408 614)	(19 081 381)
ÉVOLUTION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	6 930 508	(18 188 161)
LIQUIDITÉS DÉFICITAIRES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(26 604 962)	(8 416 801)
LIQUIDITÉS DÉFICITAIRES À LA FIN DE L'EXERCICE	(19 674 454)$	(26 604 962)$

Les liquidités déficitaires de la Société représentent le découvert et les avances bancaires.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objets

La Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec — REXFOR est une compagnie à fonds social dont toutes les actions sont détenues par le gouvernement du Québec. Selon sa loi constitutive, elle a pour objets:

— de récupérer et d'exploiter toute agglomération de bois du domaine public que lui désigne le gouvernement et d'exécuter ou diriger les recherches nécessaires à ces fins;

— de revaloriser, par toute mesure sylvicole appropriée, de conserver et de protéger les forêts et les terrains à vocation forestière qui lui sont indiqués par le gouvernement;

— de stimuler l'implantation et le développement de l'industrie forestière ainsi que la création d'emplois nouveaux.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de REXFOR, fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction, ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de REXFOR, ceux de ses filiales ainsi que la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses des entreprises en participation.

Filiales en propriété exclusive:

Scierie Béarn Inc. et sa filiale
Proforêt Inc. et sa filiale
Les Produits forestiers Bellerive Ka'N'Enda Inc.
Énerbois Inc.
Gestion 1195 Inc.
Les Entreprises Matabois Ltée
2168-3768 Québec Inc.

Autre filiale:

Lignarex Inc. (participation 77 %)

Entreprises en participation:

Scierie des Outardes Enr.
Scierie Grand Remous Enr.

Stocks

Les stocks de bois, de fournitures et de carburant sont évalués au moindre du coût, selon la méthode de l'épuisement successif ou du coût moyen, et de la valeur de réalisation nette ou de la valeur de remplacement.

Le coût comprend la matière première, la main-d'oeuvre directe et les frais généraux de fabrication déduction faite, le cas échéant, de la valeur nette de réalisation des sous-produits.

Placements

REXFOR comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une compagnie émettrice est d'au moins 20% et d'au plus 50% dans la mesure où elle exerce à l'égard de cette compagnie satellite une influence sensible sur les décisions financières et administratives.

La participation dans une société en commandite est comptabilisée également à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition diminuée de toute moins-value de nature permanente. La provision pour perte éventuelle sur prêts et avances est établie selon la méthode de l'analyse des cas spécifiques.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le coût des immobilisations construites par REXFOR pour son propre usage comprend les matériaux, la main-d'oeuvre directe, une part des frais généraux et les frais financiers engagés durant la construction.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire. Les taux annuels suivants sont utilisés et varient selon la vie utile des biens. Cependant, durant la fermeture temporaire d'usines ou de divisions forestières, les immobilisations reliées directement à la production ne sont pas amorties.

	Taux
Aménagements de terrains	de 2,50 % à 10,00 %
*Chemins en forêt	de 10,00 % à 33,33 %
Bâtisses et camps en forêt	de 2,50 % à 33,33 %
Machinerie et équipement	de 6,67 % à 20,00 %
Équipement informatique	20,00 %
Matériel roulant	de 10,00 % à 33,33 %

* Certaines filiales amortissent les chemins en forêt en fonction du volume coupé dans l'année par rapport au volume total à couper.

Autres éléments d'actif

L'amortissement des frais de démarrage, de premier établissement et de développement des logiciels informatiques est calculé selon la méthode linéaire au taux de 20 %. Les frais préliminaires reliés à l'étude des différents projets sont différés pour ensuite être soit imputés aux opérations ou capitalisés selon les résultats de ces études.

L'excédent du prix d'achat des actions sur la valeur comptable de l'actif net acquis est amorti aux résultats sur une période de 20 ans.

Les terrains, bâtisses, machinerie et équipement destinés à la revente sont évalués au moindre du coût amorti ou de la valeur nette de réalisation.

Aide gouvernementale reportée

Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations et pour la création d'emplois sont comptabilisées comme aide gouvernementale reportée et sont présentées au passif. Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations subventionnées. Quant à celles reliées à la création d'emplois, elles seront virées aux résultats au fur et à mesure de la réalisation des conditions rattachées à ces subventions.

Conversion en devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon le cours en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes non réalisés sur le change étranger sont imputés aux opérations de l'exercice.

3. Consolidation proportionnelle des entreprises en participation

Au 31 mars 1986, la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses des entreprises en participation Scierie des Outardes Enr. et Scierie Grand Remous Enr. comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle, se compose comme suit:

	1986	1985
Actif	27 668 934 $	26 462 224 $
Passif	25 625 021	23 478 830
Revenus	36 045 782	34 256 526
Dépenses	38 485 262	36 807 214

4. Stocks

	1986	1985
Bois en grume	16 811 737 $	14 103 573 $
Bois d'oeuvre	4 841 819	5 590 077
Autres bois	1 689 907	4 672 705
Fournitures et carburant	1 898 030	1 477 890
	25 241 493 $	25 844 245 $

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

5. Placements

	1986	1985
À la valeur de consolidation		
Participation dans une société en commandite	3 000 000 $	3 000 000 $
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition	1 643 838	1 153 802
	4 643 838	4 153 802
Participation dans des compagnies satellites	35 597 113	24 544 271
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition	4 079 572	3 166 864
	39 676 685	27 711 135
	44 320 523	31 864 937
À la valeur d'acquisition		
Actions ordinaires (a)	5 291 938	6 355 203
Actions privilégiées	725 000	
Prêts hypothécaires	199 519	211 329
Obligations et débentures	7 266 605	7 052 455
Prêts et avances		
avec intérêts	412 329	540 987
sans intérêt	1 667 079	6 862 884
Dépôts à terme (b)	2 000 000	2 000 000
Autres	39 586	39 586
	17 602 056	23 062 444
Versements à recevoir au cours du prochain exercice	1 189 897	1 175 913
	16 412 159	21 886 531
Provision pour perte éventuelle sur prêts et avances	119 944	119 944
	16 292 215	21 766 587
	60 612 738 $	53 631 524 $

(a) Le montant de 5 291 938 $ aux 31 mars 1986 et un montant de 4 930 203 $ au 31 mars 1985 représentent des actions inscrites à la bourse dont la valeur cotée au 31 mars 1986 est de 6 127 941 $ (4 775 076 $ au 31 mars 1985). Selon les états financiers non vérifiés obtenus, la valeur aux livres desdites actions est de 5 876 939 $ au 31 mars 1986 (9 000 691 $ au 31 mars 1985).

(b) Dépôts à terme d'une filiale donnés en garantie de lettres de crédit bancaires irrévocables échéant en décembre 1989.

6. Immobilisations

	1986			1985
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains et aménagements	2 668 596 $	187 670 $	2 480 926 $	1 788 785 $
Chemins en forêt	7 593 027	1 721 838	5 871 189	5 328 256
Bâtisses et camps en forêt	17 610 210	4 613 248	12 996 962	10 630 491
Machinerie et équipement	43 375 795	12 219 420	31 156 375	17 212 725
Équipement informatique	1 015 369	402 115	613 254	619 618
Matériel roulant	5 940 582	3 760 587	2 179 995	1 972 218
Construction en cours	2 316 016		2 316 016	8 223 769
	80 519 595	22 904 878	57 614 717	45 775 862
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition:				
Équipement informatique	100 902	84 084	16 818	30 272
Matériel roulant	597 307	70 200	527 107	260 501
	81 217 804 $	23 059 162 $	58 158 642 $	46 066 635 $

La dépense d'amortissement des immobilisations de l'exercice s'élève à 4 433 318 $ (4 235 665 $ en 1984-1985) déduction faite de l'amortissement de l'aide gouvernementale reportée au montant de 557 868 $ (201 825 $ en 1984-1985).

Subventions pour l'acquisition d'immobilisations

Les subventions relatives à l'acquisition d'immobilisations sont maintenant présentées au passif au poste «Aide gouvernementale reportée». Auparavant, ces subventions étaient déduites du coût des immobilisations et l'amortissement calculé sur le montant net. Ce changement de présentation n'a aucun effet sur les résultats annuels consolidés.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

7. Autres éléments d'actif

	1986	1985
Frais de démarrage et de premier établissement — au coût amorti	434 574 $	694 622 $
Frais de développement des logiciels informatiques — au coût amorti	608 234	755 354
Coût des études relié aux projets d'investissements	694 233	783 414
Excédent du prix d'achat des actions sur la valeur comptable de l'actif net acquis — au coût amorti	414 078	437 406
Terrains, bâtisses, machinerie et équipement destinés à la revente	231 884	284 375
Dépôt — Commission de la santé et de la sécurité du travail	510 000	529 139
Autres	125 476	175 618
	3 018 479 $	3 659 928 $

8. Avances bancaires

Des comptes débiteurs et des stocks sont donnés en garantie de certaines avances bancaires.

9. Dette à long terme

	1986	1985
Rexfor		
Avances du gouvernement du Québec:		
Sans intérêt pour le financement de l'accord intervenu le 17 août 1971 avec Les Industries I.T.T. du Canada Ltée, remboursable entre les années 1997 et 2000:		
Solde des avances au montant de 13 680 000 $, à la valeur actualisée au taux de 11,5% l'an	3 320 433 $	2 977 967 $
Avec intérêts au taux préférentiel bancaire plus ½% remboursables par versements trimestriels de 43 750 $, à compter du 31 mars 1987	1 750 000	
Avec intérêts capitalisés au taux préférentiel bancaire plus 1%, sans modalité de remboursement	2 611 832	
Sans intérêt, concernant Nouveler Inc.		6 500 000
Scierie Béarn Inc.		
Emprunt, taux préférentiel bancaire plus ½%, remboursable par versements annuels variant de 100 000 $ à 220 000 $ échéant en 1994	1 000 000	1 100 000
Emprunt, taux d'intérêt variable, remboursable par deux versements de 1 500 000 $ chacun en 1990 et en 1995	3 000 000	3 000 000
Gestion 1195 Inc.		
Emprunts hypothécaires, 11¾%, remboursables par versements mensuels de 22 359 $ comprenant capital et intérêts, échéant le 1er septembre 1990	2 086 303	2 113 533
Énerbois Inc.		
Acceptation bancaire, 12,05%, remboursable jusqu'au 2 novembre 1986 par versements annuels minimums de 300 000 $, calculés en fonction d'un amortissement de 10 ans	1 100 000	1 400 000
Les Produits forestiers Bellerive Ka'N'Enda Inc.		
Emprunt, taux d'intérêt variable, remboursable par versements mensuels de 18 518 $, garanti par une obligation de première hypothèque, échéant en 1993	1 648 148	1 870 370
Emprunt, taux d'intérêt variable, remboursable par versements mensuels de 5 618 $ à compter du 1er avril 1986, garanti par une obligation de première hypothèque, échéant en 1993	500 000	500 000
Scierie des Outardes Enr.		
Emprunts bancaires, taux d'intérêt variable, remboursables par versements mensuels de 92 340 $ à compter d'avril 1987, échéant en 1993	7 200 000	7 200 000
Crédit spécial rotatif, taux préférentiel bancaire, convertible en septembre 1987 en prêt à terme remboursable par versements mensuels de 12 000 $, échéant en 1992	720 000	
Scierie Grand Remous Enr.		
Emprunt, taux d'intérêt variable, remboursable par versements trimestriels de 150 000 $ à compter de mai 1987, échéant en 1992	3 300 000	3 300 000
Proforêt Inc.		
Emprunt, taux préférentiel bancaire, remboursable par versements semi-annuels de 300 000 $ à compter de septembre 1989, échéant en 1999	6 000 000	
Autres		4 800 000
Autres — moins de 500 000 $	2 367 751	2 691 716
	36 604 467	37 453 586
Versements échéant au cours du prochain exercice	1 560 036	1 854 171
	35 044 431 $	35 599 415 $

Certains actifs sont donnés en garantie des dettes bancaires.

Les remboursements de capital à prévoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:
1986-1987 — 1 560 036 $, 1987-1988 — 2 919 215 $, 1988-1989 — 3 715 239 $, 1989-1990 — 3 611 346 $, 1990-1991 — 4 869 829 $.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

10. Capital-actions

Au cours de l'exercice, la Société a reçu 18 750 000 $ en paiement de 187 500 actions portant son capital-actions émis et payé à 78 000 000 $. Le solde du capital-actions autorisé et non souscrit, soit 47 000 000 $, sera payé en un ou plusieurs versements avec l'approbation préalable du gouvernement aux conditions qu'il déterminera.

11. Surplus d'apport

Le surplus d'apport représente essentiellement l'annulation, le 20 juin 1973, d'avances consenties par le gouvernement du Québec.

12. Frais financiers

	1986	1985
Intérêts sur la dette à long terme	2 592 975 $	2 789 266 $
Autres intérêts	2 138 125	1 834 192
	4 731 100 $	4 623 458 $

13. Revenus de placements

	1986	1985
Intérêts sur dépôts à terme	41 142 $	140 022 $
Intérêts sur prêts, avances et obligations	1 470 053	1 738 233
Quote-part dans les bénéfices d'une société en commandite et des compagnies satellites	3 044 104	961 202
Dividende	278 000	
	4 833 299	2 839 457
Radiation de placements		71 055
Augmentation de la provision pour perte éventuelle sur prêts et avances		23 171
	4 833 299 $	2 745 231 $

14. Impôts créditeurs

Dans le cadre de son programme d'investissement débuté en 1984, une filiale s'est prévalue de crédits d'impôts à l'investissement et a porté aux résultats ces crédits jusqu'à concurrence des sommes dont elle pouvait se prévaloir au 31 mars 1986. À compter de cette date, ces crédits d'impôts sont comptabilisés comme aide gouvernementale reportée.

Les impôts créditeurs sont constitués de 3 933 929 $ de crédits d'impôts relatifs à ces investissements et de 268 477 $ de crédits d'impôts reliés à une perte fiscale d'opération.

15. Redressement des bénéfices non répartis consolidés

Élimination du profit intersociétés de 452 570 $ compris dans les stocks qui ne l'avait pas été lors de la consolidation des comptes de REXFOR au 31 mars 1984. Si ce profit avait été éliminé, la perte nette pour l'exercice terminé à cette date aurait été de 5 442 222 $ et les bénéfices non répartis de 4 084 989 $.

16. Engagements et éventualités

- En vertu de conventions, REXFOR s'est portée caution des obligations contractées par une filiale en propriété exclusive de combler 49% de tous les déficits d'exploitation et de tous les déficits de fonds de roulement de sa compagnie satellite. Cet engagement expirera le 31 mars 1989 ou ultérieurement si certaines conditions ne sont pas respectées. Selon les états financiers vérifiés de la compagnie satellite au 31 mars 1986, aucune mise de fonds pour combler ces déficits n'est requise à cette date. De plus, REXFOR s'est portée caution conjointe mais non solidaire d'un engagement de 51% de même nature pris par l'autre partenaire.
- Une filiale s'est portée caution d'un engagement de sa compagnie satellite jusqu'à concurrence de 49% du paiement des intérêts payables en vertu d'une lettre de crédit irrévocable au montant de 10 536 231 $. Elle s'est également portée caution des obligations de même nature de l'autre partenaire relativement à sa participation de 51% dans cette compagnie satellite. REXFOR s'est portée caution des ses engagements contractés par sa filiale. Les intérêts cautionnés s'élèvent à 456 769 $ au 31 mars 1986
- En vertu d'une convention, une filiale s'est engagée à acheter sur demande, à compter du 1er avril 1990, toutes les actions détenues par son partenaire dans une entreprise à un prix équivalent au montant versé en mars 1985, 1 000 000 $, majoré d'un taux annuel composé mensuellement égal au taux demandé par une institution financière plus $^{5}/_{8}$%.
- REXFOR et certaines de ses filiales se sont engagées à investir 24 600 000 $ au capital-actions de nouvelles compagnies satellites, à faire l'acquisition de débentures pour 7 500 000 $ ainsi qu'à construire et acquérir diverses immobilisations pour environ 6 500 000 $. En contrepartie, le ministre des Finances s'est engagé à souscrire un montant de 27 000 000 $ au capital-actions de REXFOR
- Autres cautions 2 750 000 $.
- REXFOR est poursuivie conjointement et solidairement avec une de ses filiales pour un montant de 2,6 millions $ pour dommage relativement au retrait de son offre d'achat des actifs d'un groupe d'entreprises.
- REXFOR a reçu une réclamation par action judiciaire de 1,4 million $ d'un entrepreneur relativement à des travaux de nettoyage de débris exécutés au bief d'amont de la rivière Outardes II.

17. Avantage fiscal éventuel

Une filiale dispose de 6 063 313 $ d'un crédit d'impôts à l'investissement non comptabilisés à valoir contre ses impôts futurs.

18. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, REXFOR et ses filiales ont conclu des transactions dans le cours normal des opérations avec ses compagnies satellites. Ces transactions entre apparentées comportent des revenus d'opérations de 9 745 000 $, des revenus de placements de 632 000 $ et des revenus divers de 310 000 $.

19. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1985 ont été reclassés de façon à rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1986 et pour donner effet au redressement mentionné à la note 15.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC — REXFOR
L.R.Q., c. S-12

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec — REXFOR au 31 mars 1986 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé des bénéfices non répartis et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 5 juin 1986

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-13

BILAN

29 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	24 945	8 595
Débiteurs	14 776	9 550
Stocks, au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation	96 861	87 187
Frais imputables au prochain exercice	5 719	5 592
	142 301	110 924
IMMOBILISATIONS (note 6)	44 784	47 831
IMMEUBLE LOUÉ EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	12 617	13 024
	199 702	171 779
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	46 541	37 023
Billets à terme	96 200	28 000
Dividende		52 000
	142 741	117 023
PROVISION POUR CRÉDITS DE CONGÉS-MALADIE CUMULÉS	9 600	9 100
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 8)	15 477	15 588
	167 818	141 711
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé		
300 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
300 000 actions	30 000	30 000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	1 884	68
	31 884	30 068
	199 702	171 779

ÉVENTUALITÉ (note 9)

Au nom du Conseil d'administration,

Marcel Larocque, administrateur
Pierrette Dupont-Rousse, administratrice

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

RÉSULTATS
exercice de 52 semaines terminé le 29 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
VENTES (note 2)	935 717	882 911
FRAIS D'EXPLOITATION		
Coût des marchandises vendues	420 618	395 740
Ventes et mise en marché	81 964	81 827
Distribution	27 330	26 329
Administration	28 871	22 933
Contributions au régime de retraite relatives aux services antérieurs (note 3)	10 350	10 350
	569 133	537 179
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, AMORTISSEMENTS ET POSTES EXTRAORDINAIRES	366 584	345 732
Intérêts sur emprunts à court terme	1 379	569
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	1 709	1 733
Amortissement des immobilisations	5 105	4 893
Amortissement de l'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	407	454
	8 600	7 649
BÉNÉFICE AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES	357 984	338 083
Postes extraordinaires (note 4)	(1 168)	2 372
BÉNÉFICE NET	356 816	340 455

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
exercice de 52 semaines terminé le 29 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT	68	9 613
Bénéfice net	356 816	340 455
Radiation de la réserve pour risques non assurés		2 000
	356 884	352 068
Dividende au Ministre des Finances	355 000	352 000
SOLDE À LA FIN	1 884	68

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

exercice de 52 semaines terminé le 29 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
EXPLOITATION		
Bénéfice avant postes extraordinaires	357 984	338 083
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissements	5 512	5 347
Augmentation de la provision pour crédits de congés-maladie cumulés	500	500
	363 996	343 930
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	(57 521)	(7 041)
Dividende	(355 000)	(352 000)
Frais de privatisation	(5 785)	
Liquidités absorbées par l'exploitation	(54 310)	(15 111)
INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations	(5 539)	(7 243)
Ventes d'immobilisations	8 098	5 108
Liquidités provenant de (absorbés par) l'investissement	2 559	(2 135)
FINANCEMENT		
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, liquidités absorbées par le financement	(99)	(284)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(51 850)	(17 530)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(19 405)	(1 875)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN (note 5)	(71 255)	(19 405)

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
29 mars 1986

1. Principales pratiques comptables

Stocks

La méthode de l'épuisement successif est utilisée dans le calcul du coût des stocks.

Immobilisations

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant, sauf l'amortissement du matériel roulant qui est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif. Les taux suivants sont utilisés:

Immeubles	2,5% et 10%
Mobilier et machinerie	2,8%, 5%, 6,6%, 10%, 20%, 25%, 33,3% et 50%
Matériel roulant	20%, 25% et 30%
Améliorations locatives	selon la durée du bail
Pavage et stationnement	4%

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant au taux de 2,5%.

2. Ventes

	1986 (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)
Distributeurs autorisés		
Ventes	165 505	140 122
Escomptes	(27 178)	(21 981)
	138 327	118 141
Succursales		
Ventes	797 390	764 770
	935 717	882 911

3. Régime de retraite

Une évaluation actuarielle du passif résultant des services antérieurs au 31 décembre 1975, a été établie à 88,8 millions $. La Société des alcools du Québec rembourse à la Commission administrative du régime de retraite des fonctionnaires du Québec, ce montant plus les intérêts s'y appliquant, en 23 versements annuels consécutifs d'environ 10,3 millions $ chacun, depuis le 31 décembre 1978.

4. Postes extraordinaires

	1986 (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)
Gain sur expropriation d'immeubles	4 617	
Gain sur vente de terrain		2 372
Frais relatifs au projet de privatisation d'une partie du réseau de succursales (incluant 3,9 millions $ d'indemnités de départ aux employés)	(5 785)	
	(1 168)	2 372

5. Insuffisance des liquidités

L'insuffisance des liquidités est constituée de:

	1986 (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)
Encaisse	24 945	8 595
Billets à terme	(96 200)	(28 000)
	(71 255)	(19 405)

6. Immobilisations

	Coût (en milliers de dollars)	Amortissement cumulé (en milliers de dollars)	Coût non amorti 1986 (en milliers de dollars)	Coût non amorti 1985 (en milliers de dollars)
Terrains	6 399		6 399	6 277
Immeubles	11 279	3 770	7 509	8 473
Mobilier et machinerie	52 181	26 211	25 970	27 520
Matériel roulant	2 372	2 120	252	280
Améliorations locatives	11 358	7 428	3 930	4 522
Pavage et stationnement	878	154	724	759
	84 467	39 683	44 784	47 831

7. Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

	Valeur brute (en milliers de dollars)	Amortissement cumulé (en milliers de dollars)	Valeur non amortie 1986 (en milliers de dollars)	Valeur non amortie 1985 (en milliers de dollars)
Immeuble	16 280	3 663	12 617	13 024

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
29 mars 1986

8. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 151 658 $ incluant les intérêts calculés à 11%	15 588	15 687
Versements échéant au cours du prochain exercice	111	99
	15 477	15 588

Versements des prochains exercices:

	Capital	Intérêts	Total
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
1987	111	1 709	1 820
1988	124	1 696	1 820
1989	138	1 682	1 820
1990	154	1 666	1 820
1991	172	1 648	1 820
1992—2012	14 889	23 384	38 273
	15 588	31 785	47 373

9. Privatisation

En raison de l'annulation du projet de privatisation du réseau de succursales, la Société des alcools du Québec a reçu des mises en demeure réclamant la prise de possession de certaines succursales. Aucune suite aux demandes exprimées dans lesdites mises en demeure n'a été donnée par la Société des alcools du Québec.

Dans l'éventualité de poursuites et s'il y avait obligation d'acquitter des réclamations dont il n'est pas possible présentement d'estimer le montant, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

10. Engagements

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société des alcools du Québec s'est engagée à payer un montant total de 53,1 millions $ pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des cinq prochains exercices se chiffrent à:

	(en millions de dollars)
1987	11,3
1988	9,3
1989	8,0
1990	6,8
1991	5,7

11. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-13

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur Gérard D. Levesque
Ministre des Finances du Québec,
Actionnaire de la
Société des alcools du Québec

Nous avons vérifié les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de la Société des alcools du Québec pour l'exercice de 52 semaines terminé le 29 mars 1986 ainsi que le bilan à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la Société des alcools du Québec, ces états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et l'évolution de la situation financière de la compagnie pour l'exercice de 52 semaines terminé le 29 mars 1986 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux,
Comptables agréés.

Montréal, le 25 avril 1986

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-13.01

BILAN
du 31 mai 1986
(en milliers de dollars)

ACTIF	
ÉLÉMENTS À COURT TERME	
Encaisse	415
Comptes-clients	112
Stocks (note 3)	447
Placements à court terme (note 4)	2 000
Frais reportés au prochain exercice	258
	3 232
IMMOBILISATIONS (note 5)	27 204
	30 436
PASSIF	
DETTE À COURT TERME	
Fournisseurs et frais courus	1 720
Salaires courus à payer	404
Dépôts de clients	1 146
Subventions perçues d'avance (annexe D)	681
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	7
	3 958
DETTE À LONG TERME (note 6)	240
	4 198
VALEUR NETTE	
Capital-actions (note 7)	27 375
Déficit	(1 137)
	26 238
	30 436

Pour le Conseil d'administration,

Claudette Cornellier, administratrice
Michel Noël de Tilly, administrateur

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET DÉFICIT
exercice du 8 juin 1985 au 31 mai 1986
(en milliers de dollars)

REVENUS BRUTS (annexe B)	
Mont Sainte-Anne	9 336
Île d'Anticosti	2 471
Manoir Montmorency	1 399
Fort-Prével	514
Le Domaine	512
Campings	713
	14 945
DÉPENSES (annexe C)	
Mont Sainte-Anne	7 758
Île d'Anticosti	2 958
Manoir Montmorency	2 141
Fort-Prével	753
Le Domaine	564
Campings	1 386
	15 560
PROFIT (PERTE) D'OPÉRATIONS	
Mont Sainte-Anne	1 578
Île d'Anticosti	(487)
Manoir Montmorency	(742)
Fort-Prével	(239)
Le Domaine	(52)
Campings	(673)
	(615)
AUTRES DÉPENSES (annexe C)	
Frais non répartis — siège social	(1 656)
PERTE AVANT AMORTISSEMENT ET SUBVENTIONS	(2 271)
Amortissement	(1 137)
	(3 408)
Revenus de subventions (annexe D)	2 271
PERTE NETTE ET DÉFICIT À LA FIN	(1 137)

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice du 8 juin 1985 au 31 mai 1986
(en milliers de dollars)

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Perte nette	(1 137)
Élément d'exploitation n'impliquant aucun mouvement des liquidités:	
Amortissement des immobilisations	1 137
Variation nette des autres postes:	
Fournisseurs et frais courus	1 720
Salaires courus à payer	404
Dépôts de clients	1 146
Subventions perçues d'avance	681
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	7
Comptes-clients	(112)
Stocks	(447)
Placements à court terme	(2 000)
Frais reportés au prochain exercice	(258)
	1 141
	1 141
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Émissions de capital-actions	27 375
Dette à long terme assumée	240
	27 615
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Immobilisations transférées	(24 611)
Acquisition d'immobilisations	(3 730)
	(28 341)
AUGMENTATION NETTE DES LIQUIDITÉS ET LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	415

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 1986
(en milliers de dollars)

1. Conventions comptables

a) Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode de l'épuisement successif) et de la valeur nette de réalisation.

b) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition, à l'exception de celles indiquées à l'annexe A, qui ont été transférées à la Société par décret le 5 juin 1985.

Tel que prévu par la loi, le décret a établi la valeur globale des actifs transmis à 25 100 000 $. La Société a émis des actions au ministre des Finances pour un montant équivalent. La répartition de la valeur globale entre les actifs transférés à la Société a été établie comme suit:

- les terrains, bâtiments, pistes de ski, remontées mécaniques et infrastructures du Parc du Mont Sainte-Anne et ceux de la Réserve de l'Île d'Anticosti ont été évalués à leur valeur municipale normalisée estimée pour 1985;
- les terrains, bâtiments et infrastructures des autres établissements ont été évalués à une valeur nominale, compte tenu de leur vétusté pour certains et en tenant compte de leur valeur marchande, basée sur les revenus générés;
- l'évaluation des équipements est fonction de leur valeur nette dépréciée et tient compte du fait que les équipements transférés comprennent des véhicules lourds du Parc du Mont Sainte-Anne, des véhicules légers et utilitaires à la Réserve de l'Île d'Anticosti ainsi que des mobiliers de chambres et accessoires de cuisine dans les autres établissements.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants:

Bâtiments, pistes de ski, remontées mécaniques et systèmes d'enneigement artificiel	4 %
Équipement, mobilier et matériel roulant	20 %

c) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances de la province de Québec; la Société n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

d) Régime de retraite

Les employés réguliers de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre les services courants. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle effectuée pour les employés de la Société.

e) Revenus de subventions

La Société reçoit une subvention d'équilibre budgétaire couvrant sa perte nette avant subvention et amortissement, plus les remboursements de capital sur les emprunts effectués pour financer ses nouvelles immobilisations.

En plus, pour l'exercice 1985-1986, la Société a comptabilisé comme dépense les salaires payés par le Gouvernement pour des employés qui lui ont été prêtés durant la période du 8 juin au 22 octobre 1985. La Société a aussi reçu des subventions compensant les dépôts de clients encaissés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, avant le début de ses opérations, mais pour des services à être fournis ultérieurement par la Société. Ces subventions ont été comptabilisées aux revenus des établissements concernés.

2. Statuts constitutifs

La Société a été créée par, la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chap. S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a débuté ses opérations le 8 juin 1985 et son exercice se termine le 31 mai.

3. Stocks

Fournitures et pièces de rechange	341
Nourriture et boissons	56
Surplus de marchandises pour revente	50
	447

4. Placements à court terme

Dépôt bancaire, portant intérêt au taux de 8,75 %, encaissable sur demande	2 000

5. Immobilisations

	Valeurs transférées au 85-06-08	Acquisitions durant l'année	Amortissement accumulé	Valeur nette au 86-05-31
Terrains	5 318			5 318
Bâtiments, pistes de ski, remontées mécaniques et systèmes d'enneigement artificiel	17 782	3 078	762	20 098
Équipements et matériel roulant	1 511	652	375	1 788
	24 611	3 730	1 137	27 204

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1986
(en milliers de dollars)

6. Dette à long terme

La Société a assumé l'engagement du Gouvernement de rembourser la dette obligataire de la ville de Beaupré pour des travaux effectués au Parc du Mont Sainte-Anne. Cette dette, d'un montant de 247 000 $ à la date du transfert, est remboursable par versements annuels de 7 000 $ finissant en l'an 2006 et portant intérêt au taux de 5 ¾ %	247
Portion échue durant l'année	7
	240

7. Capital-actions

Autorisé:		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, votantes, d'une valeur nominale de 100 $	75 000	
Émis:		
Émises en paiement du transfert d'actifs du 8 juin 1985 — 251 000 actions		25 100
Émises et payées au comptant — 22 750 actions		2 275
		27 375

8. Engagements contractuels

a) La Société s'est engagée par contrats de bail de cinq ans à compter du 1er juillet 1985. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices sont les suivants:

1986-1987 — 93 771 $
1987-1988 — 93 771
1988-1989 — 93 771
1989-1990 — 93 771

b) Sur les contrats d'achat ou de construction d'immobilisations en cours au 31 mai 1986, il y avait un solde de 4 771 000 $ à être finalisé au cours du prochain exercice.

9. Rémunération des administrateurs et dirigeants

Rémunération globale de 7 administrateurs en tant qu'administrateurs	11
Rémunération globale de 4 dirigeants dont 1 est également administrateur	183

10. Événements postérieurs à la date du bilan

a) Au 31 août 1986, la Société avait conclu des engagements supplémentaires d'un montant de 1 072 500 $, relativement à des contrats d'achat ou de construction d'immobilisations.

b) En août 1986, la Société a conclu un financement à long terme de 10 866 000 $, couvrant les immobilisations réalisées au Parc du Mont Sainte-Anne durant les exercices 1985-1986 et 1986-1987. Ce financement est garanti par des équipements spécifiques pour 4 258 000 $ et par une hypothèque sur les actifs du Parc du Mont Sainte-Anne pour 6 608 000 $.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ANNEXES — AUTRES RENSEIGNEMENTS

(en milliers de dollars)

ANNEXE A — ACTIFS TRANSFÉRÉS:
8 juin 1985

	Valeur retenue				
	Terrains	Bâtiments et infrastructures	Équipements	Stocks	Total
Mont Sainte-Anne	3 573	16 446	1 000	400	21 419
Île d'Anticosti		433	325	50	808
Manoir Montmorency	677	200	82	18	977
Fort-Prével	46	150	79	21	296
Le Domaine		103	25		128
Campings					
Amqui	132	50			182
Côte Sainte-Catherine		50			50
Kénogami	366	100			466
Stoneham	50	50			100
Voltigeurs	159	100			259
Baie-de-Percé	20	25			45
Pointe-des-Cascades	143	25			168
Côteau-Landing	147	25			172
Fort-Témiscamingue	5	25			30
	5 318	17 782	1 511	489	25 100

ANNEXE B — REVENUS:
exercice du 8 juin 1985 au 31 mai 1986

	Ski	Chasse et pêche	Hôtel et restaurants	Campings et activités d'été	Total
Mont Sainte-Anne	8 934			402	9 336
Île d'Anticosti		2 444		27	2 471
Manoir Montmorency			1 399		1 399
Fort-Prével			514		514
Le Domaine		57	455		512
Campings				713	713
	8 934	2 501	2 368	1 142	14 945

ANNEXE C — DÉPENSES DIRECTES:
exercice du 8 juin 1985 au 31 mai 1986

	Traitements	Fournitures et achats	Autres dépenses directes	Total
Mont Sainte-Anne	4 271	1 449	2 038	7 758
Île d'Anticosti	1 530	688	740	2 958
Manoir Montmorency	1 330	481	330	2 141
Fort-Prével	472	176	105	753
Le Domaine	337	144	83	564
Campings	798	156	432	1 386
	8 738	3 094	3 728	15 560
Siège social	887	67	702	1 656
	9 625	3 161	4 430	17 216

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ANNEXES — AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)

(en milliers de dollars)

ANNEXE D — SUBVENTIONS:
31 mai 1986

	Revenus de subventions	Revenus d'équilibre budgétaire
Revenus de subventions		
Perte avant subventions et amortissement		(2 271)
Portion représentant des revenus encaissés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche avant le 8 juin 1985, pour lesquels les services ont été rendus par la Société durant l'année 1985-1986	(1 018)	(1 018)
Salaires payés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour les employés permanents prêtés à la Société du 8 juin au 29 octobre 1985	1 528	1 528
Perte ajustée avant subvention et amortissement		(1 761)
Plus:		
Paiement de capital sur les nouveaux emprunts		
Subvention d'équilibre budgétaire	1 761	(1 761)
Revenus de subventions	2 271	
Subventions perçues d'avance		
Subventions au comptant reçues du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche		2 442
Subvention d'équilibre budgétaire		(1 761)
Subventions perçues d'avance		681

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-13.01

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la
Société des établissements de plein air du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mai 1986 ainsi que les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice du 8 juin 1985 au 31 mai 1986. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

À notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société, ces états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact de la situation financière de la Société au 31 mai 1986 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice du 8 juin 1985 au 31 mai 1986, selon les principes comptables généralement reconnus.

Mallette, Benoît, Boulanger, Rondeau & Associés,
Comptables agréés.

Québec, le 10 septembre 1986

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-14

BILAN
au 31 mars 1986

	1986	1985 (note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	3 788 602 $	905 523 $
Fonds en fidéicommis (note 4)	764 449	
Débiteurs et intérêts courus	271 258	299 449
Subventions à recevoir		2 008 382
	4 824 309	3 213 354
PLACEMENT (note 5)	55 000	55 000
IMMOBILISATIONS (note 6)	43 912 901	28 148 357
	48 792 210 $	31 416 711 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus	4 226 433 $	1 537 161 $
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant en deçà d'un an (note 7)	929 566	206 309
	5 155 999	1 743 470
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	30 564 265	4 084 099
DETTE À LONG TERME		13 090 700
CRÉDIT REPORTÉ (note 8)	11 236 786	8 833 463
	46 957 050	27 751 732
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé: 100 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 15 000 actions	1 500 000	1 500 000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	335 160	2 164 979
	1 835 160	3 664 979
	48 792 210 $	31 416 711 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (notes 11 et 13)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Yves Gagnon, administrateur
Clément Fleury, administrateur

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985 (note 3)
DÉPENSES		
Frais d'exploitation	20 161 564 $	18 128 314 $
Frais généraux et d'administration	3 713 608	3 361 771
Amortissement des immobilisations	1 693 277	1 545 138
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 512 902	383 287
	27 081 351	23 418 510
REVENUS		
Transport des véhicules	4 090 491	3 996 708
Transport des passagers	2 314 205	3 038 619
Autres (note 9)	538 322	465 918
	6 943 018	7 501 245
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES ET POSTES EXTRAORDINAIRES	20 138 333	15 917 265
Participations gouvernementales (note 10)	18 308 514	15 225 617
PERTE AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES	1 829 819	691 648
Profit sur aliénation de navire et recouvrements de taxes		1 093 204
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	(1 829 819)	401 556
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	2 164 979	1 763 423
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	335 160 $	2 164 979 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Pertes avant postes extraordinaires	(1 829 819)$	(691 648)$
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Amortissement des immobilisations	1 693 277	1 545 138
Perte sur aliénations d'immobilisations		87
Virement de crédit reporté	(1 036 677)	(1 283 003)
	(1 173 219)	(429 426)
Variation nette des actifs et passifs à court terme hors liquidités	4 684 653	(225 142)
	3 511 434	(654 568)
Recouvrements de taxes		337 676
Fonds générés (absorbés) par les activités d'exploitation	3 511 434	(316 892)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Participation gouvernementale aux immobilisations	3 440 000	133 545
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	27 409 732	
Emprunts pour la construction de navires	10 738 972	13 090 700
Remboursements d'emprunts pour la construction de navires	(23 829 672)	
Diminution des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(929 566)	(206 309)
Fonds générés par les activités de financement	16 829 466	13 017 936
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit d'aliénations d'immobilisations	27 409 732	851 315
Navires loués en vertu de contrats de location-acquisition	(27 409 732)	
Acquisitions d'immobilisations	(17 457 821)	(14 307 794)
Fonds absorbés par les activités d'investissement	(17 457 821)	(13 456 479)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	2 883 079	(755 435)
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT	905 523	1 660 958
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	3 788 602 $	905 523 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objet

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine ou sur la valeur foncière municipale ou déterminée à la suite d'une évaluation technique a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût. L'amortissement des immobilisations est calculé comme suit:

	Taux	Méthode
Quais	5%	
Bâtiments	10%	Amortissement
Navires	15%	
Ameublement et équipement	20%	décroissant
Roulant	30%	
Améliorations locatives		Durée estimative d'utilisation
Navires loués en vertu de contrat de location-acquisition		Amortissement égal au capital remboursé au cours de l'exercice sur les obligations correspondantes

Crédit reporté — Participation gouvernementale à l'acquisition d'immobilisations

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acqus par donation ou à l'aide de subventions spécifiques est inscrite au compte crédit reporté et virée à l'état des revenus et dépenses au fur et à mesure que les immobilisations en cause sont amorties.

Recouvrement des assureurs

Le recouvrement des assureurs résultant d'accidents imputables aux navires de la Société est comptabilisé lors de l'encaissement.

3. Redressement affecté aux exercices antérieurs

Le contrat de location du navire Armand Imbeau, intervenu en 1981, est maintenant comptabilisé comme location-acquisition alors qu'auparavant ce contrat était comptabilisé comme location-exploitation. Les états financiers de l'exercice 1985 ont été redressés pour donner effet à ce changement de comptabilisation et, en conséquence, les immobilisations et l'obligation en découlant ont été augmentées d'une somme de 4 290 408 $. Ce redressement n'a aucun effet sur les résultats nets des exercices 1981 à 1985.

4. Fonds en fidéicommis

Au cours de l'exercice, la Société a vendu deux navires à des institutions financières transigeant dans les opérations de crédit-bail et, immédiatement après ces ventes, les a loués de ces mêmes institutions. La majeure partie du produit des aliénations a servi à rembourser les emprunts contractés pour le financement de la construction de ces navires et le solde a été versé dans un compte en fidéicommis pour acquitter les sommes alors dues à différents fournisseurs pour ces navires.

5. Placement

Ce placement a été cédé à titre gratuit par le gouvernement du Québec à la Société et représente le coût d'origine de 55 000 actions ordinaires classe «A» des 767 500 actions émises par la Compagnie de gestion de Matane Inc.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

6. Immobilisations

	1986				1985
	Immobilisations				
	Acquises par donation	Autres	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	64 794 $	18 145 $		82 939 $	82 939 $
Quais	3 771 913	73 429	1 811 359 $	2 033 983	2 141 035
Bâtiments	1 509 177	407 283	750 623	1 165 837	1 249 676
Navires	25 523 957	870 985	17 997 733	8 397 209	19 475 907
Ameublement et équipement	24 916	536 791	325 130	236 577	209 384
Roulant		29 659	19 747	9 912	14 159
Améliorations locatives	215 930	638 112	85 403	768 639	684 849
	31 110 687	2 574 404	20 989 995	12 695 096	23 857 949
Navires loués en vertu de contrats de location-acquisition		32 463 772	1 245 967	31 217 805	4 290 408
	31 110 687 $	35 038 176 $	22 235 962 $	43 912 901 $	28 148 357 $

Installations portuaires — Les gares et quais de Matane et Godbout appartenant au gouvernement du Québec sont mis gratuitement à la disposition de la Société.

7. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	1986	1985
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 10,6%, échéant jusqu'en 2001	31 493 831 $	4 290 408 $
Versements échéant en deçà d'un an	929 566	206 309
	30 564 265 $	4 084 099 $

Les paiements minimaux exigibles découlant des contrats de location-acquisition, en prenant pour acquis que les loyers demeureront aux montants versés en 1986, s'établissent comme suit:

1987	4 126 514 $
1988	4 126 514
1989	4 126 514
1990	4 126 514
1991	4 126 514
1992 à 2001	43 146 644
Total des paiements minimaux exigibles	63 779 214
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimaux exigibles	32 285 383
	31 493 831 $

8. Crédit reporté

Participations gouvernementales à l'acquisition d'immobilisations:

	1986	1985
a) Gouvernement du Québec		
Solde au début	8 084 954 $	9 296 786 $
Participation de l'exercice	3 440 000	
	11 524 954	9 296 786
Virement à l'état des revenus et dépenses équivalent aux montants suivants:		
Amortissement des immobilisations	(971 544)	(1 127 134)
Solde non amorti sur immobilisations aliénées au cours de l'exercice		(84 698)
Solde à la fin	10 553 410	8 084 954
b) Gouvernement du Canada		
Solde au début	748 509	686 135
Participation de l'exercice		133 545
	748 509	819 680
Virement à l'état des revenus et dépenses équivalent au montant suivant:		
Amortissement des immobilisations	(65 133)	(71 171)
Solde à la fin	683 376	748 509
	11 236 786 $	8 833 463 $
Ce solde se rapporte aux immobilisations suivantes:		
Terrains	64 794 $	64 794 $
Quais	1 982 705	2 087 057
Bâtiments	903 447	1 003 830
Navires	8 087 527	5 467 681
Ameublement et équipement	3 975	4 967
Améliorations locatives	194 338	205 134
	11 236 786 $	8 833 463 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

9. Autres revenus

	1986	1985
Intérêts sur dépôts bancaires	154 695 $	336 958 $
Dividendes	19 800	31 350
Stationnement et divers	30 222	35 939
Machines distributrices	52 291	53 189
Recouvrements des assureurs pour réclamations d'accidents imputables aux navires	281 314	8 569
Perte sur aliénations d'immobilisations		(87)
	538 322 $	485 918 $

10. Participations gouvernementales

	1986	1985
Gouvernement du Québec:		
Au fonctionnement:		
Subvention reçue	18 027 365 $	13 942 614 $
Portion affectée à la rénovation d'un navire virée au poste du bilan «crédit reporté»	755 528	
	17 271 837	13 942 614
À l'acquisition d'immobilisations:		
Virement de crédit reporté (note 8)	971 544	1 211 832
	18 243 381	15 154 446
Gouvernement du Canada:		
À l'acquisition d'immobilisations:		
Virement de crédit reporté (note 8)	65 133	71 171
	18 308 514 $	15 225 617 $

11. Engagements

Contrats de location — exploitation de navire

La période minimale du bail est de 10 ans et se termine en l'an 1990. Ce bail est renouvelable et comporte des options d'achat en 1990 au prix de 2 998 800 $ ou en 1995 au prix de 849 680 $ s'il y a prolongation de bail.

Le total des paiements minimaux futurs exigibles en vertu de ce contrat de location est de 2 509 108 $. Le loyer imputé aux dépenses de l'exercice est de 627 277 $.

Contrat de location de local

Le bail de la gare intermodale signé en 1984 a une durée de 20 ans avec option de renouvellement. Le loyer annuel a été fixé à 33 1/3% des frais d'exploitation et le total des paiements minimaux futurs exigibles est estimé à 479 758 $. Le loyer imputé aux dépenses de l'exercice est de 21 380 $.

Versements des cinq prochains exercices

Les versements des cinq prochains exercices à l'égard de ces deux baux, en supposant que le loyer relatif à la gare intermodale demeure aux montants versés en 1986, seront de 653 208 $ pour chacune des quatre prochaines années et de 25 932 $ pour l'année 1991.

12. Congés de maladie

Les congés de maladie accumulés par les employés au 31 mars 1986 sont estimés à 612 000 $ (31 mars 1985: 620 000 $) et ne sont pas inscrits au passif. Le paiement de ces congés de maladie est sujet à certaines conditions stipulées dans les conventions collectives.

13. Éventualité

Versatile Davie Inc. réclame 2 865 623 $ de la Société pour des travaux non prévus aux contrats ainsi qu'en remboursement de certaines dépenses que lui aurait occasionnées le retard encouru dans la construction des deux nouveaux traversiers dont elle prétend ne pas être responsable.

Bien qu'elle conteste la validité de cette réclamation, la Société a entrepris des pourparlers avec Versatile Davie Inc. afin de régler ce litige dont on ne peut présentement prédire l'issue.

D'autre part, Versatile Davie Inc. s'est engagée à verser dans un compte en fidéicommis toute subvention pouvant être reçue du gouvernement du Canada, en vertu du règlement sur l'aide aux constructeurs de navire, en rapport avec la construction des deux nouveaux traversiers. Une somme de 2 026 985 $ au 13 juin 1986 est détenue en fidéicommis dans le cadre de cet engagement.

Aucune provision pour perte relative à cette réclamation, déduction faite des fonds en fidéicommis s'y rapportant, n'est comptabilisée aux états financiers de la Société.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-14

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et des bénéfices non répartis et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive de la comptabilisation d'un contrat de location intervenu en 1981 dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 4 juin 1986 (le 13 juin 1986 pour la note 13)

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC — SEREQ

BILAN
31 janvier 1986

	1986	1985
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	10 800 $	350 412 $
Dépôts à terme et intérêts courus	534 659	
Débiteurs (note 4)	4 331	21 018
Frais imputables au prochain exercice	4 255	2 991
	554 045	374 421
IMMOBILISATIONS (note 5)	70 406	164 984
BIENS LOUÉS EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION		
Équipement informatique, au coût	46 555	46 555
Amortissement cumulé	23 277	9 311
	23 278	37 244
	647 729 $	576 649 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 6)	64 136 $	154 473 $
Subvention reportée (note 7)	137 800	200 000
Versements sur obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice	14 071	11 913
	216 007	366 386
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 8)	13 662	27 733
	229 669	394 119
AVOIR		
Surplus	418 060	182 530
	647 729 $	576 649 $

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC — SEREQ

REVENUS ET DÉPENSES ET SURPLUS
exercice terminé le 31 janvier 1986

	1986	1985
REVENUS		
Subventions, Gouvernement du Québec	713 400 $	1 350 000 $
Honoraires de gestion, Gouvernement du Québec		32 000
Intérêts et autres revenus	16 664	27 603
Projet		14 028
Dépenses recouvrées de l'exercice antérieur		1 906
	730 064	1 425 537
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION (voir page 365)	494 534	1 367 094
REVENU NET	235 530	58 443
SURPLUS AU DÉBUT	182 530	124 087
SURPLUS À LA FIN	418 060 $	182 530 $

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 janvier 1986

	1986	1985
EXPLOITATION		
Revenu net	235 530 $	58 443 $
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissements	31 568	48 400
Perte sur vente d'immobilisations	10 082	
	277 180	106 843
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	(137 114)	231 570
Liquidités provenant de l'exploitation	140 066	338 413
INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations		(15 109)
Ventes d'immobilisations	66 894	
Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition		(46 555)
Liquidités provenant de (absorbées par) l'investissement	66 894	(61 664)
FINANCEMENT		
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition		46 555
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(11 913)	(6 909)
Liquidités provenant du (absorbées par le) financement	(11 913)	39 646
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	195 047	316 395
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	350 412	34 017
LIQUIDITÉS À LA FIN (note 3)	545 459 $	350 412 $

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC — SEREQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 janvier 1986

1. Principales pratiques comptables

Immobilisations

L'amortissement du mobilier et de l'équipement de bureau est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20%.

Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'amortissement de l'équipement informatique est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30%.

2. Nature des activités

La Société à but non lucratif a pour but de promouvoir la distribution des ressources éducatives québécoises et d'exécuter des projets éducatifs à l'extérieur du Québec. Pour l'exercice 1986-1987, la Société n'a pas obtenu de subvention du Québec autre que celle accordée jusqu'au 31 mars 1986. De plus, au 31 mai 1986, il n'y avait plus aucune ressource permanente à l'emploi de la Société.

3. Liquidités

	1986	1985
Les liquidités sont constituées de:		
Encaisse	10 800 $	350 412 $
Dépôt à terme et intérêts courus	534 659	
	545 459 $	350 412 $

4. Débiteurs

	1986	1985
Employés		1 500 $
Balance de prix de vente sur immobilisations	2 800 $	5 600
Autres	1 531	13 307
Dépôts		611
	4 331 $	21 018 $

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	1986 Coût non amorti	1985 Coût non amorti
Mobilier et équipement de bureau	133 264 $	62 858 $	70 406 $	109 713 $
Matériel informatique				21 083
Améliorations locatives				34 188
	133 264 $	62 858 $	70 406 $	164 984 $

6. Créditeurs et frais courus

	1986	1985
Fournisseurs	22 076 $	54 813 $
Salaires	37 860	96 060
Frais courus	4 200	3 600
	64 136 $	154 473 $

7. Subvention reportée

	1986	1985
Subvention encaissée à l'avance pour l'exercice se terminant le 31 janvier 1987	137 800 $	200 000 $

8. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	1986	1985
Obligation relative à la location d'équipement informatique, remboursable jusqu'au 15 juin 1987 par versements mensuels de 1 473 $ incluant les intérêts calculés de 11,6%	27 733 $	39 646 $
Versements échéant au cours du prochain exercice	14 071	11 913
	13 662 $	27 733 $

Les versements des 2 prochains exercices, incluant les intérêts de 4 373 $, se chiffrent à: 1986, 17 672 $ et 1987, 14 434 $.

9. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Société a bénéficié à titre gratuit de personnel à l'emploi de la Fonction Publique du Québec pour un montant de 121 781 $ (1984, 406 791 $), ce qui représente l'équivalent d'environ 22 mois de personnes ressources.

10. Engagement

Les versements relatifs à un contrat de location-exploitation pour les locaux administratifs de Montréal échéant le 30 novembre 1988 totalisent 55 856 $ et se répartissent comme suit pour les 2 prochains exercices: 1987, 30 467 $; et 1988, 25 389 $.

11. Événement subséquent

Le 7 mai 1986, la Société a versé une indemnité de séparation au montant de 71 206 $ suite au départ d'un employé.

12. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de la période courante.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC — SEREQ

FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION
exercice terminé le 31 janvier 1986

	1986 Total	1985 Total
Salaires et avantages sociaux	225 271 $	665 555 $
Indemnité de départ	29 772	36 156
Services extérieurs et consultants	18 783	119 222
Jetons — Conseil d'administration	15 300	18 600
Frais de représentation	11 922	71 547
Frais de déplacement	38 645	135 862
Location immeuble	39 166	113 424
Location équipement	4 649	30 681
Assurance	753	1 796
Intérêts et frais bancaires	90	3 453
Intérêts d'un contrat de location-acquisition	5 758	4 873
Communications	23 559	41 821
Poste et messagerie	2 399	7 260
Matériel de bureau	10 524	19 264
Entretien et réparations		6 139
Abonnement et publication	210	2 172
Taxes	5 636	26 471
Publicité	20 447	14 396
Amortissement des immobilisations	17 602	39 089
Amortissement de biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	13 986	9 311
Perte sur vente d'immobilisations	10 082	
	494 534 $	1 367 094 $

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC — SEREQ

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration de
Société d'exploitation des ressources
éducatives du Québec (SEREQ)

Nous avons vérifié les états de revenus et dépenses et surplus et de l'évolution de la situation financière de la Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec (SEREQ) pour l'exercice terminé le 31 janvier 1986 ainsi que le bilan à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la Société, ces états financiers présentent fidèlement les revenus et dépenses et l'évolution de la situation financière de la Société pour l'exercice terminé le 31 janvier 1986 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux,
Comptables agréés.

Montréal, le 24 mars 1986
(au 1er juin 1986, pour les notes 2 et 11)

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-8

BILAN

au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984 (note 13)
ACTIF		
Prêts et avances (note 3)	590 270	595 835
Immeubles d'habitation (note 4)	1 056 521	927 254
Créances		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	53 143	79 398
Gouvernement du Québec	14 098	
Autres	7 053	3 768
Encaisse	1 414	110
	1 722 499	1 606 365
PASSIF		
Emprunts (note 5)	1 680 356	1 553 446
Créditeurs (note 6)	37 796	48 615
Fonds d'assurance des sinistres	4 035	4 164
	1 722 187	1 606 225
EXCÉDENT	312	140
	1 722 499	1 606 365

ENGAGEMENTS (note 12)

Pour la Société,

Jean-Luc Lesage
J.P. Beaulieu

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
REVENUS		
Financement des programmes (note 8)		
Gouvernement du Québec	228 551	178 671
Société canadienne d'hypothèques et de logement	91 529	94 959
	320 080	273 630
Recouvrement — service de la dette imputé au programme d'habitation à loyer modique	112 202	101 323
Intérêts sur prêts et avances	48 987	52 807
	481 269	427 760
DÉPENSES		
Coût des programmes (note 8)	298 188	254 618
Frais d'administration (note 9)	21 892	19 012
	320 080	273 630
Intérêts sur emprunts	156 761	147 868
	476 841	421 498
REVENU COMPTE NON TENU DU POSTE SUIVANT	4 428	6 262
Pertes sur dispositions d'actifs		4 903
REVENU NET DE L'EXERCICE	4 428	1 359

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT	140	4 663
Revenu net de l'exercice	4 428	1 359
	4 568	6 022
Virement au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec (note 7)	4 256	5 882
SOLDE À LA FIN	312	140

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984 (note 13)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées nettes générées par l'exploitation (note 10)	6 610	16 296
Virement au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec	(4 256)	(5 882)
Fonds générés par les activités d'exploitation	2 354	10 414
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts	1 006 099	481 952
Remboursements d'emprunts	(882 495)	(407 677)
Augmentation (diminution) des intérêts courus sur emprunts	3 306	(1 848)
Augmentation (diminution) des sommes dues au fonds d'assurance des sinistres	(129)	662
Fonds générés par les activités de financement	126 781	72 989
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Nouveaux investissements		
Immeubles d'habitation	(133 344)	(88 637)
Prêts et avances	(1 962)	(8 453)
Encaissements sur prêts et avances	7 291	6 665
Acquisition d'une propriété sous financement de la Société:		
Immeuble d'habitation	(52)	
Prêt et intérêts courus	52	
Diminution des intérêts courus sur prêts et avances	184	1 853
Aliénation d'actif		161
Fonds absorbés par les activités d'investissements	(127 831)	(88 411)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE AU COURS DE L'EXERCICE	1 304	(5 008)
ENCAISSE AU DÉBUT	110	5 118
ENCAISSE À LA FIN	1 414	110

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE DES SINISTRES

BILAN

au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF		
Encaisse	15	3
Créances:		
Société d'habitation du Québec	4 035	4 164
	4 050	4 167
PASSIF		
Réclamations en voie de règlement	488	1 208
Primes perçues d'avance		2
Solde du fonds	3 562	2 957
	4 050	4 167

ÉVOLUTION DU FONDS

au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
Revenus		
Primes	823	681
Intérêts	408	442
	1 231	1 123
Réclamations	626	1 440
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES RÉCLAMATIONS DE L'EXERCICE	605	(317)
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	2 957	3 274
SOLDE DU FONDS À LA FIN	3 562	2 957

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

1. Constitution et objet

La Société d'habitation du Québec, corporation constituée par loi spéciale, a pour objet de favoriser la rénovation du territoire des municipalités du Québec, de faciliter l'accession des citoyens du Québec à la propriété immobilière et de mettre à leur disposition des logements à loyer modique.

De plus, la Société administre un fonds d'assurance depuis 1979 pour couvrir les pertes lors de sinistres à ses immeubles d'habitation et à ceux des offices municipaux d'habitation. Les pertes individuelles excédant 500 milliers de dollars ne sont pas couvertes par ce fonds d'assurance et sont partageables en parts égales entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec conformément aux accords directeurs intervenus entre ces organismes.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Les modalités d'application de certaines conventions comptables sont exposées ci-dessous:

a) Immeubles d'habitation

i. Les immeubles d'habitation de la Société sont inscrits au coût.

Dans le cas des propriétés acquises par défaut de paiement, leur coût est comptabilisé au montant du solde du prêt plus les intérêts courus jusqu'à la date de dation en paiement et les déboursés effectués lors de la prise de possession.

Pour les projets de construction d'immeubles d'habitation de la Société, des intérêts ainsi que des frais d'administration sont ajoutés aux autres coûts encourus jusqu'à la date du début de l'exploitation.

ii. L'amortissement des immeubles d'habitation est inscrit selon les modalités de remboursement du principal des emprunts contractés à l'égard de ces immeubles, généralement sur une période de 35 à 50 ans. Cette charge annuelle comprend l'amortissement du coût des terrains, des bâtisses et des équipements. Aucun amortissement n'est pris relativement aux immeubles d'habitation tant que les emprunts afférents n'ont pas été mis sous remboursement.

b) Prêts et avances

Aucune provision pour non-remboursement n'est inscrite relativement aux prêts et avances dont les remboursements sont en arrérages puisque ces montants sont comptabilisés au coût des propriétés, s'il y a acquisition par défaut de paiement.

c) Financement des programmes

Les participations du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au financement des programmes sont inscrites aux livres en autant que les coûts afférents à ces programmes y sont aussi comptabilisés. La participation du gouvernement du Québec représente sa participation brute au coût des programmes de la Société, moins la partie recouvrable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu d'ententes.

d) Recouvrement — service de la dette imputé au programme d'habitation à loyer modique

Le service de la dette que la Société doit assumer en vertu des emprunts contractés pour le financement de ses immeubles d'habitation dont la gérance est confiée à des mandataires, est généralement récupéré à même les subventions versées à ces mandataires en l'occurrence les offices municipaux d'habitation du Québec, les municipalités nordiques et la Société de gestion immobilière SHQ.

e) Coût des programmes

Programme d'habitation à loyer modique

Le coût du programme d'habitation à loyer modique est établi à partir des budgets produits par les organismes concernés et approuvés par la Société ou, le cas échéant, à partir des budgets préparés et approuvés par la Société.

Ce coût comprend également des modifications se rapportant aux exercices antérieurs résultant de l'analyse et de l'approbation par la Société des états financiers vérifiés de ces organismes.

Programme de supplément au loyer

Lorsque le programme de supplément au loyer s'adresse à des organismes, le coût de ce programme est comptabilisé à partir des demandes de subvention produites par les organismes concernés et approuvées par la Société. Ce coût comprend également des modifications se rapportant aux exercices antérieurs résultant de l'analyse et de l'approbation par la Société des rapports financiers requis.

Par ailleurs, lorsque les bénéfices de ce programme sont octroyés à des individus, la Société enregistre ces bénéfices conformément à la convention comptable applicable aux «autres programmes».

Corvée-Habitation

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985, la quote-part de la Société au coût de ce programme correspond à 60% des subventions octroyées par le Fonds de relance de la construction domiciliaire créé en vertu de la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Autres programmes

Le coût de chacun des autres programmes est enregistré aux livres en autant que les demandes de subventions aient été approuvées par la Société ou son mandataire, le cas échéant, et que les paiements qui en découlent viennent à échéance avant la fin de l'exercice financier concerné.

f) Frais d'administration

Les sommes requises pour les frais d'administration sont prises à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement; en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, la Société canadienne d'hypothèques et de logement contribue en partie à ces frais. Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux dépenses conformément aux conventions comptables du gouvernement.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Société de même que le coût du service téléphonique sont défrayés à même les crédits de certains ministères et ne sont pas présentés à l'état des résultats.

3. Prêts et avances

	1985	1984
Prêts hypothécaires — 6 7/8% à 15 1/4% remboursables par mensualités ou annuités	539 851	543 083
Prêts sans garantie hypothécaire — 6 7/8% à 14.58% remboursables par mensualités	14 406	14 523
Obligations — 6 7/8% à 9 5/8% remboursables par annuités	16 128	18 503
Avances	10 223	9 859
Intérêts courus	9 662	9 867
	590 270	595 835

4. Immeubles d'habitation

	1985	1984
Immeubles d'habitation parachevés	905 180	816 264
Propriétés acquises	58 453	49 714
	963 633	865 978
Amortissement cumulé	8 197*	4 068
	955 436	861 910
Immeubles d'habitation en construction	101 085	65 344
	1 056 521	927 254

* Dans le cadre du processus de fermeture de la ville de Gagnon, la Société est autorisée à céder les immeubles qu'elle possède dans cette municipalité à la compagnie «Sidbec Normines Inc.» pour la valeur nominale de 1,00 $. Au 31 décembre 1985, cette transaction n'avait pu être complétée.

La Société a procédé en 1985 au remboursement du principal des emprunts contractés à l'égard de ces immeubles créant ainsi un amortissement accéléré de 2 610 milliers $ équivalent à leur valeur comptable.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

5. Emprunts

	1985	1984
Gouvernement du Québec		
Obligations — 6⅞% à 15,98% remboursables par versements annuels et semi-annuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans et rachetables par anticipation	128 742	128 339
Avances		5 200
Intérets courus	7 182	7 239
	135 924	140 778
Société canadienne d'hypothèques et de logement		
Obligations — 6⅞% à 11% remboursables par versements annuels et semi-annuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans et rachetables par anticipation	874 673	882 024
Emprunts hypothécaires — 3½% à 7⅞% remboursables par versements mensuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans	1 963	2 074
Intérets courus	49 928	50 274
	926 564	934 372
Autres		
Obligations — 11¼% à 16¼% remboursables de 1986 à 1995 et assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement	460 630	319 211
Emprunts à terme — 11⅛% à 14,58% remboursables généralement par versement annuels échéant en 1989 et 1992	8 369	8 992
Financement temporaire — institutions financières		
Garanti par le gouvernement du Québec		105 799
Autres	125 435	24 569
Intérets courus	23 434	19 725
	617 868	478 296
	1 680 356	1 553 446

Le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur les obligations, les emprunts hypothécaires et les emprunts à terme se détaille comme suit:

1986 — 7 688
1987 — 8 072
1988 — 8 383
1989 — 8 676
1990 — 9 092

6. Créditeurs

	1985	1984
Corvée-Habitation	17 643	20 314
Entrepreneurs et fournisseurs	14 287	15 558
Gouvernement du Québec		5 381
Bénéficiaires de subventions et divers	2 740	4 239
Retenues de garantie sur contrats de construction	3 126	3 123
	37 796	48 615

7. Virement au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec

La Société a approuvé, par voie de résolution, la remise de revenus de 4 256 milliers $ au gouvernement du Québec. Ces revenus sont constitués principalement des contributions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au financement du programme d'habitation à loyer modique et du programme de supplément au loyer.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

8. Coût et financement des programmes administrés par la Société

	1985			1984		
		FINANCEMENT			FINANCEMENT	
PROGRAMMES	COÛTS	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	S.C.H.L.*	COÛTS	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	S.C.H.L.*
Habitation à loyer modique						
Immeubles des offices municipaux d'habitation	33 472	16 116	17 356	41 584	17 633	23 951
Immeubles d'habitation de la Société gérés par des mandataires	110 412	38 493	71 919	105 792	36 599	69 193
	143 884	54 609	89 275	147 376	54 232	93 144
Aide aux personnes						
Supplément au loyer	6 279	4 183	2 096	5 642	4 112	1 530
Corvée-Habitation	34 165	34 165		20 314	20 314	
Aide à l'accession à la propriété résidentielle	31 814	31 814		33 290	33 290	
Allocation — logement en faveur des personnes âgées	16 280	16 280		6 843	6 843	
Loi sur l'habitation familiale	1 435	1 435		1 506	1 506	
Relogement temporaire des victimes de la mousse d'urée formaldéhyde	12	12		12	12	
	89 985	87 889	2 096	67 607	66 077	1 530
Aide aux organismes communautaires et à la restauration						
Aide au logement populaire	10 710	10 710		10 572	10 572	
Rénovation de territoires des municipalités	10	10		226	102	124
Encouragement québécois à la restauration résidentielle	27 355	27 355		14 480	14 480	
Restauration des édifices résidentiels				141	141	
Aide à la restauration résidentielle	25 944	25 944		13 916	13 916	
Acquisition et aménagement des terrains Angus	300	300		300	300	
	64 319	64 319		39 635	39 511	124
Coût des programmes	298 188	206 817	91 371	254 618	159 820	94 798
Frais d'administration (note 9)	21 892	21 734	158	19 012	18 851	161
		228 551	91 529		178 671	94 959
Coût total des programmes	320 080	320 080		273 630	273 630	

* Société canadienne d'hypothèques et de logement.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

9. Frais d'administration

	1985	1984
Traitements et autres rémunérations	15 883	14 887
Services de transport et de communication	1 152	1 303
Services professionnels, administratifs et autres	3 273	2 739
Entretien et réparations	183	69
Loyers	1 651	126
Fournitures et approvisionnements	734	835
Matériel et équipement	377	226
Subventions diverses	259	147
Autres dépenses	38	15
	23 550	20 347
Moins:		
Frais imputés au coût de construction des immeubles d'habitation	1 543	1 212
Frais d'administration imputés à la Société de gestion immobilière SHQ	115	123
	21 892	19 012

10. Rentrées nettes générées par l'exploitation

	1985	1984
Revenu net de l'exercice	4 428	1 359
Amortissement des immeubles d'habitation	4 129	1 368
Perte sur aliénation d'actif		4 355
Fonds générés par les opérations	8 557	7 082
Diminution (augmentation) des créances	8 872	(4 195)
Augmentation (diminution) des créditeurs	(10 819)	13 409
Rentrées nettes générées par l'exploitation	6 610	16 296

11. Société de gestion immobilière SHQ

La Société d'habitation du Québec a confié à la Société de gestion immobilière SHQ le mandat d'administrer certains de ses immeubles. Le budget d'exploitation net alloué à ce mandataire pour le présent exercice financier se chiffre à 3,8 millions $. Le financement est assuré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour un montant de 2,5 millions $ et par le gouvernement du Québec pour un montant de 1,3 million $. Ces données financières sont incluses à l'état des résultats de la Société d'habitation du Québec.

12. Engagements

Les engagements de la Société envers les entrepreneurs pour les travaux à effectuer sur des immeubles d'habitation en construction s'élevaient à 51 millions $ au 31 décembre 1985 (1984: 54 millions $).

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1984 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1985.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-8

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société d'habitation du Québec et du fonds d'assurance des sinistres au 31 décembre 1985 ainsi que l'état de l'excédent, l'état des résultats, l'état de l'évolution de la situation financière de la Société et l'état de l'évolution financière de la Société et l'état d'évolution du fonds d'assurance des sinistres de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société et du fonds d'assurance des sinistres au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats des opérations de la Société et l'évolution de sa situation financière de même que l'évolution du fonds d'assurance des sinistres pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 28 avril 1986

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

L.R.Q., c. S-14.01

BILAN
au 31 août 1985

	1985	1984 (note 12)
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	933 448 $	
Débiteurs	326 732	424 177 $
Avances à une compagnie théâtrale	62 879	126 182
Stocks de fournitures	72 027	67 477
Immobilisations (note 4)	3 155 160	1 181 247
	4 550 246 $	1 799 083 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse		132 247 $
Dépôts — location et ventes de billets	709 139 $	597 152
Fournisseurs et frais courus	455 109	339 271
Subvention perçue d'avance (note 5)	1 237 661	
Dette à long terme (note 6)	3 093 226	1 144 842
	5 495 135	2 213 512
DÉFICIT	944 889	414 429
	4 550 246 $	1 799 083 $

ENGAGEMENTS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Louis Fortin
Alain Turgeon

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 août 1985

	1985	1984 (note 12)
REVENUS		
Locations		
Salles	466 803 $	370 083 $
Conservatoire de musique	355 827	336 972
Redevances sur les billets vendus	265 950	287 091
Productions de spectacles	480 897	643 075
Services auxiliaires (note 7)	85 863	32 642
Autres	53 236	42 353
	1 708 576	1 712 216
DÉPENSES		
Services administratifs (note 8)	972 701	729 757
Services de soutien (note 9)	3 220 794	1 641 682
Communications	147 573	74 462
Productions de spectacles	882 565	1 004 727
Revenus financiers nets (note 10)	(28 408)	(20 752)
	5 195 225	3 429 876
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	3 486 649	1 717 660
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (notes 5 et 9)	2 956 189	1 425 883
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	530 460	291 777
DÉFICIT AU DÉBUT	414 429	122 652
DÉFICIT À LA FIN	944 889 $	414 429 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 1985

1. Constitution et objet

La Société du Grand Théâtre de Québec, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour fonctions d'administrer le Grand Théâtre de Québec ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les limites raisonnables de l'importance relative, en tenant compte, entre autres, des conventions comptables suivantes:

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. Le prix coûtant est déterminé en utilisant la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

Les coûts des immobilisations acquises dans le cadre d'un projet sont accumulés dans un compte « Projet d'immobilisations en cours » jusqu'à ce que les modalités du financement à long terme soient déterminées.

Ces coûts comprennent le matériel, la main-d'oeuvre directe, les honoraires professionnels et les autres frais directs ainsi que les frais de financement temporaire. Après que le projet ait été financé à long terme, ces coûts sont alors répartis aux diverses catégories d'immobilisations.

Les immobilisations, acquises en remplacement de celles déjà capitalisées, sont imputées aux opérations.

Les locaux occupés par la Société sont la propriété du gouvernement du Québec et les coûts afférents aux réparations majeures sont assumés par celui-ci.

Les immobilisations ne sont pas amorties.

3. Modification aux conventions comptables

À compter du présent exercice, aucun amortissement n'est pourvu sur les immobilisations. Au cours des exercices antérieurs, les immobilisations étaient amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Cette modification aux conventions comptables appliquée prospectivement n'a aucun effet sur les résultats de l'exercice car les immobilisations, à l'exception du projet d'immobilisations en cours, détenues au 31 août 1984, étaient entièrement amorties.

4. Immobilisations

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Ameublement de bureau, outillage et équipements techniques de scène	280 479 $	280 479 $		
Projet d'immobilisations en cours* — équipements techniques de scène	3 155 160		3 155 160 $	1 181 247 $
	3 435 639 $	280 479 $	3 155 160 $	1 181 247 $

* Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à effectuer des déboursés de 3,4 millions de dollars pour le renouvellement et l'amélioration des équipements techniques de scène. Les travaux doivent se terminer en 1985.

L'immeuble abritant le Grand Théâtre de Québec est la propriété du gouvernement du Québec et aucun loyer n'est imputé à la Société. Cependant, en janvier 1985, le gouvernement du Québec a autorisé la Société à acquérir pour le prix de 1 $ l'immeuble occupé par le Grand Théâtre de Québec. À la date de la préparation des états financiers, le contrat d'acquisition de cet immeuble n'avait pas encore été exécuté.

5. Subvention perçue d'avance

Au cours de l'exercice, la Société a encaissé une somme de 1 501 850 $ représentant 50% de la subvention prévue pour l'exercice se terminant le 31 août 1986.

De ce montant, une somme de 264 189 $ a été comptabilisée comme revenu de l'exercice 1984-1985 pour couvrir le paiement du solde des taxes municipales et scolaires de l'année civile 1985.

6. Dette à long terme

La dette relative au projet d'immobilisations en cours est considérée comme dette à long terme vu que le remboursement se fera à même un financement à long terme. Les modalités de financement du projet restent à être déterminées.

	1985	1984
Emprunt bancaire	2 767 000 $	850 115 $
Fournisseurs et frais courus	326 226	294 727
	3 093 226 $	1 144 842 $

7. Services auxiliaires

	1985	1984
Revenus		
Services scéniques	639 374 $	464 460 $
Ateliers	15 058	11 200
Bars	128 304	126 769
	782 736	602 429
Dépenses		
Services scéniques	570 955	472 279
Ateliers	9 626	8 821
Bars	116 292	88 687
	696 873	569 787
	85 863 $	32 642 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1985

8. Services administratifs

	1985	1984
Traitements et avantages sociaux	625 025 $	524 192 $
Indemnités de départ	170 209	
Honoraires professionnels	84 757	145 367
Déplacements et représentation	23 027	23 531
Communications	11 973	13 601
Papeterie et fournitures	29 053	3 005
Assurances	12 170	8 903
Autres frais	16 487	11 158
	972 701 $	729 757 $

9. Services de soutien

	1985	1984
Entretien, gardiennage et électricité	958 290 $	937 689 $
Exploitation des salles	363 521	304 651
Exploitation des guichets	412 794	399 342
Taxes municipales et scolaires *	1 486 189	
	3 220 794 $	1 641 682 $

* À compter du présent exercice, les taxes municipales et scolaires sont assumées par la Société. La subvention gouvernementale a été augmentée pour tenir compte de ces charges additionnelles.

10. Revenus financiers nets

	1985	1984
Intérêts sur la dette à long terme	209 234 $	12 504 $
Intérêts et frais bancaires	7 443	1 927
Intérêts gagnés sur dépôts bancaires	(35 851)	(22 679)
Intérêts capitalisés au projet d'immobilisations en cours	(209 234)	(12 504)
	(28 408) $	(20 752) $

11. Engagements

Régime de retraite

En vertu des dispositions du régime supplémentaire de rentes des employés de la Société du Grand Théâtre de Québec, la Société s'est engagée à verser, s'il y a lieu, la contribution nécessaire à la capitalisation entière du régime. Une évaluation actuarielle au 31 décembre 1984 indiquait un surplus actuariel de 360 000 $ à cette date.

Poursuites

Diverses affaires judiciaires entamées contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura aucune incidence importante sur la situation financière de la Société.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1984 ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 1985.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

L.R.Q., c. S-14.01

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 août 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2 et, à l'exception de celle concernant l'amortissement des immobilisations dont il est question à la note 3, ces conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 19 décembre 1985

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. S-14.1

BILAN

au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	521 609 $	189 238 $
Dépôts à terme et intérêts courus	7 520 021	9 349 224
Débiteurs	477 236	273 224
Frais payés d'avance	72 311	53 274
Réclamations d'assurance à recevoir	900 714	
	9 491 891	9 864 960
IMMOBILISATIONS (note 3)	83 287 327	81 603 591
FRAIS REPORTÉS, au coût amorti	6 125 745	6 383 217
	98 904 963 $	97 851 768 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	4 849 045 $	5 913 170 $
Dépôts des clients	357 678	278 323
Subventions reportées	190 999	238 531
	5 397 722	6 430 024
DETTE À LONG TERME (note 4)	86 500 000	86 500 000
	91 897 722	92 930 024
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Excédent	3 593 240	2 916 575
Apport du gouvernement du Québec (note 5)	3 414 001	2 005 169
	7 007 241	4 921 744
	98 904 963 $	97 851 768 $

Pour le Conseil d'administration,

Yves Michaud
André Caillé

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
REVENUS		
Locations d'espaces — événements	1 341 969 $	1 447 380 $
Redevances (note 6)	1 190 342	1 143 987
Services auxiliaires (note 7)	1 102 623	971 174
	3 634 934	3 562 541
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration (note 8)	13 963 455	12 894 995
Frais d'événements (note 9)	1 463 405	1 445 848
Frais financiers — net (note 10)	8 832 777	9 718 764
	24 259 637	24 059 607
DÉFICIT DES OPÉRATIONS	20 624 703	20 497 066
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 11)	21 301 368	22 308 165
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION SUR LE DÉFICIT DES OPÉRATIONS	676 665 $	1 811 099 $

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT (note 12)	2 916 575 $	(6 803 199)$
Subvention spéciale du gouvernement du Québec pour déboursés encourus par la Société lors de l'acquisition du Palais des congrès (note 11)		7 908 675
	2 916 575	1 105 476
Excédent de la subvention sur le déficit des opérations	676 665	1 811 099
EXCÉDENT À LA FIN	3 593 240 $	2 916 575 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de la subvention sur le déficit des opérations	676 665 $	1 811 099 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des frais reportés	257 472	116 783
Perte sur aliénation de mobilier et équipement	92 885	
	1 027 022	1 927 882
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(2 156 065)	2 189 201
Fonds générés (absorbés) par les activités d'exploitation	(1 129 043)	4 117 083
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 839 180)	(2 266 525)
Produit d'aliénation d'immobilisations	62 559	
Fonds absorbés par les activités d'investissement	(1 776 621)	(2 266 525)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations	30 000 000	24 000 000
Apport du gouvernement du Québec	1 408 832	1 048 460
Billets à payer moins frais reportés		26 000 000
Subvention spéciale du gouvernement du Québec		7 908 675
Rachat d'obligations	(30 000 000)	
Remboursement de billets à payer		(54 186 000)
	1 408 832	4 771 135
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	(1 496 832)	6 621 693
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	9 538 462	2 916 769
LIQUIDITÉS À LA FIN	8 041 630 $	9 538 462 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse ainsi que les dépôts à terme et intérêts courus.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objets

La Société du Palais des congrès de Montréal, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale, a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal,
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès,
- d'exercer les commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles ne sont pas amorties.

Frais reportés

Le coût d'un contrat de change fixant les montants en devises canadiennes lors du remboursement du capital et des intérêts d'un emprunt en monnaie étrangère est reporté.

L'amortissement de ces frais reportés est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'emprunt et est comptabilisé à la date de paiement des intérêts.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention annuelle du gouvernement du Québec selon la répartition suivante :

a) Apport du gouvernement du Québec à l'avoir de la Société
   - Contribution aux acquisitions d'immobilisations.
   - Contribution au remboursement de la dette à long terme.

b) Subvention de fonctionnement
   Contributions pour combler le déficit annuel des opérations.

3. Immobilisations

	1986	1985
Terrains	2 985 051 $	2 985 051 $
Bâtisse	96 800 008	95 753 231
Mobilier et équipement	8 289 331	7 329 909
	108 074 390	106 068 191
À déduire :		
Subvention du gouvernement du Canada	24 000 000	24 000 000
Subvention du gouvernement du Québec	322 463	
Subvention du gouvernement du Canada sous forme de transferts à titre gratuit de mobilier et équipement	464 600	464 600
	83 287 327 $	81 603 591 $

4. Dette à long terme

	1986	1985
Billet à payer		
The Industrial Bank of Japan, Limited — 20 000 000 $ US, garanti par le gouvernement du Québec, 13 % l'an (taux effectif de 13,35 % compte tenu des frais reportés), non rachetable par anticipation et échéant le 27 septembre 1996. Un contrat de change prévoit le coût en dollars canadiens des paiements des intérêts et du remboursement du capital	32 500 000 $	32 500 000 $
	32 500 000	32 500 000
Obligations		
Série « A », garanties par le gouvernement du Québec, à taux d'intérêt variable, rachetables par anticipation et échéant le 8 décembre 1991		30 000 000
Série « B », garanties par le gouvernement du Québec, 12,85 % l'an, non rachetables par anticipation et échéant le 16 novembre 1989	12 000 000	12 000 000
Série « C », garanties par le gouvernement du Québec, 13,20 % l'an, non rachetables par anticipation et échéant le 16 novembre 1994	12 000 000	12 000 000
Série « D », garanties par le gouvernement du Québec, à taux d'intérêt variable, non rachetables avant le 15 mars 1988 et échéant le 14 mars 1991	30 000 000	
	54 000 000	54 000 000
	86 500 000 $	86 500 000 $

5. Apport du gouvernement du Québec

	1986	1985
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	3 292 128 $	1 883 296 $
Mobilier transféré à titre gratuit	121 873	121 873
	3 414 001 $	2 005 169 $

6. Redevances

	1986	1985
Billets vendus	345 675 $	323 829 $
Services alimentaires	699 154	687 160
Services électroniques	49 758	66 405
Services audio-visuels	89 468	60 904
Autres	6 287	5 689
	1 190 342 $	1 143 987 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

7. Services auxiliaires

	1986	1985
Stationnement	348 208 $	363 262 $
Aménagement	290 727	307 164
Audio-visuel	263 622	165 920
Vestiaire	83 699	69 693
Info-Montréal	10 852	
Médiathèque	16 540	
Kiosque de souvenirs	26 223	
Autres	62 752	65 135
	1 102 623 $	971 174 $

8. Frais d'opération et d'administration

	1986	1985
Taxes	4 953 699 $	4 491 539 $
Assurances et permis	115 927	68 866
Électricité et chauffage	920 939	902 130
Gardiennage	399 778	353 379
Entretien et réparations	2 127 755	2 085 043
Loyer	130 162	215 694
Publicité et promotion	1 389 562	1 249 980
Traitements et avantages sociaux	2 951 277	2 642 955
Services professionnels et administratifs	458 742	345 744
Frais de déplacement	102 575	86 213
Téléphone, messagerie	148 998	131 869
Papeterie et impression	101 591	125 196
Frais de développement d'une banque de données	19 551	133 562
Perte sur aliénation de mobilier et équipement	92 885	
Autres frais	50 014	62 825
	13 963 455 $	12 894 995 $

9. Frais d'événements

	1986	1985
Traitements — personnel à l'événement	637 636 $	745 904 $
Créations de pages	20 914	74 381
Services alimentaires	19 126	17 473
Aménagement	655 585	568 595
Services audio-visuels	27 850	13 592
Impression de billets	9 433	9 037
Sécurité	62 811	15 466
Kiosque de souvenirs	24 629	
Divers	5 421	1 400
	1 463 405 $	1 445 848 $

10. Frais financiers — net

	1986	1985
Intérêts sur la dette à long terme	9 306 413 $	9 674 953 $
Frais de courtage — dette à long terme	37 500	251 830
Amortissement des frais reportés	257 472	116 783
Autres intérêts et frais bancaires	22 109	121 865
	9 623 494	10 165 431
Intérêts sur solde bancaire et dépôts à terme	790 717	446 667
	8 832 777 $	9 718 764 $

11. Subvention du gouvernement du Québec

	1986	1985
La subvention du gouvernement du Québec se compose comme suit:		
Subvention de fonctionnement	21 301 368 $	22 308 165 $
Subvention spéciale du gouvernement du Québec pour déboursés encourus par la Société lors de l'acquisition du Palais des congrès		7 908 675
Apport du gouvernement du Québec à l'avoir de la Société		
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	1 408 832	1 048 460
	22 710 200 $	31 265 300 $

12. Événement postérieur à la date du bilan

À la demande du gouvernement du Québec, un montant de 2 400 000 $ provenant de l'excédent accumulé au 31 mars 1985, viendra diminuer la subvention gouvernementale pour l'année financière 1986-1987.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

L.R.Q., c. S-14.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a

Québec, le 6 juin 1986

SOCIÉTÉ DU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES

L.R.Q., c. S-14.2

BILAN

au 31 décembre 1985

ACTIF

Encaisse	262 807 $
Intérêts courus à recevoir	33 739
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)	2 751 942
	3 048 488 $

PASSIF

Créditeurs et frais courus	125 148 $
Avances du ministre des Finances (note 4)	3 000 000
	3 125 148
DÉFICIT	(76 660)
	3 048 488 $

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (note 5)

Pour le Conseil d'administration,

Ghislain Leblond, président
Pierre Bourque

SOCIÉTÉ DU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice du 10 juillet 1985 au 31 décembre 1985

REVENUS	
Intérêts sur dépôts bancaires	48 488 $
DÉPENSES	
Honoraires d'un contractuel	17 768
Frais de déplacement	2 924
Services professionnels	22 530
Location d'espace d'exposition	1 200
Intérêts sur avances	80 726
	125 148
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE ET DÉFICIT AU 31 DÉCEMBRE 1985	76 660 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985

1. Constitution, objet et opérations de la Société

La Société du Parc des expositions agro-alimentaires est une corporation constituée par une loi spéciale sanctionnée le 20 juin 1985 et entrée en vigueur le 10 juillet 1985. La Société a pour objet de pourvoir à l'administration, à l'aménagement et à l'exploitation du Parc des expositions agro-alimentaires établi sur l'Île Notre-Dame à Montréal.

Une entente a été conclue le 7 mai 1985 entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal concernant le programme d'immobilisations du Parc des expositions agro-alimentaires. Cette entente stipule, entre autres, que le coût de ce programme est établi à 40 millions $ et qu'il sera assumé à 87,5 % par le gouvernement du Québec et à 12,5 % par la Ville de Montréal.

2. États financiers

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

3. Subvention à recevoir du gouvernement du Québec

La participation de la Société au financement du programme du Parc des expositions agro-alimentaires doit, en vertu du décret 587-85 du 27 mars 1985, être prise en charge par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sous forme de subvention annuelle à être versée à la Société pour le remboursement du capital de même que le paiement des intérêts. La participation au financement à ce programme du Parc des expositions agro-alimentaires, en vertu de l'entente du 7 mai 1985 citée ci-haut, s'établit à 2 751 942 $.

4. Avances du ministre des Finances

Ces avances portent intérêt au taux annuel équivalent au taux préférentiel moyen de trois banques à charte canadienne.

5. Événements postérieurs à la date du bilan

Le programme d'immobilisations du Parc des expositions agro-alimentaires a été modifié en février 1986, et une nouvelle entente a été ratifiée entre les mêmes parties pour réaliser un nouveau programme appelé dorénavant « Programme d'amélioration de l'Île Notre-Dame et de son Parc floral ». La Société, en vertu de ce programme, doit assumer pour le compte du gouvernement du Québec, 87,5% des dépenses prévues au programme jusqu'à concurrence d'un montant de 9 188 000 $.

La quote-part du gouvernement sera versée à la Société pour remise à la Ville de Montréal, au moment de l'octroi par la Ville de contrats pour les travaux confiés à des firmes externes, et sur présentation d'estimés par la Ville pour les honoraires et les travaux en régie.

Le 15 mai 1986, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi 86 qui a pour but d'abroger la Loi sur la Société du Parc des expositions agro-alimentaires.

SOCIÉTÉ DU PARC DES EXPOSITIONS AGRO-ALIMENTAIRES

L.R.Q., c. S-14.2

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Parc des expositions agro-alimentaires au 31 décembre 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice du 10 juillet 1985 au 31 décembre 1985. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice du 10 juillet 1985 au 31 décembre 1985 selon les principes comptables généralement reconnus.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 21 avril 1986

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-15

BILAN
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Encaisse	94 612 $	137 935 $
Débiteurs	520 055	445 722
	614 667 $	583 657 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS		
Avances au fonds de fonctionnement	359 681 $	335 199 $
Lots à vendre	3 984 296	3 984 435
Immobilisations (note 3)	52 718 676	51 427 150
	57 062 653 $	55 746 784 $
PASSIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Créditeurs et frais courus	166 098 $	155 272 $
Dû au fonds d'immobilisations	359 681	335 199
Dû au gouvernement du Québec	88 888	93 186
	614 667 $	583 657 $
FONDS D'IMMOBILISATIONS		
Estimations progressives et retenus sur contrats	315 071 $	624 772 $
Dépôts sur vente de lots	22 428	26 048
Acceptations de banque (note 4)	16 608 025	15 673 560
Avances du gouvernement du Québec (note 5)	36 042 930	36 042 930
	52 988 454	52 367 310
Solde du fonds	4 074 199	3 379 474
	57 062 653 $	55 746 784 $

ENGAGEMENT ET ÉVENTUALITÉS (notes 10 et 11)

Pour la Société,

Réal Fortin
Pierre Clouâtre

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES DU FONDS DE FONCTIONNEMENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
REVENUS (note 6)	2 644 614 $	1 516 729 $
DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS (note 7)		
Administration générale	787 673	604 986
Bâtisses	311 959	353 742
Installations portuaires	197 415	211 991
Matériel et équipement	115 835	108 709
Réseau d'aqueduc et d'égout	68 169	86 367
Réseau d'eau industrielle	228 732	193 270
Routes et rues	128 046	145 491
Terrains et parcs de stationnement	147 326	143 213
Service de la dette et participation aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Bécancour	6 448 631	5 344 512
	8 433 786	7 192 281
À déduire:		
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 8)	6 778 403	6 464 968
Dépenses assumées par la Société (note 9)	1 655 383	727 313
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT POSTE SUIVANT	989 231	789 416
Révision des participations des exercices antérieurs aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Bécancour	(50 802)	160 388
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES VIRÉ AU SOLDE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS	938 429 $	949 804 $

SOLDE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT	3 379 474 $	2 434 428 $
Virement de l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice du fonds de fonctionnement	938 429	949 804
Acquisitions de matériel et d'équipement assumées par le gouvernement du Québec	27 737	28 736
Perte sur aliénation de matériel et d'équipement	(267 764)	(13 710)
Radiation de matériel et d'équipement	(3 677)	(19 784)
SOLDE À LA FIN	4 074 199 $	3 379 474 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objet

La Société, constituée par la Loi sur la Société du parc industriel du centre du Québec, a pour principal objet de favoriser l'essor économique du centre du Québec en aménageant un parc industriel dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour et de le pourvoir de toutes les installations qui peuvent être requises pour assurer son développement.

En vertu de sa loi constitutive, les sommes provenant des opérations de la Société doivent être affectées au paiement des taxes et au remboursement des emprunts et autres obligations de la Société ainsi que des avances faites par le gouvernement du Québec, et le solde est versé au Fonds consolidé du revenu.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction en conformité avec les pratiques et les usages particuliers de la comptabilité par fonds selon la méthode de la comptabilité d'exercice et dans le cadre des conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Lots à vendre

Les lots à vendre sont présentés au coût. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts applicables à ces lots sont imputés aux dépenses du fonds de fonctionnement.

La vente d'un lot est comptabilisée à la date d'exécution de l'acte notarié s'y rapportant.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et ne sont pas amorties.

Dépenses non présentées à l'état des revenus et dépenses

L'état des revenus et dépenses ne présente pas le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Société et celui des services de soutien tels que service téléphonique et autres frais assumés par divers ministères gouvernementaux.

3. Immobilisations

	31 mars 1985	Additions de l'exercice	Diminutions de l'exercice	31 mars 1986
Terrains	40 131 $			40 131 $
Bâtisses	4 260 342	149 625 $		4 409 967
Aqueduc et égout	4 820 715			4 820 715
Routes et rues	4 999 660	13 004		5 012 664
Aires d'entreposage et stationnement	239 693	22 614		262 307
Installations portuaires	32 909 457	1 262 617		34 172 074
Usine et réseau d'eau industrielle	3 216 773	29 557		3 246 330
Réseau ferroviaire	287 920	49 091		337 011
Ameublement et agencement	46 228	5 874		52 102
Mobilier de bureau	62 508	30 514	3 677 $	89 345
Équipement et outillage	56 714	2 837		59 551
Machinerie industrielle	244 839	1 400	216 816	29 423
Matériel roulant	242 170	30 569	85 683	187 056
	51 427 150 $	1 597 702 $	306 176 $	52 718 676 $

4. Acceptations de banque

Les acceptations de banque portent intérêt au taux du marché monétaire majoré de ½ de 1%. Le remboursement sera effectué au plus tard le 31 décembre 1986 à même le produit d'une émission d'obligations ou d'avances du gouvernement du Québec.

5. Avances du gouvernement du Québec

Les avances du gouvernement du Québec portent intérêts à des taux variant de 8,3% à 17,1%.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

6. Revenus

	1986	1985
Vente de lots:		
Vente de lots	545 885 $	56 160 $
Coût des lots vendus	68 256	12 542
	477 629	43 618
Autres revenus:		
Loyers — édifices	587 673	342 751
Loyers — terrains	388 385	127 193
Droits portuaires	636 306	456 477
Eau industrielle	300 155	248 520
Eau potable	107 840	87 509
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	87 484	174 549
Divers	59 142	36 112
	2 166 985	1 473 111
	2 644 614 $	1 516 729 $

7. Dépenses par catégorie

	1986	1985
Traitements, salaires et allocations	677 110 $	654 244 $
Taxes foncières	295 843	325 463
Participation aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Bécancour	1 351 380	400 970
Matériel et équipement	27 737	28 736
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	3 470 583	3 593 202
Intérêts et frais bancaires	1 626 668	1 350 340
Autres	984 465	839 326
	8 433 786 $	7 192 281 $

8. Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

	1986	1985	Cumulatif (décembre 1968 au 31 mars 1986)
Traitements, salaires et allocations	677 110 $	654 244 $	5 930 494 $
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	3 470 583	3 593 202	38 413 594
Intérêts et frais bancaires	1 626 668	1 350 340	3 179 119
Autres dépenses	976 305	838 446	6 461 198
	6 750 666	6 436 232	53 984 405
Matériel et équipement*	27 737	28 736	187 547
	6 778 403 $	6 464 968 $	54 171 952 $

* Ces dépenses sont inscrites au fonds d'immobilisations.

9. Dépenses assumées par la Société

	1986	1985
Participation aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Bécancour		
Versement de l'exercice	1 398 630 $	448 220 $
Déduire:		
Subvention du ministère des Affaires municipales	(47 250)	(47 250)
	1 351 380	400 970
Taxes foncières	295 843	325 463
Mauvaises créances	7 306	494
Autres	854	386
	1 655 383 $	727 313 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

10. Engagement

En vertu d'une entente avec la Ville de Bécancour ratifiée par le gouvernement le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en l'an 2011 au financement des réseaux d'aqueduc et d'égout desservant une partie de la Ville de Bécancour et le parc industriel.

La Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à deux règlements d'emprunts de la Ville de Bécancour, réduit des subventions versées par le ministère des Affaires municipales relativement à ces règlements et de certains autres revenus.

Évolution de l'exercice des emprunts sur obligations relatifs à cet engagement:

Émissions originales	au 31 mars 1985	Versements de l'exercice			au 31 mars 1986
		Montant	Intérêts	Capital	
1 000 000 $	914 000 $	897 210 $	65 210 $	832 000 $	82 000 $
1 478 000	1 352 000	187 908	171 908	16 000	1 336 000
672 000	622 000	68 850	61 850	7 000	615 000
450 000	408 800	244 662	56 762	187 900	220 900
3 600 000 $	3 296 800 $	1 398 630 $	355 730 $	1 042 900 $	2 253 900 $

11. Éventualités

— Une action en justice totalisant environ 113 000 $ a été intentée en 1980 contre la Société par Énergie atomique du Canada. Selon l'opinion de la Société et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de ces actions; en conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

— Suite à un jugement de la Cour supérieure rendu le 24 août 1983, la Société a été condamnée à payer un montant de 912 823 $ avec intérêts, pour des travaux de dragage, suite à une réclamation de l'entrepreneur Corporation de construction Cartier. Les intérêts courus au 31 mars 1986 s'élèvent à 189 867 $.

— Le 12 septembre 1983, les membres du conseil d'administration de la Société ont donné suite aux recommandations des conseillers juridiques et ont porté la cause en appel; de ce fait aucun passif n'a été enregistré dans les livres de la Société au 31 mars 1986. Si la décision est maintenue, la réclamation sera alors comptabilisée.

— En décembre 1984, la Société a reçu une réclamation de 1 917 029 $ de l'entrepreneur Construction Canamont Inc. chargé de l'aménagement portuaire. Selon l'opinion de la Société et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de cette réclamation; en conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-15

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel du centre du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses du fonds de fonctionnement et l'état du solde du fonds d'immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 4 juin 1986

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

L.R.Q., c. S-16

BILAN
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	34 537 $	43 867 $
Débiteurs	92 707	58 000
Cotisation payée d'avance	5 763	12 518
	133 007	114 385
PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE		
Infrastructure (note 3)	7 967 298	7 867 747
	8 100 305 $	7 982 132 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	35 508 $	44 915 $
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 4)	1 000	1 000
Participation de l'actionnaire	8 063 797	7 936 217
	8 064 797	7 937 217
	8 100 305 $	7 982 132 $

Au nom du Conseil,

Jacqueline Morin, administratrice
Yves Rancourt, administrateur

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

ÉTAT DES FRAIS CAPITALISÉS AU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985	Cumulatif au 31 mars 1986
IMMOBILISATIONS			
Implantations industrielles et infrastructure de base			
Système de refoulement des eaux usées			2 242 537 $
Aménagement physique			1 486 865
Aménagement — Mirabel (centre-ville)			500 000
Plans d'aménagement, arpentage, ingénierie et gérance des projets			558 070
Fonctionnement des installations (note 5)	85 507 $	73 789 $	585 250
	85 507	73 789	5 372 722
ADMINISTRATION			
Traitements et avantages sociaux			1 335 186
Loyers et autres frais (note 6)	14 044	74 276	1 621 431
	14 044	74 276	2 956 617
FRAIS CAPITALISÉS au parc industriel et commercial aéroportuaire avant déduction des intérêts sur dépôts bancaires	99 551	148 065	8 329 339
INTÉRÊTS SUR DÉPÔTS BANCAIRES			362 041
FRAIS CAPITALISÉS au parc industriel et commercial aéroportuaire	99 551 $	148 065 $	7 967 298 $

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
PROVENANCE DES FONDS		
Mise de fonds de l'actionnaire	127 580 $	293 164 $
UTILISATION DES FONDS		
Frais capitalisés au parc industriel et commercial aéroportuaire	99 551	148 065
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	28 029	145 099
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	69 470	(75 629)
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN DE L'EXERCICE	97 499 $	69 470 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution de la société

Suivant une entente-cadre entre le Canada et le Québec prévoyant la signature d'ententes auxiliaires relatives à la réalisation de projets de développement, l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le parc industriel et commercial aéroportuaire (PICA) 1976-1979 a été signée le 18 juin 1976. Suite à cette entente auxiliaire, qui a par la suite été prolongée jusqu'au 31 mars 1982, le gouvernement du Québec a constitué, par la loi sanctionnée le 30 juin 1976, la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1982, une demande de reconduction de l'entente auxiliaire a été soumise aux parties concernées; suite à cette demande, le gouvernement du Québec a indiqué son intention de renouveler l'entente auxiliaire, tandis que le gouvernement du Canada faisait connaître sa décision de se retirer de la société. Conséquemment, le gouvernement du Québec est ainsi devenu le seul actionnaire de la société.

2. Énoncé des principales conventions comptables

Infrastructure

Les coûts relatifs à l'infrastructure comprennent les frais directement reliés aux différents projets ainsi que les frais d'administration de la société, déduction faite des intérêts sur dépôts bancaires.

Participation de l'actionnaire

La participation de l'actionnaire est portée aux états financiers jusqu'à concurrence des sommes mises à la disposition de la société.

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1986, la société n'en est qu'au stade de l'aménagement du territoire et, conséquemment, aucun état des résultats n'est présenté.

3. Infrastructure

Les terrains visés par les projets pertinents à l'aménagement du parc industriel et commercial aéroportuaire sont la propriété du gouvernement du Canada.

4. Capital-actions

	1986	1985
Autorisé		
1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 $ chacune		
Émis		
1 000 actions ordinaires	1 000 $	1 000 $

5. Fonctionnement des installations

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1986, une somme de 69 175 $ (98 900 $ en 1985) a été comptabilisée en contrepartie de l'utilisation de certaines installations de la société. Cette contrepartie a été portée en réduction des coûts de fonctionnement des installations.

Les frais totaux de fonctionnement des réseaux ont été réduits par les redevances de la Ville de Mirabel et de la compagnie Fondoir Laurentide Inc.

6. Loyers et autres frais

Cette rubrique comprend les coûts d'électricité, d'assurances et d'entretien et l'exploitation des infrastructures selon l'entente avec Mirabel.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL

L.R.Q., c. S-16

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire
Société du parc industriel et
commercial aéroportuaire de Mirabel

Nous avons vérifié le bilan de la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel au 31 mars 1986 ainsi que les états des frais capitalisés au parc industriel et commercial aéroportuaire et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 mars 1986 ainsi que l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Charette, Fortier, Hawey
Touche Ross
Comptables agréés.

Montréal (Québec), le 17 octobre 1986

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU — HAUTERIVE

L.Q., 1975, c. 48

BILAN
au 31 décembre 1985

	1985	1984
ACTIF		
À COURT TERME		
Débiteurs	76 448 $	84 934 $
Frais payés d'avance	10 330	10 330
	86 778	95 264
COMPLEXE DU PORT FERROVIAIRE (note 3)		
Frais capitalisés	9 581 900	9 574 854
Moins: Contributions	7 831 772	7 831 772
	1 750 128	1 743 082
Amortissement accumulé	518 135	454 205
	1 231 993	1 288 877
	1 318 771 $	1 384 141 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	35 001 $	175 414 $
Emprunt bancaire	395 000	460 000
Fournisseurs et frais courus	11 177	26 437
	441 178	661 851
EXCÉDENT	877 593	722 290
	1 318 771 $	1 384 141 $

Pour le Conseil d'administration,

Maurice Boutin
André Legault

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU — HAUTERIVE

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985	1984
REVENUS		
Péage	1 076 523 $	1 222 680 $
Autres	5 880	9 062
	1 082 403	1 231 742
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration		
Desserte	293 395	280 456
Contrat de gérance	46 292	44 000
Taxes municipales et scolaires	273 459	248 350
Assurances	28 434	27 657
Entretien, réparations et électricité	102 688	115 833
Traitements, bénéfices marginaux et jetons de présence des membres du Conseil d'administration	17 126	22 109
Frais de déplacement, honoraires professionnels et autres dépenses	38 309	39 064
	799 703	777 469
Intérêts sur emprunt bancaire	63 467	75 699
Intérêts sur taxes municipales et scolaires		21 710
	63 467	97 409
	863 170	874 878
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT AMORTISSEMENT	219 233	356 864
Amortissement du complexe du port ferroviaire	63 930	67 300
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	155 303	289 564
EXCÉDENT AU DÉBUT	722 290	432 726
EXCÉDENT À LA FIN	877 593 $	722 290 $

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU — HAUTERIVE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985

---

1. Constitution et objet

La Société, corporation sans but lucratif constituée par une loi spéciale et régie par la troisième partie de la Loi sur les compagnies, a pour objet d'exploiter le complexe du port ferroviaire situé à Baie-Comeau.

2. Convention comptable

Complexe du port ferroviaire

Les frais capitalisés au complexe du port ferroviaire comprenant principalement un quai et des installations connexes, moins les contributions, sont amortis au taux de 5 % selon la méthode du taux constant sur le solde dégressif.

3. Complexe du port ferroviaire

	1985	1984
Frais capitalisés — au coût	9 581 900 $	9 574 854 $
Moins: Contributions		
Gouvernement du Québec	3 831 772	3 831 772
Gouvernement du Canada	2 000 000	2 000 000
Ville de Baie-Comeau	1 000 000	1 000 000
Canadien National	1 000 000	1 000 000
	7 831 772	7 831 772
	1 750 128 $	1 743 082 $
Additions des frais capitalisés de l'exercice	7 046 $	7 806 $

Le complexe du port ferroviaire est érigé sur des terrains loués par bail du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et de la Compagnie de papier Q.N.S. Limitée. Le coût annuel de location de ces terrains s'élève à 378 $.

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU — HAUTERIVE

L.Q., 1975, c. 48

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau — Hauterive au 31 décembre 1985 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 février 1986

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-17

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	124 610	137 015
Comptes à recevoir	139 918	135 327
Souscription à recevoir	17 335	
Contrats en cours et stocks (note 3)	89 346	90 487
Frais payés d'avance	1 744	1 103
	372 953	363 932
ACTIF À LONG TERME		
Retenues à recevoir	2 716	962
Placements (note 4)	262 779	228 812
Construction en cours	195 371	95 507
Immobilisations moins amortissement de 249 842 000 $ (215 849 000 $ en 1984)	509 791	437 641
Achalandage de consolidation	919	997
Pertes de change reportées	42 490	29 667
Avantage fiscal à recouvrer	11 983	
	1 026 049	793 586
	1 399 002	1 157 518
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 5)	49 536	50 154
Comptes à payer	124 475	121 564
Impôts	4 812	6 722
Tranche de la dette à long terme	26 871	34 347
	205 694	212 787
PASSIF À LONG TERME		
Dette à long terme (note 6)	451 015	359 787
Facturation progressive et revenus reportés	18 062	13 409
Impôts reportés	55 143	56 245
Part des actionnaires minoritaires	267 800	200 296
	792 020	629 737
PART DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 7)	315 500	252 565
Surplus d'apport	2 510	2 510
Bénéfices non répartis	83 278	59 919
	401 288	314 994
	1 399 002	1 157 518

Approuvé par le Conseil d'administration,

Jean-Claude Lebel, administrateur
André Bérard, administrateur

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1985	1984
REVENUS D'OPÉRATIONS	699 139	779 297
BÉNÉFICE AVANT LES POSTES SUIVANTS	110 199	118 254
Amortissement des immobilisations	37 618	37 677
Amortissement des pertes de change reportées	3 591	1 398
Autres amortissements	418	700
Intérêts et frais sur la dette à long terme	38 552	42 471
Intérêts et frais sur la dette à court terme	5 004	5 092
	85 183	87 338
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	25 016	30 916
Ajouter		
Revenus de placements	12 125	15 795
Quote-part dans les bénéfices de compagnies affiliées	25 302	20 109
	37 427	35 904
Déduire		
Impôts	19 295	18 093
BÉNÉFICE AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES ET INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES	43 148	48 727
Postes extraordinaires (note 8)	6 806	4 330
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES	49 954	53 057
Intérêts des actionnaires minoritaires	23 163	33 911
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	26 791	19 146

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1985	1984
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT		
Solde déjà établi	62 275	42 387
Quote-part dans le redressement des bénéfices non répartis d'une compagnie affiliée (note 11)	(2 356)	(1 325)
Solde redressé	59 919	41 062
Bénéfice de l'exercice	26 791	19 146
Quote-part des frais reliés aux émissions d'actions d'une filiale	(3 246)	
Quote-part dans les redressements de conversion des devises étrangères d'une compagnie affiliée	(186)	(289)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	83 278	59 919

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1985	1984
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités générées par l'exploitation, avant les postes extraordinaires (note 9)	60 579	76 377
Diminution (augmentation) des retenues à recevoir	(1 754)	1 622
Dividendes d'une compagnie affiliée non consolidée	9 132	5 862
Quote-part de récupération d'impôts	324	304
Règlement d'une réclamation	1 080	
Liquidités obtenues (utilisées) suite à la variation d'autres éléments du fonds de roulement (note 10)	(20 425)	18 607
	48 936	102 772
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions ordinaires	45 600	27 240
Souscription d'actions ordinaires	17 335	
Augmentation de la dette à long terme (net)	67 338	19 958
Augmentation de la facturation progressive et des revenus reportés	4 653	6 936
Augmentation (diminution) de la participation des actionnaires minoritaires	45 101	(9 464)
Quote-part de la prime au rachat d'actions privilégiées d'une filiale	(1 887)	
Quote-part des frais reliés aux émissions d'actions d'une filiale	(3 246)	
	174 894	44 670
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Augmentation des placements (net)	(14 090)	(62 102)
Construction en cours	(99 864)	(59 402)
Acquisition d'immobilisations (net)	(121 270)	(25 625)
Réalisation des actifs nets d'une filiale		2 421
Réalisation de placements	2 157	8 446
Avantage fiscal relié à l'acquisition d'une compagnie par une filiale	(2 550)	
	(235 617)	(136 262)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(11 787)	11 180
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	86 861	75 681
LIQUIDITÉS À LA FIN	75 074	86 861

Les liquidités sont constituées de l'encaisse et de dépôts à terme, moins les emprunts bancaires.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre 1985

1. Résumé des conventions comptables importantes

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de toutes les filiales et des compagnies sous contrôle effectif dans lesquelles la SGF participe activement à la gestion. Les compagnies incluses dans la consolidation, avec les pourcentages de participation respectifs, sont les suivantes:

	1985	1984
	% de participation	
Dofor Inc. et sa filiale	90,7	100,0
Marine Industrie Limitée et ses filiales	65,0	65,0
* Éthylec Inc.	100,0	100,0
1167-4025 Québec Inc. (antérieurement Forano Inc.)		100,0
Cegelec Industrie Inc. et sa filiale	50,0	50,0
Industries Tanguay Inc.	99,5	99,5
Bio-Méga Inc. et sa filiale	100,0	100,0
* * Société générale d'aluminerie Inc.	100,0	100,0
Société québécoise d'aluminium Inc. et sa filiale	100,0	100,0

Les résultats des filiales et compagnies affiliées sont compris dans les états consolidés à compter des dates d'acquisition des participations et jusqu'à leur vente, le cas échéant.

* Les comptes de cette filiale représentent la quote-part de la compagnie dans Pétromont, société en commandite, Pétromont Inc., Alcools de Commerce Enrg. et Pipeline Shawinigan Enrg. et sont comptabilisés selon la méthode de consolidation proportionnelle.

** Les comptes de cette filiale représentent la quote-part de la compagnie dans le projet d'aluminerie à Bécancour par l'intermédiaire d'Albecour, société en commandite.

b) Placements

Les placements dans les autres compagnies, dont la SGF détient un bloc significatif d'actions lui permettant d'exercer une influence sur la gestion, sont présentés à la valeur de consolidation. Tous les autres placements sont présentés au coût.

c) Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur nette de réalisation.

d) Immobilisations, construction en cours et amortissements

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, moins toutes subventions s'y rapportant, s'il y a lieu. Dans le cas de constructions en cours, le coût inclut les intérêts sur les emprunts ainsi que tous les autres frais indirects durant la période de construction. La presque totalité des amortissements est calculée selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation.

e) Achalandage de consolidation

L'achalandage est amorti selon la méthode d'amortissement linéaire sur des périodes de vingt et de quarante ans.

f) Impôts sur le revenu et impôts reportés

Les bénéfices de la SGF et de ses filiales à part entière ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les compagnies soumises à l'impôt pourvoient aux impôts sur le revenu selon la méthode du report d'impôts. Les impôts sur le revenu reportés résultent principalement des différences entre l'allocation du coût en capital réclamée à des fins fiscales et l'amortissement inscrit aux livres.

g) Devises étrangères

Les éléments monétaires d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change à la fin de l'exercice. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours du change à la date de chacune des transactions.

Les gains ou les pertes de change non réalisés relatifs aux éléments monétaires à long terme sont reportés et amortis en tranches égales sur la durée de vie restante de l'élément d'actif ou de passif, à l'exception de ceux qui sont couverts par des rentrées futures continues de devises étrangères. Les autres gains ou pertes de change sont imputés à l'état des résultats.

Les éléments, autres que l'amortissement, qui influent sur le bénéfice sont convertis au cours moyen du change de l'exercice.

2. Modification aux conventions comptables

Pour se conformer aux nouvelles normes émises par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, les filiales ont changé leur méthode de comptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement. Selon la nouvelle méthode, les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés en réduction du coût des immobilisations.

Ce changement, appliqué de façon prospective, a eu pour effet de réduire le coût des immobilisations de 18 560 000 $ et de créer un avantage fiscal de 11 983 000 $ à recouvrer pour la portion inutilisée des crédits d'impôt.

3. Contrats en cours et stocks

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Contrats en cours, au coût	121 661	94 180
Déduire		
Facturation progressive	139 842	112 121
	(18 181)	(17 941)
Stocks	107 527	108 428
	89 346	90 487

4. Placements

	1985		1984	
	%	(en milliers de dollars)	%	(en milliers de dollars)
Placements à la valeur de consolidation				
Dofor Inc.				
Domtar Inc.	29,7	250 115	29,8	210 520
J.E. Therrien Inc.	49,0	5 765	49,0	6 730
SGF				
Nouveler Inc.			35,0	2 639
		255 880		219 889
Placements au coût				
Nouveler Inc.	15,0	1 143		
Cegelec				
Entreprises Inc.	7,0	174	10,0	2 673
Investissements				
Novacap Inc.	15,7	3 000	16,1	3 255
Solde de prix de vente échéant après 1986		1 422		1 777
Autres		1 160		1 218
		6 899		8 923
		262 779		228 812

5. Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont garantis par des cessions de comptes à recevoir, de stocks et de certains autres actifs d'une valeur aux livres d'environ 74 175 000 $.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1985

6. Dette à long terme

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
SGF		
Billets à payer à l'actionnaire, 10 1/4% échéant de 1988 à 1992	15 000	15 000
Solde de prix d'achat 11%		7 738
	15 000	22 738
Filiales		
Obligations et débentures		
Obligations à fonds d'amortissement, à des taux de 10% et 11 1/8%, échéant en 1997, garanties par la Province de Québec	131 251	135 890
Obligations garanties, au taux préférentiel plus 5/8%, échéant en 1996	113 754	117 940
Obligations première hypothèque garanties par une charge flottante, remboursables par versements annuels variables, au taux de 11 1/8%, échéant en 1991	7 660	8 580
Obligations à fonds d'amortissement, au taux de 6 3/4%, échéant en 1988	918	1 160
Débentures à fonds d'amortissement garanties par une charge flottante, à des taux de 7 1/4%, 11 5/8% et au taux préférentiel plus 1/8 de 1% et au taux LIBOR plus 5/8 de 1%, échéant de 1989 à 1993	29 614	15 539
Débentures au taux préférentiel plus 1 1/2%, échéant en 1985 et 1986	63	261
	283 260	279 370
Dettes bancaires		
Emprunts bancaires, 3/8% au-dessus du taux LIBOR, garantis par la Province de Québec	95 119	19 825
Crédits rotatifs, taux préférentiel	36 326	28 750
Acceptations bancaires, 9%	8 100	25 000
Emprunts bancaires, taux préférentiel plus 1/4 de 1%, garantis par des obligations hypothécaires, échéant en 1996	5 440	500
	144 985	74 075
Autres		
Comptes à payer à être financés par des dettes à long terme en 1986	27 946	12 754
Billets à payer, à des taux et échéances divers	5 496	4 456
Divers	1 199	741
	34 641	17 951
Total des dettes	477 886	394 134
Déduire tranche à court terme	26 871	34 347
	451 015	359 787

La dette à long terme totale au montant de 451 015 000 $ comprend 237 569 000 $ (187 367 000 $ en 1984) en devises des États-Unis.

Les versements requis au cours des cinq prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit:

	$ CAN.	$ U.S.
1986	6 714 000	14 398 000
1987	5 595 000	16 128 000
1988	11 199 000	19 521 000
1989	14 967 000	22 707 000
1990	11 528 000	22 707 000

7. Capital-actions

Les actions de la SGF sont détenues par le gouvernement du Québec.

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Autorisé (actions d'une valeur nominale de 10 $)		
41 500 000 actions ordinaires		
Émis et payé		
29 816 592 actions ordinaires (25 256 502 actions en 1984)	298 165	252 565
Souscrit		
1 733 498 actions ordinaires	17 335	
	315 500	252 565

Le gouvernement du Québec pourra aussi souscrire et payer une somme maximale de 150 000 000 $ pour 15 000 000 d'actions ordinaires aux fins de la participation de la SGF à l'établissement et au financement d'une aluminerie dans la région de Bécancour. Une somme de 38 000 000 $ pour 3 800 000 actions ordinaires a été versée à cet effet durant l'exercice de 1985 portant sa participation totale à 50 500 000 $ pour 5 050 000 actions ordinaires.

8. Postes extraordinaires

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Quote-part dans le gain résultant de réductions d'impôts relatives au report de pertes d'exercices antérieurs	324	304
Quote-part dans les postes extraordinaires d'une compagnie affiliée	4 260	812
Gain résultant de l'augmentation de la participation dans une filiale		861
Gain résultant du règlement d'une réclamation	1 080	
Bénéfice lors de la vente de placements	2 130	5 001
Gain relié à l'émission d'actions par une filiale	899	
Perte lors de la vente des actifs nets d'une filiale		(2 648)
Quote-part dans la prime au rachat d'actions privilégiées d'une filiale	(1 887)	
	6 806	4 330

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1985

9. Liquidités générées par l'exploitation

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Bénéfice de l'exercice avant postes extraordinaires	19 965	14 816
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	37 618	37 677
Amortissement des pertes de change reportées	3 591	1 398
Autres amortissements	418	700
Profit sur réalisation d'immobilisations	(342)	(425)
Impôts reportés	1 448	8 409
Quote-part dans les bénéfices de compagnies affiliées	(25 302)	(20 109)
Intérêts des actionnaires minoritaires	23 163	33 911
	60 579	76 377

10. Variation d'éléments du fonds de roulement

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Diminution (augmentation) des comptes à recevoir	(4 591)	20 243
Diminution (augmentation) des contrats en cours et stocks	1 141	(8 698)
Souscription à recevoir	(17 335)	
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(641)	617
Augmentation (diminution) des comptes à payer	2 911	(273)
Augmentation (diminution) des impôts	(1 910)	6 718
	(20 425)	18 607

11. Redressement affecté aux exercices antérieurs

Le 1er janvier 1985, une société affiliée a modifié sa méthode de comptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement conformément à une recommandation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. La Société a comptabilisé rétroactivement sa quote-part du redressement affecté aux exercices antérieurs.

Le solde des bénéfices non répartis consolidés au 1er janvier 1984 et 1985 a été réduit respectivement d'une somme de 1 325 000 $ et de 2 356 000 $.

Le bénéfice net consolidé de l'exercice terminé le 31 décembre 1984 a été réduit d'une somme de 1 031 000 $.

12. Engagements

Donohue Malbaie Inc.

Aux termes d'une convention intervenue en décembre 1985, la SGF s'est engagnée à prêter, au cours de 1986, la somme de 20 000 000 $ à Donohue Malbaie Inc. aux fins de la construction d'une nouvelle machine à papier journal. Ce prêt proviendra en partie du produit de la souscription au capital-actions de la SGF au montant de 17 335 000 $.

Ce projet, dont le coût est estimé à 170 000 000 $, sera financé par une mise de fonds des actionnaires de Donohue Malbaie Inc. pour 20 000 000 $, par des billets subordonnés pour 85 000 000 $ et par des emprunts bancaires de 65 000 000 $.

Aluminerie de Bécancour

En 1984, la SGF par l'intermédiaire d'Albecour, société en commandite, dont l'unique associé commanditaire est la Société générale d'aluminerie Inc., détenue à 100% par la SGF, s'est engagée à pratiquer au projet d'implantation d'une aluminerie à Bécancour dans une proportion de 24,95% en propriété indivise avec la société Pechiney Québec Inc. à 50,1% et la société Alumax Québec Inc. à 24,95%.

Le coût total du projet, maintenant estimé à 1,2 milliard $, est supporté par chaque propriétaire au prorata de sa participation et, dans le cas de la SGF, est financé à même le produit de souscriptions d'actions par son actionnaire au montant maximum global de 150 000 000 $ et par un emprunt bancaire pouvant totaliser 215 000 000 $ U.S., garanti par la Province de Québec jusqu'à la date d'achèvement du projet. Après cette date, cette garantie prendra fin en autant que la compagnie rencontrera certaines exigences financières.

Éthylec Inc.

Prétromont, société en commandite, affiliée à Éthylec Inc. (note 1a) pourrait être tenue de rembourser en totalité ou en partie, à même une partie des bénéfices futurs de certaines de ses usines, une aide financière de 50 000 000 $ reçue des gouvernements du Canada et du Québec en 1983 et 1984.

De plus, aux termes d'une entente intervenue le 18 janvier 1985, le gouvernement du Québec a convenu de compenser les pertes encourues par Pétromont à son usine de Varennes et à son usine de polyéthylène de Montréal-Est jusqu'au 9 septembre 1988 à moins qu'il n'y soit mis fin antérieurement, conformément aux dispositions de l'entente prévue à cet effet.

En décembre 1985, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a annoncé l'octroi d'une contribution financière pouvant atteindre 55 800 000 $ afin de rembourser Pétromont des coûts en capital qu'elle encourra pour moderniser et convertir les installations de son usine de Varennes. À la date des états financiers, aucune entente n'est intervenue entre le ministre et Pétromont quant aux modalités de cette contribution financière et, conséquemment, aucune somme n'a été comptabilisée aux états financiers de Pétromont à cet égard.

Baux

Les principaux baux en vertu desquels les compagnies sont présentement engagées et dont les échéances s'échelonnent jusqu'en 1997 totalisent 6 787 000 $.

13. Éventualités

Donohue Inc.

a) La compagnie fait l'objet d'une poursuite demandant la nullité de l'émission par une filiale de 1 400 000 actions ordinaires réalisée lors du financement des coûts additionnels de l'usine de papier journal à Amos. La compagnie conteste la validité de cette poursuite et soutient que ces actions ont été émises conformément aux ententes pertinentes.

b) La compagnie fait aussi l'objet d'une action en dommages de 4 100 000 $. La compagnie soutient qu'elle n'a aucune obligation à cet égard et conteste cette action.

14. Opérations entre apparentés

Dans le cours normal des affaires, certaines entreprises du Groupe SGF ont effectué des ventes à d'autres sociétés d'État. Ces transactions furent conclues selon des normes commerciales régulières.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1984 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1985.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-17

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la
Société générale de financement du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1985 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1985 ainsi que ses résultats d'opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, et à l'exception de l'adoption de la méthode de comptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement dont il est question à la note 2 des états financiers consolidés, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair,
Comptables agréés.

Montréal, le 12 mars 1986

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-18.1

ACTIF ET PASSIF
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
Encaisse et dépôts à court terme (note 7)	4 379 526 $	4 441 678 $
Encaisse — dépôt en fidéicommis	73 081	86 371
Intérêts courus sur dépôts à court terme	31 405	29 512
Débiteurs	5 206	1 065
Solde de prix de vente		35 000
	4 489 218 $	4 593 626 $
PASSIF		
Dépôt en fidéicommis	73 081 $	86 371 $
Créditeurs et frais courus	143 772	116 324
Montants à verser en vertu des programmes d'aide	4 946 583	4 977 660
	5 163 436	5 180 355
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE AFFECTÉ À L'EXERCICE SUBSÉQUENT	674 218	586 729
	4 489 218 $	4 593 626 $

ENGAGEMENT (note 6)

ÉVENTUALITÉ (note 7)

Pour la Société,

Denise Robert
Honey A. Dresher

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
REVENUS		
Subventions — gouvernement du Québec (note 3)	9 700 000 $	9 500 000 $
Intérêts sur dépôts à court terme	487 445	312 869
Retours sur placements en vertu des programmes d'aide:		
Capital remboursé	765 263	323 222
Revenus encaissés	14 589	34 124
Divers	13 194	14 007
	10 980 491	10 184 222
DÉPENSES		
Affectation de l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice précédent	586 729	1 122 440
Programmes d'aide: (note 4)		
Production	7 065 596	5 901 959
Diffusion	1 554 060	1 030 422
Développement	859 368	1 046 923
Promotion et soutien	766 593	753 460
	10 245 617	8 732 764
Déduire:		
Annulations de projets de programmes d'aide d'exercices antérieurs	555 559	429 150
	9 690 058	8 303 614
Frais d'administration (note 5)	1 377 922	1 344 897
	11 654 709	10 770 951
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE AFFECTÉ À L'EXERCICE SUBSÉQUENT	674 218 $	586 729 $

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et fonctions

La Société générale du cinéma du Québec, corporation au sens du Code civil, a été instituée selon la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1). La Société a acquis les droits de l'Institut québécois du cinéma (L.R.Q., chapitre C-18) et en assume les obligations depuis le 20 février 1984.

La Société a pour fonctions:

— de reconnaître les oeuvres qu'elle indique comme films québécois suivant des normes établies;

— de promouvoir ou d'aider financièrement la création cinématographique et la production de films reconnus comme films québécois;

— de promouvoir ou d'aider financièrement la distribution et l'exploitation de films au Québec ainsi que le développement des industries techniques;

— de promouvoir ou d'aider financièrement le cinéma québécois en favorisant sa représentation dans les festivals et autres manifestations cinématographiques et de promouvoir la culture cinématographique au Québec;

— d'encourager la participation des entreprises de télévision à la production et à la diffusion de films québécois; et

— d'encourager ou d'aider financièrement la formation, la recherche, le développement et l'innovation dans le domaine du cinéma.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux opérations.

Programmes d'aide

Les subventions, prêts et participations sont comptabilisés aux dépenses à la date de l'acceptation formelle de l'aide financière par le postulant.

Revenus

Les retours (capital et revenus) sur les prêts et les participations sont inscrits aux revenus au moment de leur encaissement.

3. Subventions — gouvernement du Québec

Ces subventions sont versées pour les fins suivantes:

	1986	1985
Programmes d'aide	8 200 000 $	8 000 000 $
Frais d'administration	1 500 000	1 500 000
	9 700 000 $	9 500 000 $

4. Programmes d'aide

L'aide accordée par la Société au cours de l'exercice, l'a été sous forme de:

	1986	1985
Subventions	2 043 383 $	1 270 980 $
Placements:		
Participations	8 182 234	7 293 804
Prêts	20 000	165 000
Garantie bancaire		2 980
	8 202 234	7 461 784
	10 245 617 $	8 732 764 $

5. Frais d'administration

	1986	1985
Honoraires des administrateurs	3 730 $	8 825 $
Traitements et avantages sociaux	844 780	770 278
Honoraires professionnels	122 551	96 811
Frais de déplacements et de représentation	33 387	32 422
Location des locaux	94 798	94 740
Entretien et réparations	13 530	13 974
Publicité et information	71 077	57 464
Fournitures et approvisionnements	35 653	37 450
Frais de communication	40 453	32 205
Location d'équipement	11 040	11 130
Mobilier, agencement et améliorations des aires locatives	34 757	73 347
Intérêts	819	47 307
Divers	412	767
Indemnités de départ		15 000
	1 306 987	1 291 720
Frais reliés aux programmes d'aide:		
Honoraires des lecteurs	24 950	21 912
Participation aux festivals de films	42 318	25 947
Vidéothèque	3 667	5 318
	70 935	53 177
	1 377 922 $	1 344 897 $

6. Engagement

La Société est liée par un bail à long terme échéant le 30 septembre 1991 pour des locaux administratifs. Le loyer annuel minimum des cinq prochains exercices, incluant une participation à certains autres frais afférents, s'élève à 94 000 $.

7. Éventualité

Au 31 mars 1986 , la Société assumait une responsabilité éventuelle de 290 000 $ pour des garanties bancaires accordées en vertu des programmes d'aide. Des dépôts à court terme pour une valeur 190 000 $ effectués par la Société sont détenus par la banque comme cautionnement de ces engagements.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA DU QUÉBEC

L.R.Q., c. C-18.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif de la Société générale du cinéma du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 30 avril 1986

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-17.1

BILAN
au 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
ACTIF		
Immeubles (note 3)	694 036	634 122
Placement (note 4)	8 119	75 052
Matériel et outillage	5 196	5 425
Investissement dans un contrat de location-financement (note 5)	2 309	
Débiteurs	26 285	7 429
Autres éléments d'actif (note 6)	9 757	6 795
Encaisse et dépôts à court terme	62	6 517
	745 764	735 340
PASSIF		
Dû au gouvernement du Québec (note 7)	367 985	514 985
Dette à long terme (note 8)	111 324	25 970
Emprunts bancaires	117 760	50 198
Emprunt temporaire de Place Desjardins Inc.		20 000
Créditeurs et frais courus	60 300	41 897
Chèques en circulation	7 608	8 388
	664 977	661 438
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	80 001	80 001
Apport du gouvernement du Québec (note 10)	7 666	7 666
Déficit	(6 880)	(13 765)
	80 787	73 902
	745 764	735 340

ENGAGEMENTS (note 13)
ÉVENTUALITÉS (note 14)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Yves Gagnon, administrateur
André Roy, administrateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET DÉFICIT (note 15)
de l'exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

PRODUITS	
Location (note 11)	288 394
Services de construction	12 026
Quote-part du bénéfice net de Place Desjardins Inc.	67
Autres	4 899
	305 386
CHARGES	
Frais d'exploitation des immeubles	
En location	116 150
En propriété	81 868
Coût des services de construction	11 428
Frais financiers — net (note 12)	7 577
Impôts fonciers	44 106
Frais généraux et administratifs	27 940
Amortissements	9 432
	298 501
BÉNÉFICE NET	6 885
DÉFICIT AU 31 MARS 1985	(13 765)
DÉFICIT AU 31 MARS 1986	(6 880)

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986 12 mois	1985 13 ½ mois
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	6 885	(13 765)
Éléments n'entraînant pas de décaissement:		
Amortissement des immobilisations	8 455	3 790
Amortissement des frais reportés	1 003	489
Quote-part du bénéfice net de Place Desjardins Inc.	(67)	(386)
Gain sur cession d'immobilisations	(290)	
Fonds générés (absorbés) par les opérations	15 986	(9 872)
Évolution nette des soldes d'autres éléments d'actif et de passif *	(5 198)	35 572
Fonds générés par les activités d'exploitation	10 788	25 700
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	86 077	26 125
Emprunts bancaires	67 562	50 198
Encaissement des débentures de Place Desjardins Inc.	67 000	
Encaissement sur investissement dans un contrat de location-financement	59	
Emprunt temporaire de Place Desjardins Inc. (remboursement)	(20 000)	20 000
Versements sur dette à long terme	(723)	(155)
Dû au gouvernement du Québec (remboursement)	(147 000)	514 985
Souscription au capital-actions		80 001
Apport du gouvernement du Québec		7 666
Fonds générés par les activités de financement	52 975	698 820
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immeubles	(68 159)	(637 309)
Investissement dans un contrat de location-financement	(2 368)	
Acquisitions de matériel et d'outillage	(1 082)	(6 028)
Acquisitions de placements		(74 666)
Produit de la cession d'immobilisations	1 391	
Fonds absorbés par les activités d'investissement	(70 218)	(718 003)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À COURT TERME AU COURS DE L'EXERCICE	(6 455)	6 517
ENCAISSE ET DÉPÔTS À COURT TERME AU DÉBUT DE L'EXERCICE	6 517	
ENCAISSE ET DÉPÔTS À COURT TERME À LA FIN DE L'EXERCICE	62	6 517

* Comprend les variations survenues dans les comptes débiteurs, les autres éléments d'actif, les comptes créditeurs et frais courus et les chèques en circulation.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objets

La Société est une compagnie à fonds social constituée par la Loi sur la Société immobilière du Québec, sanctionnée le 21 décembre 1983. Les dispositions de cette loi concernant la constitution de la Société sont entrées en vigueur le 15 février 1984. Elle a pour objets de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilières.

La Société a réalisé à compter du 15 février 1984 certaines activités pour les besoins de sa constitution et, à la demande du gouvernement du Québec, a effectué certaines transactions immobilières. Toutefois, les opérations de la Société ont débuté officiellement le 1er octobre 1984 par le transfert de certains biens meubles et immeubles faisant partie du domaine public.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu et à la taxe sur le capital.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les conventions comptables de la Société et ses normes de présentation de l'information financière sont conformes aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés et de l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques.

Immeubles

— En exploitation et à l'usage de la Société
Les immeubles en exploitation et à l'usage de la Société acquis par transfert du domaine public sont comptabilisés à la valeur déterminée par le gouvernement du Québec.

Les autres immeubles sont comptabilisés au coût.

— En construction
Le coût des immeubles en construction comprend, en plus des coûts directs, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location. Les immeubles en cours d'aménagement ne sont pas réputés être en exploitation jusqu'à ce que le projet soit entièrement complété et que les lieux aient atteint un niveau satisfaisant d'occupation sous la réserve d'un délai raisonnable.

— Destinés à la vente
Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de la juste valeur marchande. Aucun amortissement n'est enregistré relativement à ces immeubles dès que la Société décide de s'en départir.

— Terrains en attente ou en cours d'aménagement
Les terrains en attente ou en cours d'aménagement sont évalués au moindre du coût et de la juste valeur marchande. Le coût comprend les frais d'acquisition, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location.

Matériel et outillage

Le matériel et l'outillage acquis par transfert du domaine public sont comptabilisés à la valeur déterminée par le gouvernement du Québec.

Les acquisitions subséquentes sont inscrites au coût.

Amortissement et immobilisations

L'amortissement des immeubles en exploitation et à l'usage de la Société est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux de 5 % l'an de manière à amortir le coût de ces immeubles sur une durée d'utilisation prévue variant de 40 à 50 ans.

Le matériel et l'outillage sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de vie estimative de cinq ans.

Les aménagements majeurs réalisés pour le compte des clients sont amortis sur une durée variant de cinq à 15 ans. L'amortissement de ces aménagements est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux correspondant à celui facturé au client.

Répartition des intérêts

La partie de la dépense d'intérêts attribuable aux immeubles en construction et aux terrains en attente ou en cours d'aménagement est capitalisée à ceux-ci en considérant le taux moyen pondéré des dettes portant intérêt. Le solde de cette dépense est inscrit aux résultats de l'exercice.

Placement

La Société comptabilise sa participation dans Place Desjardins Inc. à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, le placement est inscrit au coût et il est augmenté ou diminué de la quote-part de la Société dans le bénéfice net ou la perte nette de la compagnie à compter de la date d'acquisition. Le placement est diminué de l'amortissement de l'excédent du prix payé sur la valeur comptable des actions acquises et des dividendes payés par cette compagnie.

L'excédent du prix payé sur la valeur comptable des actions acquises est amorti selon la même méthode que les immeubles en exploitation.

Frais reportés

Les coûts reliés à des aménagements réalisés avant le 1er octobre 1984 ont été inscrits comme frais reportés au poste « Autres éléments d'actif » et ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de cinq ans.

Les frais relatifs au coût d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée de la dette, selon la méthode de l'amortissement constant.

Travaux en cours

Les projets de construction et les projets mineurs d'aménagement inachevés devant être facturés à la présentation d'un rapport d'étape ou à la fin des travaux sont montrés comme travaux en cours au poste « Autres éléments d'actif ». Ces travaux sont enregistrés au coût, déduction faite des montants facturés ou encaissés d'avance.

Contrats de location

— Location-acquisition
Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont à l'avantage ou à la charge de la Société, le coût du bien loué ainsi que la valeur actuelle de l'obligation en découlant sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

— Location-exploitation
Les loyers découlant de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

— Location-financement
Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété sont transférés aux clients de la Société, la valeur actuelle des paiements minimaux à recevoir est comptabilisée comme s'il s'agissait d'une disposition d'actif et d'un investissement.

Le revenu de financement découlant de ces contrats est imputé aux résultats selon une formule permettant de dégager un taux de rendement uniforme sur la durée du bail.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

3. Immeubles

	Terrains	Bâtiments	Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	Aménagements majeurs	Total 1986	Total 1985
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
En exploitation	84 497	505 323	25 903	9 949	625 672	394 761
À l'usage de la Société	4 125	7 319	222		11 666	14 673
	88 622	512 642	26 125	9 949	637 338	609 434
En construction	2 855	58 917		2 087	63 859	24 280
Destinés à la vente	2 292	93			2 385	2 670
Terrains en attente ou en cours d'aménagement	779				779	925
	94 548	571 652	26 125	12 036	704 361	637 309
Amortissement cumulé		9 340	290	695	10 325	3 187
	94 548	562 312	25 835	11 341*	694 036	634 122

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés:

	1986	1985
Frais financiers	4 004	
Frais d'exploitation, impôts fonciers moins les produits de location	462	913
Frais généraux et administratifs	2 562	753
	7 028	1 666

* Incluant 6 294 000 $ d'aménagements majeurs relatifs à des immeubles loués par la Société.

4. Placement

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
49% des actions ordinaires de Place Desjardins Inc. à la valeur de consolidation (valeur comptable 1986: 1 102 000 $; 1985: 1 007 000 $)	8 119	8 052
Débentures au coût		67 000
	8 119	75 052

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

5. Investissement dans un contrat de location-financement

Total des paiements minimaux à recevoir en vertu du bail :

Exercice	(en milliers de dollars)
1987	360
1988	360
1989	360
1990	360
1991	360
Par la suite	3 324
Total des paiements minimaux à recevoir	5 124
Moins : Revenu de financement non gagné	2 815
Investissement dans un contrat de location-financement	2 309

6. Autres éléments d'actif

	1986 (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)
Frais reportés — au coût amorti		
Aménagements réalisés avant le 1er octobre 1984	3 421	4 398
Coût d'émission de la dette à long terme	433	
	3 854	4 398
Fournitures	1 335	1 335
Frais payés d'avance	2 988	1 062
Travaux en cours	1 580	
	9 757	6 795

7. Dû au gouvernement du Québec

	1986 (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)
Billet à demande, ne portant pas intérêt *	367 985	447 985
Avance **		67 000
	367 985	514 985

* La Société a remboursé 80 millions $ au gouvernement du Québec le 31 mars 1986.

** Au 31 décembre 1985, la Société a remboursé la totalité de l'avance de 67 millions $ à même le produit des débentures détenues dans Place Desjardins Inc.

8. Dette à long terme

	1986 (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)
Débentures, série A, non rachetables par anticipation, portant intérêt au taux effectif de 10,30% échéant en 1995	40 800	
Billet échéant en 1995 portant intérêt au taux effectif de 12,31%, remboursable par versements annuels égaux de 8 160 000 $ à compter de la 6e année. Le paiement du capital et des intérêts, effectué en YENS, est couvert par un contrat de change à taux fixe prédéterminé	40 800	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition *	25 689	25 970
Emprunts à taux et échéances variables	4 035	
	111 324	25 970

* Les versements minimaux à payer, en vertu de contrats de location-acquisition sont :

Exercice	(en milliers de dollars)
1987	4 527
1988	4 527
1989	4 527
1990	4 527
1991	4 527
Par la suite	67 308
Total des versements minimaux à payer	89 943
Moins : Intérêts théoriques au taux de 13,56%	48 343
Frais accessoires	15 911
	64 254
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	25 689

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

9. Capital-actions

Les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

	1986 (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)
Autorisé:		
100 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé:		
80 001 actions, dont une action payée comptant et le solde en considération des immobilisations transférées par le gouvernement du Québec	80 001	80 001

10. Apport du gouvernement du Québec

L'apport du gouvernement du Québec a été acquis par la substitution de la Société immobilière du Québec à la Société de développement immobilier du Québec le 1er octobre 1984.

11. Produits de location

Les produits de location de l'exercice terminé le 31 mars 1986 ont été facturés aux ministères et organismes publics à partir des coûts prévisibles approuvés par le gouvernement du Québec. Ces coûts ont été répartis aux ministères et organismes publics selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la Société. Des ententes d'occupation ont alors été signées entre la Société et les ministères et organismes publics.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1986, le gouvernement du Québec a décidé de diminuer le montant nécessaire au paiement du loyer de mars 1986 pour les espaces et aménagements loués par la Société à quatre ministères. Cette décision gouvernementale a entraîné une diminution des produits de location de 9 208 400 $.

12. Frais financiers — net

	1986 (en milliers de dollars)
Intérêts sur dettes à long terme	5 539
Intérêts sur emprunts bancaires	4 645
Intérêts sur contrats de location-acquisition	3 325
Intérêts sur avance du gouvernement du Québec	1 506
Amortissement du coût d'émission d'une dette à long terme	26
	15 041
Moins:	
Intérêts sur débentures de Place Desjardins Inc.	815
Intérêts sur contrat de location-financement	239
Intérêts sur dépôts à court terme et autres	2 406
	3 460
	11 581
Moins:	
Intérêts capitalisés aux immeubles	4 004
	7 577

13. Engagements

Contrats de location-exploitation

Les versements minimaux exigibles en vertu des contrats de location-exploitation sont:

Exercice	(en milliers de dollars)
1987	92 497
1988	79 213
1989	70 392
1990	58 028
1991	45 836
Par la suite	477 024
Total des versements minimaux	822 990

Projets de construction et projets majeurs d'aménagement

Au 31 mars 1986, le coût total estimatif des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et à des projets majeurs d'aménagement s'élève à 92 millions $ dont 66 millions $ ont fait l'objet d'engagements contractuels à être réalisés au cours des prochains exercices.

La Société compte réaliser des projets de l'ordre de 67 millions $ en 1986-1987.

Congés de maladie

Les obligations conditionnelles de la Société concernant les congés de maladie accumulés par ses employés s'élèvent à quelque 5,7 millions $ au 31 mars 1986, dont la majeure partie provient du transfert des actifs et passifs du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement au 1er octobre 1984. Ces congés de maladie seront imputés aux opérations, soit au fur et à mesure de leur utilisation par les employés, ou soit lors de leur règlement.

14. Éventualités

Des réclamations et des poursuites judiciaires contre la Société sont en suspens à la date de préparation des états financiers. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Société.

15. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs pour la période initiale du 15 février 1984 au 31 mars 1985 n'ont pas été présentés à l'état des résultats, compte tenu que les opérations de la Société ont débuté officiellement le 1er octobre 1984 et que les services rendus durant cette période par la Société aux ministères et organismes publics n'ont pas fait l'objet de facturation découlant d'ententes d'occupation.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

L.R.Q., c. S-17.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des résultats et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 30 mai 1986

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

L.R.Q., c. S-18

BILAN
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	478 307 $	79 808 $
Encaisse en fidéicommis (note 3)	84 069	
Dépôts à terme	1 071 798	277 904
Débiteurs	850	850
Intérêts courus à recevoir	14 830	3 481
Subvention à recevoir		1 234 800
	1 649 854	1 596 843
PLACEMENT		
Gestion Électromec Inc.		
736 actions privilégiées	200 000	200 000
736 actions ordinaires (participation de 12%)	200 000	200 000
	400 000	400 000
IMMOBILISATIONS (note 4)		
Terrains — Pointe-de-la-Martinière, mobilier, équipement et améliorations locatives	2 832 623	2 796 802
Moins amortissement accumulé	57 630	42 419
	2 774 993	2 754 383
	4 824 847 $	4 751 226 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	204 668 $	58 977 $
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé		
1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 $ chacune		
Émis		
1 000 actions	1 000	1 000
SURPLUS D'APPORT	4 738 000	4 738 000
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES CHARGES SUR LES REVENUS	(118 821)	(46 751)
	4 620 179	4 692 249
	4 824 847 $	4 751 226 $

Au nom du Conseil d'administration,

J.F. Bourassa, administrateur
Marc Lefrançois, administrateur

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

RÉSULTATS
de l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
REVENUS		
Subvention	850 300 $	844 800 $
Intérêts gagnés	138 161	63 870
Divers	2 556	
	991 017	908 670
CHARGES		
Frais généraux et d'administration	696 347	620 482
Frais de recherche	287 763	119 762
Frais de publicité et d'impression	62 011	101 757
	1 046 121	842 001
	(55 104)	66 669
AUTRE DÉPENSE		
Excédent des charges sur les revenus — Projet Pointe-de-la-Martinière	16 966	20 421
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES REVENUS)	(72 070)$	46 248 $

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

EXCÉDENT ACCUMULÉ DES CHARGES SUR LES REVENUS
de l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES CHARGES SUR LES REVENUS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	46 751 $	92 999 $
Excédent des charges sur les revenus (des revenus sur les charges)	72 070	(46 248)
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES CHARGES SUR LES REVENUS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	118 821 $	46 751 $

SURPLUS D'APPORT
de l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4 738 000 $	3 598 000 $
Entente auxiliaire Canada — Québec		
Acquisition des terrains de Pointe-de-la-Martinière		1 138 000
Acquisition d'un placement		2 000
		1 140 000
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	4 738 000 $	4 738 000 $

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
PROVENANCE DU FONDS DE ROULEMENT		
Exploitation		
Excédent des revenus sur les charges		46 248 $
Plus l'amortissement des immobilisations n'affectant pas le fonds de roulement		16 837
		63 085
Augmentation du surplus d'apport		1 140 000
		1 203 085
AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT		
Exploitation		
Excédent des charges sur les revenus	72 070 $	
Moins l'amortissement des immobilisations n'affectant pas le fonds de roulement	15 211	
	56 859	
Acquisitions d'immobilisations	35 821	334 677
	92 680	334 677
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	(92 680)	868 408
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 537 866	669 458
FONDS DE ROULEMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 445 186 $	1 537 866 $

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
de l'exercice clos le 31 mars 1986

1. Nature des activités

En vertu de sa loi constitutive, la Société Inter-Port de Québec a pour fonctions:

a) d'élaborer des plans et programmes en vue de l'établissement dans la zone de Québec d'un complexe industriel susceptible de bénéficier des avantages de l'infrastructure portuaire de Québec et de contribuer au développement de celle-ci;

b) d'exécuter les travaux requis pour la mise en oeuvre des plans et programmes qui auront ainsi été élaborés et d'exercer les industries, les commerces et les autres activités de nature à contribuer au développement du complexe industriel.

La société peut s'associer à toute personne ou société pour l'accomplissement de ces objets.

De plus, tel que défini par un arrêté en conseil, la Société Inter-Port de Québec a pour mandat:

a) de préparer des plans et des projets en vue de stimuler le développement industriel de la zone spéciale de Québec, par la réalisation d'études de présélection industrielle et d'études de faisabilité de projets et la préparation de documents de promotion industrielle;

b) de mettre à la disposition des autres intervenants régionaux, notamment les commissariats industriels, les instruments de promotion industrielle mis au point par la société;

c) d'acquérir et développer, en exécutant les travaux requis, des sites industriels «au bord de l'eau», i.e. situés sur les rives de part et d'autre du fleuve; le cas échéant, assister les municipalités dans le développement des autres sites industriels de la région;

d) d'effectuer la promotion des projets industriels en mettant l'accent sur ceux qui sont des parties composantes d'un complexe industriel susceptible de bénéficier des avantages de l'infrastructure portuaire et, pour le reste, en coordonnant ses efforts avec les commissariats industriels de la région;

e) d'exercer directement des activités industrielles ou commerciales en s'associant à toute personne ou entreprise.

L'entente auxiliaire Canada — Québec, telle qu'amendée, prévoit que la société poursuivra ses opérations jusqu'en mars 1987.

2. Énoncé des principales conventions comptables

a) Placement

Le placement est comptabilisé au prix coûtant.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. Le prix coûtant des terrains à Pointe-de-la-Martinière comprend le coût d'acquisition et tous les frais s'y rapportant tels que les frais de notaires, d'arpentage, d'urbanisme et autres.

L'amortissement du mobilier et de l'équipement est calculé d'après la méthode d'amortissement du solde dégressif au taux annuel de 20 %. L'amortissement des améliorations locatives est calculé d'après la méthode d'amortissement linéaire sur la durée du bail.

c) Surplus d'apport

Toutes les sommes reçues depuis le 1er février 1982 des gouvernements fédéral et provincial en vertu de l'Entente auxiliaire Canada — Québec pour l'acquisition et le développement de terrains industriels à Pointe-de-la-Martinière et pour la participation financière de la société à des projets industriels sont inscrites au surplus d'apport.

3. Fonds réservés

La société a commandé une étude de faisabilité pour laquelle une somme de 100 000 $ a été réservée et placée en fidéicommis.

4. Immobilisations

	1986			1985
	Prix coûtant	Amortissement accumulé	Montant net	Montant net
Terrains — Pointe-de-la-Martinière	2 735 930 $		2 735 930 $	2 703 252 $
Mobilier et équipement	80 941	41 933 $	39 008	45 727
Améliorations locatives	15 752	15 697	55	5 404
	2 832 623 $	57 630 $	2 774 993 $	2 754 383 $

5. Engagement

Conformément à un contrat d'exploitation à long terme expirant le 31 mars 1987, la société loue un immeuble dont le loyer minimum annuel s'élève à 60 619 $.

SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC
L.R.Q., c. S-18

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de
Société Inter-Port de Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société Inter-Port de Québec au 31 mars 1986 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé des charges sur les revenus, l'état du surplus d'apport et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date et avons obtenu tous les renseignements et les explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la société, ces états financiers sont rédigés de manière à présenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Poissant Richard,
Comptables agréés.

Québec, Québec Le 20 mai 1986

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

L.R.Q., c. S-18.2

BILAN CONSOLIDÉ
31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôts	11 150	30 523
Débiteurs	32 439	35 221
Stocks (note 4)	28 187	32 977
Frais imputables au prochain exercice	1 424	1 552
	73 200	100 273
PLACEMENTS		
Placements dans des compagnies affiliées (note 5)	4 518	5 271
Autres placements, au coût	410	812
	4 928	6 083
IMMOBILISATIONS (note 6)	72 938	130 228
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 7)	8 881	19 020
	159 947	255 604
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 8)	37 605	45 190
Créditeurs et frais courus	25 203	29 155
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an	7 185	5 915
	69 993	80 260
DETTE À LONG TERME (note 9)	50 938	56 785
PROVISION POUR ÉVENTUALITÉ (note 12)	124 089	75 608
PROVISION POUR TAXE DE VENTE	2 814	3 052
	247 834	215 705
INTÉRÊTS MINORITAIRES	27 488	81 636
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 10)	130 069	94 769
Surplus d'apport	2 500	2 500
Déficit	(247 944)	(139 006)
	(115 375)	(41 737)
	159 947	255 604

ÉVENTUALITÉS (note 12)

Au nom du Conseil d'administration,

Jacques Paquin, administrateur
Gilles Lachance, administrateur

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
VENTES	105 714	115 711
COÛT DES VENTES, FRAIS DE VENTE ET D'ADMINISTRATION	120 245	134 066
PERTE AVANT LES POSTES SUIVANTS	(14 531)	(18 355)
Amortissement des immobilisations et des autres éléments d'actif	7 950	10 150
Intérêts sur la dette à long terme	5 213	6 127
Autres frais financiers	5 353	6 059
Frais reliés à la recherche et au développement	2 240	3 441
Revenus d'intérêts et gains sur change	(2 110)	(6 504)
Quote-part dans les pertes (bénéfices) de compagnies affiliées	652	(299)
PERTE AVANT IMPÔTS, PARTICIPATION MINORITAIRE ET POSTES EXTRAORDINAIRES	(33 829)	(37 329)
Impôts sur le revenu récupérés	24	4 019
PERTE AVANT PARTICIPATION MINORITAIRE ET POSTES EXTRAORDINAIRES	(33 805)	(33 310)
Participation minoritaire	12 744	11 916
PERTE AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES	(21 061)	(21 394)
Postes extraordinaires (note 3)	(87 877)	(88 161)
PERTE DE L'EXERCICE	(108 938)	(109 555)

DÉFICIT CONSOLIDÉ
exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
Solde au début	139 006	29 451
Perte nette	108 938	109 555
Solde à la fin	247 944	139 006

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
EXPLOITATION		
Perte avant postes extraordinaires	(21 061)	(21 394)
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissement des immobilisations et des autres éléments d'actif	7 950	10 150
Frais non reportés de projets industriels	2 236	2 963
Impôts sur le revenu reportés		(3 950)
Quote-part dans le bénéfice net des compagnies affiliées	652	(299)
Part des actionnaires minoritaires dans la perte de certaines filiales	(12 744)	(11 916)
	(22 967)	(24 446)
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	3 748	23 720
Postes extraordinaires	(6 076)	(4 329)
Fonds utilisés par l'exploitation	(25 295)	(5 055)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Investissements par secteur (voir page 435)		
Mines	(8 184)	(7 118)
Produits en amiante-ciment	(4 005)	(4 918)
Papier, fils et friction	(771)	(1 456)
Magnésium	(901)	(3 914)
Nouveaux produits	(3 547)	(5 755)
	(17 408)	(23 161)
Vente d'immobilisations encaissements de prêts et autres	192	10 155
Fonds destinés aux investissements	(17 216)	(13 006)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions	35 300	35 015
Remboursement de la dette à long terme	(6 044)	(6 531)
Emprunt à long terme	1 467	4 288
Fonds provenant du financement	30 723	32 772
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(11 788)	14 711
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(14 667)	(29 378)
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	(26 455)	(14 667)

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 1986

1. Existence juridique et rôle de la Société

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec; elle a été constituée par la Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2). Selon sa loi constituante, la SNA a pour objets la recherche, le développement et l'exploitation de gisements d'amiante, toute activité de nature industrielle, manufacturière ou commerciale reliée à la transformation de la fibre d'amiante, de même que la recherche et le développement de nouveaux usages ou procédés de transformation de l'amiante.

2. Principales pratiques comptables

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et de ses filiales. Les compagnies incluses dans la consolidation sont les suivantes:

	Participation détenue %	
	1986	1985
Mines-SNA Inc. et sa filiale, Société Asbestos Limitée*	51,4	51,4
Les Mines d'Amiante Bell, Ltée	100,0	100,0
Atlas Turner Inc. et ses filiales	100,0	100,0
Turners Building Products Ltd.	100,0	100,0
Lupel-SNA Inc.	100,0	100,0
Filaq-SNA Inc.	67,7	67,7
Descon-SNA Inc.	100,0	55,0
Chrysophosphate-SNA Inc.**		100,0
Metamag-SNA Inc.**		91,4
Ceram-SNA Inc.	99,5	78,0
Sodac-SNA Inc.**		67,5
Magnaq Inc.	100,0	100,0
133299 Canada Inc.***	80,0	80,0
Fusoroc Inc.	100,0	

* Les comptes de Mines-SNA Inc. regroupent ceux de la Société Asbestos Limitée, cette dernière étant contrôlée à 54,6 % par Mines-SNA Inc.

Le capital-actions émis de Mines-SNA Inc. comprend 21 124 actions ordinaires de catégorie A comportant 5 droits de vote par action et 100 000 autres actions ordinaires comportant 1 droit de vote par action. La Société nationale de l'amiante détient les 21 124 actions ordinaires de catégorie A ce qui l'assure de 51,4 % des votes; toutefois, puisqu'elle ne détient que 21 124 des 121 124 actions ordinaires émises, elle participe aux résultats de Mines-SNA Inc. dans une proportion de 17,4 % seulement. Enfin, compte tenu que Mines-SNA Inc. détient 54,6 % des actions émises de la Société Asbestos Limitée, la Société nationale de l'amiante participe donc à 9,5 % dans les résultats de la Société Ashestos Limitée.

** Ces filiales ont été regroupées dans Ceram-SNA Inc. au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1986.

*** Cette filiale possède 50 % des actions de Roto-SNA Inc.

Placements

Les placements dans les autres compagnies, dont la SNA détient un bloc significatif d'actions lui permettant d'exercer une influence sur la gestion, (soit Distex-SNA Inc., Roto-SNA Inc. et les Industries 3R Inc.) sont présentés à la valeur de consolidation.

Les autres participations sont inscrites au prix coûtant ou à la valeur nette de réalisation selon le moins élevé des deux montants.

Stocks

Les méthodes de l'épuisement successif et du coût moyen sont utilisées dans la détermination du coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition moins l'amortissement; les taux d'amortissement et d'épuisement utilisés sont basés sur la vie utile des immobilisations. Aucun amortissement n'est comptabilisé pour les propriétés inactives.

Autres éléments d'actif

— Frais d'aménagement, de développement et de mise en valeur reportés — terrains miniers

Les frais d'aménagement, de développement et de mise en valeur sont amortis d'après les méthodes de l'amortissement constant ou de l'amortissement proportionnel à l'utilisation du minerai récupérable.

— Frais de mise au point de projets industriels reportés

Ces frais représentent les dépenses de développement, de pilotage et de mise au point de nouveaux produits ayant de bonnes chances d'aboutir à une implantation industrielle dans un délai raisonnable.

Ces frais sont reportés tant et aussi longtemps que le projet a des chances de se réaliser, pour être éventuellement transférés au coût du projet lorsque ce dernier deviendra opérationnel, sinon ils sont imputés aux résultats de l'exercice.

— Frais de démarrage reportés, clientèle et achalandage de consolidation.

Ces éléments sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes ne dépassant pas dix ans.

Impôts sur le revenu

Étant une société dont la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société nationale de l'amiante est exemptée des impôts sur le revenu; il en est de même pour ses filiales en propriété exclusive.

Pour les autres filiales, les impôts sur le revenu sont inscrits aux états financiers d'après la méthode du report d'impôt.

Régime de rentes de retraite

Plusieurs régimes de retraite sont en vigueur. Les coûts pour services courants de ces régimes sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel la capitalisation est exigée. Les coûts pour services passés sont capitalisés sur la base d'évaluations actuarielles périodiques et sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel le versement est effectué.

Conversion des devises étrangères

Les éléments monétaires d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change à la fin de l'exercice. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours du change à la date de chacune des transactions.

Les éléments de l'état des résultats, autres que l'amortissement, sont convertis au cours moyen du change de l'exercice. L'amortissement est converti au même taux que l'élément d'actif concerné.

Le gain ou la perte sur change est inscrit à l'état des résultats.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 1986

3. Postes extraordinaires

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Provision correspondant à l'excédent du prix qui aurait été payé pour les actions de Mines-SNA Inc. détenues par le co-actionnaire (General Dynamics Corporation), si l'option de vente avait été exercée le 31-03-86 sur leur valeur aux livres à cette même date (note 12)	48 481	75 608
Perte résultant de la dévaluation des actifs d'un projet de production d'oxyde de magnésium suite à la décision de la compagnie de ne pas débuter les opérations commerciales	15 720	
Perte résultant de la dévaluation des immobilisations et de certains autres actifs d'une entreprise minière	8 138	
Coûts relatifs à l'interruption d'une ligne de production et à la dévaluation de certaines installations d'une unité de production d'amiante-ciment	5 340	3 500
Perte résultant de la dévaluation des installations d'une unité de production de laine minérale	5 098	
Quote-part dans les pertes d'une filiale minière suite à la dévaluation de ses installations et à la vente de certains de ses actifs, déduction faite des impôts y afférents et de la portion attribuée aux actionnaires minoritaires (41 449 $)	4 365	3 942
Perte résultant de la radiation de frais reportés	735	5 111
	87 877	88 161

Les dévaluations sont établies par la direction de la Société et sont fondées sur la meilleure estimation disponible de la valeur des actifs. Advenant que l'affaissement de la demande des produits d'amiante et particulièrement la détérioration des prix de la fibre d'amiante se poursuivent, il pourrait en résulter des dévaluations additionnelles.

4. Stocks, au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Produits finis		
— Amiante	17 559	17 410
— Manufacturés	2 795	2 812
Produits en cours	694	248
Matières premières	2 479	1 504
Fournitures	4 660	11 003
	28 187	32 977

5. Placements dans des compagnies affiliées

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Placements en actions ordinaires, à la valeur de consolidation		
— Industries 3R Inc. (30%)	76	32
— Distex-SNA Inc. (50%)	1 309	2 048
— Roto-SNA Inc. (50%)	707	686
Prêt, avec intérêts conditionnels aux profits		
— Distex-SNA Inc.	1 500	1 500
Autres prêts		
— Roto-SNA Inc.	671	600
— Distex-SNA Inc.	255	405
	4 518	5 271

6. Immobilisations

	Coût	Amortissement et épuisement cumulés	Coût non amorti 1986	Coût non amorti 1985
		(en milliers de dollars)		
Propriétés en opération				
Propriétés minières	189 554	115 857	73 697	73 773
Propriétés manufacturières	27 560	7 685	19 875	29 058
	217 114	123 542	93 572	102 831
Dévaluation	29 596		29 596	
	187 518	123 542	63 976	102 831
Propriétés inactives				
Propriétés minières	93 198	45 001	48 197	48 162
Propriétés manufacturières	16 090	1 233	14 857	1 812
	109 288	46 234	63 054	49 974
Dévaluation	54 092		54 092	22 577
	55 196	46 234	8 962	27 397
	242 714	169 776	72 938	130 228

Le coût non amorti des immobilisations inclut 12 800 000 $ de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition (1985, 14 524 000 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 1986

7. Autres éléments d'actif

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Frais d'aménagement, de développement et de mise en valeur reportés — terrains miniers, au coût non amorti	2 215	6 828
Frais de mise au point de projets industriels reportés, au coût	5 380	6 314
Frais de démarrage reportés, au coût non amorti	621	4 286
Clientèle, réclamation et achalandage de consolidation, au coût non amorti	665	1 592
	8 881	19 020

8. Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont garantis par des cessions de comptes à recevoir et de stocks d'une valeur aux livres d'environ 58 774 000 $.

9. Dette à long terme

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Obligations, taux de ³/₈ de 1% au-dessous du taux préférentiel des banques, remboursables en totalité ou en partie sur avis de 45 à 90 jours par la Société, échéant le 31 mars 1996	23 500	23 500
Emprunts bancaires, taux préférentiel de la banque plus 1%, remboursables en 20 versements trimestriels égaux et consécutifs débutant le 1er janvier 1990, garantis par une hypothèque et une charge flottante sur les immobilisations d'une filiale, remboursables par anticipation en tout temps	7 500	9 500
Débentures à fonds d'amortissement, 9,75 %, série A, échéant le 15 juillet 1990. Les exigences annuelles du fonds d'amortissement sont de 1 000 000 $	7 998	8 894
Billet à demande, taux de ¹/₄ de 1 % au-dessus du taux préférentiel des banques, remboursable en 4 versements annuels égaux et consécutifs, échéant le 1er juin 1989	2 000	2 500
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, divers taux, remboursables par versements périodiques, échéant de 1986 à 1993	12 502	14 094
Autres dettes à long terme, à des taux et échéances divers	4 623	4 212
	58 123	62 700
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an	7 185	5 915
	50 938	56 785

Les versements requis au cours des 5 prochains exercices sont comme suit: 1987, 7 185 000 $; 1988, 5 429 000 $; 1989, 6 769 000 $; 1990, 7 891 000 $ et 1991, 2 252 000 $.

10. Capital-actions

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Autorisé		
250 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé		
130 069 actions (94 769 actions au 31 mars 1985)	130 069	94 769

D'après la Loi constituant la Société nationale de l'amiante, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

La Société a émis 35 300 actions ordinaires en contrepartie d'un montant de 35 300 000 $ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1986.

11. Engagements

Baux

En vertu d'un contrat de location-exploitation échéant le 31 décembre 1997, une filiale de la Société s'est engagée à effectuer des versements totaux de 17 201 871 $. Les versements des prochains exercices se répartissent comme suit: 1987, 1 181 124 $; 1988, 1 241 997 $; 1989, 1 375 500 $; 1990 à 1997, 13 403 250 $.

Projet de regroupement

Au cours de l'exercice, les deux filiales minières de la Société, Société Asbestos Limitée et Les Mines d'Amiante Bell Ltée, ont signé, conjointement avec Les Mines Camchib Inc. et Lac d'Amiante du Québec Ltée, une convention afin de regrouper leurs opérations par le truchement d'une société en commandite. Cette dernière sera chargée d'administrer les actifs des sociétés partenaires dans la région de Thetford Mines. La mise en application de cette convention est toutefois sujette à la réalisation de certaines conditions.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 1986

12. Éventualités

Acquisition de Mines-SNA Inc.

Le 12 février 1982, la Société nationale de l'amiante a souscrit, pour un montant de 17 251 544 $, à 21 124 actions ordinaires de catégorie A comportant 5 droits de vote par action, de Mines-SNA Inc. (autrefois General Dynamics (Canada) Limited), ce qui l'assure d'une participation de 51,4 % des votes afférents aux actions ordinaires émises.

Dans le cadre de cette souscription d'actions, SNA a également signé avec General Dynamics Corporation son co-actionnaire dans Mines-SNA Inc., une convention établissant les conditions d'une option de vente par GD US et d'une option d'achat par SNA de la totalité des actions ordinaires qu'ils détiennent dans Mines-SNA Inc. L'option de vente par GD US dont l'exercice peut être réalisé entre le 12 février 1984 et le 12 février 1987 entraînerait un achat des actions par SNA au prix global de 81 545 809 $ indexé à 16 %, à compter du 1er janvier 1982. Le paiement du prix desdites actions s'effectuerait au moyen de billets à ordre venant à échéance le jour suivant la 5e année de leur date d'émission.

Devant les perspectives difficiles du secteur de l'amiante et devant l'issue très probable de l'acquisition par SNA des actions de Mines-SNA Inc. détenues par GD US, la SNA est d'opinion qu'il y a lieu de refléter immédiatement dans ses états financiers les effets comptables de cette transaction dans l'hypothèse d'une concrétisation au 31 mars 1986.

La SNA a donc procédé à la comptabilisation, à titre de poste extraordinaire, d'une provision au montant de 48 481 000 $ reflétant ainsi la baisse permanente de la valeur du placement tout comme si la transaction avait été effectivement finalisée. Une provision de 75 608 000 $ ayant été comptabilisée au cours de l'exercice précédent, la provision totale relative à cette transaction s'élève donc au 31 mars 1986 à 124 089 000 $.

Garantie d'emprunts

La Société garantit le remboursement de l'emprunt bancaire de la compagnie satellite Distex-SNA Inc. pour un montant n'excédant pas 2 400 000 $ sur des crédits autorisés de 5 000 000 $. Au 31 mars 1986, ces emprunts bancaires s'élèvent à 4 298 000 $.

Litiges

Certaines filiales de la Société sont parmi un nombre de compagnies nommées comme défenderesses dans des litiges en instance dans divers états des États-Unis pour des dommages que l'on prétend résulter de maladies associées à l'amiante. Le nombre de nouvelles réclamations faites auprès des compagnies n'a pas diminué au cours du dernier exercice financier et ces filiales n'admettent aucune responsabilité. Dans l'hypothèse où un jugement défavorable serait rendu contre ces filiales aux États-Unis, un tel jugement ne pourrait, selon l'avis des experts juridiques consultés, être exécuté contre elles avant d'avoir été vérifié ou exemplifié par le tribunal compétent siégeant dans la province de Québec. De plus, la responsabilité des filiales qui pourrait éventuellement découler de ces poursuites est en partie couverte par leurs assureurs.

Permanence de l'entreprise

Les résultats déficitaires des opérations des dernières années, le déficit accumulé au 31 mars 1986 et l'affaissement du marché de l'amiante sont des facteurs qui, réunis, mettraient en doute la capacité de l'entreprise de réaliser ses biens et d'acquitter ses dettes dans le cours normal des affaires si l'entreprise ne bénéficiait pas du support financier du gouvernement du Québec.

De plus, le gouvernement du Québec garantit le paiement relatif à l'acquisition des actions de Mines-SNA Inc. dont il est fait mention à la note 12, de même qu'une dette à long terme au montant de 23 500 000 $.

13. Chiffres comparatifs

Pour fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été regroupées et reclassées.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

Investissements par secteur	Mines	Amiante ciment	Papier d'amiante	Fils et matériaux de friction	Magnésium	Nouveaux produits	Total 1986	Total 1985
Frais de mise au point de projets industriels et divers		72	17			1 680	1 769	3 297
Acquisitions d'immobilisations	5 413	3 663	419	132	162	650	10 439	14 405
Frais d'aménagement, de développement, de mise en valeur et de démarrage	2 771			3	739	1 211	4 724	2 589
Investissement dans des filiales et compagnies affiliées		45		200		6	251	1 201
Réclamation, achalandage et technologie		225					225	1 689
	8 184	4 005	436	335	901	3 547	17 408	23 161

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

L.R.Q., c. S-18.2

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié les états consolidés des résultats, de déficit, et de l'évolution de la situation financière de la Société nationale de l'amiante pour l'exercice terminé le 31 mars 1986, ainsi que le bilan consolidé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la compagnie, ces états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et l'évolution de la situation financière de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 mars 1986 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux,
Comptables agréés.

Thetford-Mines, le 15 mai 1986

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

L.R.Q., c. S-18.21

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
au 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
ACTIF		
À COURT TERME		
Créances à recevoir (note 5)	17 327	4 234
Frais payés d'avance	531	438
	17 858	4 672
CRÉANCES À LONG TERME (note 6)	728 280	275 982
IMMOBILISATIONS (note 7)	51	102
ESCOMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE À LONG TERME	66 514	29 585
FONDS RÉSERVÉS POUR LE REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA DETTE À LONG TERME	368	58
	813 071	310 399
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	24 389	6 930
Fournisseurs et frais courus	2 190	1 013
	26 579	7 943
DETTE À LONG TERME (note 8)	781 489	302 662
	808 068	310 605
EXCÉDENT (DÉFICIT)	5 003	(206)
	813 071	310 399

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,

J. Y. Babin
Serge Ménard

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

L.R.Q., c. S-18.21

FONDS DES TRAVAUX EN COURS

BILAN
au 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
ACTIF		
Études d'avant-projet	8 486	4 014
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	36 411	28 117
Travaux d'assainissement		
Réhabilitation	95 689	28 515
Interception	301 034	112 228
Traitement	344 259	141 128
	740 982	281 871
	785 879	314 002
Ouvrages d'assainissement cédés aux municipalités	(29 667)	
Total des travaux en cours (note 9)	756 212	314 002
PASSIF		
Fournisseurs	20 221	17 369
Retenues sur contrats	20 626	7 515
Crédits reportés — contributions	2 917	2 923
Déboursés effectués sur travaux en cours	712 448	286 195
	756 212	314 002

ÉVENTUALITÉS (note 11)

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

FONDS D'EXPLOITATION

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
REVENUS		
Honoraires de gestion (note 3)	15 217	8 172
Revenus financiers — net (note 4)	655	
	15 872	8 172
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	2 930	2 709
Transport et communications	735	644
Services professionnels, administratifs et autres	6 387	2 560
Entretien et réparations	41	107
Loyers	404	367
Fournitures	57	135
Matériel et équipement	58	229
Amortissement des immobilisations	51	51
Frais financiers — net (note 4)		65
Autres dépenses		6
	10 663	6 873
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	5 209	1 299
DÉFICIT AU DÉBUT	206	1 505
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	5 003	(206)

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution, objets et financement

La Société québécoise d'assainissement des eaux, corporation au sens du Code civil constituée par loi spéciale, a pour objets:

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer ou exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités et d'exécuter des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux;
- d'exécuter des études de réfection des réseaux d'égout municipaux;
- d'exécuter d'autres études en matière d'égout et d'assainissement des eaux;
- de financer des travaux d'aménagement du lit, incluant les rives, et des terrains en bordure des rives de lacs ou de cours d'eau;
- de financer des travaux de régularisation du niveau de lacs ou de cours d'eau.

La Société dispose d'un délai, soit jusqu'au 31 décembre 1990, pour entreprendre la construction, l'amélioration ou l'agrandissement des ouvrages d'assainissement des eaux et des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux.

La Société est sans but lucratif; elle facture le gouvernement du Québec et les municipalités pour les travaux et les études d'assainissement qu'elle exécute.

2. Conventions comptables

La Société présente ses opérations par fonds aux fins de démontrer la façon dont sont financés les travaux d'assainissement qu'elle exécute et fournir d'autres renseignements utiles.

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Fonds d'exploitation

La Société comptabilise ses opérations au fonds d'exploitation selon une méthode de comptabilité d'exercice et de caisse.

Revenus

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement et autres travaux.

Les revenus provenant des honoraires de gestion facturés pour la réalisation de travaux d'assainissement sont comptabilisés selon la méthode des échéanciers. Cette méthode consiste en une répartition uniforme des honoraires de gestion sur la durée estimative des travaux. Les honoraires de gestion provenant des études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC) et des études d'avant-projet sont comptabilisés lors des déboursés imputés au coût de ces études.

Dépenses

Les dépenses d'exploitation courantes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Créances à long terme

Les créances à long terme à être perçues du gouvernement du Québec et des municipalités comprennent les déboursés sur les travaux et les études d'assainissement réalisés déductions faites des remboursements reçus.

Immobilisations

Les immobilisations dont le coût unitaire est de plus de 50 000 $ sont capitalisées au coût d'acquisition et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans. Les autres immobilisations sont imputées aux opérations de l'exercice.

Intérêts sur la dette à long terme

Les frais d'intérêts sur la dette à long terme sont comptabilisés lors du déboursé.

Escompte et frais d'émission de dette à long terme

L'escompte et les frais d'émission de dette à long terme sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt et l'amortissement est comptabilisé à la date d'anniversaire de l'emprunt.

Fonds des travaux en cours

Les coûts imputables aux travaux et aux études d'assainissement, ainsi que les frais du financement temporaire sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les ouvrages d'assainissement sont cédés aux municipalités lorsque les procédures de livraison définitive des unités de traitement sont complétées.

3. Honoraires de gestion
(en milliers de dollars)

	1986	1985
Études d'avant-projet	438	296
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	1 015	946
Travaux d'assainissement	13 430	6 858
Travaux municipaux	334	72
	15 217	8 172

4. Revenus (frais) financiers — net
(en milliers de dollars)

	1986	1985
Intérêts sur emprunts bancaires	16 314	7 343
Intérêts sur la dette à long terme	24 591	5 357
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	5 522	1 005
	46 427	13 705
Moins:		
Intérêts imputés aux travaux en cours	4 743	2 099
Intérêts facturés au gouvernement du Québec et aux municipalités	42 339	11 541
	47 082	13 640
	655	(65)

5. Créances à recevoir
(en milliers de dollars)

	1986	1985
Gouvernement du Québec	16 729	3 322
Municipalités	593	420
Autres	5	492
	17 327	4 234

6. Créances à long terme
(en milliers de dollars)

	1986	1985
Gouvernement du Québec:		
Études d'avant-projet	7 779	3 282
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	27 528	20 296
Travaux d'assainissement	617 302	222 474
	652 609	246 052
Municipalités — travaux d'assainissement	75 671	29 930
	726 280	275 982

7. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	1986			1985
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipements et logiciels informatiques	153	102	51	102

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

8. Dette à long terme
(en milliers de dollars)

	1986	1985
Obligations a)		
Série A, taux de 8 1/8% (taux effectif de 12,47%, compte tenu de l'escompte), remboursables le 31 octobre 1988, intérêts payables annuellement.	40 000	40 000
Série B, taux de 13,15% (taux effectif de 13,43%, compte tenu de l'escompte), d'un montant original de 25 000 000 $ É.U., remboursables le 5 juin 1989, intérêts payables semi-annuellement b)	32 262	32 262
Série G, taux de 8,254% (taux effectif de 11,95%, compte tenu de l'escompte), d'un montant original de 30 000 000 $ É.U., remboursable le 18 décembre 1992, intérêts payables annuellement b)	41 898	
Série H, taux de 10,625% (taux effectif de 10,89%, compte tenu de l'escompte) remboursables le 1er octobre 1990, intérêts payables semi-annuellement	50 000	
Série J, taux de 9,75% (taux effectif de 9,95%, comte tenu de l'escompte) remboursables le 14 décembe 1990, intérêts payables semi-annuellement	50 000	
Série M, taux de 9,875% (taux effectif de 10,05%, compte tenu de l'escompte) remboursables le 25 mars 1991, intérêts payables semi-annuellement	120 000	
Effets à payer a)		
Taux de 8,55% (taux effectif de 13,43%, compte tenu de l'escompte), d'un montant original de 6 688 500 000 YENS, remboursable le 27 juin 1989, intérêts payables annuellement b)	50 310	50 310
Taux de 10,56% (taux effectif de 12,85%, compte tenu de l'escompte), remboursable le 30 novembre 1989, intérêts payables annuellement	34 148	34 148
Taux de 9,20% (taux effectif de 12,58%, compte tenu de l'escompte), d'un montant original de 22 500 000 $ É.U., remboursable le 31 janvier 1997, intérêts payables annuellement b)	37 500	37 500
Taux de 8% (taux effectif de 11,89%, compte tenu de l'escompte) d'un montant original de 60 000 000 $ É.U., remboursable le 15 mars 1992, intérêts payables annuellement b)	83 820	
Taux de 7,2% (taux effectif de 10,71%, compte tenu de l'escompte) d'un montant original de 5 330 000 000 YENS, remboursable le 29 novembre 1995, intérêts payables semi-annuellement b)	45 301	
Taux de 7,2% (taux effectif de 10,65%, compte tenu de l'escompte) d'un montant original de 4 550 000 000 YENS, remboursable le 13 mars 1996, intérêts payables semi-annuellement b)	38 500	
Taux de 10,5% (taux effectif de 10,60%, compte tenu de l'escompte) d'un montant original de 25 491 000 $ É.U., remboursable le 27 mars 1996, intérêts payables annuellement b)	38 800	
Emprunts bancaires c)	118 950	108 442
	781 489	302 662

a) Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec.

b) Le capital et les intérêts sont couverts par des contrats de change à taux fixes prédéterminés.

c) Ces emprunts bancaires seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées.

9. Travaux en cours
(en milliers de dollars)

	1986	1985	Cumulatif (décembre 1980 au 31 mars 1986)
Solde au début	314 002	122 873	
Additions	471 877	191 129	785 879
	785 879	314 002	785 879
Ouvrages d'assainissement cédés aux municipalités	29 667		29 667
Solde à la fin	756 212	314 002	756 212

10. Engagements
(en milliers de dollars)

En vertu des ententes conclues avec les municipalités et le gouvernement du Québec relativement à l'exécution et au financement des ouvrages d'assainissement des eaux, la Société s'est engagée pour les montants suivants:

	1986	1985
Ouvrages à réaliser selon les ententes signées	1 840 000	1 360 000
Ouvrages réalisés	785 000	315 000
Solde à réaliser	1 055 000	1 045 000

La Société s'est engagée par des baux s'étendant jusqu'au 30 novembre 1990 pour la location de locaux. Le solde de l'engagement au 31 mars 1986 s'établit à 1 100 000 $.

11. Éventualités

Au 31 mars 1986, des réclamations représentant un montant de 6 700 000 $ ont été soumises par différents fournisseurs de la Société. La Société conteste ces réclamations. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et les montants, le cas échéant, qu'elle pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers. Tout montant qu'elle pourrait être appelée à verser sera comptabilisé au projet concerné à l'intérieur du fonds des travaux en cours et subséquemment facturé au gouvernement du Québec et aux municipalités.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

L.R.Q., c. S-18.21

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds d'exploitation et du fonds des travaux en cours de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent du fonds d'exploitation de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats des opérations du fonds d'exploitation de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec.
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 30 mai 1986

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

L.R.Q., c. S-22.1

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1985

	1985	1984 (note 23)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	608 522 $	289 434 $
Dépôts à terme et intérêts courus	1 388 202	10 958 529
Dépôts de garantie	950 166	1 509 931
Débiteurs (note 4)	30 045 536	14 330 435
Fournitures d'entretien et d'exploitation	4 399 366	5 238 899
Frais payés d'avance et dépôts	920 601	614 154
Placements (note 5)	500 000	300 000
Subventions à recevoir (note 6)	6 010 539	5 913 629
	44 822 932	39 155 011
PLACEMENTS (note 5)	21 769 724	6 198 949
SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 6)	9 000 000	13 500 000
AVANCES À UN MANDATAIRE DÉSIGNÉ PAR LE GOUVERNEMENT (note 7)	5 180 500	
IMMOBILISATIONS (note 8)	62 509 437	81 286 184
	98 459 661	100 985 133
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Frais reportés — au coût amorti (note 9)	1 060 198	931 575
Perte non matérialisée sur change étranger	3 807 390	2 988 432
	4 867 588	3 920 007
	148 150 181 $	144 060 151 $

Pour le Conseil d'administration,

Maurice Gareau
Louis Rémillard

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS
L.R.Q., c. S-22.1

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1985

	1985	1984 (note 23)
PASSIF		
À COURT TERME		
Découvert bancaire		1 436 155 $
Créditeurs et frais courus (note 10)	27 600 223 $	23 052 397
Revenus perçus par anticipation et dépôts sur les nolisements	6 542 685	5 969 849
Versements sur dette à long terme (note 11)	16 178 601	12 116 371
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 12)	1 109 314	972 758
	51 430 823	43 547 530
DETTE À LONG TERME (note 11)	60 300 513	59 060 167
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 12)	14 361 177	15 423 797
	126 092 513	118 031 494
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 13)	28 679 800	27 108 400
Actions privilégiées de 1848-7199 Québec Inc. (note 14)	15 000 000	15 000 000
Déficit	(21 622 132)	(16 079 743)
	22 057 668	26 028 657
	148 150 181 $	144 060 151 $

ENGAGEMENTS (note 21)
ÉVENTUALITÉ (note 22)

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985	1984 (note 23)
REVENUS (note 15)	130 972 381 $	101 167 136 $
FRAIS D'EXPLOITATION	124 532 682	95 343 538
Bénéfice d'exploitation avant amortissement	6 439 699	5 823 598
Amortissement des immobilisations et des frais reportés	7 648 030	6 775 836
Perte d'exploitation	1 208 331	952 238
Frais financiers — net (note 16)	9 746 871	8 028 028
Autres dépenses (revenus) (note 17)	1 001 027	(231 700)
	10 747 898	7 796 328
PERTE COMPTE NON TENU DES POSTES SUIVANTS:	11 956 229	8 748 566
Profit sur aliénations d'immobilisations et de placements	3 838 024	4 053 644
Quote-part dans les résultats des compagnies satellites — profit net (perte nette)	35 264	(99 183)
Excédent du prix d'acquisition de placements sur leur valeur comptable		(1 777 315)
	3 873 288	2 177 146
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	8 082 941 $	6 571 420 $

DÉFICIT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	17 524 311 $	55 077 758 $
Redressements (note 3):		
Application rétroactive du changement dans la méthode de comptabilisation des principales révisions des moteurs et des hélices de certains aéronefs	(963 479)	(1 555 806)
Remboursement de crédit d'impôt relatif à la taxe sur le capital	(481 089)	
	(1 444 568)	(1 555 806)
Solde redressé	16 079 743	53 521 952
Perte nette de l'exercice	8 082 941	6 571 420
	24 162 684	60 093 372
Virement du surplus d'apport consolidé	2 540 552	44 013 629
SOLDE À LA FIN	21 622 132 $	16 079 743 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985	1984
SOLDE AU DÉBUT		34 000 000 $
Subvention de l'actionnaire, le gouvernement du Québec, en rapport avec les besoins de liquidité de Québecair	2 540 552 $	10 013 629
	2 540 552	44 013 629
Virement au déficit consolidé à la suite d'une décision des administrateurs ratifiée par l'actionnaire	2 540 552	44 013 629
SOLDE À LA FIN	— $	— $

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985	1984 (note 23)
PROVENANCE DES FONDS		
Capital-actions	1 571 400 $	7 108 400 $
Contribution au surplus d'apport	2 540 552	10 013 629
Subventions à recevoir	4 500 000	4 500 000
Produit de la dette à long terme	15 071 510	10 526 794
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	53 624	16 303 438
Produit d'aliénations d'immobilisations	18 520 071	7 581 892
Produit d'aliénations de placements	4 363 118	300 000
Dépôts de garantie		523 729
	46 620 275	56 857 882
UTILISATION DES FONDS		
Fonds utilisés par les opérations (note 18)	2 398 575	1 517 999
Acquisitions d'immobilisations	3 650 941	34 200 049
Acquisitions de placements	19 380 169	7 196 400
Dette à long terme	16 138 344	13 428 691
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 116 244	7 931 009
Frais reportés	970 874	613 806
Avances à un mandataire désigné par le Gouvernement	5 180 500	
Acquisition des intérêts minoritaires de Québecair — actions ordinaires		232 234
Intérêts minoritaires de Québecair — actions privilégiées		229 871
	48 835 647	65 350 059
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	2 215 372	8 492 177
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) AU DÉBUT	(4 392 519)	4 099 658
FONDS DE ROULEMENT DÉFICITAIRE À LA FIN	6 607 891 $	4 392 519 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1985

1. Constitution et objets

La Société québécoise des transports est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale.

La Société a pour objets:

- de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des entreprises du secteur des transports pour répondre aux besoins commerciaux et industriels du Québec et de favoriser l'exportation des biens qui y sont produits;
- de maximiser les retombées socio-économiques pour les québécois, découlant des activités du transport ou connexes à celui-ci;
- d'exercer les activités d'une compagnie de gestion et de portefeuille dans le secteur des transports.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société québécoise des transports et de sa filiale en propriété exclusive 1848-7199 Québec Inc. et sa filiale en propriété exclusive Québecair.

Placements

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une compagnie émettrice est d'au moins 20% et d'au plus 50%, dans la mesure où la Société exerce à l'égard de cette compagnie une influence sensible sur les décisions financières et administratives.

L'excédent du prix d'acquisition d'un placement sur sa valeur comptable est attribué à l'achalandage et est imputé aux opérations de l'exercice.

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Fournitures d'entretien et d'exploitation

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties selon leur durée prévue d'utilisation, jusqu'à concurrence de leur valeur résiduelle estimative de 15% du coût pour les aéronefs et le matériel de vol, selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes:

Bâtiments	20 ans
Aéronefs et matériel de vol	8½ à 15 ans
Matériel au sol	5 à 10 ans
Améliorations locatives	5 ans
Aéronefs et matériel de vol loués en vertu de contrats de location-acquisition	8½ à 15 ans
Matériel au sol loué en vertu de contrats de location-acquisition	5 ans

Intérêts capitalisés

Les intérêts versés sur la dette découlant de l'achat d'aéronefs durant la période préopératoire sont capitalisés jusqu'au moment de leur entrée en exploitation.

Frais reportés

Les coûts des principales révisions des cellules sont reportés et amortis en fonction des heures de vol. Les autres frais reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de deux à trois ans.

Conversion des devises étrangères

Les comptes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon la méthode temporelle, comme suit:

- Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan;
- Les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux en vigueur aux dates de transaction (taux d'origine);
- Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux en vigueur aux dates de transaction à l'exception de ceux relatifs à des éléments d'actif et de passif non monétaires qui sont convertis aux taux d'origine utilisés pour la conversion de ces mêmes éléments d'actif et de passif;
- Les gains et les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état des résultats au moment de leur réalisation à l'exception des gains et des pertes non réalisés relatifs à la dette à long terme qui sont reportés et amortis sur la durée résiduelle de la dette.

Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de l'exploitation des lignes régulières et des nolisements sont comptabilisés lorsque le service est rendu. Les sommes reçues pour services non rendus sont présentées au bilan comme revenus différés au poste revenus perçus par anticipation et dépôts sur les nolisements.

3. Modification aux conventions comptables et redressements

À compter du présent exercice, la Société a décidé de porter aux dépenses les coûts des principales révisions des moteurs et des hélices relatifs aux aéronefs de type HS-748 alors qu'auparavant ces coûts étaient inscrits à une provision établie et imputée aux opérations en fonction des heures de vol.

De plus, la Société a redressé rétroactivement ses états financiers de 1984 afin de refléter un remboursement de crédit d'impôt de 481 089 $ relatif à la taxe sur le capital.

Cette modification aux conventions comptables appliquée rétroactivement et ce redressement rétroactif ont entraîné une augmentation (diminution) des postes suivants des états financiers:

	1985	1984
Bilan consolidé		
Débiteurs		481 089 $
Créditeurs	(162 547)$	214 395
Provision pour révision des moteurs et des hélices à long terme	(1 317 035)	(1 177 874)
Déficit	(1 479 582)$	(1 444 568)$
Résultats consolidés		
Revenus		(481 089)$
Frais d'exploitation:		
Entretien des aéronefs	(516 103)$	(375 909)
Radiation d'une partie de la provision pour révision des moteurs et des hélices à la suite de la vente d'aéronefs		968 236
Perte nette de l'exercice	(516 103)$	111 238 $

4. Débiteurs

	1985	1984
Comptes clients de Québecair	10 540 781 $	6 989 453 $
Solde de prix de vente d'aéronefs	17 516 240	4 835 373
Subventions gouvernementales de fonctionnement	677 734	1 517 361
Autres	1 310 781	988 248
	30 045 536 $	14 330 435 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

5. Placements

	1985	1984
a) Compagnies satellites — à la valeur de consolidation		
Propair Inc. — participation de 50%		
100 actions ordinaires	139 249 $	186 769 $
30 000 actions privilégiées, catégorie «A»	3 000 000	3 000 000
3 500 actions privilégiées, catégorie «B»	350 000	350 000
Avances	1 500 000	500 000
	4 989 249	4 036 769
Versements échéant en deçà d'un an	500 000	300 000
	4 489 249	3 736 769
Navigation Sonamar Inc. — participation de 25%		
190 000 actions ordinaires, classe «B»	282 385	199 621
181 000 actions privilégiées, classe «B»	181 000	181 000
	463 385	380 621
Les Entreprises Bussières Ltée — participation de 100% (50% en 1984)		
2 877 904 actions ordinaires (1984: 1 438 952 actions ordinaires)	3 644 658	2 081 559
Vente de la totalité des actions ordinaires en contrepartie d'actions ordinaires, classe «A», de Corporation de gestion La Vérendrye	(3 644 658)	
		2 081 559
	4 952 634	6 198 949
b) Autres placements — au coût		
Nordair Inc. — participation de 34,25%, 834 093 actions ordinaires* (note 21)	10 088 058	
Corporation de gestion La Vérendrye participation de 16,98%, 806 676 actions ordinaires, classe «A»	4 163 118	
Dépôt de garantie		
Bon du trésor (valeur à l'échéance 2 600 000 $) donné en garantie d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 565 914	
	16 817 090	
	21 769 724 $	6 198 949 $

* À la suite de l'offre d'achat publique faite par Québecair aux actionnaires de Nordair Inc., les actions que la Société détenait dans cette compagnie ont été vendues à Québecair. Le profit résultant de cette transaction entre apparentés de 3 633 142 $ a été éliminé lors de la consolidation des comptes de Québecair avec ceux de la Société.

6. Subventions à recevoir

	1985	1984
En rapport avec le renflouement de l'avoir de l'actionnaire de Québecair. Cette subvention a été cédée en garantie de la dette à long terme de la Société (note 11) et est encaissable à raison de 4 500 000 $ par année jusqu'en 1988	13 500 000 $	18 000 000 $
En rapport avec les besoins de liquidité de Québecair	1 510 539	1 413 629
	15 010 539	19 413 629
Portion à recevoir en deçà d'un an	6 010 539	5 913 629
	9 000 000 $	13 500 000 $

Par le décret 2413-83, le ministre des Transports est autorisé à verser à la Société pour remise ultérieure à Québecair, par l'entremise de 1848-7199 Québec Inc., une subvention égale aux besoins de liquidité de Québecair pour la période de 3 ans ultérieure au 1er janvier 1984, laquelle subvention ne devant pas excéder 12 000 000 $ annuellement. Au 31 décembre 1985, un solde de 1 510 539 $ est à recevoir sur le montant de 2 540 552 $ octroyé pour l'exercice 1985.

7. Avances à un mandataire désigné par le Gouvernement

En vertu du règlement visant à favoriser le financement d'un programme de réduction du nombre de permis de taxi dans l'agglomération de Montréal, le Gouvernement a désigné un mandataire qui, par l'entremise de la Société, reçoit sous forme d'avances les sommes nécessaires au rachat des permis.

Au 31 décembre 1985, les avances consenties au mandataire atteignent 5 180 500 $ en contrepartie d'une avance d'un même montant faite à la Société par le gouvernement du Québec. (note 11)

Le mandataire remboursera les avances reçues, plus les intérêts, aux échéances qui lui seront fixées par la Société.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

8. Immobilisations

	1985			1984
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains et bâtiments	5 920 208 $	2 452 253 $	3 467 955 $	3 647 578 $
Aéronefs et matériel de vol	64 040 432	17 514 551	46 525 881	55 253 817
Matériel au sol	5 058 823	2 826 180	2 232 643	1 804 944
Améliorations locatives	154 089	56 800	97 289	103 922
	75 173 552	22 849 784	52 323 768	60 810 261
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition:				
Aéronefs et matériel de vol	11 636 591	1 641 965	9 994 626	20 296 257
Matériel au sol	260 300	69 257	191 043	179 666
	11 896 891	1 711 222	10 185 669	20 475 923
	87 070 443 $	24 561 006 $	62 509 437 $	81 286 184 $

9. Frais reportés — au coût amorti

	1985	1984
Révisions des cellules	54 272 $	466 997 $
Frais de démarrage des DC-8	218 658	334 628
Développement de systèmes informatiques	518 066	85 351
Frais d'entraînement initial des pilotes	269 202	
Honoraires professionnels		44 599
	1 060 198 $	931 575 $

10. Créditeurs et frais courus

	1985	1984
Comptes fournisseurs et frais courus	25 016 907 $	20 702 397 $
Provision pour journées de congé de maladie	2 583 316	2 350 000
	27 600 223 $	23 052 397 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

11. Dette à long terme

	Versements échéant en deçà d'un an	1985	1984
Société québécoise des transports			
Débentures, Série « A », taux préférentiel moyen de trois banques à charte canadienne, moins 0,625%, remboursable par versements annuels de 4 500 000 $, échéant le 22 décembre 1988 (a)	4 500 000 $	13 500 000 $	18 000 000 $
Emprunt bancaire à terme, taux préférentiel, remboursable en tout temps avant le 25 avril 1990 (b) et (e)		5 151 600	
Emprunt du gouvernement du Québec, taux préférentiel moyen de trois banques à charte canadienne, sans mode de remboursement (c)		5 180 500	
Québecair			
Emprunts garantis: (d)			
Taux préférentiel majoré de 1%, remboursable par versements trimestriels de 285 621 $, capital et intérêts, échéant en mai 1990	674 435	3 846 555	4 439 999
Taux préférentiel majoré de 1%, remboursable en juin 1990		2 238 778	2 238 778
Taux "LIBOR" majoré de 1%, 2 405 822 $ US, remboursable par versements semi-annuels exprimés en pourcentage du montant original du prêt, soit neuf versements de 5%, échéant en juin 1990	755 125	3 398 465	5 474 382
Taux "LIBOR" majoré de 1%, 805 676 $ US, remboursable par versements semi-annuels exprimés en pourcentage du montant original du prêt, soit neuf versements de 5%, échéant en juin 1990	252 923	1 136 097	1 833 598
Taux "LIBOR" majoré de 1¼%, 2 794 079 $ US, remboursable par versements trimestriels de 133 051 $ US, échéant en mai 1991	751 793	3 946 916	4 571 167
Taux "LIBOR" majoré de 1¼%, 1 878 372 $ US, remboursable par versements trimestriels de 234 797 $ US à compter d'août 1991, échéant en mai 1993		2 653 389	2 482 081
Emprunts bancaires:			
Taux préférentiel majoré de 1%			999 994
Taux préférentiel majoré de 1%, remboursable par versements mensuels de 17 860 $, échéant en juin 1989	214 320	732 020	946 340
Autres emprunts:			
8½%, 4 859 676 $ US, remboursable par versements semi-annuels de 539 962 $ US, à compter de décembre 1985, échéant en juin 1990	1 525 501	6 864 751	7 135 055
8½%, 4 320 344 $ US, remboursable par versements semi-annuels de 480 038 $ US, à compter de décembre 1985, échéant en juin 1990	1 356 204	6 102 918	6 343 225
8½%, 5 151 592 $ US, remboursable par versements semi-annuels de 515 159 $ US, à compter de novembre 1986, échéant en mai 1991	727 713	7 277 139	6 807 314
Soldes de prix d'achat d'aéronefs:			
13,8%, 3 589 360 $ US	5 070 330	5 070 330	5 322 000
14,375%, 2 835 553 $ US, remboursable par trois versements mensuels de 67 500 $ US, capital et intérêts, et un versement 2 737 754 $ US à l'échéance en avril 1986 (e)	350 257	4 005 503	3 892 500
Solde de prix d'achat de placements de portefeuille (e)		4 739 410	
Intérêts à payer à long terme, échéant en mai 1990		632 743	690 105
	16 178 601 $	76 479 114	71 176 538
Versements échéant en deçà d'un an		16 178 601	12 116 371
		60 300 513 $	59 060 167 $

a) Ces débentures sont garanties par la cession au fiduciaire, pour le bénéfice exclusif des détenteurs de débentures, de la subvention autorisée par le décret 2665-83. Ce décret autorise le ministre des Transports à accorder à la Société, pour et au nom du gouvernement, une subvention à même les fonds votés annuellement à cette fin par le Parlement, afin de pourvoir au complet paiement, aux échéances de capital et d'intérêts qui sont stipulées aux débentures, y compris à toute date de rachat anticipé total ou partiel, du capital ou des intérêts alors payables sur les débentures selon le cas. Cette subvention a été inscrite au surplus d'apport de la Société en rapport avec le renflouement de l'avoir de l'actionnaire de Québecair.

b) Cet emprunt est garanti par la cession des actions de Nordair Inc. Cet emprunt sera remboursé par la Société en 1986 et pris en charge par sa filiale Québecair.

c) Cet emprunt du gouvernement du Québec a été contracté pour permettre le rachat par le mandataire de ce dernier des permis de taxi de la région de Montréal (note 7). Il a été remboursé le 27 mars 1986 grâce à un emprunt bancaire échéant en octobre 1988.

d) Ces emprunts sont garantis par l'émission de trois obligations première hypothèque, d'une valeur nominale de 20 000 000 $ chacune, portant intérêt au taux de 24%, émises en vertu de trois actes de fiducie et garanties par voie de charge spécifique et de premier rang par trois aéronefs de type Boeing 737 et par des pièces de remplacement.

e) Aucun versement exigible n'a été présenté à court terme car la Société négocie présentement des emprunts pour refinancer ces emprunts bancaires, le versement d'avril 1986 dû sur le solde de prix d'achat d'aéronefs et le solde de prix d'achat de placements de portefeuille.

Les versements sur la dette à long terme pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

1986	16 178 601 $
1987	11 963 054
1988	17 286 687
1989	7 655 244
1990	14 214 936

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

12. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	Versements échéant en deçà d'un an	1985	1984
Québecair			
Taux préférentiel, remboursable par versements mensuels de 113 232 $, capital et intérêts, échéant en septembre 1989	449 439 $	7 477 270 $	7 873 682 $
Taux préférentiel, remboursable par versements mensuels de 109 686 $, capital et intérêts, échéant en décembre 1989	455 175	7 533 750	7 938 696
9,75%, remboursable par versements mensuels de 12 543 $, capital et intérêts, échéant en février 1988	128 020	288 339	404 511
10,41% et 12,86%, remboursables par versements mensuels et par versements finals à leur échéance respective de juin 1987 à août 1988	76 680	171 132	179 666
	1 109 314 $	15 470 491	16 396 555
Versements échéant en deçà d'un an		1 109 314	972 758
		14 361 177 $	15 423 797 $

Les versements sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

1986	2 918 795 $
1987	2 909 609
1988	2 716 865
1989	13 142 738
Total des paiements minimums exigibles	21 688 007
Frais d'intérêt inclus dans les paiements minimums exigibles	6 217 516
	15 470 491 $

13. Capital-actions

	1985	1984
Autorisé:		
750 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
286 798 actions (271 084 en 1984)	28 679 800 $	27 108 400 $

Les actions de la Société sont détenues par le gouvernement du Québec.

14. Actions privilégiées de 1848-7199 Québec inc.

L'actionnaire de la Société, le gouvernement du Québec, désent 6 666 666 actions privilégiées de catégorie «B», participantes, convertibles, sans valeur nominale de 1848-7199 Québec Inc.

15. Revenus

	1985	1984
Revenus d'exploitation	125 874 561 $	95 023 289 $
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement*	2 716 143	2 861 883
Service de la dette	1 784 062	2 572 996
Subvention du gouvernement du Canada		
Fonctionnement*	597 615	708 968
	130 972 381 $	101 167 136 $

* Dont 2 319 174 $ (2 366 419 $ en 1984) reliés aux opérations en régions éloignées de Québecair.

16. Frais financiers — net

	1985	1984
Intérêts sur la dette à long terme, les débentures et les obligations découlant de contrats de location-acquisition	9 478 152 $	9 590 501 $
Intérêts capitalisés		(965 008)
	9 478 152	8 625 493
Perte (profit) sur change étranger	(81 790)	82 050
Amortissement de la perte non matérialisée sur change étranger	1 545 584	945 693
Intérêts sur les emprunts à court terme	157 568	298 537
Revenus d'intérêts sur les dépôts à terme	(1 352 643)	(1 923 745)
	9 746 871 $	8 028 028 $

17. Autres dépenses (revenus)

	1985	1984
Mauvaise créance spéciale	862 000 $	
Régularisation de provisions pour taxes à payer	(282 375)	(231 700)$
Radiation de frais reportés	421 402	
	1 001 027 $	(231 700)$

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1985

18. Fonds utilisés par les opérations

	1985	1984
Perte nette de l'exercice	8 082 941 $	6 571 420 $
Éléments n'affectant pas le fonds de roulement:		
Amortissement des immobilisations	(7 227 181)	(6 287 360)
Amortissement de la perte non matérialisée sur change étranger	(1 545 584)	(945 693)
Amortissement des frais reportés	(420 849)	(488 476)
Profit sur aliénations d'immobilisations	3 319 564	4 053 644
Profit sur aliénations de placements	518 460	
Radiation des frais reportés	(421 402)	
Quote-part dans les résultats des compagnies satellites — profit net (perte nette)	35 264	(99 183)
Variation des intérêts à payer à long terme	57 362	(6 035)
Excédent du prix d'acquisition de placements sur leur valeur comptable		(1 777 315)
Revenus perçus par anticipation		496 997
	2 398 575 $	1 517 999 $

19. Régimes de retraite

Les dernières évaluations actuarielles pour chacun des trois régimes de retraite de Québecair, effectuées en date du 31 décembre 1982, ont révélé un surplus de 1 133 975 $. À la date de préparation des états financiers, les évaluations actuarielles au 31 décembre 1985 sont en cours de préparation.

20. Impôts sur le revenu

Tant que la filiale ainsi que sa filiale en propriété exclusive Québecair demeurent indirectement la propriété à part entière du gouvernement du Québec, aucun impôt ne sera exigé sur le revenu imposable réalisé.

Advenant que la filiale ou sa filiale en propriété exclusive soit vendue en tout ou en partie et ne soit donc plus la propriété exclusive du Gouvernement, elle serait présumée disposer de tous ses actifs à leur juste valeur marchande. Ceci pourrait avoir pour effet de modifier les avantages fiscaux non inscrits aux états financiers qui se détaillent présentement comme suit:

	Canada	Québec
Montant des pertes fiscales à reporter dans les délais suivants:		
1986	4 872 897 $	
1987	12 111 262	77 495 $
1990	9 772 887	
1991	1 043 911	1 043 911
1992	1 598 606	1 598 606
	29 399 563	2 720 012
Montant des écarts temporaires à reporter sur une période indéterminée	41 887 316	20 837 181
	71 286 879 $	23 557 193 $

De plus, conformément aux lois de l'impôt sur le revenu, 1848-7199 Québec Inc. assume le prix de base rajusté d'un certain nombre d'actions de Québecair et advenant leur aliénation, elle sera redevable des impôts sur le revenu calculés en fonction de ce prix de base rajusté.

21. Engagements

Baux à long terme

La Société est engagée d'après des baux à long terme échéant jusqu'en 2005 à verser un loyer total de 2 747 252 $ pour des bâtiments et des locaux.

La dépense de loyer pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985 s'élève à 997 084 $ (586 681 $ en 1984). Les loyers pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1986	945 543 $
1987	839 308
1988	742 492
1989	121 677
1990	50 493

Autre engagement

En date du 25 octobre 1985, la filiale Québecair s'est portée acquéreur par voie d'une offre publique de 834 093 actions ordinaires en circulation de Nordair Inc. dont 540 599 étaient détenues par la Société et le solde par des tiers.

En vertu de l'offre de Québecair et compte tenu de certains gestes pouvant être posés par différents intervenants dans ce dossier jusqu'au 31 décembre 1988, l'engagement financier supplémentaire de Québecair envers les tiers pourrait atteindre 880 482 $.

22. Éventualité

Au cours de l'exercice, des procédures ont été entreprises pour liquider Québecair (U.S.) Inc., filiale en propriété exclusive de Québecair, et par conséquent, certains éléments d'actif et de passif ont été transférés à la compagnie mère qui, de plus, assumera les éventualités et les engagements de Québecair (U.S.) Inc., s'il y a lieu.

23. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1984 ont été redressés pour refléter la modification aux conventions comptables et le redressement mentionnés à la note 3 et ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1985.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

L.R.Q., c. S-22.1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise des transports au 31 décembre 1985 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du déficit, l'état consolidé du surplus d'apport et l'état consolidé de l'évolution de la situaton financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive du changement dans la méthode de comptabilisation des principales révisions des moteurs et des hélices de certains aéronefs dont il est question à la note 3.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 11 avril 1986

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

L.R.Q., c. S-19

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	1 779 022 $	2 105 792 $
Règlements à recevoir	9 141 555	11 129 619
Débiteurs	9 608 198	7 013 955
Stocks (note 3)	4 386 046	5 204 307
Frais payés d'avance	847 480	444 639
Versements sur placements échéant en deçà d'un an (note 5)	5 524 180	
	31 286 481	25 898 312
RÉCLAMATION À RECEVOIR (notes 4 et 16a)	17 832 962	16 300 770
PLACEMENTS (note 5)	32 862 324	27 801 006
IMMOBILISATIONS (note 6)	74 289 289	161 828 412
FRAIS REPORTÉS (note 7)	45 325 619	40 031 272
	201 596 675 $	271 859 772 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunts bancaires	8 880 830 $	9 144 741 $
Fournisseurs et frais courus	9 164 968	10 316 408
Droits miniers	47 749	435 947
Versements sur la dette à long terme (note 8)	7 439 072	4 635 036
Crédit reporté sur options d'or (note 9)	429 907	621 058
Revenus reportés (note 10)	634 112	619 483
	26 596 638	25 772 673
DROITS MINIERS REPORTÉS	16 290 887	15 742 972
DETTE À LONG TERME (note 8)	84 552 860	72 283 111
REVENUS REPORTÉS (note 10)	6 440 389	5 469 165
	133 880 774	119 267 921
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 11)		
Autorisé:		
12 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé: 11 060 000 actions	110 600 000	110 600 000
SURPLUS D'APPORT	17 000 000	17 000 000
(DÉFICIT) BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	(59 884 099)	24 991 851
	67 715 901	152 591 851
	201 596 675 $	271 859 772 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 15 et 16)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 17)

Pour le Conseil d'administration,

Paul J. Bourassa, administrateur
Valmont Grégoire, administrateur

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

RÉSULTATS ET DÉFICIT CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
EXPLOITATION MINIÈRE		
Revenu net d'exploitation	78 420 931 $	80 612 285 $
Frais d'exploitation	69 300 282	71 186 894
Redevances	576 863	483 792
	69 877 145	71 670 686
Bénéfice d'exploitation	8 543 786	8 941 599
PROJETS MINIERS ABANDONNÉS ET AUTRES DÉPENSES		
Projets miniers abandonnés	5 788 742	1 096 829
Travaux de recherche	702 170	490 207
Autres (revenus nets) dépenses nettes	(442 587)	1 598 987
	6 048 325	3 186 023
	2 495 461	5 755 576
Frais financiers nets (note 12)	10 230 855	10 305 224
Participation dans les pertes nettes de compagnies associées	1 661 041	655 195
PERTE AVANTS DROITS MINIERS ET POSTES EXTRAORDINAIRES	9 396 435	5 204 843
Droits miniers	550 000	2 285 000
PERTE AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES	9 946 435	7 489 843
Postes extraordinaires (note 13)	(74 929 515)	220 740
PERTE NETTE	84 875 950	7 269 103
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	24 991 851	32 260 954
(DÉFICIT) BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	(59 884 099)$	24 991 851 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985 *
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Fonds générés par les opérations (note 14)	19 041 060 $	17 721 810 $
Éléments hors liquidités	(3 703 352)	3 750 060
Fonds générés par les activités d'exploitation	15 337 708	21 471 870
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	20 515 452	36 545 729
Versements sur la dette à long terme	(5 441 667)	(42 970 564)
Revenus reportés	(621 272)	4 116 312
Souscription au capital-actions		11 600 000
Fonds générés par les activités de financement	14 452 513	9 291 477
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit d'aliénations:		
Placements	8 078 706	70 905
Immobilisations	13 781 794	124 052
Options d'achat de propriétés minières	65 000	
Acquisitions:		
Placements	(17 635 254)	(3 761 116)
Immobilisations	(22 475 991)	(20 352 333)
Frais reportés	(11 667 335)	(10 958 650)
Fonds absorbés par les activités d'investissement	(29 853 080)	(34 877 142)
AUGMENTATION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE DE L'EXERCICE	62 859	4 113 795
ENDETTEMENT BANCAIRE AU DÉBUT	7 038 949	2 925 154
ENDETTEMENT BANCAIRE À LA FIN	7 101 808 $	7 038 949 $

L'endettement bancaire de la Société comprend les emprunts bancaires diminués de l'encaisse et des dépôts à terme.

* Les chiffres comparatifs de 1985 ont été reclassifiés afin d'être conformes à la présentation adoptée en 1986, suite aux nouvelles recommandations adoptées en septembre 1985 par l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement à l'état de l'évolution de la situation financière.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objets

La Société québécoise d'exploration minière — SOQUEM, constituée par loi spéciale, a pour objets l'exploration minière par toutes méthodes, la recherche, la mise en valeur, l'exploitation et la transformation de substances minérales. À ces fins, la Société peut, conformément à la loi, s'associer ou conclure des accords avec toute personne ou société. Dans la réalisation de ses objets, la Société doit avoir un objectif de rentabilité.

2. Conventions comptables

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de SOQUEM avec ceux de ses filiales à part entière: Cambior inc. (auparavant Niobec inc.), Mines Seleine inc., Soquemines inc.

Les états financiers consolidés regroupent également selon la méthode de la consolidation proportionnelle les éléments d'actif, de passif, des revenus et des dépenses des entreprises en participation de SOQUEM et de la filiale de Soquemines inc.

Règlements à recevoir

Les règlements à recevoir incluent les lingots d'or et le concentré de niobium et sont évalués à la valeur de réalisation nette estimative.

Stocks

Le stock de sel est évalué au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

Le stock de fournitures est évalué au moindre du coût moyen et du coût de remplacement.

Placements

Les placements dans les compagnies associées, permettant à SOQUEM et ses filiales d'exercer une influence sensible, sont comptabilisés à la valeur de consolidation, c'est-à-dire au coût majoré ou diminué de sa quote-part aux bénéfices non répartis ou déficit depuis l'acquisition de ces participations, moins les dividendes reçus.

Les autres placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût, sauf celles relatives à l'exploitation des Mines Seleine qui sont inscrites au moindre du coût et de la valeur économique déterminée par la direction de la Société.

Pour les gisements miniers en exploitation, l'amortissement et l'épuisement des immobilisations sont établis en se basant sur les unités de production de l'exercice et les réserves de minerai probables et prouvées. Par ailleurs, si la durée d'actifs immobilisés est inférieure à celle de la mine, leur amortissement est basé sur leur vie utile anticipée.

Les immobilisations qui ne servent pas à l'exploitation de gisements miniers sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée.

Aucun amortissement n'est calculé sur les immobilisations des projets miniers qui n'ont pas atteint le stade d'exploitation commerciale.

Capitalisation des frais financiers

Les frais relatifs au financement de travaux importants en immobilisations, encourus au cours de la période de construction, sont capitalisés aux projets concernés.

Frais reportés

Les coûts relatifs aux acquisitions de droits et d'intérêts miniers, aux frais d'exploration pour des gîtes minéraux, de mise en valeur de découvertes et d'administration s'y rapportant sont reportés jusqu'au moment où une décision d'aller en exploitation est prise et alors les coûts relatifs à un gisement sont virés aux actifs immobilisés. Par contre, lorsqu'un projet minier est abandonné, tous les coûts inhérents sont imputés aux opérations de l'exercice financier où il y a abandon.

Les gains ou pertes sur change étranger non réalisés sont reportés et sont amortis sur la durée résiduelle des placements et de la dette à long terme.

Les honoraires relatifs aux contrats d'emprunt sont reportés et sont amortis sur la durée résiduelle de la dette correspondante.

Les honoraires et commissions relatifs aux contrats de vente d'or, à des prix et à des dates établis à l'avance, sont reportés et sont amortis sur la durée de ces contrats.

Revenus reportés

Les revenus découlant des contrats de vente d'or, à des prix et à des dates établis à l'avance, sont reportés et imputés aux revenus de l'exercice financier où il y a livraison. Toutefois, l'acheteur est remboursé lorsqu'il se prévaut de son option d'annuler une livraison.

Les intérêts courus sur la réclamation à recevoir sont comptabilisés comme revenus reportés et seront virés aux résultats lors du règlement de cette réclamation.

Crédit reporté sur options d'or

Les engagements relatifs aux transactions sur options d'or, à des prix et à des dates établis à l'avance, sont comptabilisés comme crédit reporté. En fin d'exercice, si la valeur au marché des options d'or excède leur coût, la perte est imputée aux opérations. Par contre, si le coût de ces options d'or excède la valeur au marché, le gain est comptabilisé dans l'exercice financier où il y a rachat.

Baux

Les baux se répartissent en deux catégories: les contrats de location-acquisition et les contrats de location-exploitation. Les éléments d'actif comptabilisés en vertu des contrats de location-acquisition sont amortis de la même manière que les immobilisations.

Quant aux contrats de location-exploitation, le loyer annuel est imputé aux opérations.

Conversion de devises étrangères

Des comptes d'actif et de passif à court terme ainsi que la dette à long terme sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan; les comptes de résultats sont convertis au taux de change prévalant à la date de transaction. Les gains ou pertes sur change étranger sont inscrits aux résultats de l'exercice, à l'exception des gains ou pertes sur change étranger non réalisés sur les placements et la dette à long terme qui sont comptabilisés comme frais ou revenus reportés.

Surplus d'apport

Les subventions versées par le gouvernement du Québec à titre d'actionnaire sont inscrites au surplus d'apport.

3. Stocks

	1986	1985
Sel	226 703 $	1 354 240 $
Fournitures	4 159 343	3 850 067
	4 386 046 $	5 204 307 $

4. Réclamation à recevoir

En septembre 1983, Mines Seleine inc., filiale de SOQUEM, a intenté une poursuite civile contre un assureur. La réclamation vise des dommages matériels au montant de 3 046 021 $ et des dommages pour interruption des affaires au montant de 10 883 000 $ subis à cause d'une fissure survenue le 3 juillet 1981 dans le mur de glace protégeant la construction d'un puits. Selon l'opinion obtenue d'un cabinet d'avocats, la police d'assurance s'applique et l'assureur est tenu d'indemniser la Société.

La réclamation couvrant l'interruption des affaires a été établie selon les termes prévus à la police d'assurance. La période d'interruption de cette réclamation a été évaluée par un ingénieur de SOQUEM et par un cabinet d'ingénieurs-conseils mandaté à cette fin. Au cours de l'exercice, la réclamation pour interruption des affaires fut amendée afin de couvrir la période maximale prévue à la police d'assurance, portant le total de la réclamation de 13 929 021 $ à 20 005 021 $. Cet amendement n'a pas été comptabilisé.

La contrepartie de cette réclamation a été portée au postes suivants:

En 1984-1985:	
Immobilisations	13 929 021 $
Revenus reportés — intérêts sur réclamation à recevoir	2 371 749
	16 300 770
En 1985-1986:	
Revenus reportés — intérêts sur réclamation à recevoir	1 532 192
	17 832 962 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

5. Placements

	1986	1985
		***
Compagnies associées — à la valeur de consolidation (valeur au marché: 20 104 029 $; en 1985: 26 832 259 $)	27 998 020 $ *	23 012 396 $ *
Prêts à des compagnies associées	8 596 897 **	2 482 575 **
Autres — au coût	1 791 587	2 306 035
	38 386 504	27 801 006
Moins: Versements échéant en deçà d'un an	5 524 180	
	32 862 324 $	27 801 006 $

* Ce montant comprend des actions totalisant 641 716 $; 610 697 $ en 1985 (valeur au marché: 1 205 400 $; en 1985: 1 323 000 $), affectées à la garantie des opérations relatives aux options d'or.

** Ce montant comprend:
— un prêt de 14 000 onces d'or (6 792 245 $ au 31 mars 1986; 2 482 575 $ au 31 mars 1985), portant intérêt au taux préférentiel de la Banque du Canada moins 3 % sur la valeur moyenne de l'or emprunté. Le capital et les intérêts sont remboursables en or, par sept versements trimestriels égaux de 2 000 onces d'or commençant le 30 juin 1986 et un dernier pour le solde échéant le 31 mars 1988. Ce prêt est comptabilisé selon la valeur au marché de l'or au moment de chaque tirage; l'écart entre la valeur au marché de l'or en fin d'exercice et la valeur au marché au moment des tirages est comptabilisé au solde du prêt et est amorti sur sa durée résiduelle.
— un prêt de 1 804 652 $ sur une ouverture de crédit de 5 000 000 $, garanti par une hypothèque de second rang sur les immeubles de l'emprunteur, portant intérêt au taux préférentiel bancaire majoré de ¾ de 1%. Le remboursement s'effectuera au plus tard le 30 septembre 1986, sous la forme de 3 000 000 $ en actions ordinaires de l'emprunteur et de 2 000 000 $ comptant.

*** Chiffres reclassés à la suite d'une nouvelle distribution de certains postes.

6. Immobilisations

	1986			1985
	(avant dévaluation)	Dévaluation	(après dévaluation)	
		(note 13)		
Terrains, bâtisses, équipements et autres	90 368 174 $	26 604 045 $	63 764 129 $	97 141 978 $
Frais de développement	90 747 242	28 831 514	61 915 728	75 241 705
Infrastructures	19 644 350	19 644 350		19 644 350
Frais de financement et de démarrage nets	13 936 217	13 936 217		13 936 217
Frais préliminaires à la production	12 728 944	11 864 074	864 870	12 728 944
Propriétés minières	12 783 599	6 840 296	5 943 303	12 783 599
Matériel roulant loué en vertu de contrats de location-acquisition	2 468 929		2 468 929	3 314 351
	242 677 455	107 720 496	134 956 959	234 791 144
Subventions	896 576	49 463	847 113	923 184
	241 780 879	107 671 033	134 109 846	233 867 960
Réclamation à recevoir (notes 4 et 16a)	13 929 021	13 929 021		13 929 021
	227 851 858	93 742 012	134 109 846	219 938 939
Amortissement et épuisement accumulés	77 417 986	17 597 429	59 820 557	58 110 527
	150 433 872 $	76 144 583 $	74 289 289 $	161 828 412 $

7. Frais reportés

	1986	1985
a) Projets miniers au stade d'exploration ou de mise en valeur		
Additions de l'exercice		
Frais d'exploration	10 607 786 $	4 083 091 $
Frais de mise en valeur	481 277	5 264 653
	11 089 063	9 347 744
Moins:		
Projets miniers abandonnés	5 788 742	1 096 829
Disposition d'options d'achat de propriétés minières	65 000	265 000
Projets miniers virés aux travaux de recherche	48 956	
	5 186 365	7 985 915

b) Autres éléments		
Perte reportée non réalisée sur change étranger	332 475	1 767 745
Autres	11 930	94 257
	344 405	1 862 002
Moins: Amortissement	236 423	182 811
	107 982	1 679 191
	5 294 347	9 665 106
Solde au début	40 031 272	30 366 166
Solde à la fin	45 325 619 $	40 031 272 $
Représenté par:		
Frais d'exploration	32 129 438 $	25 591 988 $
Frais de mise en valeur	11 160 008	12 511 094
Perte reportée non réalisée sur change étranger	1 946 170	1 833 933
Autres	90 003	94 257
	45 325 619 $	40 031 272 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

8. Dette à long terme

	Versements exigibles à court terme	1986	1985
SOQUEM			
Emprunt bancaire, remboursable par 20 versements semestriels égaux échéant en 1995 dont 17 M $ U.S. (a)	3 650 000 $	32 785 203 $	35 934 838 $
Emprunt à terme, renouvelable jusqu'en 1986, remboursable par la suite sur une période de cinq ans (b)	2 500 000	29 364 990	24 521 698
Emprunt à terme, renouvelable jusqu'en 1986, remboursable par la suite sur une période de cinq ans (c)		6 000 000	6 000 000
Emprunt à terme, échéant en 1988, renouvelable à chaque année, remboursable à l'échéance (b)		14 500 000	
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (e)	617 370	1 289 164	1 454 202
Emprunts hypothécaires à taux et à échéances variables (d)	5 035	52 575	73 744
Emprunt hypothécaire			933 665
MINES SELEINE INC.			
Emprunt à terme, renouvelable jusqu'en 1986, remboursable par la suite sur une période de cinq ans (c)	666 667	8 000 000	8 000 000
	7 439 072	91 991 932	76 918 147
Versements exigibles à court terme		7 439 072	4 635 036
	7 439 072 $	84 552 860 $	72 283 111 $

(a) Intérêt variant en fonction du taux commercial préférentiel du prêteur ou du taux d'offre des prêts interbancaires à Londres ou du taux des acceptations bancaires sur le marché monétaire.

(b) Intérêt variant en fonction du taux commercial préférentiel ou du coût des fonds du prêteur, ou du taux des acceptations bancaires sur le marché monétaire.

(c) Intérêt variant en fonction du taux commercial préférentiel ou du coût des fonds du prêteur.

(d) Au cours des cinq prochains exercices, les versements annuels sur les emprunts hypothécaires varieront de 5 035 $ à 7 984 $.

(e) Les versements exigibles en vertu de contrats de location-acquisition sont:

Exercice	
1986-1987	617 370 $
1987-1988	204 974
1988-1989	396 085
1989-1990	40 735
	1 289 164 $

La Société a conclu en février 1985 un contrat d'échange de taux d'intérêt avec une institution bancaire, expirant de 1987 à 1990, lequel a pour effet de convertir les taux variables sur 40 000 000 $ d'emprunts en taux fixes de 11,8% et de 12,6%.

9. Crédit reporté sur options d'or

Une filiale a encaissé un montant net de 409 453 $ contre l'engagement de vendre 25 000 onces d'or à des prix variant de 340 $ U.S. à 370 $ U.S. et à des dates prédéterminées (de mai à novembre 1986). La valeur du marché de ces engagements au 31 mars 1986 est de 429 907 $.

10. Revenus reportés

	1986	1985
Contrats de vente d'or	3 170 560 $	3 716 899 $
Intérêts courus sur réclamation à recevoir (note 4)	3 903 941	2 371 749
	7 074 501	6 088 648
Moins: Portion à court terme	634 112	619 483
	6 440 389 $	5 469 165 $

11. Capital-actions

Les actions de SOQUEM sont détenues par le gouvernement du Québec.

Le capital-actions autorisé de la Société est de 125 000 000 $. Son capital-actions émis et payé s'élève à 110 600 000 $ au 31 mars 1986.

Le solde du capital-actions autorisé et non souscrit, soit 14 400 000 $, sera payé en un ou plusieurs versements avec l'approbation préalable du gouvernement aux conditions qu'il déterminera.

12. Frais financiers nets

	1986	1985
Intérêts sur dette à long terme	9 065 727 $	9 235 888 $
Intérêts sur contrats de location-acquisition	152 654	272 833
Autres frais d'intérêts — nets	1 012 474	796 503
	10 230 855 $	10 305 224 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

13. Postes extraordinaires

	1986	1985
Bénéfice résultant de l'émission de nouvelles actions à des tiers par des compagnies associées	1 235 485 $	3 372 723 $
Quote-part des pertes extraordinaires de compagnies associées		(3 151 983)
Dévaluation des immobilisations (note 6)	(76 144 583)*	
Dévaluation d'autres actifs	(20 417)*	
	(74 929 515)$	220 740 $

* Le principe de permanence d'une entreprise suppose que celle-ci poursuit indéfiniment son exploitation.

À cette fin, une entreprise se doit de pouvoir générer à la fois une marge minimale de bénéfices nets et des fonds internes suffisants pour lui permettre d'entretenir et remplacer ses actifs immobilisés, et financer ses opérations courantes.

À la lumière de ce principe et compte tenu des fonds absorbés par la division Mines Seleine depuis le début de son exploitation commerciale, la direction de SOQUEM estime que la valeur aux livres de son avoir dans cette division ne semble plus adéquate en relation avec sa valeur économique. À cette fin, les actifs immobilisés de cette division ont été dévalués de 76 millions $ pour refléter cette valeur. Cette dévaluation de 76 millions $ effectuée par la direction de SOQUEM est basée sur une analyse interne corroborée par une offre conditionnelle reçue d'un acheteur éventuel en réponse à un appel d'offres.

Quant à elle, la filiale Soquemines inc. a comptabilisé une baisse de valeur de 165 000 $ sur certains actifs de sa propre filiale.

14. Fonds générés par les opérations

	1986	1985
		*
Perte avant postes extraordinaires	(9 946 435)$	(7 489 843)$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement et épuisement des immobilisations	21 539 480	20 798 358
Droits miniers reportés	550 000	2 130 600
Frais reportés	6 288 071	1 274 811
Participation dans les pertes nettes de compagnies associées plus les dividendes reçus	1 713 841	913 125
Perte sur aliénations de placements	346 846	
(Gain) perte sur aliénations d'immobilisations	(1 450 743)	94 759
	19 041 060 $	17 721 810 $

* Les chiffres comparatifs de 1985 ont été reclassifiés afin d'être conformes à la présentation adoptée en 1986, suite aux nouvelles recommandations adoptées en septembre 1985 par l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement à l'état de l'évolution de la situation financière.

15. Engagements

a) Contrat de vente de sel

Mines Seleine inc. s'est engagée par contrat à combler jusqu'au 31 mars 1992 au moins 90% des besoins en sel du gouvernement du Québec.

b) Contrats de location-exploitation

Suite au contrat précité, un accord commercial est actuellement en vigueur entre Mines Seleine inc. et la Société Sonamar inc. pour l'affrètement à long terme d'un navire pour le transport de sel à raison d'un loyer annuel minimal de 6 926 000 $ jusqu'en l'an 2002.

Mines Seleine inc. s'est engagée en vertu de baux de location-exploitation s'échelonnant jusqu'en 1992 à raison de loyers annuels d'environ 402 000 $ pour la location d'espaces d'entreposage.

Le total minimal des versements annuels à effectuer sur ces contrats au cours des cinq prochains exercices s'établit à 7 328 000 $.

c) Conventions de prêt

Le 30 décembre 1985, SOQUEM consentait une ouverture de crédit de 5 000 000 $ à une compagnie associée. Au 31 mars 1986, le prêt s'élève à 1 804 652 $ (note 5).

La filiale Soquemines inc. a obtenu des lignes de crédit sous la forme d'onces d'or auprès d'institutions financières. SOQUEM s'est engagée à garantir ces emprunts. L'une des lignes de crédit est entrée en vigueur le 18 février 1986 et expirera le 31 décembre 1986. Ce crédit est limité à 15 000 onces d'or ou 7 500 000 $, montant maximum garanti par SOQUEM. La seconde ligne est aussi limitée à 15 000 onces d'or, mais sa valeur maximale, garantie par SOQUEM, s'élève à 8 000 000 $. Cette ligne est entrée en vigueur le 6 mars 1986 et ne prévoit pas de date d'échéance. Au 31 mars 1986, aucune de ces deux lignes de crédit n'était utilisée.

d) Ventes à terme

Soquemines inc. s'est engagée pour des ventes à terme de 21 000 onces d'or, à des prix variant de 337 $ U.S. à 370 $ U.S. et à des dates prédéterminées (de juin 1986 à janvier 1987).

16. Éventualités

a) Action en recouvrement d'une réclamation contre un assureur, telle que décrite à la note 4.

b) Une action en dommages et intérêts de 3,8 millions de dollars a été intentée par une filiale de SOQUEM et un cabinet d'ingénieurs-conseils contre un entrepreneur relativement au travail effectué par ce dernier. L'entrepreneur, par contre, a logé une demande reconventionnelle de 3 991 565 $ conjointement contre la filiale et le cabinet d'ingénieurs-conseils. Selon l'opinion du cabinet d'avocats de cette filiale, il est peu probable dans l'état actuel du dossier qu'elle soit condamnée à payer des dommages-intérêts à l'entrepreneur; aucune provision n'a été comptabilisée.

Le montant de tout gain ou perte éventuel pouvant résulter du dénouement de ces procédures sera porté aux résultats lorsque connu.

17. Événement postérieur à la date du bilan

Au cours de l'exercice 1985-1986, un plan de réorganisation financière et corporative fut mis au point par la Direction de SOQUEM et soumis à l'approbation de son Actionnaire le 13 décembre 1985. Après y avoir effectué d'importantes modifications, le Gouvernement approuva l'opération financière formant le noeud même de ce plan.

Conformément au prospectus provisoire déposé le 16 mai 1986, la Société a convenu de transférer à une filiale détenue à 100%, Cambior inc. (auparavant Niobec inc.), sa participation dans les mines Doyon et Niobec, ses intérêts dans 46 propriétés minières, ses placements dans Mines Sullivan inc., Ressources Aiguebelle inc., Les Explorations Muscocho Limitée, Les Explorations Sunburst Ltée, certains autres éléments d'actifs et un bloc d'emprunts bancaires de 10,0 millions de dollars, conditionnellement à ce que cette filiale effectue un premier appel public à l'épargne au moyen d'un prospectus. Ce transfert, prévu au cours du premier semestre 1986-1987, sera effectué à la valeur aux livres, sauf pour les actions des compagnies associées qui seront transférées à la valeur du marché au moment du transfert ainsi que les propriétés minières qui le seront à un prix de 1 000 $. Au 31 mars 1986, la valeur comptable des actifs à être transférés représente 119,7 millions de dollars sur un actif total de 201,6 millions de dollars.

En rapport à cette transaction, la Société a reçu copie d'une lettre de La Société Minière Louvem inc. (L.R.P.) faisant état de la décision de celle-ci d'entreprendre des procédures judiciaires afin d'empêcher la transaction ou d'obtenir son annulation et de réclamer des dommages et intérêts. De plus, la Société a reçu une lettre du Syndicat Canadien de la Fonction Publique l'informant de son intention de contester la transaction devant les tribunaux et de déposer au Bureau du Commissaire du Travail une requête en vertu des dispositions de l'article 45 du Code du Travail.

Cette opération boursière devra permettre le remboursement intégral des emprunts bancaires propres à SOQUEM, en plus de marquer la naissance d'une importante compagnie aurifère privée dont SOQUEM détiendra 35% à 45% après l'appel public à l'épargne et par la suite, SOQUEM entend conserver dans cette participation plus de 25% à moyen terme.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE — SOQUEM

L.R.Q., c. S-19

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'exploration minière — SOQUEM au 31 mars 1986 ainsi que l'état consolidé des résultats et du déficit et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Je m'en suis remis à l'évaluation établie par la direction de SOQUEM quant à la valeur économique attribuée aux immobilisations de la division Mines Seleine.

À mon avis, lequel est fondé sur mon examen et sur la foi de l'évaluation établie par la direction de SOQUEM ayant pour effet de dévaluer les immobilisations de la division Mines Seleine mentionnée à la note 13 et, à l'exception des éventuels redressements relatifs au dénouement des réclamations mentionnées à la note 16, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 4 juin 1986

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE — SOQUIJ

L.R.Q., c. S-20

BILAN

au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	140 544 $	28 993 $
Débiteurs	584 588	177 545
Stock de publications	187 019	249 331
Travaux en cours — publications	213 517	350 957
Frais payés d'avance	5 564	13 234
	1 131 232 $	820 060 $
PASSIF À COURT TERME		
Dû au gouvernement du Québec	15 034 $	
Créditeurs et frais courus	372 393	157 191 $
Revenus reportés	668 805	855 524
	1 056 232	1 012 715
APPORT (EXCÉDENT DU DÉFICIT SUR L'APPORT) DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Apport du gouvernement du Québec		
Fonds de roulement	75 000	75 000
Déficit		(267 655)
	75 000	(192 655)
	1 131 232 $	820 060 $

ENGAGEMENT (note 7)

Pour la Société,

Jacques Viau
Suzanne Paquet

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE — SOQUIJ

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 3)	3 912 106 $	2 692 112 $
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 4)	3 066 181	2 091 488
REVENU BRUT	845 925	600 624
Service à la clientèle (note 5)	154 950	114 298
Frais généraux et d'administration (note 6)	408 286	331 791
	563 236	446 089
REVENU NET DE L'EXERCICE	282 689	154 535
DÉFICIT AU DÉBUT	(267 655)	(422 190)
DÉFICIT À LA FIN		(267 655)$
EXCÉDENT À VERSER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	15 034 $	

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et fonctions

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), corporation au sens du Code civil, constituée en vertu d'une loi spéciale, a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité. Conformément aux dispositions de la loi constituant la Société, l'excédent de ses revenus sur ses dépenses pour un exercice financier doit être versé au Fonds consolidé du revenu, après constitution d'un fonds de roulement dont le montant maximum est déterminé par le gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stock de publications

Le stock de publications est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Il ne comprend que les ouvrages publiés depuis le 1er avril 1982. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'œuvre, matériel et impression) et des frais généraux et d'administration s'y rapportant. De ce coût sont déduites les participations du ministère de la Justice et des autres organismes.

Le stock de publications datant d'un an et plus au 31 mars est dévalué de 25% par année.

Travaux en cours — publications

Les travaux en cours sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette estimative. Le coût des travaux en cours de chaque publication est établi de la même manière que pour le stock de publications.

Immobilisations

Les acquisitions d'équipement, de mobilier, d'équipement informatique et de livres pour la bibliothèque sont imputées aux opérations.

Comptabilisation des revenus provenant des publications

Les revenus provenant d'abonnements sont crédités sur leur durée. Pour les autres publications, la date d'expédition détermine à quel exercice les revenus appartiennent.

Dépenses assumées par un ministère et un organisme du gouvernement du Québec

Certaines dépenses de la Société telles la contribution de l'employeur au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et certains frais de messagerie, défrayées à même les crédits d'un ministère et d'un organisme, ne sont pas présentées à l'état des revenus et dépenses.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE — SOQUIJ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

3. Revenus provenant des publications et des services

	1986	1985
Clientèle privée	1 772 602 $	1 431 518 $
Ministère de la Justice	477 028	420 376
Barreau du Québec	763 334	467 093
Chambre des notaires	235 099	188 254
Autres organismes	664 043	184 871
	3 912 106 $	2 692 112 $

4. Coût des publications et des services

	1986	1985
Stock de publications et travaux en cours au début	600 288 $	525 886 $
Frais de l'exercice		
Frais directs de fabrication	2 242 939	1 659 003
Frais généraux imputés	961 462	779 227
	3 804 689	2 964 116
À déduire:		
Participations dans certaines publications:		
Ministère de la Justice	234 416	228 422
Autres organismes	103 556	43 918
	3 466 717	2 691 776
Stock de publications et travaux en cours à la fin	400 536	600 288
	3 066 181 $	2 091 488 $

5. Service à la clientèle

	1986	1985
Traitements et avantages sociaux	64 707 $	44 034 $
Fournitures	54 262	53 264
Loyer	12 780	17 000
Mobilier et équipement	23 201	
	154 950 $	114 298 $

6. Frais généraux et d'administration

	1986	1985
Traitements et avantages sociaux	834 974 $	674 221 $
Honoraires professionnels	46 735	25 034
Déplacements et frais de représentation	22 378	24 902
Communications et messagerie	132 874	103 519
Loyer et taxes	185 005	182 459
Équipement, mobilier et entretien	56 484	5 718
Papeterie et fournitures de bureau	68 493	77 068
Documentation	15 834	12 435
Assurances	3 643	2 956
Mauvaises créances	3 328	2 706
	1 369 748	1 111 018
Frais généraux et d'administration imputés au coût des publications et des services	961 462	779 227
	408 286 $	331 791 $

7. Engagement

La Société est liée par des baux à long terme échéant jusqu'en 1991 pour des locaux administratifs et de l'équipement dont le montant de loyer minimum global est de 1 154 797 $.

Les loyers annuels minimum des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1987	257 300 $
1988	245 753
1989	242 917
1990	237 559
1991	171 268

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE — SOQUIJ

L.R.Q., c. S-20

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 août 1986

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

L.R.Q., c. S-21

BILAN

au 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	12 821 912 $	2 443 658 $
Débiteurs	14 202	7 020
Intérêts courus et dividendes à recevoir (note 3 c)	360 283	302 581
Versements de capital sur les placements échéant en deçà d'un an (note 3 a et b)	559 300	462 300
	13 755 697	3 215 559
PLACEMENTS		
Filiales en propriété exclusive (notes 3 a et 4)	21 374 205	16 821 774
Participations au capital-actions et prêts (note 3 b et c)	27 023 688	38 007 180
	48 397 893	54 828 954
IMMOBILISATIONS (note 5)	83 403	92 723
	62 236 993 $	58 137 236 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	138 169 $	65 612 $
Provision pour réclamations — garanties d'emprunts bancaires (note 6)	495 000	408 000
Emprunt bancaire		2 360 000
	633 169	2 833 612
AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	300 000	300 000
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 7)		
Autorisé		
850 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
558 000 actions (518 000 actions en 1985)	55 800 000	51 800 000
ACTIFS CÉDÉS À TITRE GRATUIT PAR LE GOUVERNEMENT EN PLACEMENTS DANS LES FILIALES	9 540 201	9 540 201
DÉFICIT	(4 036 377)	(6 336 577)
	61 303 824	55 003 624
	62 236 993 $	58 137 236 $

Pour le Conseil d'administration,

André Marier
Léo J. Marquis

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
REVENUS DE PLACEMENTS		
Bénéfice net (perte nette) des filiales (note 4)		
C.D.M.V. Inc.	1 157 039 $	949 434 $
Usine de congélation de St-Bruno Inc.	234 977	136 905
Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	3 454 380	1 748 188
Société québécoise des pêches	(370 209)	(163 182)
Société québécoise des bio-technologies agro-alimentaires — BIO-AGRAL	(240 066)	(200 367)
	4 236 121	2 470 978
Intérêts	2 533 476	2 154 328
Dividendes	2 556 790	2 376 231
Gain sur disposition de participations au capital-actions	75 000	891 683
Autres revenus	48 471	31 915
	9 449 858	7 925 135
PROVISION POUR PERTES		
Participations au capital-actions et prêts incluant intérêts courus et à recevoir (note 3 c)	5 723 805	4 804 205
Garanties d'emprunts bancaires (note 6)	87 000	(61 000)
	5 810 805	4 743 205
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	760 801	689 736
Services professionnels et administratifs	134 374	116 459
Loyer et entretien des locaux	119 681	116 947
Frais financiers	237 961	278 079
Divers frais	447 603	196 801
Amortissement des immobilisations	31 863	30 698
	1 732 283	1 428 720
BÉNÉFICE AVANT POSTE EXCEPTIONNEL	1 906 770	1 753 210
Gain à la vente d'un placement coté en bourse	37 393 430	
BÉNÉFICE NET	39 300 200 $	1 753 210 $

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
DÉFICIT AU DÉBUT	6 336 577 $	8 089 787 $
Bénéfice net	39 300 200	1 753 210
	(32 963 623)	6 336 577
Dividende au ministre des Finances	37 000 000	
DÉFICIT À LA FIN	4 036 377 $	6 336 577 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	39 300 200 $	1 753 210 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Bénéfice net des filiales	(4 236 121)	(2 470 978)
Provision pour pertes sur participations au capital-actions et prêts	5 377 815	3 833 518
Gain sur aliénations de participations au capital-actions	(37 468 430)	(891 683)
Gain sur aliénations d'immobilisations	(1 412)	
Amortissement des immobilisations	31 863	30 698
Fonds générés par les opérations	3 003 915	2 254 765
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(2 327)	(277 525)
Fonds générés par les activités d'exploitation	3 001 588	1 977 240
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Aliénations de participations au capital-actions et remboursements de prêts	49 208 300	4 375 794
Placement dans des filiales en propriété exclusive	(316 310)	(2 753 770)
Participations au capital-actions et prêts consentis	(6 134 193)	(8 356 705)
Acquisitions d'immobilisations	(30 131)	(28 803)
Produit d'aliénations d'immobilisations	9 000	
Fonds absorbés par les activités d'investissement	42 736 666	(6 763 484)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de capital-actions	4 000 000	5 400 000
Dividende au ministre des Finances	(37 000 000)	
Fonds générés (absorbés) par les activités de financement	(33 000 000)	5 400 000
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	12 738 254	613 756
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	83 658	(530 098)
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	12 821 912 $	83 658 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués de l'emprunt bancaire.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objets

La Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires — SOQUIA, constituée par une loi spéciale, est une compagnie à fonds social et elle a pour objets:

— de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des industries du secteur alimentaire;

— de participer ou d'intervenir dans la production, la transformation, le conditionnement et la commercialisation de tout produit relié au secteur agricole ou alimentaire ou aux pêcheries commerciales.

Les activités de SOQUIA se caractérisent principalement par l'acquisition d'actions et l'octroi de prêts d'actionnaire à des entreprises actives dans le secteur agro-alimentaire québécois. Les actions de SOQUIA font partie du domaine public du Québec et son attribuées au ministre des Finances.

2. Conventions comptables

Les états financiers de SOQUIA ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Filiales

Les participations de SOQUIA dans ses filiales en propriété exclusive soit C.D.M.V. Inc., Usine de congélation de St-Bruno Inc., Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc., Société québécoise des pêches et Société québécoise des bio-technologies agro-alimentaires — BIO-AGRAL sont présentées à la valeur de consolidation.

Les états financiers de ces filiales en propriété exclusive ne sont pas consolidés avec ceux de SOQUIA vu que la direction de cette dernière considère que la présentation à la valeur de consolidation permet à son actionnaire unique d'analyser distinctement les activités des filiales de celles de SOQUIA.

Participations au capital-actions

Les participations au capital-actions sont présentées à leur valeur d'acquisition. Ces participations ne dépassent pas à l'origine 50% du capital-actions de l'entreprise faisant l'objet d'une intervention financière de SOQUIA. Si, par la suite, SOQUIA en acquiert le contrôle effectif pour la protection de son placement ou pour assurer la continuité d'un projet d'intervention, la participation continue d'être présentée au coût sous ce même poste au bilan.

Provision pour pertes sur participations au capital-actions et prêts

La provision pour pertes sur les participations au capital-actions est établie par évaluation de chacune des participations au moindre du coût ou de leur valeur de réalisation estimative. Pour les prêts, la provision est établie en évaluant la perte anticipée pour chaque compte présentant des difficultés majeures de perception.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon les méthodes suivantes:

	Taux	Méthode
Mobilier et équipement	20%	Solde dégressif
Véhicule	25%	Solde dégressif
Équipement informatique	20%	Solde dégressif
Logiciel	20%	Linéaire
Améliorations locatives		Durée du bail

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au régime de retraite des employés de la Société est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée aux états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

3. Placements

	1986	1985
a) Filiales en propriété exclusive — à la valeur de consolidation		
C.D.M.V. Inc.		
Actions ordinaires — au coût	1 750 000 $	1 750 000 $
Bénéfices non répartis	4 055 394	2 898 355
	5 805 394	4 648 355
Usine de congélation de St-Bruno Inc.		
Actions ordinaires — au coût	1 064 473	1 064 473
Bénéfices non répartis	660 891	425 914
Prêt	200 000	
	1 925 364	1 490 387
Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.		
Actions ordinaires — au coût	6 024 111	6 024 111
Bénéfices non répartis	5 654 212	2 199 832
	11 678 323	8 223 943
Société québécoise des pêches		
Actions ordinaires — au coût	2 650 000	2 650 000
Déficit	(657 056)	(286 847)
Avances	112 613	76 083
	2 105 557	2 439 236
Société québécoise des bio-technologies agro-alimentaires — BIO-AGRAL*		
Déficit	(440 433)	(200 367)
Avances		220 220
Prêt	500 000	
	59 567	19 853
	21 574 205	16 821 774
Versements échéant en deçà d'un an	200 000	
	21 374 205 $	16 821 774 $

* Société constituée en vertu de la Loi sur la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires. Au 31 mars 1986, aucune action de son capital-actions n'avait été émise.

b) Participation au capital-actions et prêts — au coût		
Actions ordinaires		
Cotées en bourse		10 845 570 $
Non cotées en bourse* **	20 724 493 $	20 824 491
	20 724 493	31 670 061
Actions privilégiées**	9 745 236	1 240 990
	30 469 729	32 911 051
Débentures et prêts	7 908 870	15 544 230
	38 378 599	48 455 281
Versements échéant en deçà d'un an	359 300	462 300
	38 019 299	47 992 981
Provision pour pertes	10 995 611	9 985 801
	27 023 688 $	38 007 180 $
c) Provision pour pertes sur participations au capital-actions et prêts (incluant intérêts courus et à recevoir)		
Solde au début	11 933 915 $	7 219 710 $
Radiations de l'exercice:		
Participations au capital-actions	558 292	
Prêts	5 001 853	90 000
Intérêts courus et à recevoir sur prêts	1 027 787	
	6 587 932	90 000
	5 345 983	7 129 710
Provision de l'exercice		
Participations au capital-actions	5 017 815	1 168 668
Prêts	360 000	2 664 850
	5 377 815	3 833 518
Intérêts courus et à recevoir sur prêts	345 990	970 687
	5 723 805	4 804 205
Solde à la fin	11 069 788 $	11 933 915 $
La provision pour pertes est déduite des postes du bilan comme suit:		
Participations au capital-actions	10 635 611 $	3 262 550 $
Prêts	360 000	6 723 251
	10 995 611	9 985 801
Intérêts courus et dividendes à recevoir	74 177	1 948 114
	11 069 788 $	11 933 915 $

* Au 31 mars 1986, une provision pour perte de 10 635 621 $ (1985: 3 262 550 $) est pourvue sur ces actions ordinaires. À la date de fermeture de chacune des entreprises concernées, ces actions avaient une valeur comptable de 32 933 500 $ (1985: 30 896 900 $).

** Des subventions de 947 210 $ (1985: 400 000 $) du gouvernement du Québec ont été déduites du coût de ces placements dont 100 000 $ (1985: 50 000 $) des actions ordinaires et 847 210 $ (1985: 350 000 $) des actions privilégiées.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

4. Données financières sommaires des filiales en propriété exclusive
(en milliers de dollars)

	C.D.M.V. Inc.	Usine de congélation de St-Bruno Inc.	Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	Société québécoise des pêches	BIO-AGRAL	Total 1986	Total 1985
Bilan au 31 mars							
Actif à court terme	6 842	656	6 203	71	58	13 830	12 193
Placements		65		2 150		2 215	2 207
Immobilisations au coût amorti	1 515	1 322	6 509	43	18	9 407	6 955
Autres actifs			1 248			1 248	1 482
	8 357	2 043	13 960	2 264	76	26 700	22 837
Passif à court terme							
Envers des tiers	2 552	118	1 795	158	16	4 639	5 054
Envers SOQUIA		200				200	
Dette à long terme							
Envers des tiers			487			487	962
Envers SOQUIA				113	500	613	296
Avoir de l'actionnaire SOQUIA							
Capital-actions	1 750	1 064	6 024	2 650		11 488	11 488
Bénéfices non répartis (Déficit)	4 055	661	5 654	(657)	(440)	9 273	5 037
	8 357	2 043	13 960	2 264	76	26 700	22 837
Résultats et bénéfices non répartis (déficit) de l'exercice							
Ventes	29 007	1 188	10 817	53	6	41 071	34 250
Bénéfice brut	3 971	436	10 817	53	6	15 283	12 279
Frais d'opération et de gestion déduction faite des autres revenus	2 814	201	7 363	423	246	11 047	9 808
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	1 157	235	3 454	(370)	(240)	4 236	2 471
Bénéfices non répartis (déficit) au début	2 898	426	2 200	(287)	(200)	5 037	2 566
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin	4 055	661	5 654	(657)	(440)	9 273	5 037

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

5. Immobilisations

	1986			1985
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	144 341 $	95 819 $	48 522 $	56 273 $
Véhicule	23 661	5 754	17 907	7 750
Équipement informatique	23 364	8 077	15 287	17 018
Logiciel	1 462	584	878	1 170
Améliorations locatives	50 426	49 617	809	10 512
	243 254 $	159 851 $	83 403 $	92 723 $

6. Provision pour réclamations — garanties d'emprunts bancaires

	1986	1985
Solde au début	408 000 $	479 000 $
Exécution de garanties		10 000
	408 000	469 000
Provision de l'exercice	87 000	(61 000)
Solde à la fin	495 000 $	408 000 $

La Société est caution pour un montant maximum de 6,2 millions $ au 31 mars 1986 (31 mars 1985 — 1,8 million $) pour des emprunts bancaires et des dettes à long terme de certaines entreprises dans lesquelles SOQUIA ou une de ses filiales détient une participation.

Au 31 mars 1986, les soldes des emprunts bancaires et des dettes à long terme de ces entreprises, faisant l'objet de ces garanties, étaient de 2,6 millions $.

7. Capital-actions

Le fonds social autorisé de la Société est de 85 000 000 $. Au cours de l'exercice, la Société a reçu 4 000 000 $ en paiement de 40 000 actions, portant son capital-actions émis et payé à 55 800 000 $.

Le solde du capital-actions autorisé et non-souscrit, soit 29 200 000 $, sera payé selon les besoins de la Société, en un ou plusieurs versements avec l'approbation préalable du gouvernement.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES — SOQUIA

L.R.Q., c. S-21

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires — SOQUIA au 31 mars 1986 ainsi que l'état des résultats, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Robert Noël, c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 29 mai 1986

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

L.R.Q., c. S-22

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985 (notes 3 et 15)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	12 724	16 167
Débiteurs (note 4)	20 596	24 351
Subventions à recevoir en vertu de programmes d'encouragement pétrolier	2 694	371
Stock de matériel de forage — au coût	530	601
Frais payés d'avance	800	935
	37 344	42 425
PLACEMENTS (note 5)	89 497	82 610
PROPRIÉTÉS PÉTROLIFÈRES ET GAZÉIFÈRES (notes 3 et 6)	203 641	202 553
IMMOBILISATIONS (note 7)	42 135	38 447
	372 617	366 035
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire	2 427	4 080
Créditeurs et frais courus	25 754	29 445
Versements échéant au cours du prochain exercice:		
Dette à long terme (note 8)	2 691	241
Avances sur contrats de vente de gaz	399	1 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 9)	592	525
	31 863	35 291
DETTE À LONG TERME (note 8)	172 417	178 102
AVANCES SUR CONTRATS DE VENTE DE GAZ	5 606	5 434
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 9)	2 666	3 258
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 10)	203 900	203 900
Déficit	43 835	59 950
	160 065	143 950
	372 617	366 035

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 13)

Pour le Conseil d'administration,

Robert L. Vachon, président du Conseil
Richard Pouliot, président et chef de la direction

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985 (notes 3 et 15)
REVENUS		
Ventes de pétrole et de gaz naturel (notes 11 et 14)	62 439	24 316
Moins: Redevances	10 992	3 472
	51 447	20 844
Participation dans les résultats nets de compagnies satellites (note 5)	13 445	8 357
Autres revenus		864
	64 892	30 065
DÉPENSES		
Pétrole et gaz naturel	12 574	5 422
Amortissement et épuisement	15 539	6 332
Frais généraux et d'administration	7 017	5 115
Frais financiers nets (note 12)	14 472	3 814
	49 602	20 683
BÉNÉFICE, COMPTE NON TENU DES POSTES SUIVANTS	15 290	9 382
Profit sur aliénation de placement	1 000	
Dévaluation d'un placement	(175)	(500)
	825	(500)
BÉNÉFICE NET	16 115	8 882

DÉFICIT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS DÉJÀ ÉTABLIS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10 750	3 168
Redressement affecté aux exercices antérieurs — radiation des coûts de certaines propriétés pétrolifères et gazéifères (note 3)	70 700	72 000
Solde redressé — déficit au début de l'exercice	59 950	68 832
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	16 115	8 882
DÉFICIT À LA FIN DE L'EXERCICE	43 835	59 950

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1986
(en milliers de dollars)

	1986	1985 (notes 3 et 15)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	16 115	8 882
Éléments ne modifiant pas les liquidités:		
Amortissement et épuisement	15 539	6 332
Dévaluation d'un placement	175	500
Participation dans les résultats nets des compagnies satellites, déduction faite des dividendes versés	(8 501)	(4 624)
Profit sur aliénation de placement	(1 000)	
Virement d'avances sur contrats de vente de gaz	172	(624)
Fonds générés par les opérations	22 500	10 466
Variation des actifs et passifs à court terme hors liquidités	(137)	9 434
Fonds générés par les activités d'exploitation	22 363	19 900
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme — variation nette	(5 685)	156 819
Obligations découlant de contrats de location-acquisition — variation nette	(592)	3 258
Émission d'actions		39 900
Fonds (absorbés) générés par les activités de financement	(6 277)	199 977
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Acquisitions de propriétés pétrolifères et gazéifères	(20 620)	(12 407)
Acquisitions d'immobilisations	(7 001)	(8 592)
Acquisitions de placements	(31 581)	(9 784)
Acquisition de Sundance Oil Company	(953)	(187 220)
Subventions en vertu de programmes d'encouragement pétrolier	8 259	492
Produit d'aliénation de placement	34 020	
Fonds absorbés par les activités d'investissements	(17 876)	(217 511)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(1 790)	2 366
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	12 087	9 721
LIQUIDITÉS À LA FIN	10 297	12 087

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme moins l'emprunt bancaire présenté à court terme.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1986

1. Constitution et objets

La Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), compagnie à fonds social constituée par loi spéciale en 1969, a pour objets, directement ou en participation, la recherche, la mise en valeur, la production, l'emmagasinage, le transport, l'achat, l'importation et la vente des hydrocarbures liquides ou gazeux. Depuis le 1er avril 1981, la Société doit avoir un objectif de rentabilité dans la réalisation de ses objets.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive: Exploration SOQUIP INC. et sa filiale, SOQUIP Alberta Inc. et sa filiale, Sundance Oil Company et sa filiale, et Sundance Oil Canada Ltd.

Placements

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une compagnie émettrice est d'au moins 20% et d'au plus 50%, dans la mesure où la Société exerce à l'égard de cette compagnie une influence sensible sur les décisions financières et administratives. Selon cette méthode, le placement est inscrit au coût et est augmenté de la part de la Société dans le bénéfice net de la compagnie à compter de la date d'acquisition. Lorsqu'une perte est encourue ou un dividende payé par cette compagnie, le placement est diminué pour la quote-part de la Société. L'excédent du prix payé sur la valeur comptable des actions acquises est amorti sur une période n'excédant pas 40 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Cet amortissement est imputé aux revenus de participation dans les résultats nets de compagnies satellites.

Propriétés pétrolifères et gazéifères

La Société applique la méthode de la capitalisation du coût entier, avec, comme unique centre de coûts, le Canada.

Selon la méthode de capitalisation du coût entier, la Société impute à ses propriétés pétrolifères et gazéifères tous les coûts se rapportant à l'exploration et à la mise en valeur. Ces coûts comprennent les frais d'acquisition de concessions, les dépenses se rapportant aux travaux de géologie et de géophysique, les dépenses locatives des terrains inexploités et les frais de forage, de même que les frais généraux reliés à l'exploration et à la mise en valeur.

La Société capitalise les intérêts sur emprunts reliés à certains éléments d'actif au taux effectif d'intérêt sur sa dette à long terme. Ces éléments d'actif comprennent les terrains inexploités dont l'évaluation n'a pas été entreprise ou complétée, de même que les projets importants en cours de forage, de mise en valeur ou de construction.

Ces coûts sont identifiés à des projets dont l'évaluation est complétée ou à des projets en voie d'évaluation. Les coûts accumulés des projets dont l'évaluation est complétée sont amortis selon la méthode de l'épuisement proportionnel calculé selon les quantités produites par rapport aux estimations de réserves pétrolières et gazières prouvées.

Les propriétés pétrolifères et gazéifères relatives à l'ensemble des projets dont l'évaluation est complétée sont évaluées au moindre de la valeur amortie ou de la valeur de recouvrement des réserves prouvées de pétrole et de gaz.

Les coûts accumulés des projets en voie d'évaluation comprenant des projets importants auxquels aucune réserve prouvée n'a encore été attribuée, sont exclus du calcul de l'épuisement jusqu'à ce que des réserves prouvées soient découvertes ou que le projet soit considéré abandonné.

Les subventions auxquelles la Société a droit en vertu de programmes d'encouragement du secteur pétrolier sont comptabilisées en réduction du coût des propriétés pétrolifères et gazéifères.

Les coûts d'acquisition et d'exploration de certaines propriétés pétrolifères et gazéifères déterminées par la direction de SOQUIP, comportant des frais encourus depuis le début des opérations jusqu'au 31 mars 1981 et qui n'ont pas donné lieu à la découverte de réserves d'hydrocarbures économiquement exploitables, ont été radiés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode du taux constant appliqué au solde dégressif aux taux annuels suivants:

Usines de traitement de gaz	5%
Gazoduc	6%
Entrepôts et équipement	5% à 20%
Matériel roulant	8% à 30%

Les améliorations locatives sont amorties proportionnellement à leur durée d'utilisation déterminée en fonction du bail.

Contrats de location-acquisition

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont à l'avantage ou à la charge de la Société, le coût du bien loué ainsi que la valeur actuelle de l'obligation qui en découle sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un bail-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Activités en participation

La Société exerce fréquemment ses activités en participation. Les états financiers ne tiennent compte que de la quote-part de la Société.

Conversion de devises étrangères

Les postes des états financiers en devises étrangères ont été convertis en dollars canadiens en utilisant les cours suivants: l'actif et le passif à court terme de même que la dette à long terme, au cours de clôture; autres éléments d'actif et de passif, au cours pratiqué à la date d'acquisition ou de prise à charge; les revenus et les frais, au cours moyen de l'exercice, sauf pour l'épuisement et l'amortissement convertis au cours utilisé pour les éléments d'actif auxquels ils se rapportent. Les gains et les pertes résultant de la conversion de la dette à long terme sont amortis sur la durée résiduelle de la dette.

Impôts sur le revenu

La Société et certaines de ses filiales ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu. Les filiales assujetties aux impôts utilisent la méthode du report d'impôts pour tenir compte des écarts temporaires entre le revenu comptable et le revenu imposable.

Avances sur contrats de vente de gaz

La Société a reçu des avances en vertu de contrats de vente de gaz stipulant que l'acheteur a l'obligation de prendre livraison du gaz à une date fixe ou de payer immédiatement, la livraison étant reportée à plus tard. La Société est tenue, en vertu de ces contrats, de livrer au minimum 10 % du gaz payé d'avance durant les cinq premiers mois de chaque année visée par un tel contrat. Ces livraisons ont débuté durant le mois de novembre 1984 et se poursuivront jusqu'au remboursement complet des avances. Les revenus sont reconnus au moment de la livraison.

3. Redressement affecté aux exercices antérieurs — radiation des coûts de certaines propriétés pétrolifères et gazéifères

Avant le 1er avril 1981, la Société était au stade de l'exploration; conséquemment toutes ses dépenses, moins les revenus divers, étaient capitalisées au poste Propriétés pétrolifères et gazéifères. Au 1er avril 1981, la Société a déterminé qu'elle était en exploitation. Au 31 mars 1982, l'évaluation des réserves prouvées de pétrole et de gaz excédait le coût amorti des propriétés pétrolifères et gazéifères. Il en a été de même pour les exercices subséquents.

La méthode de la capitalisation du coût entier suivie par SOQUIP n'exige pas de radiation si la valeur de recouvrement des réserves prouvées de pétroles et de gaz excède le coût amorti des propriétés. La Société a toutefois décidé de radier de façon rétroactive au 31 mars 1981, les coûts d'acquisition et d'exploration de certaines propriétés pétrolifères et gazéifères qui avaient été encourus depuis le début des opérations de SOQUIP jusqu'au 31 mars 1981 et qui n'ont pas donné lieu à la découverte d'hydrocarbures économiquement exploitables.

Cette radiation rétroactive a pour effet de réduire les postes suivants:

	1986 (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)
Propriétés pétrolifères et gazéifères — coût amorti	70 700	70 700
Amortissement et épuisement de l'exercice		1 300
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	70 700	72 000

et d'augmenter le bénéfice net de l'exercice terminé le 31 mars 1986 de 2 913 000 $ représentant l'épuisement s'y rapportant.

4. Débiteurs

	1986 (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)
Compagnies satellites	4 453	3 332
Société en participation	3 599	4 276
Autres	12 544	16 743
	20 596	24 351

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

5. Placements

	Participation %	1986 (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)
À la valeur de consolidation			
Gaz Métropolitain, Inc. a)			
8 000 000 (1985: 5 950 000) actions ordinaires, sans valeur nominale (cours boursier 88 000 000 $; 1985: 53 550 000 $)	20,01%	76 227	44 015
GNC Québec Ltée a)			
350 000 (1985: 100 000) actions ordinaires, sans valeur nominale et avance de 554 500 $ (1985: 472 000 $)	25,00%		46
Parex, société en nom collectif b)	33,33%	13 270	10 547
Gaz Inter-Cité Québec Inc.			
(1985: 27 005 682 actions ordinaires sans valeur nominale)			28 002
		89 497	82 610

a) L'exercice financier de Gaz Métropolitain, inc. se termine le 30 septembre et celui de GNC Québec Ltée le 31 décembre. La participation dans les résultats nets de ces compagnies satellites au montant de 13 445 000 $ a été établie à partir d'états financiers vérifiés à ces dates respectives et d'états financiers non vérifiés pour les périodes allant jusqu'au 31 mars 1986. Les dividendes encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 4 944 000 $.

b) Cette société en nom collectif a été formée par une filiale en propriété exclusive de SOQUIP et deux autres partenaires dans le but de réaliser des activités d'exploration au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Les frais de gestion de 200 000 $ s'y rapportant sont capitalisés au coût du placement. La récupération de la valeur du placement dépend du succès des activités futures de Parex qui est actuellement au stade de l'exploration.

La quote-part de SOQUIP dans l'actif, le passif et l'avoir des associés de Parex au 31 mars 1986 est résumée ci-dessous:

	1986 (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)
Actif	13 978	14 926
Passif	1 397	4 771
Avoir de SOQUIP	12 581	10 155

L'exercice financier de Parex se terminant le 31 décembre, les chiffres ci-dessus proviennent des états financiers non vérifiés de Parex au 31 mars 1986.

6. Propriétés pétrolifères et gazéifères

	1986 (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)
Évaluation complétée	272 268	261 482
Moins: Radiation (note 3)	74 900	74 900
	197 366	186 582
En voie d'évaluation	24 744	22 214
	222 110	203 796
Épuisement accumulé	22 669	10 443
Moins: Radiation (note 3)	4 200	4 200
	18 469	6 243
	203 641	202 553

Des intérêts sur la dette à long terme de 1 996 000 $ (1985: 595 000 $) et des frais généraux de 3 368 000 $ (1985: 998 000 $) ont été capitalisés au cours de l'exercice au coût des propriétés.

7. Immobilisations

	1986			1985
	Coût (en milliers de dollars)	Amortissement accumulé (en milliers de dollars)	Net (en milliers de dollars)	Net (en milliers de dollars)
Usines de traitement de gaz, équipement, entrepôts et terrains	43 117	5 551	37 566	33 539
Gazoduc	1 172	199	973	1 036
Équipement et matériel roulant loués en vertu de contrats de location-acquisition	4 025	429	3 596	3 872
	48 314	6 179	42 135	38 447

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

8. Dette à long terme

	1986 (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)
SOQUIP		
Emprunts sans intérêt remboursables au rythme de la production de certaines réserves de gaz	236	327
EXPLORATION SOQUIP INC		
Billet sans intérêt remboursable à compter de juin 1986 jusqu'en juin 1988 par tranches annuelles de 2 500 000 $, le solde échéant en juin 1989	10 177	10 177
SOQUIP ALBERTA INC		
Emprunt bancaire remboursable par versements trimestriels sur une période de six ans à compter du 1er avril 1987. Les remboursements seront établis en fonction du niveau d'emprunt et des fonds générés par l'actif donné en garantie. Ce montant comprend 6 048 000 $ US dont la conversion en dollars canadiens au 31 mars 1986 est de 8 442 000 $ (1985 5 111 000 $ US, 6 923 000 $ CAN)	149 937*	147 301
Emprunt bancaire d'un montant initial de 15 000 000 $, remboursable en trois versements annuels égaux à compter du 1er avril 1986. (Le premier versement a été fait par anticipation le 1er avril 1985.)	10 000*	15 000
Emprunt bancaire remboursable à demande et portant intérêt au taux préférentiel canadien majoré de ¾%	2 913	3 528
Autres dettes		
Passif estimatif découlant de l'acquisition de Sundance Oil Company remboursable par tranches inégales jusqu'en 1999	1 845	2 010
	164 695	167 839
	175 108	178 343
Versements échéant au cours du prochain exercice	2 691	241
	172 417	178 102

* Conformément à une entente conclue le 17 décembre 1984 avec une banque à charte canadienne, 29 000 000 $ portent intérêt aux taux des acceptations bancaires et 80 900 000 $ portent intérêt au taux préférentiel canadien ou américain majoré de ¾%. Le solde de 50 000 000 $ porte intérêt à 10,93% par année. Au 31 mars 1986, le taux moyen pondéré de ces emprunts s'établit à 11,6%.

Les emprunts bancaires sont garantis par le nantissement de toutes les propriétés pétrolifères et gazifères productives et non productives de SOQUIP Alberta Inc., par la cession de ses comptes débiteurs et de l'ensemble de ses contrats de vente d'hydrocarbures.

9. Obligations découlant de contrats de location

Le tableau suivant indique les versements minimaux à effectuer après le 31 mars 1986 en vertu des engagements découlant de baux, ainsi que la valeur actualisée des obligations découlant de contrats de location-acquisition.

Exercice financier	Contrats location-acquisition (en milliers de dollars)	Contrats location-exploitation (en milliers de dollars)
1987	954	1 089
1988	954	1 090
1989	954	1 095
1990	1 313	486
1991		489
Total des versements minimaux	4 175	4 249
Moins: Montant représentant les intérêts calculés au taux moyen de 12,12%	917	
Valeur actualisée	3 258	
Moins: Versements échéant au cours du prochain exercice	592	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 666	

10. Capital-actions

Le capital-actions de la Société est constitué d'actions d'une valeur nominale de 50 $ chacune détenue par le gouvernement du Québec.

	1986 (en milliers de dollars)	1985 (en milliers de dollars)
Autorisé		
5 100 000 actions	255,0	255,0
Émis et versé		
4 078 000 actions	203,9	203,9

Souscriptions additionnelles

En vertu de la Loi sur la Société québécoise d'initiatives pétrolières, il est prévu que le solde du capital-actions autorisé et non souscrit de 51 100 000 $ pourrait être versé au cours des prochains exercices.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1986

11. Ventes de pétrole et de gaz naturel

Ce montant représente les ventes réalisées principalement à partir de réserves appartenant à la Société ou à ses filiales en propriété exclusive. Il ne comprend pas une somme de 24 493 000 $ (1985 : 11 967 000 $) correspondant aux ventes faites au prix coûtant par SOQUIP à titre d'agent intermédiaire en vertu de certains contrats d'approvisionnement.

12. Frais financiers nets

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Intérêts sur dette à long terme	17 692	5 365
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	430	239
Revenus d'intérêts sur dépôts	(1 654)	(1 195)
	16 468	4 409
Intérêts capitalisés aux propriétés pétrolifères et gazéifères	1 996	595
	14 472	3 814

13. Engagements et éventualités

a) En vertu du contrat de société constituant Parex en septembre 1983, la filiale d'Exploration SOQUIP INC. est, avec ses partenaires, conjointement et solidairement responsable des obligations de la société Parex. La quote-part du montant d'investissement additionnel prévu dans ce contrat, net des subventions anticipées des programmes d'encouragement pétrolier, s'établit à environ 7 000 000 $.

b) Le 8 avril 1986, la Société s'est portée garante avec un de ses partenaires du paiement de certains frais devant être encourus dans le cadre d'un projet de développement de marché. La quote-part de la Société dans cet engagement conditionnel s'élève au montant maximum de 890 000 $.

c) En vertu des dispositions de régimes de retraite à prestations déterminées, la Société s'est engagée, sous certaines conditions, à combler tout déficit actuariel éventuel. Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 1985, les régimes de retraite de la Société étaient entièrement capitalisés.

d) En plus des engagements encourus dans le cours normal de ses affaires, la Société et l'une de ses filiales, à titre de commanditées, sont responsables des obligations de deux sociétés en commandite.

e) Une action civile a été intentée contre une filiale de la Société au montant de 1 500 000 $ US (2 094 000 $ CAN) plus dommages et frais légaux, concernant un contrat de location d'immeubles. La Société est d'avis qu'elle a honoré toutes ses obligations et qu'elle possède une demande reconventionnelle valable à faire valoir à l'encontre de cette poursuite.

14. Opérations entre apparentés

Dans le cours normal des affaires, la Société a conclu des opérations de ventes de gaz au montant de 12 330 000 $ (1985 : 4 708 000 $) avec une compagnie satellite.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1985 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1986.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES — SOQUIP

L.R.Q., c. S-22

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'initiatives pétrolières — SOQUIP au 31 mars 1986 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du déficit et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

Comme le mentionne la note 3, la Société a procédé à une radiation rétroactive des coûts d'acquisition et d'exploration de certaines propriétés pétrolifères et gazéifères. Cette radiation n'était pas requise selon la méthode de la capitalisation du coût entier adoptée par SOQUIP, puisque la valeur de recouvrement des réserves prouvées de pétrole et de gaz a toujours excédé, depuis le 31 mars 1982, le coût amorti des propriétés pétrolifères et gazéifères.

À mon avis, à l'exception du fait que cette radiation de certaines propriétés pétrolifères et gazéifères n'était pas requise, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 18 juin 1986

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

L.R.Q., c. U-1

BILAN CONSOLIDÉ DES FONDS DE FONCTIONNEMENT

au 31 mai

(en milliers de dollars)

	1986	1985
ACTIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION		
Encaisse et dépôts	19 762	19 739
Comptes à recevoir		
Étudiants	1 198	1 026
Autres	4 356	5 002
Subsides à recevoir		
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science	2 758	242
Autres	211	26
Stocks et frais payés d'avance (notes 4 et 5)	5 472	5 677
Placements (note 6)	450	300
Avances au fonds d'investissements	1 937	834
Frais reportés à long terme (note 3)	734	346
TOTAL DU FONDS	36 878	33 192
FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION		
Encaisse et dépôts	1 263	4 287
Comptes à recevoir	1 270	860
Subsides à recevoir	10 032	8 914
Avances au fonds		
sans restriction	7 203	4 789
investissements	224	267
fidéicommis	71	90
TOTAL DU FONDS	20 063	19 207

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet

Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

L.R.Q., c. U-1

BILAN CONSOLIDÉ
DES FONDS DE FONCTIONNEMENT
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1986	1985
PASSIF		
FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION		
Emprunts bancaires	3 391	2 672
Comptes à payer et frais courus	26 734	22 455
Revenus reportés	2 749	2 222
Avances du fonds		
avec restriction	7 203	4 789
fidéicommis	119	146
dotation	63	7
	40 259	32 291
Solde du fonds (déficit)	(3 381)	901
TOTAL DU FONDS	36 878	33 192
FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION		
Comptes à payer et frais courus	698	605
Avances du fonds de dotation	25	25
	723	630
Solde du fonds	19 340	18 577
TOTAL DU FONDS	20 063	19 207

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 12)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

L.R.Q., c. U-1

BILAN CONSOLIDÉ
DU FONDS DE FIDÉICOMMIS
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1986	1985
ACTIF		
Encaisse et dépôts	39	165
Comptes à recevoir	113	100
Placements (note 6)	12	12
Avances au fonds sans restriction	119	146
TOTAL DU FONDS	283	423
PASSIF		
Comptes à payer et frais courus	3	
Avances du fonds		
avec restriction	71	90
investissements	4	1
Emprunt sans intérêts, échéant en 1989	12	12
	90	103
Solde du fonds	193	320
TOTAL DU FONDS	283	423

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet

Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

L.R.Q., c. U-1

BILAN CONSOLIDÉ
DU FONDS DE DOTATION
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1986	1985
ACTIF		
Encaisse et dépôts	825	769
Intérêts à recevoir	1	
Avances au fonds		
sans restriction	63	7
avec restriction	25	25
Placements (note 6)	327	330
TOTAL DU FONDS	1 241	1 131
PASSIF		
Solde du fonds	1 241	1 131
TOTAL DU FONDS	1 241	1 131

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet

Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

L.R.Q., c. U-1

BILAN CONSOLIDÉ
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1986	1985
ACTIF		
Encaisse et dépôts		62
Comptes à recevoir	379	1 208
Réclamations au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science	24 700	29 851
Subsides à recevoir à long terme	15	30
Placements (note 6)	476	503
Immobilisations (note 7)	412 685	377 310
Frais de financement différés, au coût amorti	4 276	4 493
Avances au fonds de fidéicommis	4	1
TOTAL DU FONDS	442 535	413 458
PASSIF		
Emprunts bancaires	22 602	27 332
Comptes à payer et frais courus	3 974	3 604
Retenues sur contrats	248	87
Avances du fonds		
sans restriction	1 937	834
avec restriction	224	267
Réserve pour acquisition d'immobilisations		86
Réclamations au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science	24 700	29 851
Dette à long terme (note 8)	271 578	245 542
	325 263	307 603
Solde du fonds	117 272	105 855
TOTAL DU FONDS	442 535	413 458

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 12)

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet

Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DES REVENUS ET DÉPENSES
DES FONDS DE FONCTIONNEMENT
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	Sans restriction		Avec restriction	
	1986	1985	1986	1985
REVENUS				
Droits de scolarité	19 786	18 658		
Subsides				
Gouvernement du Québec				
Fonctionnement	270 014	249 688	1 274	1 349
Service de la dette			31 581	28 610
Autres	3 107	3 643	12 964	9 380
Gouvernement du Canada	2 544	2 513	14 597	12 619
Autres	2 787	2 579	3 754	3 075
Placements et dotations	1 878	1 854		
Entreprises auxiliaires	16 346	15 882		
Autres revenus	13 204	11 546	1 421	615
Virement du solde du fonds avec restriction	196	85		
Fonds affectés pour projets spéciaux	1 579	2 754		
Contribution du fonds de fonctionnement sans restriction			75	70
	331 441	309 202	65 666	55 718
DÉPENSES				
Enseignement et recherche	180 039	169 835	33 398	26 639
Recherche subventionnée	4 347	3 708		
Services à la collectivité	6 829	6 734	418	177
Bibliothèque	15 463	14 566	3	84
Audio-visuel	4 785	4 628	1	14
Informatique	14 551	14 016		
Administration	40 830	37 505	93	86
Terrains et bâtiments	47 582	42 436	99	33
Services aux étudiants	5 060	4 923	73	75
Entreprises auxiliaires	14 424	13 739		
Service de la dette — partie subventionnée			31 581	28 610
Contribution au fonds avec restriction	75	70		
Contribution au fonds d'investissements		419		
	333 985	312 579	65 666	55 718
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) AVANT LES POSTES CI-DESSOUS	(2 544)	(3 377)		
Ajustements des subsides des années antérieures	(18)	(358)		
Virement au fonds avec restriction	(138)			
Autres postes exceptionnels (note 10)	(112)	211		
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) (note 5)	(2 812)	(3 524)		

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DES SOLDES DE FONDS DES FONDS DE FONCTIONNEMENT

année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1986	1985
SANS RESTRICTION		
SOLDE AU DÉBUT	901	6 573
Redressements (note 5)	109	
Solde affecté dépensé au cours de l'année	(1 579)	(2 754)
Excédent des revenus (dépenses) de l'année	(2 812)	(3 524)
Virement du solde du fonds d'investissements		606
SOLDE À LA FIN	(3 381)	901
Représenté par:		
Affecté	1 418	2 867
Non affecté (déficit)	(4 799)	(1 966)
	(3 381)	901
AVEC RESTRICTION		
SOLDE AU DÉBUT	18 577	16 507
Subsides		
Gouvernement du Québec		
Fonctionnement	2 386	2 187
Service de la dette	31 581	28 610
Autres	12 933	9 240
Gouvernement du Canada	14 082	13 952
Autres	5 094	3 998
Autres revenus	336	191
Contribution du fonds sans restriction	75	70
Virement aux revenus du fonds sans restriction	(196)	(85)
Virement au fonds de dotation	138	(375)
	85 006	74 295
Revenus affectés aux dépenses de l'année	65 666	55 718
SOLDE À LA FIN	19 340	18 577

ÉTAT CONSOLIDÉ DU SOLDE DE FONDS DU FONDS DE FIDÉICOMMIS

année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT	320	616
Revenus	1 032	923
	1 352	1 539
Dépenses	1 159	1 219
SOLDE À LA FIN	193	320

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DU SOLDE DE FONDS DU FONDS DE DOTATION

année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT	1 131	352
Virement du fonds avec restriction		375
Dotation de l'année	36	360
Revenus nets	74	44
SOLDE À LA FIN	1 241	1 131

ÉTAT CONSOLIDÉ DU SOLDE DU FONDS DU FONDS D'INVESTISSEMENTS

année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1986	1985
SOLDE AU DÉBUT	105 855	96 398
Contribution du fonds		
sans restriction	11 416	8 867
avec restriction	5 188	4 460
Revenus d'intérêts et autres	109	161
Subsides et contributions — autres	378	348
Immobilisations reçues en don	300	185
Virement de la réserve pour constructions futures	86	21
Réclamations d'assurances	39	746
	123 371	111 186
Virement au solde du fonds sans restriction		(606)
Intérêts sur emprunt	(35)	
Radiation et perte sur disposition d'immobilisations	(4 435)	(3 546)
Amortissement des frais de financement - escompte et des immobilisations non subventionnées	(1 405)	(992)
Radiation des frais d'émission de débentures	(224)	(187)
	(6 099)	(5 331)
SOLDE À LA FIN (incluant les excédents d'évaluation — note 7)	117 272	105 855

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	1986	1985
PROVENANCE		
Produit net des émissions de débentures	49 366	40 820
Contribution du fonds		
sans restriction	11 416	8 867
avec restriction	35 695	32 097
Contributions — autres	378	393
Intérêts et autres	109	
Ventes d'immobilisations	456	174
Encaissement de subsides à recevoir à long terme et intérêts	17	18
Réduction des placements	28	15
Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition	1 845	1 069
Autres augmentations de la dette à long terme	455	439
Réclamations d'assurances	39	746
	99 804	84 638
UTILISATION		
Acquisition d'immobilisations	38 017	38 088
Intérêts sur emprunts bancaires capitalisés	2 504	2 874
Service de la dette		
Capital	26 263	22 292
Intérêts	30 544	27 640
Frais inhérents à la dette à long terme	226	190
Virement au solde du fonds sans restriction		606
	97 554	91 690
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS	2 250	(7 052)
SOLDE NON POURVU AU DÉBUT	(30 804)	(23 752)
SOLDE NON POURVU À LA FIN (note 9)	(28 554)	(30 804)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
ACTIF					
Encaisse et dépôts	8 975	253	(102)	1 158	3 718
Comptes à recevoir					
Étudiants	681	93	151	42	138
Université du Québec	2 509	331	346	248	(177)
Unités constituantes	4	(79)	26	(82)	(12)
Autres	77	416	525	157	178
Subsides à recevoir					
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science					
Autres	103	108			
Stocks (notes 4 et 5)	142	129			
Frais payés d'avance (note 4)	1 610	136	218	180	141
Placements (note 6)		50			
Avances au fonds d'investissements	(78)	1 521	225	219	(19)
Frais reportés à long terme (note 3)					
TOTAL DU FONDS	14 023	2 958	1 389	1 922	3 967
PASSIF					
Emprunts bancaires				6	
Comptes à payer et frais courus	11 519	2 966	1 978	1 371	990
Revenus reportés	500	231	269	437	130
Avances du fonds					
avec restriction	3 128	1 386	573	449	436
fidéicommis	97	17			
dotation		7			
	15 244	4 607	2 820	2 263	1 556
Solde du fonds (déficit)	(1 221)	(1 649)	(1 431)	(341)	2 411
TOTAL DU FONDS	14 023	2 958	1 389	1 922	3 967

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 12)

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet

Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	INRS	IAF	UQ	1986 Total	1985 Total
(105)	47	2 158	487	1 461	(71)	1 783	19 762	19 739
16	4	73					1 198	1 026
233	284	109	462	(563)	124	(3 906)		
(35)	(12)	(47)		41		196		
99	1 116	75	48	112	1 127	426	4 356	5 002
						2 758	2 758	242
							211	26
	76		6		2 008		2 361	3 026
69	136		10		506	105	3 111	2 651
					400		450	300
4	63	5	(45)	191	(118)	(31)	1 937	834
					734		734	346
281	1 714	2 373	968	1 242	4 710	1 331	36 878	33 192
195	351				2 839		3 391	2 672
622	985	1 605	619	1 062	2 095	922	26 734	22 455
78	734	170	146	10		44	2 749	2 222
367	28	16	89	34	589	108	7 203	4 789
						5	119	146
				17	39		63	7
1 262	2 098	1 791	854	1 123	5 562	1 079	40 259	32 291
(981)	(384)	582	114	119	(852)	252	(3 381)	901
281	1 714	2 373	968	1 242	4 710	1 331	36 878	33 192

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
REVENUS					
Droits de scolarité	9 824	2 812	2 005	1 129	1 197
Subsides					
Gouvernement du Québec					
Fonctionnement	110 396	35 328	25 651	16 542	14 704
Autres		470	395		
Gouvernement du Canada		120	301		
Autres	1 121			145	216
Placements et dotations	715	219	60	91	270
Entreprises auxiliaires	5 582	1 552	171	498	200
Autres revenus	2 593	3 300	2 787	386	577
Virement du solde du fonds avec restriction					
Fonds affectés pour des projets spéciaux		185		72	139
	130 231	43 986	31 370	18 863	17 303
DÉPENSES					
Enseignement et recherche	73 708	28 865	19 053	12 246	9 111
Recherche subventionnée	2 142	354	464	246	78
Services à la collectivité	750		858		114
Bibliothèque	6 992	2 421	1 768	1 074	752
Audio-visuel	1 753	725	266	392	314
Informatique	3 977	1 482	1 033	564	810
Administration	12 352	4 279	2 711	1 944	2 061
Terrains et bâtiments	23 186	3 817	4 240	1 561	2 842
Services aux étudiants	1 572	1 398	984	269	206
Entreprises auxiliaires	4 360	1 533	73	544	201
Contribution au fonds avec restriction			46		27
Contribution au fonds d'investissements					
	130 792	44 874	31 496	18 840	16 516
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) AVANT LES POSTES CI-DESSOUS	(561)	(888)	(126)	23	787
Ajustements des subsides des années antérieures			9	(24)	
Virement au fonds avec restriction				(118)	
Autres postes exceptionnels (note 10)		(130)			
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) (note 5)	(561)	(1 018)	(117)	(119)	787

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	INRS	IAF	UQ	1986 Total	1985 Total
482	820	1 071	409	26	11		19 786	18 658
7 488	5 223	12 987	7 036	11 673	10 171	12 815	270 014	249 688
49	1 997	31	113	49	3		3 107	3 643
1	2 022	19	11	70			2 544	2 513
181	925	16	112		71		2 787	2 579
3	1	104	69	248		98	1 878	1 854
263	77				8 003		16 346	15 882
221	316	798	107	389	481	1 249	13 204	11 546
		7		189			196	85
20	132	7	66	405	35	518	1 579	2 754
8 708	11 513	15 040	7 923	13 049	18 775	14 680	331 441	309 202
5 379	3 172	8 927	4 563	8 777	5 351	887	180 039	169 835
84	756	21	202				4 347	3 708
40	4 815	185	67				6 829	6 734
308	506	197	137	440	378	490	15 463	14 596
111		565	84	172	107	296	4 785	4 628
261	113	798	466	543	484	4 020	14 551	14 016
1 188	1 494	1 946	960	1 565	2 708	7 622	40 830	37 505
957	999	1 502	1 215	2 085	3 855	1 323	47 582	42 436
164	33	356	78				5 060	4 923
216	66		30		7 401		14 424	13 739
				2			75	70
								419
8 708	11 954	14 497	7 802	13 584	20 284	14 638	333 985	312 579
	(441)	543	121	(535)	(1 509)	42	(2 544)	(3 377)
(20)			(3)				(18)	(358)
					18		(138) (112)	211
(20)	(441)	543	118	(535)	(1 491)	42	(2 812)	(3 524)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
SOLDE (DÉFICIT) AU DÉBUT (note 11)	(660)	(446)	(1 314)	(150)	1 763
Redressement (note 5)					
Virement du solde du fonds d'investissements					
Solde affecté dépensé au cours de l'année		(185)		(72)	(139)
Excédent des revenus (dépenses) de l'année	(561)	(1 018)	(117)	(119)	787
SOLDE (DÉFICIT) À LA FIN	(1 221)	(1 649)	(1 431)	(341)	2 411
Représenté par:					
Affecté		293		150	678
Non affecté (déficit)	(1 221)	(1 942)	(1 431)	(491)	1 733
	(1 221)	(1 649)	(1 431)	(341)	2 411

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTION
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	INRS	IAF	UQ	1986 Total	1985 Total
(941)	189	46	62	1 059	565	728	901	6 573
					109		109	
								606
(20)	(132)	(7)	(66)	(405)	(35)	(518)	(1 579)	(2 754)
(20)	(441)	543	118	(535)	(1 491)	42	(2 812)	(3 524)
(981)	(384)	582	114	119	(852)	252	(3 381)	901
122		14	110	20	31		1 418	2 867
(1 103)	(384)	568	4	99	(883)	252	(4 799)	(1 966)
(981)	(384)	582	114	119	(852)	252	(3 381)	901

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
ACTIF					
Encaisse et dépôts	1		23	37	
Comptes à recevoir		307	41	128	46
Subsides à recevoir	3 325	2 089	1 278	501	
Avances au fonds					
sans restriction	3 128	1 386	573	449	436
investissements	194			19	
fidéicommis	71				
TOTAL DU FONDS	6 719	3 782	1 915	1 134	482
PASSIF					
Comptes à payer et frais courus	395	69	21		14
Avances du fonds de dotation					
	395	69	21		14
Solde du fonds	6 324	3 713	1 894	1 134	468
TOTAL DU FONDS	6 719	3 782	1 915	1 134	482

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 12)

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet

Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	INRS	IAF	UQ	1986 Total	1985 Total
				1 200	2		1 263	4 287
4	5		1	597	97	44	1 270	860
37		5	25	1 054	1 718		10 032	8 914
367	28	16	89	34	589	108	7 203	4 789
		11					224	267
							71	90
408	33	32	115	2 885	2 406	152	20 063	19 207
17		11		79	92		698	605
				25			25	25
17		11		104	92		723	630
391	33	21	115	2 781	2 314	152	19 340	18 577
408	33	32	115	2 885	2 406	152	20 063	19 207

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherche et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
REVENUS					
Subsides					
Gouvernement du Québec					
Fonctionnement	85	114	353	198	308
Service de la dette		168			39
Autres	3 360	2 773	1 048	669	289
Gouvernement du Canada	4 547	2 267	1 425	565	63
Autres	1 373	387	697	553	2
Autres revenus	426			54	
Contribution du fonds sans restriction			46		27
	9 791	5 709	3 569	2 039	728
DÉPENSES					
Enseignement et recherche	9 723	5 367	3 569	2 039	592
Services à la collectivité	68				2
Bibliothèque		3			
Audio-visuel		1			
Administration		93			
Terrains et bâtiments		4			95
Services aux étudiants		73			
Service de la dette — partie subventionnée		168			39
Autres					
	9 791	5 709	3 569	2 039	728

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	INRS	IAF	UQ	1986 Total	1985 Total
216							1 274	1 349
						31 374	31 581	28 610
561	32	60		2 919	1 136	117	12 964	9 380
20	32	15	132	3 945	1 586		14 597	12 619
18					724		3 754	3 075
				894		47	1 421	615
				2			75	70
815	64	75	132	7 760	3 446	31 538	65 666	55 718
467	64	75	132	7 760	3 446	100	33 334	26 639
348							418	177
							3	84
							1	14
							93	86
							99	33
							73	75
						31 374	31 581	28 610
						64	64	
815	64	75	132	7 760	3 446	31 538	65 666	55 718

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
SOLDE AU DÉBUT	5 611	3 243	1 398	1 036	552
Subsides					
Gouvernement du Québec					
Fonctionnement	589	586	681		230
Service de la dette		168			39
Autres	3 258	2 818	1 432	647	281
Gouvernement du Canada	4 344	2 349	1 306	732	67
Autres	2 095	258	600	569	
Autres revenus	218			71	
Contribution du fonds sans restriction			46		27
Virement aux revenus du fonds sans restriction					
Virement du fonds sans restriction				118	
Virement au fonds de dotation					
	16 115	9 422	5 463	3 173	1 196
Revenus affectés aux dépenses de l'année	9 791	5 709	3 569	2 039	728
SOLDE À LA FIN	6 324	3 713	1 894	1 134	468

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTION
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	INRS	IAF	UQ	1986 Total	1985 Total
331	22	70	96	3 664	2 402	152	18 577	16 507
300							2 386	2 187
						31 374	31 581	28 610
515	26	25	5	2 972	837	117	12 933	9 240
20	49	8	146	3 391	1 670		14 082	13 952
20				701	851		5 094	3 998
						47	336	191
				2			75	70
		(7)		(189)			(196)	(85)
20							138	
								(375)
1 206	97	96	247	10 541	5 760	31 690	85 006	74 295
815	64	75	132	7 760	3 446	31 538	65 666	55 718
391	33	21	115	2 781	2 314	152	19 340	18 577

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE FIDÉICOMMIS
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQ	1986 Total	1985 Total
ACTIF					
Encaisse et dépôts			39	39	165
Comptes à recevoir	113			113	100
Placements (note 6)		12		12	12
Avances au fonds sans restriction	97	17	5	119	146
TOTAL DU FONDS	210	29	44	283	423
PASSIF					
Comptes à payer et frais courus	3			3	
Avances du fonds					
avec restriction	71			71	90
investissements	4			4	1
Emprunt sans intérêts, échéant en 1989		12		12	12
	78	12		90	103
SOLDE DU FONDS					
Solde au début	154	19	147	320	616
Revenus	1 010	10	12	1 032	923
	1 164	29	159	1 352	1 539
Dépenses	1 032	12	115	1 159	1 219
Solde à la fin	132	17	44	193	320
TOTAL DU FONDS	210	29	44	283	423

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet

Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS DE DOTATION
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQTR	INRS	IAF	1986 Total	1985 Total
ACTIF					
Encaisse et dépôts		800	25	825	769
Intérêts à recevoir			1	1	
Avances au fonds					
sans restriction	7	17	39	63	7
avec restriction		25		25	25
Placements (note 6)	299		28	327	330
TOTAL DU FONDS	306	842	93	1 241	1 131
PASSIF					
SOLDE DU FONDS					
Solde au début	306	775	50	1 131	352
Virement du fonds avec restriction					375
Dotation de l'année			36	36	360
Revenus nets		67	7	74	44
Solde à la fin	306	842	93	1 241	1 131
TOTAL DU FONDS	306	842	93	1 241	1 131

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet

Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
ACTIF					
Encaisse et dépôts					
Comptes à recevoir					
Unités constituantes	1 069	172	324	119	140
Autres	47	142			
Réclamations au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science					
Subsides à recevoir à long terme			15		
Placements (note 6)		50			13
Immobilisations (note 7)	177 711	61 266	49 686	19 417	12 126
Frais de financement différés, au coût amorti					
Avances au fonds en fidéicommis	4				
TOTAL DU FONDS	178 831	61 630	50 025	19 536	12 279
PASSIF					
Emprunts bancaires					
Comptes à payer et frais courus	2 914	115	5		135
Retenues sur contrats	141	74			
Avances du fonds					
sans restriction	(78)	1 521	225	219	(19)
avec restriction	194			19	
Réserve pour acquisition d'immobilisations					
Réclamations au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (contrepartie)					
Dette à long terme (note 8)	705	1 327	186	3	233
	3 876	3 037	416	241	349
Solde du fonds	174 955	58 593	49 609	19 295	11 930
TOTAL DU FONDS	178 831	61 630	50 025	19 536	12 279

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 12)

Pour l'Assemblée des gouverneurs,

Le président,
Gilles Boulet

Le vice-président aux affaires
administratives et financières,
Roger Lefrançois

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

BILAN SYNOPTIQUE
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	INRS	IAF	UQ	1986 Total	1985 Total
								62
11	(205)	(195)	136	296	243	(2 110)		
					190		379	1 208
						24 700	24 700	29 851
							15	30
					413		476	503
2 905	2 535	5 128	18 999	27 353	31 882	3 677	412 685	377 310
						4 276	4 276	4 493
							4	1
2 916	2 330	4 933	19 135	27 649	32 728	30 543	442 535	413 458
					21	22 581	22 602	27 332
8		51	181	50	475	40	3 974	3 604
					33		248	87
4	63	5	(45)	191	(118)	(31)	1 937	834
		11					224	267
								86
						24 700	24 700	29 851
	234				3 975	264 915	271 578	245 542
12	297	67	136	241	4 386	312 205	325 263	307 603
2 904	2 033	4 866	18 999	27 408	28 342	(281 662)	117 272	105 855
2 916	2 330	4 933	19 135	27 649	32 728	30 543	442 535	413 458

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherche et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
SOLDE AU DÉBUT (note 11)	160 827	56 015	48 464	18 590	10 688
Contribution du fonds					
sans restriction	5 287	1 109	676	235	558
avec restriction	1 499	822	658	166	131
Revenus d'intérêts et autres					3
Subsides et contributions — autres					
immobilisations reçues en don	300				
Réclamations d'assurances	39				
Virement de la réserve pour constructions futures					
Contribution de l'Université du Québec — immobilisations	8 307	2 575	766	337	620
	176 259	60 521	50 564	19 328	12 000
Virement au solde du fonds sans restriction					
Intérêts sur emprunt					
Radiation et perte sur disposition d'immobilisations	(1 304)	(1 773)	(955)		(70)
Amortissement des frais de financement — escompte et des immobilisations non subventionnées		(155)		(33)	
Radiation des frais d'émission de débentures					
	(1 304)	(1 928)	(955)	(33)	(70)
SOLDE À LA FIN (incluant les excédents d'évaluation — note 7)	174 955	58 593	49 609	19 295	11 930

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherche et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DU SOLDE DE FONDS
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	INRS	IAF	UQ	1986 Total	1985 Total
2 602	1 809	4 287	16 731	22 970	26 265	(263 393)	105 855	96 398
109	260	560	241	630	607	1 144	11 416	8 867
21			7	768	156	960	5 188	4 460
				6	90	10	109	161
					378		378	348
							300	185
							39	746
				86			86	21
172	129	250	2 026	2 948	1 112	(19 242)		
2 904	2 198	5 097	19 005	27 408	28 608	(280 521)	123 371	111 186
								(606)
					(35)		(35)	
	(48)	(51)	(6)		(198)	(30)	(4 435)	(3 546)
	(117)	(180)			(33)	(887)	(1 405)	(992)
						(224)	(224)	(187)
	(165)	(231)	(6)		(266)	(1 141)	(6 099)	(5 331)
2 904	2 033	4 866	18 999	27 408	28 342	(281 662)	117 272	105 855

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQAH
PROVENANCE					
Produit net des émissions de débentures					
Réclamation à l'Université du Québec — immobilisations	8 307	2 575	766	337	620
Contribution du fonds sans restriction	5 287	1 109	676	235	558
avec restriction	1 499	901	658	166	145
Contributions — autres					
Intérêts et autres					
Ventes d'immobilisations		6			3
Encaissement de subsides à recevoir à long terme et intérêts			17		
Réduction des placements					
Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition	(116)		81		
Autres augmentations de la dette à long terme					
Réclamations d'assurances	39				
	15 016	4 591	2 198	738	1 326
UTILISATION					
Acquisition d'immobilisations	16 749	5 289	2 417	733	1 284
Intérêts sur emprunts bancaires capitalisés					
Service de la dette					
Capital	318	90	28	7	24
Intérêts		78	2		15
Frais inhérents à la dette à long terme					
Virement au solde du fonds sans restriction					
	17 067	5 457	2 447	740	1 323
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS	(2 051)	(866)	(249)	(2)	3
SOLDE DISPONIBLE (NON POURVU) AU DÉBUT		(480)	343	(117)	20
SOLDE DISPONIBLE (NON POURVU) À LA FIN (note 9)	(2 051)	(1 346)	94	(119)	23

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

ÉTAT SYNOPTIQUE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DU FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai
(en milliers de dollars)

UQAT	ENAP	TELUQ	ETS	INRS	IAF	UQ	1986 Total	1985 Total
						49 366	49 366	40 820
172	129	250	2 026	2 948	1 112	(19 242)		
109	260	560	241	630	607	1 144	11 416	8 867
21			7	768	156	31 374	35 695	32 097
					378		378	393
				9	90	10	109	
	1	29			412	5	456	174
							17	18
					28		28	15
	(45)				1 925		1 845	1 089
					455		455	439
							39	746
302	345	839	2 274	4 355	5 163	62 657	99 804	84 638
303	261	675	2 424	4 387	4 840	(1 345)	38 017	38 088
						2 504	2 504	2 874
					36	25 760	26 263	22 292
					35	30 414	30 544	27 640
					2	224	226	190
								606
303	261	675	2 424	4 387	4 913	57 557	97 554	91 690
(1)	84	164	(150)	(32)	250	5 100	2 250	(7 052)
1	(352)	(427)	150	87	(228)	(29 801)	(30 804)	(23 752)
—	(268)	(263)	—	55	22	(24 701)	(28 554)	(30 804)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherche et autres unités constituantes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

année au 31 mai 1986

---

1. États financiers

Les états financiers consolidés et synoptiques comprennent les données de l'Université du Québec (UQ) et de la Télé-université (TELUQ) et ceux de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), de l'Université du Québec à Hull (UQAH), de l'Université du Québec en Abitibi — Témiscamingue (UQAT), de l'École nationale d'administration publique (ENAP), de l'École de technologie supérieure (ETS), de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et de l'Institut Armand-Frappier (IAF), dont les biens, en cas de liquidation, sont dévolus à l'Université du Québec. Les données de Les Presses de l'Université du Québec et sa filiale, de même que celles de IAF Production Inc., font l'objet d'états financiers distincts.

Pour les fins de la consolidation, seules les éliminations au niveau du bilan ont été effectuées, celles ayant trait aux revenus et dépenses entre les unités constituantes n'ayant pas ou peu d'effet sur le résultat des opérations. Des modifications ont été apportées aux états financiers de certaines unités constituantes afin de rendre comparables, aux fins des états financiers synoptiques et consolidés, les données des différentes unités à l'intérieur de la même année. Certaines données de l'année précédente ont été reclassées afin de les rendre comparables à celles de l'année courante.

2. Conventions comptables

Les principales conventions comptables utilisées sont les suivantes:

a) Classification des fonds

Les fonds sont divisés en cinq catégories:

i) Le fonds de fonctionnement sans restriction sert à l'enregistrement des transactions relatives aux opérations courantes et à certaines opérations désignées spécifiquement, qu'elles soient ou non assujetties à des restrictions internes;

ii) Le fonds de fonctionnement avec restriction regroupe les ressources utilisées pour défrayer le coût de certaines opérations désignées spécifiquement et qui sont assujetties à des restrictions déterminées de l'extérieur;

iii) Le fonds de fidéicommis sert à l'enregistrement des fonds dont l'Université a la charge mais qui ne lui appartiennent pas;

iv) Le fonds de dotation sert à l'enregistrement des transactions dont les ressources proviennent de legs ou de dotations dont le capital est maintenu intact ou est affecté, tout comme les revenus, aux fins déterminées par le donateur;

v) Le fonds d'investissements sert à l'enregistrement des transactions relatives aux immobilisations et à leur financement.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions sont enregistrées conformément aux principes comptables généralement reconnus, dont certains sont précisés ou modifiés comme suit:

i) Les revenus de subsides pour le fonds de fonctionnement sans restricion sont enregistrés aux livres selon les règles de financement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et les ajustements sont portés à un poste distinct à l'état des revenus et dépenses dans l'année financière où ils sont définitivement établis;

ii) Les revenus du fonds de fonctionnement avec restriction sont considérés gagnés jusqu'à concurrence du montant nécessaire pour équilibrer les dépenses effectuées à même les revenus de chacune des activités, la partie non utilisée étant accumulée au solde du fonds; les excédents sur les projets terminés sont virés aux revenus et dépenses du fonds de fonctionnement sans restriction;

iii) Les droits de scolarité sont considérés comme revenu de l'année financière à laquelle la session de cours appartient;

iv) Les revenus de placements ne faisant l'objet d'aucune restriction de l'extérieur et provenant de tous les fonds sont inscrits aux livres au fonds de fonctionnement sans restriction;

v) Les engagements pour commandes non complétées d'achats de biens et de services ne sont pas inscrits aux livres mais plutôt en note aux états financiers;

vi) Aucun frais n'est différé pour les assurances, taxes, timbres, papeterie, fournitures de bureau et autres dépenses répétitives de même nature, à l'exception des déboursés importants, s'il en est, applicables à l'année subséquente;

vii) Aucune provision n'est inscrite aux livres pour le personnel régulier, pour les vacances et les congés de maladie accumulés, le surtemps à être compensé par des congés et les coûts relatifs à l'application du protocole des cadres supérieurs, lesquels sont défrayés à même les dépenses courantes;

viii) Le service de la dette à long terme du fonds d'investissements, de même que les subsides qui y pourvoient, sont inscrits à ce fonds et également aux revenus et dépenses du fonds de fonctionnement avec restriction jusqu'à concurrence des subsides reçus;

ix) Les dépenses en immobilisations effectuées dans le cadre des budgets autorisés sont financées ou seront financées généralement par l'émission de débentures. Les intérêts sur le financement temporaire de ces immobilisations sont ajoutés au coût. Les acquisitions d'immobilisations effectuées à même les revenus et dépenses de l'année sont également comptabilisées au fonds d'investissements. Les acquisitions d'immobilisations effectuées en vertu de baux de location-acquisition sont enregistrées aux livres à la valeur globale de l'engagement comprenant le capital, les intérêts et le coût de l'option d'achat à l'échéance. L'obligation découlant de ces contrats de location-acquisition apparaissant au passif est amortie annuellement par une contribution du fonds de fonctionnement sans restriction équivalente au loyer annuel prévu sur ces contrats. Aucun amortissement des immobilisations n'est inscrit aux livres, la comptabilisation des dispositions et mises au rancart en tenant lieu. Dans le cas des immobilisations de moindre importance, la radiation se produit après quinze (15) ans pour le mobilier, les appareils et l'outillage, après cinq (5) ans pour le matériel roulant et après sept (7) ans pour les équipements informatiques. Toutefois, un amortissement est comptabilisé pour les immobilisations non subventionnées, lesquelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur vie utile ou au rythme de l'encaissement de certains subsides. Les frais de financement différés-escompte sont amortis ou radiés selon les dates d'échéance respectives des débentures;

x) L'Université comptabilise ses réclamations en remboursement d'immobilisations et d'intérêts au moment où elles sont confirmées ou dégagées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science dans le cadre des plans quinquennaux approuvés ou à être approuvés par le gouvernement, pour être par la suite payées par le fiduciaire à même le produit des émissions de débentures.

xi) Les frais reportés à long terme seront amortis à partir du moment où le produit auquel ils se rapportent aura atteint le stade de commercialisation. Ils seront amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée n'excédant pas 5 ans.

3. Frais reportés à long terme

Ces frais reportés à long terme représentent les coûts encourus jusqu'à date pour la mise au point d'un nouveau vaccin dont la commercialisation, si autorisée, prévue tout d'abord pour l'année 1988 est maintenant reportée à l'année 1989. Cette mise au point doit se poursuivre au cours des années 1987 et 1988. La non-réalisation de l'objectif entraînerait un déficit d'autant.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
année au 31 mai 1986

4. Stocks et frais payés d'avance

Ces items comprennent:

	1986	1985
Stocks pour revente*		
vaccins et sérums	1 524 000 $	1 484 000 $
produits biochimiques	80 000	
matières premières, fournitures en magasin et en laboratoires	402 000	544 000
matières premières, produits finis et fournitures	355 000	998 000
	2 361 000	3 026 000
Frais payés d'avance**	3 111 000	2 651 000
	5 472 000 $	5 677 000 $

* Les stocks ont été évalués comme suit:

Vaccins et sérums

Tous les vaccins et sérums, en l'absence d'un système de prix de revient suffisamment élaboré, ont été évalués selon le prix de vente le moins élevé à la date des états financiers moins 20% pour les frais d'emballage lorsque les produits ne sont pas emballés et moins 5% de marge de bénéfices. Le vaccin antipoliomyélitique Sabin en main au 31 mai 1986 a été évalué au coût des matières premières achetées en 1985-1986.

Produits biochimiques

Les produits biochimiques ont été évalués selon le dernier prix facturé par les fournisseurs.

Matières premières, fournitures en magasin et en laboratoires

Les matières premières et les fournitures en magasin et laboratoires ont été évaluées selon le dernier prix facturé par les fournisseurs.

Matières premières, produits finis et fournitures

Les matières premières, produits finis et fournitures ont été évalués au plus bas du coût et de la valeur nette de réalisation.

** Les frais payés d'avance comprennent les coûts encourus pour la recherche et la fabrication de vaccins totalisant 504 000 $ (601 000 $ en 1985), dont la récupération est sujette au parachèvement du produit et aux conditions favorables du marché. La non-réalisation entraînerait un déficit d'autant. Les dépenses ainsi différées au 31 mai 1985 ont été absorbées par les opérations de l'année 1986.

5. Modification à une convention comptable

La base d'évaluation de certains vaccins a été modifiée au 31 mai 1986. Cette modification dans l'application des conventions comptables est appliquée rétroactivement sans redressement des états financiers comparatifs et a eu comme effet de réduire l'excédent des dépenses de l'année de 90 000 $ et d'augmenter le solde d'ouverture du fonds de fonctionnement sans restriction de 109 000 $ représentant le redressement cumulatif des années antérieures.

6. Placements, au coût

	1986	1985
Fonds de fonctionnement sans restriction		
2 500 actions catégorie «C» de IAF Production Inc., sans valeur nominale, à dividende fixe, cumulatif et préférentiel de 12%, sans droit de vote, rachetables à raison de 50 000 $ par année du 1er juin 1987 au 1er juin 1991 et 120 actions ordinaires, de Biopreserv Inc.	250 000 $	250 000 $
1 500 actions catégorie «D», série 1 de IAF Production Inc., sans valeur nominale, émises comme actions privilégiées, à dividende fixe, cumulatif et préférentiel de 12%, sans droit de vote, rachetables à raison de 30 000 $ par année du 1er juin 1988 au 1er juin 1992. Ces actions ont priorité sur toutes les actions de la catégorie «B», série 1	150 000	
Obligations institutionnelles d'une valeur nominale de 50 000 $, 12¼%, échéant le 6 juin 1993	50 000	50 000
	450 000 $	300 000 $
Fonds d'investissements		
4 125 actions (4 400 en 1985) catégorie «B», série 1 de IAF Production Inc., sans valeur nominale, sans droit de vote, à dividende non cumulatif et préférentiel de 9% et rachetables en tout temps au montant du capital versé (valeur comptable au 30 novembre 1985 — 413 000 $, en 1984 — 440 000 $)	413 000 $	440 000 $
Obligations institutionnelles d'une valeur nominale de 50 000 $, 5½%, échéant le 15 avril 1988	50 000	50 000
8 500 actions de catégorie «A» de Le Centre de Logiciel de l'Outaouais Inc. et prêt de 5 000 $ sans intérêt ni modalité de remboursement	13 000	13 000
	476 000 $	503 000 $
Fonds de fidéicommis		
Obligations institutionnelles d'une valeur nominale de 12 000 $, 14%, échéant le 18 octobre 1987	12 000 $	12 000 $
Fonds de dotation		
Obligations institutionnelles d'une valeur nominale de 300 000 $, 12¼% et 13¾%, échéant en 1995 et 2003	299 000 $	299 000 $
Autres placements en actions et obligations	28 000	31 000
	327 000 $	330 000 $

7. Immobilisations

	1986	1985
Subventionnées		
Terrains et bâtiments	201 832 000 $	198 094 000 $
Améliorations et transformations	41 524 000	33 419 000
Mobilier, appareils et outillage	131 081 000	111 491 000
Bibliothèque — volumes	36 017 000	32 326 000
	410 454 000	375 330 000
Non subventionnées, au coût amorti		
Bâtiments		263 000
Améliorations et transformations	995 000	1 275 000
Mobilier, appareils et outillage	1 236 000	442 000
	412 685 000 $	377 310 000 $

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins amortissement dans le cas des immobilisations non subventionnées, à l'exception des biens suivants reçus sous forme de dons, lesquels sont inscrits au coût à l'ancien propriétaire ou à la valeur estimée par l'Université:

Complexe sportif	3 214 000 $	3 214 000 $
Autres	1 587 000	1 287 000
	4 801 000 $	4 501 000 $

Les excédents ainsi créés ont été portés au solde du fonds d'investissements comme excédents d'évaluation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
année au 31 mai 1986

8. Dette à long terme

	1986	1985
Fonds d'investissements		
Débentures générales		
Université du Québec		
Débentures générales portant intérêts au taux moyen pondéré de 12,43% (12,59% en 1985) et échéant de 1987 à 2006	264 915 000 $	240 675 000 $
Obligations, première hypothèque		
Université du Québec à Trois-Rivières — 5 1/4%, série B, échéant de 1987 à 2000	1 327 000	1 417 000
Université du Québec à Hull 4,08% et 8%, échéant en 1992 et 1993 (émises au nom d'autres institutions et portion prise en charge lors de l'acquisition d'immobilisations)	234 000	257 000
Soldes de prix d'achat, 7%, 12,0%, 12,5%, 17,25% et 18,4%, échéant de 1987 à 1992	807 000	1 107 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	3 818 000	1 983 000
Emprunt, sans intérêt, remboursable par versements mensuels de 2 150 $, échéant en 1989	90 000	103 000
Emprunt, 1/4% au-dessus du taux préférentiel, échéant en 1991	387 000	
	271 578 000 $	245 542 000 $

Les remboursements à effectuer au cours de chacune des cinq prochaines années totalisent:

1986-87	26 458 000 $
1987-88	47 420 000
1988-89	24 401 000
1989-90	4 352 000
1990-91	10 057 000

Les débentures générales émises par l'Université du Québec sont garanties par le crédit général de cette corporation et les obligations émises par l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que celles assumées par l'Université du Québec à Hull sont garanties par hypothèque sur leurs biens respectifs. Toutes ces émissions sont garanties capital et intérêts par le transport de subsides du gouvernement du Québec accordés par décrets, payables à même les crédits à être votés annuellement par la Législature conformément à la Loi sur les investissements universitaires.

La Cité de Chicoutimi s'est engagée à rembourser annuellement le capital et les intérêts de l'emprunt de l'Université du Québec à Chicoutimi, dont le solde est de 15 000 $ au 31 mai 1986.

Les dettes suivantes n'ont pas fait l'objet d'inscription aux livres, le gouvernement du Québec les ayant prises à son compte par décret:

	1986	1985
Institut Armand-Frappier		
Obligations		
Série B 6 1/4%, échéant le 1er avril 1987	2 100 000 $	2 100 000 $

9. Solde non pourvu au fonds d'investissements

	1986	1985
Le solde non pourvu au fonds d'investissements se répartit comme suit:		
Immobilisations prévues au plan quinquennal, financées temporairement	24 700 000 $	29 851 000 $
Immobilisations à être imputées au fonds de fonctionnement:		
Selon la méthode d'amortissement décrite à la note 2b, ix)	2 231 000	1 922 000
Sur une période de trois ans	1 912 000	
Immobilisations à être pourvues	44 000	44 000
Retenues sur contrats non encore réclamées	140 000	
Soldes disponibles nets	(473 000)	(1 013 000)
	28 554 000 $	30 804 000 $

10. Autres postes exceptionnels

	1986	1985
Université du Québec à Montréal		
Réclamation d'assurance		211 000 $
Institut Armand-Frappier		
Radiation des avances à Biopreserv Inc., compagnie satellite	(82 000)$	
Radiation d'une provision pour le programme de doctorat en virologie des années 1980-81 et 1981-82	100 000	
Université du Québec à Trois-Rivières		
Allocations de départs versées à des employés	(130 000)	
	(112 000)$	211 000 $

11. Regroupement

Pour les fins des états financiers synoptiques, l'Université du Québec (UQ) a décidé de présenter à même ses états financiers les activités et les biens de la Commission des programmes d'études avancées gérés conjointement (Prétagec).

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
année au 31 mai 1986

12. Engagements et éventualités

	1986	1985
a) Les engagements non inscrits aux livres pour commandes non complétées d'achats de biens et de services se répartissent comme suit:		
Fonds de fonctionnement sans restriction	2 511 000 $	2 299 000 $
Fonds de fonctionnement avec restriction	1 165 000 $	1 771 000 $
Fonds d'investissements		
Honoraires professionnels relatifs à la bâtisse du centre expérimental	48 000 $	
Travaux de construction de l'Institut Armand-Frappier		507 000 $
Autres engagements pour acquisition de mobilier, outillage et autres immobilisations	4 323 000	3 077 000
	4 371 000 $	3 584 000 $

b) Les baux à long terme pour les immeubles et les équipements en vigueur au 31 mai 1986, payables mensuellement, représentent un engagement de 42 708 000 $:

1986-87	13 311 000 $
1987-88	12 111 000
1988-89	9 155 000
1989-90	3 533 000
1990-91	943 000
1991-92 et suivantes	3 655 000
	42 708 000 $

Des baux contiennent certaines clauses d'ajustement pour les taxes et les services liés à la location des immeubles. Par ailleurs, des locaux sont loués à des tiers, représentant des revenus annuels de 99 000 $ à valoir jusqu'en 1994;

c) Selon les certificats des actuaires, les déficits actuariels des régimes de retraite au 31 décembre 1985 totalisent 4 031 000 $. Ce montant se compose d'un surplus de 1 751 000 $ pour l'Université et d'un déficit de 5 782 000 $ pour l'Institut Armand-Frappier. Ce déficit sera amorti par un remboursement annuel de 856 000 $ jusqu'en 1995;

d) Une université constituante, dans une convention en date du 1er avril 1983, a acquis la collection Robert-Lionel Séguin. Cet engagement sera payable au vendeur sa vie durant par une annuité de 65 000 $, jusqu'à un maximum de 2 795 000 $, plus une somme de 150 000 $ payable aux ayants droit du vendeur. Cet engagement n'a pas été comptabilisé au 31 mai 1986, sauf pour les versements effectués totalisant 211 250 $. En vue de financer cette acquisition, 300 000 $ ont été réservés dans le fonds de dotation;

e) Des poursuites en dommages-intérêts d'un total de 1 857 000 $ sont pendantes contre l'Université du Québec ou ses unités constituantes, lesquelles nient toute responsabilité;

f) Une réclamation de 294 000 $ a été adressée par un fournisseur à une unité constituante relativement aux travaux de rénovation d'un immeuble. De l'avis de la direction de la corporation cette réclamation n'est pas justifiée. Par conséquent, aucune provision n'a été inscrite aux livres;

g) Au 30 avril 1986, une unité constituante recevait un avis de cotisation du ministère du Revenu du Québec, totalisant 283 000 $. L'objet de cette cotisation concerne la taxe de vente sur les ventes de boissons du service des activités sociales pour les années 1982 à 1985. Actuellement, un avis d'opposition est en préparation. Aucune provision n'a été inscrite aux livres;

h) Une institution d'enseignement réclame une somme de l'ordre de 250 000 $ à une unité constituante relativement au partage d'une subvention pour un programme conjoint de doctorat en virologie. L'unité constituante ne reconnaît pas cette dette et aucune provision n'a été inscrite aux livres;

i) Garanties accordées aux employés de l'Institut Armand-Frappier transférés à I.A.F. Production Inc.

L'Institut a garanti à quelque soixante des ses anciens employés transférés à I.A.F. Production Inc., la sécurité d'emploi dans l'éventualité de l'arrêt des activités de cette entreprise. Cet engagement se terminera lorsque l'employé aura quitté l'emploi de I.A.F. Production Inc. pour cause de départ, de décès, de retraite, de promotion ou de congédiement;

j) Une unité constituante a signé une entente quant à l'établissement d'un centre expérimental d'irradiation gamma.

L'entente prévoit notamment que l'autre partie remboursera à l'unité les coûts de construction d'un bâtiment et fournira un irradiateur aux rayons gamma à des fins de recherche expérimentale. La constituante, quant à elle, construira le bâtiment connexe indispensable aux activités de ce centre.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science est autorisé à verser à cette constituante une somme maximale de 3 200 000 $ sur une période de cinq ans pour la construction du bâtiment connexe à celui de l'irradiateur et une somme maximale de 2 500 000 $ pour le fonctionnement du centre pendant les cinq premières années d'opération, le tout selon les modalités à définir;

L'entente a pris effet à partir du 1er décembre 1985 et demeurera en vigueur pendant une période de quinze ans à compter de la date d'achèvement prévue pour le 1er avril 1987 et sera par la suite renouvelable pour des périodes de cinq ans.

Si cette entente est résiliée pendant la première période d'engagement par suite d'un manquement de l'unité constituante, celle-ci devra rembourser un montant équivalent à la somme des coûts non amortis suivants:

1) Le coût de l'irradiateur et les coûts de construction du bâtiment de l'irradiateur estimés à 3 000 000 $;

2) Les coûts de toutes améliorations apportées à l'irradiateur;

Ces coûts seront amortis de façon linéaire sur une période de quinze ans à partir de la date d'achèvement.

k) L'Institut Armand-Frappier ne possède pas d'assurance relativement à la responsabilité de produits et la responsabilité professionnelle.

Selon le rapport fourni à l'Institut par des consultants en assurances, la situation est la suivante:

— Au Québec, le mécanisme d'indemnisation de la Loi sur la protection publique offre un certain écran par rapport aux pertes, incluant la perte catastrophique;

— Ailleurs au Canada, il n'y a pas cet écran.

13. Événement subséquent

Le 23 juin 1986, l'Institut Armand-Frappier a obtenu de Crédit Suisse Canada un emprunt en monnaie canadienne d'un million quatre cent mille dollars (1 400 000 $) sans garantie. L'emprunt est pour un terme de 5 ans, à un taux d'intérêts flottant. Le capital sera remboursable au moyen de 7 versements semi-annuels consécutifs de cinquante mille dollars (50 000 $) commençant dix-huit mois (18) après la date du décaissement et un versement final d'un million cinquante mille dollars (1 050 000 $).

Cette somme a été prêtée le même jour à I.A.F. Production Inc. pour la consolidation du financement de son immeuble situé sur le campus de l'unité constituante. Ce prêt à I.A.F. Production Inc. a été accordé aux mêmes conditions sous réserve des éléments additionnels suivants:

i) garantie hypothécaire de premier rang sur l'immeuble de I.A.F. Production Inc;

ii) un taux d'intérêts égal à celui versé par l'unité constituante plus 1/16 de 1%;

iii) paiement de tous les frais par I.A.F. Production Inc.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

et ses universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherches et autres unités constituantes
L.R.Q., c. U-1

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
l'Assemblée des gouverneurs
Université du Québec

Nous avons vérifié les bilans consolidés et synoptiques des fonds de fonctionnement, de fidéicommis, de dotation et d'investissements de l'Université du Québec au 31 mai 1986 ainsi que ses états consolidés et synoptiques des soldes de ces fonds, des revenus et dépenses des fonds de fonctionnement et de l'évolution de la situation financière du fonds d'investissements pour l'année terminée à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés et synoptiques présentent fidèlement la situation financière de l'Université du Québec au 31 mai 1986, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année terminée à cette date conformément aux conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente, après répercussion rétroactive de l'adoption de la méthode d'évaluation des vaccins dont il est question à la note 5 des états financiers.

Samson Bélair,
Comptables agréés.

Québec, le 27 août 1986